

Vulg. Deuter. 14, 5; Apicius 8, 352), glosé πρόβατον ἄγριον, v. Thes. Gloss. emend. s. u.; cf. *ferus*.

*ouicerda*, -ae f. : crotte de brebis; cf. *muscerda*; *ouisper*, *ouium inspector* (Gloss.).

*suouetaurilia* (on attendrait *suouitaurilia*) n. pl. : sacrifice composé d'un porc, d'un mouton, d'un taureau.

*ōpiliō* : v. ce mot. Cf. encore les noms et surnoms *Ouius*, *Ouidius*, *Ouinus*.

L'ombrien a u<sup>em</sup>, u<sup>e</sup> « ouem », u<sup>ef</sup>, *oui* « ouïs ». De même quelskr. *avīh* et gr. δ(φ)ίς (hom. δίς, att. οἶς), lat. *ouis* désignait le « mouton » sans acception de sexe. C'est l'état indo-européen, et le slave ne distingue qu'à l'aide de suffixes secondaires : *ovī-nū* « bélier » et *ovī-ca* « brebis »; le lituanien a fixé *avīs* au genre féminin : « brebis », et a créé *avinas* « bélier ». Au sens restreint de « brebis », le mot a subsisté en germanique : v. isl. *aer*, v. h. a. *ouwi*, *ou* (et got. *awi-str* « bergerie »), et en celtique : irl. *óí*. — Pour le nom du « bélier » en latin, v. *ariēs*.

**ouō**, -ās (parfait non attesté; du reste, les formes personnelles sont rares; la forme la plus fréquente est *ouāns*), **ouātum**, -āre : *ouantes*, *laetantes*, *ab eo clamore quem faciunt redeuntes ex pugna victores milites, geminata O littera*, P. F. 213, 7. Ancien (Plt., Ba. 1069), classique.

Le rapprochement avec *ouis* proposé par Bréal et le sens qu'il donne de *ouō* « immoler une brebis pour la cérémonie du petit triomphe », d'où « être triomphant », ne semblent pas justifiés. Aucun des textes relatifs à l'*ouātiō* ne mentionne le sacrifice d'une brebis; cf. Gell. 5, 6, 20 sqq.; P. F. 213, 6; Plin. 15, 155. *Ouāre*, *ouāns* a le sens de « pousser des cris de joie »; cf. Vg., G. 1, 346, *omnis quam chorus et socii comitentur ouantes*; 423, *ouantes gutture corui*; Ae. 3, 189, *et cuncti dicto paremus ouantes*, sens qui concorde avec la définition de Festus citée plus haut. Le mot s'est spécialisé ensuite dans le sens de « se réjouir d'une victoire, remporter un petit triomphe », par la même évolution qui fait que θρίαμβος, l'hymne chanté aux fêtes de Bacchus, a désigné la cérémonie du triomphe. Dans ni l'un ni l'autre des mots l'idée de sacrifice n'est envisagée. *Ouō* s'apparente donc (ou est emprunté comme *triumphō*) au gr. εὐοῖ « cri de joie qu'on poussait aux fêtes de Bac-

chus », εὐάζω, et représente \**ewaiō* avec passage de *ea* à *ow* — comme dans *nouis* en face de *véfoç*.

Dérivés : *ouālis* (*corōna*); *ouātiō*; *ouatus*, -ūs (Val. Fl.).

**ōuum**, -ī n. (*ouūs* et *oua*, Orib.) : œuf. L'ō de *ōuum* est constant. L'ō ouvert attesté par les langues romanes (v. fr. *uef*, etc.) provient d'une différenciation de la voyelle qui s'est ouverte devant le *w*; cf. Meyer-Lübke, *Einf.*<sup>3</sup>, §§ 121, 128, 150. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6128. Celtique : irl. *ub*.

Dérivés et composés : *ouātus* : 1° en forme d'œuf, ovale (= φοειδής); 2° moucheté; *ouārius* : qui recolte les œufs; *ouārium* : φοφόρον (Gloss.); *ouiparus* : ovipare. Tardif, peut-être création d'Apulée, Mag., p. 298, 24, *uiuipari et ouipari : ita enim appellō quae Graeci ζωτόκα καὶ φωτόκα; ouificus* (Eust.); *ouālis* (tardif), M. L. 6123 c; \**ezōvāre*, M. L. 3028 a.

Le nom de l'« œuf » a l'air d'un dérivé de type indo-européen, à *orddi*, d'un nom signifiant « oiseau » (cf. gr. οἰωνός). Le grec a de même deux formes : dor. \**ωFeon* attesté par ὄβρα τὰ φά, Ἄργετοι (Hés.) et ὄρα χανός chez Épicharme; et \**ωFion*, attesté par lesb. δῖον et att. φόν. Mais, dans les formes germaniques et slaves correspondantes, il n'y a pas trace de *ω* intérieur : serbe *jáje*, et avec suffixe secondaire : v. sl. *ajice*, r. *jaicó*, etc., et v. h. a. *ei*, v. isl. *egg* (la forme *ai* dans germanique \**aiya* n'indique rien sur la nature ancienne, \**oi*- ou \**ōi*-, de la diphthongue), etc. Les formes gall. *wy* et irl. *og* posent des problèmes (v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. kelt. Spr.*, I, p. 66). Ceci conduit à se demander si le *w* des formes iraniennes, grecques et latines ne proviendrait pas d'une étymologie populaire. Le *x* de pers. *xāya* s'est développé en iranien (v. un essai d'explication, BSL, Comptes rendus, 130, p. 90 sqq.). Le *j*- de arm. *ju* « œuf » est énigmatique.

**ōxālis** : rumex. Du gr. ὄξαλις (Plin.). M. L. 6129.

**oxus**, -ī m. : *dolones... hos uolgus Graeco nomine ozos uocant, i. e. acutos*, Isid. 18, 9, 4. Emprunt tardif et populaire au gr. ὄξυς, substantivé et passé à la 2<sup>e</sup> déclinaison.

**ozīnosus** adj. : atteint d'ozène (Pelag. 16, 63). Adj. dérivé de \**ozina* (*ozēna*) forme vulgaire de *ozena*, transcription littérale de ὄζαινα (Plin., Theod. Prisc.).

**pabō**, -ōnis m. (Gloss.) : *uehiculum unius rotae*, CGL V 606, 45 et 585, 15; *pacillus*, -ī m. (Lampr., Eleg. 29). Mots de la basse latinité; sans doute empruntés.

**pābulum** : v. *pāscō*.

\***pacō**; **pāx**, **pācis** f : fait de passer une convention entre deux parties belligérantes (l'état de paix résultant de la *pāx* se disant plutôt *ōtium*, cf. *indūtia*) : « *pacem a pactione condicionum putat dictam Sinius Capito, quae utriusque inter se populo sit obseruanda* », dit Festus 260, 13. Personnifié et divinisé : « divinité qui préside à la paix, Paix ». Sens dérivés : « agrément d'une convention ou d'une demande, sentiments qu'amène la paix, bienveillance »; cf. Vg., Ae. 3, 369, *Hic Helenus, caesis primum de more iuuenis, | exorat pacem diuom*; Cic., Rabir. 2, *pacem ac ueniam ab Ioue petere*; et les expressions *pāce tuā, sine pāce tuā* (Vg., Ae. 10, 34) « avec, sans ta bienveillance, c'est-à-dire ta permission »; *pax Domini*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6317. Passé en irl. *paxa*, *pōc* et en brit. *pac* au sens chrétien de « baiser (de paix) »; et au sens de « paix » : britt. *peoch*, *peuch*.

*Pāx* est un nom d'action, de genre féminin, du type *nez*, *precēs*, etc., de la racine \**pāk-* « fixer par une convention, résoudre par un accord entre deux parties », alternant avec \**pāg-*, qui désigne surtout un acte physique; cf. *pangō* (*prangere pacem* et *pacisci pacem*, T.-L. 9, 17, 7 et 9), *com-pāges*.

A cette même racine appartiennent les formes anciennes, *pacit*, *pacunt*, d'un verbe *pacere*, usitées dans la loi des XII Tab. 8, 2, *ni cum eo pacit, talio esto* « s'il ne conclut pas un accord avec lui »; 1, 6, *rem ubi pacunt, orato...* *ni pacunt* « au cas où ils terminent l'affaire par un accord »; *pacio*, -ōnis f., cf. Fest. 296, 35 : *pacionem antiqui dicebant quam nunc pactionem dicimus*; cf. *dicio*, -ōnis (en face de \**di-*), et *legio*.

La langue classique a gardé l'inchoatif *paciscor*, -eris, *pacus sum*, *pacisci* (doublet *paciscō*, -is dans Naevius et Plaute), de même sens que *pacere*, et *pacio*. Le neutre de *pacus*, *pacum* « pacte, convention » (conservé dans les langues romanes, cf. M. L. 6138, *pacum*, -a, et en germanique : v. h. a. *pfāhta*, d'où m. h. a. *pfahen* « pactaire ») s'emploie souvent dans des expressions *quō pacō, iūti pacō*, où *pacō*, par affaiblissement de sens, n'est plus qu'un équivalent de *modō, ratione*. Cf. encore *pacimōnium* (Aug., Epist. 61, 2). De *paciscor* existent les composés *compeciscor* (-pa-), d'où *compectō, dē, ex compectō* « de concert », *dēpeciscor*, *dēpaciscor* (usité par Cicéron, rare en dehors de cet auteur); *dēpectiō* (Cod. Theod.); \**dispeciscor*?, le participe *dispectus* (var. *dispestus*) est peut-être dans Apul., Met. 4, 26. L'adjectif composé *compactus* se rattache à *pangō*.

## P

Dérivés et composés de *pāx* :

*pācō*, -ās (inf. pass. *pakari* dans l'inscription de Duenos?) : pacifier; demeuré dans les langues romanes avec le sens spécialité d'« apaiser par de l'argent, payer », cf. M. L. 6132; B. W. s. u. (cf. *pacum* > esp. *pecho*, port. *peito* « impôt »); à l'époque impériale, *pācator*, -iō, -tōrius; *perpācō* (T.-L., Flor.); *impācātus* (Vg.).

*pācālis* adj. (Ov.); *Pācēnsis* « habitant des colonies dont le nom commence par *Pāx* », par exemple *Pax Iulia*; *pācifer* (poétique); *pācificus* (= εἰρηνικός) et ses dérivés : *pācificō*, M. L. 6136, etc.; *impācificus*. Certaines formes romanes supposent aussi \**pacidus*, M. L. 6135, créé sans doute d'après *placidus*, \**pacēntiāre*, M. L. 6133; \**expacāre*, 3029. Cf. aussi sans doute les noms propres dérivés : *Pācius*, *Pāccius*, osq. *Pakis*; *Pācūlus*, osq. *Paakul*; *Pācullius*, osq. *Pakullius*, lat. *Pācuuius*, mars. *Pacuius*, lat. *Pācōnius*, *Pāculeius*, etc.

L'existence d'une double forme \**pāk-*, \**pāk-* et \**pāg-*, \**pag-* dans une racine qui fournit des formes radicales athématiques comme lat. *pāx* et comme le présent à infixes sur lequel reposent lat. *pangō* et got. *fāhan* (de \**fanhān*) n'a rien que de naturel.

L'ombrien a *paca* « causā » (adv.), *pase* « pāce » et *pacere* « propitiū » (nom. pl. *pacere*); cf. marse *sacer* « propitiū » et pél. *pacris* « pācāti », comme *sacer*, -oris. L'u de osq. *prupukid* « ex antepactō » n'est pas clair.

Le grec, qui n'a pas de correspondant à la forme nominale *pāx*, a, en revanche, un aoriste radical dans l'ἀπαξ homérique *κατέπρατο* « il s'est fiché en terre », Λ 378, à côté de *πάγη, ἐπάγη* qui est usuel. L'aoriste factitif *ἐπρηξα* et le présent *πέπρημι* ont été faits secondairement. Le parfait *πέπρηγα* (*πέπρηγεν* « il est fixé » chez Homère) est ancien, en face de lat. *pepigē*. A côté de cette forme à sonore, le grec a, avec le représentant de -k-, *πάσσαλος* (att. *πάτταλος*) « cheville, piquet » et *πάσσακ-* « pieu » (dat. mégarien *πάσσακα*, Aristophane, Ach. 763, et *πάσσακίουσα* *πάσσαλέουσα*, Hés.). Cf. *pālius*.

Au contraire, le germanique a généralisé, pour la forme verbale, le type à -k-, et il offre le causatif v. sax. *fōgian* « adapter », etc.; et, en face de lat. *pangō*, la nasale infixée marque un aspect déterminé dans got. *fāhan* « saisir » (parf. *faijāh*), v. h. a. *fāhan* (parf. *fāng*, partic. *gifangan*), comme dans lat. *pangō*. En face de l'adjectif omb. *pacere*, il y a got. *fajrs* « convenable », etc. — Avec représentant de \**g-*, on cite le mot représenté par v. sax. *fac* « enclos »; cf. *pāgus*, etc.

Sans doute à cause de son caractère athématique, qui entraîne des formes anormales, la racine n'est représentée dans la plupart des langues que par des mots isolés; on signale tch. pol. russe *paz* « joint ». La racine

de av. pas- « lier », à laquelle appartient skr. pācah « lien », semble exclue par le vocalisme.

paedagōgus, -i m. : esclave qui accompagne les enfants, précepteur. Emprunt au gr. παιδαγωγός (Plt.).

Dérivés : paedagōgō, -ās (Pacuv.); et tardifs paedagōga f., -gātus, -iūs « éducation » (Tert.); paedogōgium = παιδαγωγείον (Sén., Plin.); paedagōgiānus (Amm., Cod. Theod.).

paedico (pēdicō), -ās, -āre : être pédéraste. Dérivés : paedico, -ōnis et paedicator. Mot vulgaire (Catull. 16, 1; satiriques, Priapees). Formé sur le gr. παιδικός, πᾶ παιδικά « mignon »; l' est dû à l'influence de pudicus (cf. dēpudicare), avec lequel \*paedicus formait un couple antithétique. Sans rapport avec pēdō, pōdex, malgré Buecheler (Kl. Schrift. I 104).

paedor, -ōris m. (rare, archaïque et poétique) : saleté, puanteur.

S'y rattachent : paedidus (très rare); paedidos (pe-, codd.), sordidos significat atque obsoletos, P. F. 248, 7.

Mots très rares. Il n'y a pas de verbe paedeō. Noter la diphtongue ae des mots qui marquent une difformité, une maladie, etc.; cf. aeger, taeter, caecus, etc.

paegniārius, -i m. : gladiateur qui se livrait à une simple escrime (Suét., Calig. 26, 8; Inscr.). Dérivé hybride de παλγιων « jeu ».

paelix (pell)ex; pelica, Gloss.), -ieis f. : pelices nunc quidem appellantur alienis succumbentes non solum feminae, sed etiam mares (cf. Suét., Caes. 49). Antiqui proprie eam pellicem nominabant quae uxorem habenti nubebat, P. F. 248, 1; « maîtresse d'un homme marié, concubine », puis « maîtresse » en général. Correspond à gr. πάλλαξ, παλλική cf. Paul., Dig. 50, 16, 144, avec lequel il est peut-être en rapport. Irl. caila.

Dérivé : paelicātus, -ūs m. : concubinage.

Mot vulgaire, comme l'indique la formation en -ex (cf. cimex, etc.), et de forme mal fixée. La graphie la mieux attestée est paelix; pellex semble dû à un rapprochement soit avec pellis (cf. scortum), soit avec pellicio, cf. pelliciator. Ancien (lex Numae), usuel, non roman. On rapproche av. pairikā, nom donné à la séductrice qui fait tomber en faute les hommes pieux (pers. pari) fr. péri), gr. πάλλαξ (le λλ doit être une gémée expressive), dont provient sans doute l'hébreu pileges « maîtresse »; et irl. airech, gén. airig « concubine ». Si paelix provient du gr. πάλλαξ, ce peut être un intermédiaire étrusque cf. crāpula. Tous ces mots se ressemblent, sans se laisser réduire à un original commun, ce qui n'étonne pas pour un mot de ce sens.

paeminōsus : v. pēminōsus.

paene (pēne) : presque, peu s'en faut; gr. σχεδόν, Pas de comparatif. Un exemple de superlatif paenisume « il s'en faut d'un rien, d'un cheveu » dans Plt., Au. 466. Ancien, usuel, classique; rare à l'époque impériale. Non roman.

De là : paene insula (juxtaposé), paenultimus = παρὰ τὸν ἄκρον. Cf. aussi paenitet, et peut-être paenūria.

Aucun rapprochement sûr; mot à diphtongue en ae.

paenitet, -uit, -ēre : impersonnel dont le sens premier est « je n'ai pas assez de; je ne suis pas content ou

satisfait de », Plt., St. 550-551, immo duas dabo, inquit ille adulescens, una si parumst; | et si duarum paenitū sumptui fuerim tibi; cf. encore Cés., B. C. 2, 32, 42; Cic., Off. 1, 1, 2; Att. 1, 20, 3; 12, 28, 2; T.-L. 4, 58, 10. De là on est passé au sens, le plus souvent attesté, de « avoir du regret de, se repentir », qui a amené la graphie poenitet, influencée par poena. Le verbe tend à devenir personnel dans la langue parlée; de bonne heure on trouve les participes paenitēns, paenitendus au sens de « qui se repent », « dont on doit se repentir »; et la Vulgate écrit paenitemini et credite Evangelio, Marc 1, 15. On a même se paenitēre, réfléchi (Sort. Sangal. 2, 10). M. L. 6629 et 6630, poenitēre, poenitentia. Celtique : i. pennit, penitincier; britt. penyid.

Dérivés et composés : paenitentia (depuis Publilius); paenitentialis (langue de l'Église); paenitēns; impaenitēns, -tentia (langue de l'Église); impaenitendus (Apl.), d'après gr. ἀμετανόητος. Les langues romanes supposent aussi \*repaenitēre, M. L. 7224; \*repaenitēre, id. 3053 a, toutes formes qui attestent l'influence de l'Église. V. B. W. repentir.

Paenitet semble apparenté à paene; mais la dérivation en est obscure; y a-t-il eu un adjectif \*paenitū qui a servi d'intermédiaire?

paenula, -ae f. : manteau à capuchon. Emprunt au gr. ὁ φανόλης. L'absence d'aspirée atteste l'ancienneté relative de l'emprunt (cf. ampulla) le passage au genre féminin (cf. charta), peut-être un prototype dorien. Attesté depuis Plaute; usuel. V. Schwyzler, Mus. Helvet. 3, 1945, p. 50 sqq.

Dérivés : paenulātus, -eus, -ārius; subpaenulāre (Not. Tir.).

paenūria (pēnūria), -ae f. : manque, besoin, pénurie. Ancien (Pac., Tér., Varr.), usuel, classique. Non roman. Pas de dérivé. Peut-être à rattacher à paene.

paetus, -a, -um : un peu louche; cf. strabonem/appellat paetum pater, Hor., S. 1, 3, 45. Usité comme surnom (Paetus Caecina; Paetina). Ancien (Plt., fr. 118 ap. Fest. 514, 12). Non roman. Diminutif : paetulus. Étymologie inconnue; pour la diphtongue, cf. caecus.

pāgānus : v. pāgus.

pager (phager, p(h)agrus), -i m. : pagre? poisson déterminé (de mer, ou de rivière : -i fluviatilis, Plin. 31, 113); cf. de Saint-Denis, Vocab. des animaux marins s. u. Emprunt au gr. πάγρος (πάγρος). Le nom subsiste en grec moderne, en Italie (pagro), en Sardaigne, au Baléares et en Espagne.

pāgina, -ae f. : -ae dictae quod in libris suam quaeque optineant regionem ut pagi; uel a pangendo, quod in illis uersus panguntur, i. e. figurant, P. F. 247, 8. Classique usuel. Irl. pagin.

« Pāgina a commencé par être un terme d'agriculture il désignait une treille. Pline 17, 169 : Semper uero quae tanis seminari, hoc est ut quinto quoque palo singulis iugo paginae includantur. De là au sens figuré d'une colonne d'écriture, une page ». Cf. la métaphore exarbitrio de « bêche » et de « chaton » (qu'on enfonce dans le bois) ; le sens de « pelle » est secondaire. Ancien (Ca-

pāgina est à pangō comme angina, sarcina à angō, Dérivés : pāginula, pāgella (Cic.); pāginātus, -lis (Lariffs); pāginō, -ās « bâtir » et « composer » (Paul. Nol., Ambr.); compāginō « composer » (Ital.); cf. M. L. 6147, pagināre; 6144, \*pagella.

pāgus, -i m. : borne fichée en terre (cf. pangō), sens qui apparaît encore dans Vg., G. 2, 382, praemiatique pāgus pagos et compita circum Thesidae posuere (mais de là a peut-être ici influence de πάγος); de là « territoire délimité par des bornes, district ». Souvent joint à vicus, qui désigne le centre des habitations. Ancien, usuel. Celtique : britt. pau.

Dérivés : pāgānus, -a, -um : relatif aux pāgi : -a ler; subst. pāgānus, -i m. : habitant du pāgus, paysan (classique). De pāgānus dérivent : Pāgānālia n. pl. « fêtes du pāgus » (Varr.); pāgānicus, -a, -um : appartenant au village, villageois; -a (sc. pila) : balle de nature particulière employée d'abord par les paysans, cf. Rich, s. u.; Iuppiter -us; -ae feriae; pāgātum (comme uicātum). Composé : sēmpipāgānus (Mart., Prol.).

Pāgānus, dans la langue militaire, a pris le sens de « civil » (comme urbānus) par opposition au soldat, qui était castrēnsis; cf. notre « civil » ou « bourgeois ». Dans la langue de l'Église, les pāgi étant demeurés longtemps rebelles à la christianisation, pāgānus a désigné le « païen » (comme gentilis, gr. ἔθνη; v. Bickel, Rh. M. XCVII, 1934, 1-43). On a supposé aussi que ce sens avait été créé en opposition avec miles Christi; v. en dernier lieu A. Pignaniol, L'Empire chrétien, p. 382 et n. 104. V. enfin Chr. Mohrmann, Vg. Chr. 6, 109 sqq., et M. Leumann, Gl. 36 (1957), 148 qui voit dans pāgānus le correspondant du gr. εὐνοικός. C'est avec ce sens que le mot est passé dans les langues romanes, cf. M. L. 6141, et en irl. : pagan.

A ce sens se rattachent pāgāniās « païenneté » (Cod. Theod.) et pāgānismus, hybride formé à l'aide du suffixe grec en -ισμός sur le type ελληνισμός, χριστιανισμός (St Aug.); l'influence du grec est si forte que se créent pāgānita (Conc.), pāgānizō. L'emprunt de pāgānus en germanique au sens de cheval de ferme », westph. page, est peu sûr.

Bâti sur castrēnsis, pācēnsis, apparaît en bas latin un adjectif pāgēnsis (Greg. Tur.), dont proviennent it. paese, fr. pays, etc.; cf. M. L. 6145; B. W. s. u. L'existance de \*pāginus, M. L. 6148, est douteuse.

V. pāz. Cf. aussi G. Bonfante, Tracce di terminologia palafitticola nel vocab. lat., dans Atti d. R. I. Veneto di Sc. L. e. A., 1937-1938, XCVII 2, p. 57.

pāla, -ae f. : altération de πάλα (Mégasth.) du skr. tāla palmier » : bananier; cf. ariera, Plin. 12, 24.

pāla, -ae f. : 1<sup>o</sup> bêche à lame de fer; 2<sup>o</sup> chaton d'une pelle; 3<sup>o</sup> pelle à vanner le blé (= πύλον) et, par suite de sa ressemblance avec cet objet, « omlapate » (Cael. Theod.) et même : vertèbre (Mul. Chir.). Composé : bipālium, -i n. : labour à deux fers de bêche (cf. \*brotium).

Pala est proprement « ce qu'on enfonce », pala a pando, dit Varr., L. L. 5, 134, de \*pag-s-lā; de là le sens de « bêche » et de « chaton » (qu'on enfonce dans le bois) ; le sens de « pelle » est secondaire. Ancien (Ca-

ton, Plt.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6154. Celtique : écoss. fal, bret. peuln; germanique : néerl. pael. On lit aussi dans les gloses palaeta (palenta, palenia) : σφειδόν δακτυλλου ὡς Ὑγίνος ἐν τῷ..., CGL II 141, 10. V. pāz et pālus; pangō.

palacurna (palacrana), palaga, -ae f. : lingot d'or. Mot espagnol, d'après Pline, qui l'emploie 33, 77. Cf. ball(u)uca, balux.

palaestra, -ae f. : palestres, gymnase. Emprunt au gr. παλαίστρα. Depuis Plaute; usuel. Les dérivés sont grecs, sauf les verbes tardifs palaestrō, -ās et palaestrizō (Boèce).

palagga, -ae (usité surtout au pluriel) f. : rondin pour déplacer les vaisseaux; levier. Emprunt oral et populaire au gr. φάλαγγα, accusatif de φάλαγξ. Dérivé : palangārius « portefaix »; cf. Non. 240, 20 L. Remplacé à l'époque classique par la forme hellénisée phalanga. M. L. 6455. V. plancus. Les formes désignant la « phalange » sont transcrites du grec : Lampride a phalangārius (Alex. 50, 5).

palagra : pustula rupta in cute, CGL III 604, 23. Déformation de pellagra, formé comme podagra, mentagra, d'après Niedermann, Festschr. Tappelet, 231 sqq.

palam adv. : en public, aux yeux de tous (souvent joint à apertē, luce, luci; s'oppose à clam, secretō, occultō); fréquent dans esse palam « être de notoriété publique ». A l'époque impériale, palam, sans doute d'après clam, coram, est traité comme une préposition suivie de l'ablatif. Ancien, usuel. M. L. 6155.

Formes renforcées : prōpalam (cf. prōpatalus), d'où a été tiré, à basse époque, prōpalō, -ās, -āre, glōse manifestāre; prōpalātum « omnibus nōtum factum »; ad-, in-palam; depalō « découvrir » (Ps.-Cypr.).

La ressemblance de russe polyjy « ouvert, découvert » risque d'être fortuite; en ce sens particulier, les deux mots se trouvent isolés. Toutefois, palam rappelle plānus, qui ne se sépare pas aisément de v. sl. polje « champ » et, par suite, de russe polyjy. D'autre part, le hittite a palhi-« large ».

\*palara, -ae f. : forme supposée par certains dans Anthol. 762, 11, dulce palara sonat, dicunt quam nomine droscom, et qui est conservée peut-être dans l'ital. palaia, M. L. 6156. Mais les manuscrits ont per ora, et peut-être faut-il lire, avec M. Niedermann, perola (= all. Pirol « Pfingstvogel » : merle doré); tout ceci très incertain.

palasea (plasea) : nom d'une partie des entrailles de la victime : quid palasea siue, ut quidam cognominant, plasea? Ex quibus est omentum pars quadam... bouis cauda est plasea siligine et sanguine delibuta..., Arnob. 7, 24.

Palātium, -i n. : le Palatin, colline de Rome (étymologies populaires dans Fest. 245, 3), dont le nom, à l'époque impériale, a été employé par les poètes, puis, dans la prose de basse époque, pour désigner un « palais », parce que c'était sur le Palatin que s'élevait la demeure impériale. L'adjectif palātīnus a pris aussi le sens de « du palais » et, substantivé, a désigné un officier du palais (Mart.). M. L. 6159. Celtique : irl. pālās, pelait; germanique : v. h. a. pfalanze, etc.

Autres dérivés : *Palātua*, -ālis; *Palātuar*; v. Varr., L. 7, 45; Festus 476, 2.

**palātum**, -i n. (quelquefois *palātus*) : palais, voûte formant le toit de la cavité buccale. Employé par Ennius pour désigner la voûte céleste, *caeli palatum*, Inc. 16, peut-être à l'imitation du gr. οὐρανός; cf. Aug., Ci. D. 7, 8, p. 284, 2 Domb. : « quod... hiatus noster cum os operimus mundo similis uideatur, unde et palatum Graeci οὐρανὸν appellant et nonnulli, inquit (Varro), poetae Latini caelum uocauerunt palatum ». Considéré comme le siège du goût et employé pour désigner le goût lui-même, M. L. 6160. V. B. W., *palais*, II.

Étymologie obscure. Peut-être étrusque : cf. étr. *fa-lad* « ciel », d'après Fest., P. F. 78, 23. *Palātium* pourrait avoir la même origine; un mot prélatin?

1. **palea** (*palia*), -ae f. : menue paille, balle du blé; puis, à basse époque (Vulg.), la « paille » elle-même (panroman dans ce sens, M. L. 6161, B. W. s. u.; le passage à ce sens s'explique, comme le suggère M. Niedermann, par le fait que l'on se servait primitivement, comme litière, de la balle de blé ou d'avoine, qu'on remplaça ensuite par de la paille; cf. Varr., R. R. 1, 13, 4, *operta stramentis ac paea*; 3, 10, *substernendum paea*); en celtique : bret. armor. *pell*, *pel*.

Dérivés : *paleālis*, -ris adj.; *paleāre* : tas de paille, M. L. 6163; *paleātus* : mêlé de paille; *paleārium* : grenier à paille (Col.).

Le slave et le balte ont des formes à -ū/-w- au sens de « menue paille (susceptible d'être emportée par le vent quand on vanne), balle de blé » : v. pr. *pelwo*, lit. *pēlius*, lett. *pelus*, *pelawas* (pluriel); v. sl. *plěvy* « ῥαχρον » (s. *plěva*, r. dial. *plōwa*, avec innovation rude de *k* à *č*, supposant \**plēwā*, pourvu de *v*pdhī), et l'Àtharvaveda, XII 3, 19, a, au même sens, l'accusatif pluriel *palāvan*, avec *l* indiquant un mot de la langue courante, étranger au vieux fonds védique. Lat. *palea* n'a pas trace d'un -u- correspondant; cf. lit. *pelai* = lett. *pelī* et russe dial. *pelā* (même sens). Le vocalisme radical zéro suggéré par lat. *palea* est celui qu'on attend dans un dérivé tel que ce mot.

2. **palea**, -ae f. : barbes du coq. Dérivé : *palear*, neutre usité surtout au pluriel : barbes du coq, fanons du bœuf; premier estomac des ruminants. Conservé dans quelques dialectes italiens, M. L. 6162.

Sans rapport visible avec *palea* « balle du blé ». Peut-être à rattacher au groupe de *pellis*?

**Palēs**, -is f. : *dicebatur dea pastorum, cuius festa Palilia dicebantur; uel ut alii uolunt, dicta Parilia quod pro partu pecoris eidem sacra fiebant*, P. F. 248, 17.

Le mot religieux est à rapprocher sans doute du second terme de *ōpiliō*. Quant à *Parilia*, l'r y résulte d'une dissimilation normale en latin. I

**palla**, -ae f. : grande mantille de femme, formée d'une pièce d'étoffe oblongue ou rectangulaire qu'on pliait de certaine façon avant de s'en revêtir (de là l'emploi du mot dans Horace pour désigner un rideau). Désigne aussi le vêtement que portaient les musiciens sur la scène; ou encore une jaquette gauloise. Ancien (Plt., Naev.), usuel. Britt. *pal*.

A *palla* se rattache : *pallium*, pièce principale du vé-

tement des Grecs, correspondant à la *toga* latine. M. L. 6168; B. W. sous *poële* II. De *pallium* dérivent : *palliātus* (opposé à *togātus*) : vêtu du pallium; se dit des Grecs (cf. *fābula palliāta* en face de *f. togāta*); *palliolum*, M. L. 6167 a; *palliōlātus*, -tim; *palliāstrum* (Apul. Germanique; v. h. a. *pfelli*, m. h. a. *pfelle*, *pfellor*; celtique : irl. *caille*, etc.; peut-être aussi le dérivé *fālling*); *Palla*, *pallium* devraient être d'origine grecque comme les vêtements qu'ils désignent. Mais en grec on ne trouve rien à rapprocher, sauf peut-être φάρος, hom. φάρος. De \**pār(u)lā*? Mot « méditerranéen »?

**palleō**, -ēs, -uī, -ōre : être pâle (ou jaune pâle; la verbe s'applique à des populations de teint foncé; de là vient qu'il puisse qualifier des objets de couleur jaune : l'or, certaines fleurs, etc.). Ancien, usuel, surtout dans la langue poétique.

Formes nominales et dérivés : *pallor* (nom de genre animé, comme *paor*, et divinisé; cf. T.-L. I 27, 7), M. L. 6169; *pallidus*, M. L. 6167 (formes savantes); *pallidulus* (Catal.); *pallidiūs* (Gloss.); *pallēsco*, M. L. 6166; *expallēsco*; *com-*, *ex-*-*pallidus* (époque impériale); *impallēsco* (Pers., St.); *perpallidus*.

Le -ll- de *palleō*, *pallidus* et de *pullus* appartient à la série des geminées expressives, comme sans doute -ll- du gr. πελλός (adjectif vulgaire : τὸν οἶν τὸν πελλόν « la brebis brune », Théocr. 5, 99). La famille de ce mot, qui indique une nuance « pâle », du « bleu », ou du « bleu pâle », ou du « gris », est largement représentée. En dehors de *palleō*, *pallidus*, le latin n'a guère que *palumbus* et *pullus* (v. ces mots). Mais ailleurs il y a nombre de mots bien attestés :

V. sl. *plavŭ* « λευκός » (r. *polovŭj*), lit. *palvas* « pâle, jaune clair », v. h. a. *falo* « pâle, livide », en face de av. *pouruša-* « gris » (en parlant des cheveux). L'accentuation de gr. πελλός montre qu'il faut partir de \**pellōs*; le sens est « gris blanc », dit soit de « vagues », soit de poils rendus blancs par l'âge; avec vocalisme o : *πολλός*.

Véd. *palitāh* « gris (par l'effet de la vieillesse) », fém. *pālikni* (avec *l* qui caractérise un mot pris à la langue courante, étranger au vieux fonds védique); att. πελινός, ion. πελινός « livide, sombre ».

Pers. *pir* « gris, vieux » (de \**parya-*), arm. *alil* « vagues » et « barbe, cheveux gris », d'où *alewor* « gris ».

Il y a eu sans doute un nom radical dont le lituanien, par exemple, a une série de dérivés : *pelē* « souris », *pelėti* « moisir », *pilkas* « gris », etc. Cf. *palumbēs*.

**pallium** : v. *palla*.

**palma**, -ae f. : 1° paume de la main (et, par métonymie, la main tout entière); « palme » de la patte d'un palmipède (Plin. 10, 52), d'où *palmipēs*. Sens dérivés : « partie du tronc d'où s'élancent les branches » et spécialement « tronc du palmier » (par étymologie populaire? Cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 62) et « fruit du palmier, datte » (*dactylus*); puis « branche de palmier, palme », et, celle-ci étant donnée aux vainqueurs comme symbole de la victoire (cf. T.-L. 10, 47, 3), la « victoire » elle-même; 2° dans la langue nautique, « pale » de la rame qui est au manche, comme la main aplatie est au bras. Ancien (Plt.), usuel, classique. Panroman. M. L. 6170, 6171. Celtique : irl. *palm*, britt. *palif*, etc. Sur les

différents sens de *palma* en botanique, v. André, *Lex.*, s. u.

**palmus**, -i m. : doublet de *palma* qui désigne encore une mesure de longueur égale au travers de la main ou « palme »; cf. *palmipēdālis* (et aussi *palmipēs*) « d'un pied et d'une palme »; diminutif : *palmulus* (Apic.).

Dérivés et composés : *palmula*, M. L. 6173; *palmāris*; *palmulāris*, -rius (irl. *falmaire*); *palmātus* (*tunica palmāta*, fréquente chez les Étrusques); *palmō-tim*; *palmēnsis*, *palmēus*, *palmiceus*, -cius, *palmōsus*; *palmi-fer*, -ger; *palmētum*; *palmēsco*. — Dans la langue rustique : *palmes*, -itūs m. : *uitium sarmenta appellatur, quod in modum palmarum humanarum uirgulas quasi digitos edunt*, P. F. 246, 1; M. L. 6172; *palmō*, -ās : échalasser la vigne et « marquer de l'empreinte de la main », d'où *palmizāre*. M. L. 6172 a. *expalmō*, -ās « palmā percūtō » (Ital., Aug.).

Lat. *palma* ne répond pas exactement à irl. *lām* « main » : on aurait \**plāma*. Si l'on part d'une forme du type de gr. παλάμη « paume de la main », il faudrait admettre qu'une voyelle s'est amuie après *l* dans *palma* (cf., toutefois, *alacer*, *alapa*, etc.). On ne peut décider si le type germanique de v. angl. *folm* « plat de la main », v. h. a. *folma*, répond à celui de irl. *lām* ou de gr. παλάμη. Tous ces mots rappellent la racine qui apparaît dans lat. *plānus* (v. ce mot). Cf. aussi peut-être *palpor*, *palpus*. — On laissera ici de côté la forme, énigmatique, de skr. *pāni* « main » et les formes, éloignées et qui pourtant semblent parentes, de lit. *dėlna* et v. sl. *dlani* « paume de la main ».

**pālōr**, -āris, -ātus sum, -ārī (*pālō* trans., Itala) : errer çà et là, se disperser, s'égarer, s'éparpiller. Verbe banni de la prose classique; ni dans Cicéron, ni dans César; surtout poétique et de la prose impériale. Usité au participe *pālāns*; *pālābundus* (Tert.). Pas de substantif.

Composés : *dispālōr*; *dispālēsco*, Plt., Ba. 1046 (ξ. λ.). Nonius 101, 4 et, après lui, Les Gloses citent une forme active (et transitive) *dispālāre*, expliquée par *sēparāre*; les Gloses ont aussi *dispalatum*, *diffugatum*; mais les exemples cités par Nonius s'interprètent aussi bien comme provenant de *dispālōr*. Bas latin : *impālō* (Lex Burg.).

On peut se demander s'il n'y aurait pas ici une forme à allongement radical, du type de *uēnāri*, *plācāre*, d'un \**pal*- issu de \**pōl* : cf. *πλανός* « errant », *πλάνη* « fait d'errer ». Pure hypothèse.

**palpebrae** (et *palpetrae*), -ārum f. pl. (le singulier n'est guère usité [Gels. 5, 26, 23]; *palpebrum* n. à basse époque, Non. 218, 24; cf. Ital., Cael. Aur.) : paupières. Sur la double forme, cf. Charisius, GLK I 405, 14, *palpetras per T Varro ad Ciceronem XIII dicit; sed Fabianus... palpebras per B; alii dicunt palpetras genas, palpebras autem ipsos pilos. Palpetra* semble appartenir à la langue vulgaire; cf. *palpetras* dans la Tab. Deuot. n° 3, publiée par M. W. Sherwood Fox, Amer. J. Phil., 33 (1912, 1); CIL I 2520. Le rapprochement avec *palpiāre* est dans Lactance, Opif. d. 10 init. : *ipsae palpebrae, quibus mobilitas inest, et palpitiatio uocabulum tribuit...*; cf. Serv. in Ae. 4, 30. Les formes romanes remontent à *palpetra*; cf. M. L. 6176, *palpetra*, -tra, et B. W. s. u.

Dérivés (tardifs et pour la plupart de la langue médicale) : *palpebrālis* (-ris); *palpebrō*, -brātiō; et *impalpebrātiō*.

V. *palpus*, *palpāre*. Nom de partie du corps, de type populaire. La forme féminine -bra n'est pas rare dans les noms d'instruments : *tebera*, *uertebra*, etc. Au contraire, si -trum est courant, -tra est exceptionnel; il a dû être vulgaire, à en juger par *scutra*. Dans *palpetra*, ce suffixe vulgaire évitait l'accumulation des labiales. La forme *palpetra*, GGL III 85, 55, est peut-être due à la tendance à la dissimilation (cf. prov. *parpela*).

**palpor**, -āris (et *palpō*, -ās), -ārī : toucher légèrement de la main, tapoter, caresser, flatter; et « tâter, palper ». Usité de tout temps. Familier. M. L. 6175 et 6174, *palpābundus*. Le gall. *palfu* dérive de *palma*.

Forme nominale d'où *palpor* est sans doute dérivé : *palpus* (ou *palpum*; nominatif non usité), -i : cresser. Attesté dans Plaute (*palpō percutere, opridare palpum*).

Dérivés et composés : *palpō*, -ōnis m. : flatteur (Perse); *palpātiō*, -tor; *palpāmen*, -mentum; *palpiō*, -ās, fréquentatif employé absolument, « s'agiter vivement, palpiter »; *palpiūtiō*, -tus, -iūs; *expalpō* (Plt.), glosé *ēlicio*. Tardifs : *palpābilis* (Ital.), -bilītās et *impalpābilis*; *palpātus*; *ad-*, *re-*, *sup-palpō*.

*palp-* offre le « redoublement brisé », comme *greg-*; il n'y en a hors du latin aucun correspondant exact. Pour le sens de la forme, ce que l'on trouve de plus proche, c'est le groupe germanique de v. isl. *falma* « tâtonner, trembler de peur », got. *us-filmans waurdun* « ἐξεπλήσσοτο », v. h. a. *fōllian* « tâter, sentir ». Comme on le voit par *palpetra*, la notion qui est au fond est celle de mouvements répétés. Pour le sens de « paume de la main » de *palpus*, cf. le rapport entre arm. *ap'* (gén. *ap'oy*) « paume de la main » et gr. *ἄπτο* « je touche, j'attouche », *ἄπη* « touche », *ἄπασσω* « je palpe, je caresse ». Du groupe de lat. *palp-* et des mots germaniques, on est tenté de rapprocher le mot expressif de gr. *ψάλλω* « je tire par secousses, je fais vibrer » et mélangé avec *ἄφ* : *ψηλαφάω* « je tâte, je caresse ». Les possibilités de rapprochements de ces mots expressifs sont multiples; aussi toute démonstration échappe. — Cf. peut-être *palma* et *pollex*.

**palūdātus**, -a, -um; **palūdāmentum**, -i n. : *paludati in libris auguralibus significat... armati, ornati. Omnia enim militaria ornamenta paludamenta dici*, F. 298, 11, et : *Salias uirgines Cincius ait esse conducticias, quae ad Salios adhibebantur cum apicibus paludatas; quas Aelius Stilo scripsit sacrificium facere in Regia cum pontifice paludatas cum apicibus in modum Saliorum*, F. 439, 18. *Palūdātus* est un ancien terme du rituel dérivé sans doute de *Palūda*, épithète de Minerve, semble-t-il, qu'on trouve chez Ennius, A. 521, cité par Varr., L. L. 7, 37 : *corpore Tartarino prognata Paluda uirago... Paluda a paludamentis. Haec insignia atque ornamenta militaria : ideo ad bellum cum exit imperator ac lictores mitarunt uestem et signa incinuerunt, paludatus dicitur proficisci*. Il s'est appliqué spécialement au général entrant en campagne ou au consul partant pour sa province. — Sans explication.

**palumbēs** (*palumbis*), -is c. (et *palumbus* m., -ba f.,

conservé dans les langues romanes, M. L. 6181) : pigeon sauvage, ramier. Ancien, usuel.

Dérivés : *palumbulus*, terme de tendresse ; *palumbinus* « de pigeon », conservé dans les langues romanes avec le sens de « couleuvre de pigeon », M. L. 6180 ; *palumbārius* : φασσοφῶνος (Gloss.) ; *palumbācius* (Grom.), *-bāris herba* (Ps.-Diosc.). Cf. le nom de ville *Palumbinūm* dans le Samnium.

Cf. gr. πέλεια, πηλιάς « pigeon sauvage », v. pruss. *poalis* « Taube » (Voc.) et, pour l'ensemble du groupe indo-européen, lat. *palleō*.

Pour la formation, cf. *columba* et sl. *golōbī* « περιστερά », en face de v. pr. *golimban* « bleu ».

**pālus**, -ī m. (*pālum*, Varr., ap. Non. 219, 21) : pieu, pal, échalas, pilori, poteau. Ancien (Plt.), usuel. Panroman. M. L. 6182. Celtique : britt. *pawi* ; et germanique : v. h. a. *pāl*.

Dérivés : *pālō*, -ās : échalasser ; *pālātio* (Vitr.) ; *pālāris* : de pieu, de poteau ; dans la langue militaire, *p. lūsiō* ou *pālāria* n. pl. : escrime contre un poteau, cf. Vég., Mil. 1, 11 ; *dēpālō*, -ās : délimiter avec des pieux (tardif), et *im-*, *prō-pālō* ; *paxillus* (et *paxillum*, Gloss.) : petit pieu ; pousseau ; cheville, clou, M. L. 6318 (*paxillus*). Cf. M. L. 6320, \**pazo* « paison ». — Composés : *tripalles?* (*uineae*), *quod tria pala habent*, Varr., Men. 179 ap. Non. 219, 21 ; cf. M. L. 8911, *trepalium*, \**tripaliāre* ; B. W. *traoail*.  
De \**pāk-slo-*, v. *pagō*. — Cf. *pāla*.

**palūs**, -ūdis f. (*palūs* dans Hor., A. P. 65, avec reste d'abrégement iambique?) : marais. Ancien (Enn.), classique, usuel. Conservé dans les langues romanes, dont certaines formes supposent un doublet à métathèse \**padūlis* (formé peut-être sur *Padus* par l'étymologie populaire). M. L. 6183.

Dérivés : *palūster* (-tris), M. L. 6184 ; *palūdōsus* ; *palūdester* (Cassiod.) et *padulestris* ; *palūdēnsis* (Inscr.). Composés tardifs et poétiques : *palūdi-cola*, -fer, -gena, -uagus.

Cf. skr. *palvalām* « mare, marais » et le mot, sans doute dérivé, v. h. a. *felawa* « saule ». La formation de *palūs* serait de même type que celle de *salūs*. — La racine est celle qui figure dans lit. *pilū*, *pilti* « verser », arm. *helum* « je verse » (aor. *heli*) et *ololem* « j'inonde ». Avec élargissement -u-, le grec a πλῦνα « je lave » et le latin *pluit* (v. ce mot). Cf., d'autre part, lit. *pelkė* « marais », v. sl. *plakati* « laver », gr. πλάζω « humidité », etc.

**pampinus**, -ī m. et f. (cf. Serv., Buc. 7, 58) : pampre. Ancien (Plt.), technique. V. And. é, *Lex.*, s. u. Panroman, sauf roumain. M. L. 6185.

Dérivés : *pampinārius* et -um n. : rejeton de la vigne qui ne donne que des feuilles (Plin.) ; *pampineus* (-nāceus) ; *pampināsus* ; *pampinōsus* ; *pampinō*, -ās : *est ex sarmento coles qui nati sunt, de iis qui plurimum ualent, primum ac secundum, nonnumquam etiam tertium relinquere, reliquos decerpere*, Varr., R. R. 1, 31, 2 ; *pampinātiō*, -tor.

Sans doute, comme gr. ζυμπελος et les autres termes relatifs à la vigne et au vin, emprunté à une langue du bassin méditerranéen. Cf. géorg. *babilov*, etc. (Lafon, Rev. Ét. anc., 36, 43).

**panaca**, -ae f. : sorte de coupe ou de vase en terre (Mart. 14, 100 in lemm.). Mot de la Gaule cisalpine ou de la Rhétie.

**panariūm**, -ī n. (Ps.-Apul., Gloss. ; *paranychiūm*, Marc. Emp.) : panaris ; forme corrompue de *paronychiūm* sous l'influence de *pānus*. Panroman, sauf roumain. M. L. 6186.

**panax**, -ācis m. ; **panaces**, -is n. ; **panaceia**, -ae f. : panacée, nom donné à diverses plantes qui passaient pour tout guérir. Les formes latines ne sont que des transcriptions du grec.

Dérivé tardif : *panacinus* (Cael. Aur.).

**panera** : v. *impancrāre*.

**pandō**, -is, **pandī** (attesté seulement par Priscien et dans les composés ; ne semble pas employé par les auteurs. La forme à redoublement \**pe-pend-ī* aura été évitée par suite de son homonymie avec le parfait de *pendō*), **passum** (et forme analogique *pāsum*, de la *Pānsa* « qui marche les pieds écartés », surnom romain, et les doublets *dispessus* et *dispānsus*), **pandere** : étendre, déployer, écarter ; par suite « ouvrir » (en écartant, différent de *aperire* « ouvrir en ôtant un couvercle, operculum »). Usité de tout temps. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 6189.

Dérivés et composés en *pand-* et en *pass-* : *pandus*, -a, -um (est à *pandō*, comme -*legus* à *legō*) : écarté, qui s'ouvre ; par suite « déjeté, évasé, infléchi, arondi, concave », épithète d'une déesse, *Dea Panda uel Pantica*, « quod uiam pandat », peut-être étym. popul., cf. Varr., ep. Gell. 13, 22, 4, le couplet *Panda Cda* (Arn. 4, 3). M. L. 6193. De là *pandō*, -ās : [s']infléchir, et *panditiō* : gauchissement du bois (Vitr.) ; *panditiō* « déboisement du genou » (Mul. Chir.) ; *pandus* : retroussé, d'où *repandūstrus* (Pac.) ; *Pandana porta dicta est Romae, quod semper pateret*, P. F. 246, 15 (étymologie populaire?) ; *pandex* : *qui semper pandit ora ad potandum*, GGL V 607, 15 ; de là \**pandīculus*, d'où provient le dénominatif : *pandīculor*, -āris : *-ri dicuntur qui toto corpore oscitantes extendunt, eo quod pandi fiunt*, P. F. 246, 16, cf. M. L. 6191 ; *pandīcularis* : *dicebatur dies idem et communicarius, in quo omnibus dis communiter sacrificabatur*, P. F. 246, 18.

*passus*, -a, -um : ouvert, écarté ; usité surtout dans l'expression technique *passa ūna* « raisin sec » (qui s'est fendillé en séchant au soleil), d'où *passum* (sc. *uinum*) « vin de raisins secs », M. L. 6270 ; et 6205, *passus* ; *passim* adv. : en se répandant çà et là ; en désordre ; *passārius*, -a, -um : -a *ficus* « figue étalée et séchée au soleil » (tardif) ; *passālēs* : *et oues et gallinae appellatur quod passim pascuntur*, P. F. 249, 4 ; *passiūs* : qui se trouve çà et là, répandu, commun (bas latin), conservé dans une expression sarde, cf. M. L. 6269, et *passiuitās* « promiscuité » (Tert.) ; *passus*, -ūs m. (et tardif, *passus*, -i) : proprement « écartement des jambes », d'où « espace compris entre cet écartement ; pas ; mesure de longueur ». Panroman. M. L. 6271. Celtique : irl. *pass*, *spass*, *cassan*. De là \**passāre* attesté par les langues romanes, M. L. 6267 ; \**compassāre*, 2095 ; \**expassāre*, 3033, etc.

De *pandō* : *dispandō* : étendre en tous sens, écarteler

(participe *dispessus*, Lucr.) ; *expandō*, M. L. 3030, et 3031, \**expandicāre* ; *oppandō* (époque impériale) ; *praepandō* ; *repandō* (Apul.) ; *prōpānsus* (id.).

Pas d'étymologie claire, à moins qu'on ne rapproche *paesō* et qu'on n'admette, dans la racine, une alternance entre dentale sonore et dentale sourde.

**pandus** : v. *pandō*.

**pangō**, -is, **pepigī** (et *pēgi*, forme créée pour remplacer le parfait à redoublement d'abord dans les composés avec préverbe, *compēgi*, *impēgi* ; *panzī* est une forme analogique rare), **pāctum**, **pangere** : *pangere*, *figere*, *unde plantae pangī dicuntur, cum in terram demittuntur, inde etiam uersus pangī uel figi in cera dicuntur*, P. F. 235, 5 (cf. 95, 29) ; « ficher, enfoncer, planter », *pangere finis, terminos* ; par suite « établir solidement, conclure », *p. pācem* ; le verbe se rencontre dans ce sens avec *paciscor*, dont il est parent ; et aussi « graver dans la cire », d'où « écrire, composer, etc. » ; cf. Colum. 10, 151. Usité de tout temps. Non roman, sauf sous la forme *paatum* « comprimé ». M. L. 6138 a.

*Pangō* est un verbe à nasale infixée de la racine \**pāg-* (alternant avec \**pāk-*) dont la forme à voyelle longue se trouve dans *pāgus*, *pāgina* (v. ces mots) et dans *compāgēs*, -is f. « assemblage » (doublet de l'époque impériale *compāgō*, -inis f., d'où, dans la langue de l'Église, *compāginō*, -ās, -ātiō ; cf. *pāgina*) ; *impāgēs*, -is f. : traverse de porte (avec un doublet \**impāgō* supposé par quelques formes romanes, au sens de « rayon de miel », M. L. 4291) ; *prōpāgēs*, -is et *prōpāgō* : provin, M. L. 6780, v. h. a. *propfo*, -a et m. h. a. *prōpfen* ; *prōpagmen* n. « prolongation » (Enn., A. 160) ; *prōpāgō*, -ās et *prōpāginō* « reproduire par provignement » et « propager » avec ses dérivés, sans doute fréquentatif en -ā- qui est à *pangō* comme *appellāre* à *pellere* ; *repāgēs*, terme poétique d'après Fest. 350, 16, auquel la langue courante substitue *repāgula*, -ōrum n. pl. « barrières ; barres de porte ». Même racine dans *pāla*, *pālus*, *pastinum* ; v. ces mots.

Composés de *pangō* : *appingō* = *adfigō*, peut-être dans Tér., Ph. 438, où il allitère avec *attigeris*, et dans P. F. 8, 1 : *antipagmenta ualuarum ornamenta quae antis adpinguntur, i. e. adfiguntur* ; peut-être *appāginēculi* « ornements de faite » (Vitr.).

*compingō* (et dans les gloses *compāgō*, peut-être formé sur *compāgēs*, -gō, cf. *propāgō*) : assembler en serrant, serrer (e. g. Plt., Amp. 155, *si tresuiri me in carcerem compegerint*), former. A l'époque impériale, « composer » (= *compōnere, cōscribere*), sans doute d'après *pangō*. *Compāctus* : assemblé étroitement, compact ; d'où *compāctiō* (Cic.), etc. ; *dēpangō* (usité surtout au participe *dēpactus*) ; *expingō* : pousser dehors, M. L. 3046 ; *impingō* : enfoncer, planter dans (sens physique et moral), M. L. 4309 (et 4290, 4191?) ; *impāctiō* (Sén., Q. N.) ; \**impactō*, -ās, v. B. W. *empēcher* ; *oppangō* (*oppēgi* dans Plt.) ; *repangō* (Col.) ; *suppingō* : enfoncer, planter par dessous. Cf. aussi M. L. 3048, *expingere*, et 6146, \**pagina* ; 6143, \**pagella* « gluaux ».

V. *pacō*, *pāx* ;

**pānicum** : v. *pānus*.

**pānis**, -is m. (et *pāne* n., cf. Arn. 1, 59) : pain. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6198. Celtique : irl.

*pāin*. Sans doute ancien thème consonantique passé aux thèmes en -i- ; cf. *canis*. L'ablatif est *pāne* ; le génitif pluriel, *pānum*, selon Verrius ; et c'est pour satisfaire à l'analogie que César voulait qu'on dise *pānium* ; cf. Funaioli, GRF 518, 19. Le diminutif *pāstillus*, *pāstillum* : petit pain et « pastille (en forme de petit pain) » ; cf. P. F. 249, 3, -s *forma parui panis, utique diminutium a pane*, et 298, 5, *pastillum est in sacris libri genus rutundi*, semble indiquer que *pānis* remonte à une ancienne forme \**pāsn-* ; le rattachement à *pastā* est peu vraisemblable, en raison de la date tardive de l'emprunt *pastā*.

Dérivés et composés : *pānārius* : ἀρτοποιός (Gloss.) ; *pānārium*, -riolum : corbeille à pain, panier, M. L. 6187, et germanique : v. h. a. *pfanāri*, etc. ; *pānicus* : de pain ; *pānōsus* (Gael. Aur.) ; *pānifer*, -fica, -ficō, M. L. 6197 ; -*ficium* (et *pānicum*, Cassiod.) ; *pānicocārius* (bas latin) ; de *pāstillus* : *pāstillārius* ; *pāstillāns* (Plin.) de *pāstillo* (formé comme *claudicō*).

Les formes *compāniō*, *compānia* qui se trouvent dans la Loi Salique et ont supplanté dans les langues romanes *contubernium*, *contubernālis*, ne sont pas proprement latines. *Compāniō* est le calque du germanique, got. *gahlaiba* ; cf. M. L. 2092, 2093 ; irl. *compán*.

Le \**pāsnis* sur lequel repose lat. *pānis* rappelle la forme \**pāski-* ou \**pāski-* sur laquelle doit reposer arm. *hac* (instr. *haciw*) « pain ». V. *pāscō*. D'autre part, on cite une glose πάνος ἑμεσοπίου ; cf. Athénée III 111 c, mais qui peut provenir du latin.

**pānna**, -ae f. : casserole. Mot de basse époque (CGL II 595, 49 ; V 117, 41 ; et poteries de Graufesenque).

La date tardive du mot et sa présence en Gaule semblent devoir exclure le rapport avec *patina*. Passé en germanique : v. h. a. *pānna* « Pfanne », et partiellement en roman : fr. occidental *pan*, *pon* « cuve » ; port. *panela*, M. L. 6199. Britt. *pann* « coupe ».

**pānnus**, -ī m. (*pannum*, Nov.) ; dat.-abl. pl. *pannibus*, Enn., Pomp.) : morceau d'étoffe, pan ; souvent au sens péjoratif « lambeau, haillon ». Usité de tout temps, sauf dans la prose classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6204. Irl. (dérivé) : *cannadas*.

Diminutifs : *pannulus*, M. L. 6203 ; \**pannellus*, attesté par les langues romanes, M. L. 6200 ; *panniculus*, d'où *panniculārius*, -a, -um (Dig.) ; *pannunculus* (Not. Tir.). Autres dérivés et composés : *pannārius*, -a, -um, et *pannāria* n. pl. « présents faits d'étoffe » ; *panneus* : βέναιος (Paul. Nol., Gloss.) ; *pannōsus* ; *pannōsītās* : βέναισις ; *pannūceus* (-cius), *p. mālum*, M. L. 6202, -*ceātus* ; *pannūcellium*, -ī n. (Varr.) : fil de trame, dévidoir ; *dēpannō* : dilacerō, M. L. 2369, \**dēpanāre*?

Nom technique et familier, sans correspondant net. V. sl. *opona* « rideau » n'est pas séparable de *plnō* (v. lat. *pendeō*) ; c'est sans doute aussi à ce groupe de \**pen-* « pendre » qu'appartient v. h. a. *fano* « drap, drapeau », etc. — Quant à gr. πῆνος ὄφρασμα qui est sans doute un ancien \**πῆνος* (cf. πῆνισόδετα, Théocrite), la forme en est différente.

**pānsus**, *Pānsa* : v. *pandō*.

**pantex**, -icis m., usité surtout au pluriel *panticeōs* : tripes, intestins, d'où « panse ». Mot de la langue popu-

laire. Depuis Plaute. Panroman. M. L. 6207; et 3032, \**expanticiare*. Du v. fr. *panceire* provient a.l. *Panzer*. Dérivé : *panticōsus* (*uenter*), Serv. auct., Ae. 3, 217. Sur l'existence d'une forme \**panticanus*, dérivée de *ponticus* et déformée par l'étymologie populaire, v. M. L. 6651. Un autre sens apparaît dans la glose *pa(n)ticus* (var. *panceps?*) : ἔλαχ κτηνὸν ἐν τραχήλῳ.

**Pantica**, -ae f. : autre nom de *Panda*, d'après Ar-nobe, 4, 3. V. *pandus* sous *pandō*. La forme est inex-pliquée. Cf. *mateō*?

**pānus**, -ī m. : sous ce mot les dictionnaires rangent trois sens différents : 1° fil du tisserand (depuis Lucilius), sans doute emprunté au gr. dorien \**πᾶνος*, cf. att. *πῆνος*, *πῆνον* « fil » et « bobine », dimin. *pānuncula* (Not. Tir.); 2° tumeur ou abcès (ainsi nommé par sa ressemblance avec une bobine?; cf. Cels. 5, 2, 10, *pānum* a similitudine figuræ nostrī uocant; Non. 149, 17, *panus*, *tramae inuolucrium*; *quam deminutiue panuclam uocamus... est tumor quoque inguinum*; *ex formæ similitudine sic uocatur*, qui cite des exemples d'Afranius et de Nivius); diminutif : *pānicula* (*pānu-*) (Ps.-Ap., Scrib.), M. L. 6209, et *pannoclōsus* (Orib.); 3° épi à panicules, millet (Plin. 18, 54). A ce dernier sens se rattachent les dérivés : *pānicum* n. (-*cium*, Edict. Diocl., Paul. Nol.) : panic, sorte de millet; *pānicula* (*pānu-*) f. : panicule; *pāniculus* : chaume; conservés dans les langues romanes, M. L. 6194, *panicium* (avec *i*; cf. germanique : v. h. a. *pfenih*); 6195-6196, *panicum*, -*culum*.

Il est peu probable que les divers sens de *pānus* puissent s'expliquer par une même origine. Mais, en dehors de l'emprunt au grec, qui paraît sûr pour le premier, on ne peut rien affirmer.

**papae** : exclamation empruntée par la langue de la comédie au gr. *παπαί*; cf. *babae*.

\***paparium** : mot de sens obscur qu'on trouve dans Sénèque le père, Contr. II 1 (9), 35 : *dixit enim accessit seruum ut dominicæ libidini paparium faceret*. Expression sans doute populaire. V. O. Immisch, Glotta 15, 150 sqq., qui l'explique par \**parparium*, i. e. \**parpartii personam agere*, et Th. Birt, *ibid.*, 17, 71 sqq. D'autres font de *paparium* un dérivé de *pappō*, *pappa*. Tout ceci douteux. Lire \**parārium*?

**paparus**, -ī m. : jeune oie. Très tardif (Orib.). Inexpliqué.

**pap(p)as** : v. *pappa*.

**papāuer**, -eris n. (et m. dans Gatton et Plt.) : pavot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6210, passé en germanique : v. angl. *popi* (de \**papager*?).

Dérivés : *papāuerus*, -*rātus*, -*a*, -*um*; *papāuerculum* (Ps.-Ap.).

Forme à redoublement, d'origine incertaine, dont la finale rappelle celle de *cadāuer*. On y a vu d'anciennes formes de participe parfait en -*ues*; mais *papāuer* ne se rattache à aucun verbe connu. En tout cas, mot de type populaire.

**pāpiliō**, -ōnis m. : 1° papillon; 2° à l'époque impériale, « tente, pavillon » (à cause de la ressemblance des rideaux qui le fermaient avec les ailes du papillon). Depuis Ovide. M. L. 6211. Celtique : irl. *pupal*; britt.

*pebyll* « tente »; germanique : néerl. *pepel*; gr. *πᾶπυλον*.

Dérivé : *pāpiliunculus* (Tert.).

Cf. les mots germaniques tels que v. sax. *fflōllan* « papillon ». Terme expressif sans étymologie claire.

**papilla** : v. *papula*.

1° **pappa**, -ae : mot expressif du langage enfanta, désignant la nourriture; cf. Varr. ap. Non. 81, 2, *cibus ac potionem buas ac pappas uocent, et marces mammam, patrem, talam*.

Dérivé : *pappō*, -ās, et *papō* (cf. CGL V 525, 18, [papilla] caput est mammae de qua exiit lac, unde [pappa] tum est ut dicamus infantibus papa, i. e. manducantem; *papare enim dicimus, non pappare; nam et ipso molarum laborum id ostendimus*) « manger », attesté dans Plaute et conservé dans les langues romanes. M. L. 6214; B. W. *soupape*; et en germanique : all. *dip-pappe*. Cf. tchèque *papat* « manger ».

2° **pappa** m. : ailleurs, en grec notamment, la forme *pappa* est un nom familial, enfantin, du « père », *papa*, etc. Et la forme et le sens de ces mots enfantins diffèrent d'une langue à l'autre.

*pappus*, -ī m. (cf. gr. *πάππος*) : 1° vieillard, grand père; 2° aigrette cotonneuse de certaines plantes (chardons, etc.), barbe, duvet; 3° nom populaire du séneçon ou érigeron (cf. *auia*, *seneciō*).

Deux mots différents se sont confondus dans *pappa*. L'un, ancien en latin, de formation semblable à *mamma* et, comme celui-ci, demeuré dans le vocabulaire familier (*maman*, *papa*), cf. M. L. 6213; l'autre, plus récent et passé du grec dans le vocabulaire du latin chrétien (*πάππας* > *pappa*, -ae et *pappās*, -ātis (d'après *abbās*, *abbātis*), terme d'affection et de respect appliqué d'abord aux évêques en général, puis spécialement à l'évêque de Rome, et qui est à l'origine du nom du « pape », qui, sémantiquement, s'est détaché de *pappa*.

**pappō**, **pappus** : v. *pappa*.

**papula**, -ae f. : bouton, pustule. Ancien (Lucil., Afran.).

Dérivés : *papulō*, -ās : produire des boutons (Caes. Aur.); *papilla* : petit bouton; -ae *capitula mammaram dictæ, quod papularum sint similes*, P. F. 246, 8, d'où le « sein » lui-même; *papillātus*. Rattaché par les gloses à *pappa*; cf. CGL V 622, 37, *pappa uel papilla est mamma*. Quelques traces de *papula*, *papilla* dans les langues romanes. M. L. 6215, 6212. Irl. *popp?* *expapillātus* « de brachio usque ad papillam nudato » dans les gloses se réfère peut-être à Plaute, Mi. 1180, mais la glose est très incertaine; v. *efflātum*.

A cause de *papilla*, le plus probable est que -*ula* de *papula* est suffixal. Dès lors, on rapprocherait lit. *pāpai* « mamelon du sein ». Mot de type familial, sans étymologie nette. V. le précédent.

**pāpŷrus**, -ī m. f. (et *pāpŷrum* n.) : papyrus et « papier », puis « mèche (de lampe) ». Emprunt au gr. *πάπυρος* (attesté depuis Catulle). De là dérivent les formes à suffixes latins *pāpŷrāceus*, *pāpŷrifex*, *pāpŷrinus*, *pāpŷrīd*, *pāpŷrius*, toutes d'époque impériale. Cf. M. L. 6218, *pāpŷrus*, \**pāpŷerus*, *pāpŷilus* (= esp. *papel*), *pāpŷ-*

res. et 6217, *pāpŷreus*, *pāpŷilius*, GGL V 381, 10. Germanique : v. h. a. *paffŷr* « papyrus »; ags. *uapor* « bougie »; irl. *paipŷr*, britt. *pabŷŷr*.

**pār**, **pāris** adj. : égal; pair (*tūdere pār impār*); pareil (avec superl. *parissimus*; *parissimus*, *parissimus*, CIL I<sup>2</sup> 7). Souvent joint à *aequalis* (-*bilis*); cf. Cic., Inu. 2, 22, 67, *par est quod in omnes aequabile est*; à *aequus*, *similis*, *idem*, *aequus* qu'il renforce. Substantif *pār*, **pāris** m. et f. : *cibus ac potionem buas ac pappas uocent, et marces mammam, patrem, talam*. *pār* est dit « compagnon de table » (= ὁμόκλιτος). *Pār* s'est dit aussi d'objets qui vont par paire; cf. P. F. 247, 16, *paribus equis, i. e. duobus, Romani uebantur in proelio, ut sudante altero transirent in siccum. Parium aequus apellatur id quod equitibus duplex pro binis equis datur. De là le neutre pār « une paire », souvent employé au pluriel *paria*. V. B. W. *pair*, *paire*. La synonymie de *aequus* a sans doute entraîné la création de la locution *pār est = aequum est*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6219, *par*, *paria*. Britt. *par*, et saut roumain. A *pār*, monosyllabe, ont tendu à se substituer des formes plus pleines : *parilis* (rare et poétique, fait d'après *similis*); de là *parilitās* (tardif); \**pari-tique*, supposé par certaines formes romanes (cf. *sōlī-culus* et *sōl*). M. L. 6240-6241; B. W. *pareil* : *comparilis*, -*litas* (tardifs); *parilia*, M. L. 6244 a.*

Dérivés : *pariter*; *paritās* (rare et tardif; Arn., Roëce); *parārius* (v. plus haut). Il n'y a pas d'exemple sûr d'un verbe *parō*, -ās dérivé de *pār*. On cite, toutefois, Plt., Cu. 506, *eodem hercle uos pono et paro* : *parissimum estis hibus* (où il n'y a qu'un jeu de mots de Plaute entre *parissimum* et *parō* « préparer, disposer »), Sén., De Prov. 1, 1, 6; dans Cic., Fam. 1, 9, 25, il s'agit aussi de *parō* « prendre des dispositions ». Le verbe simple est remplacé par le composé *com-parō*, v. plus bas. De *paria*, dérivé à l'époque impériale *pariō*, -ās « égaliser, apparier », et aussi « payer », sens issu de l'expression *paria facere* « balancer les comptes », M. L. 6239; B. W. *parier*. De *pariō* : *pari-ātio*, *pariātor*, *pariātōria* (bas latin).

Composés : *compār*, adjectif et substantif : pareil (le préfixe *com-* insiste sur la réciprocité, cf. *cōnsimilis*); substantif « semblable, compagnon, -gne », spécialement « compagnon ou compagne pour la vie, mari, femme » (fréquent dans les inscriptions, d'où un féminin tardif *compara*). Ancien (Plt.), mais non classique; de couleur populaire. Dénommatif (attesté depuis Tér.; usuel et classique); *comparō* : comparer; *comparātiō* = σύγκρισις, *ισωσις*; *comparātus*, -ūs; *comparātius* (= συγκριτικός), -*iticius*; *comparābilis* et *in-* (rare); *dispār* (cf. *dissimilis*), conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 2673, et *disparilis*, -*ilitās* = ἀνώμοτος, ἀνόμαλος, ἀνωμαλία (Varr.); cf. aussi *disparō*, *disparā-tio*, où semblent s'être confondus les sens de *pār* et de *parō*. Le celtique a : britt. *cymmar*, *cymharu* « compār, comparō »; irl. *comparit* « comparātius ».

*impār* : impair, inégal; et « qui n'est pas pareil », d'où « inférieur à »; et *impariter* (Hor., A. P. 75) = ἀνί-sως; *imparilis* (tardif); *imparilitās* (ἀνομουότης); rare, cf. Gell. 14, 1, 22; 5, 20, 1). Sur l'emploi de *dispār* et de *impār* dans les auteurs, v. Thes. VII 1, 517, 1 sqq.

*suppār* : à peu près égal (rare, mais classique, d'après *παράμοιος*, etc.); d'où *suppārō* (Tert.).

Par contre, *sēpār*, qui n'apparaît qu'à l'époque impériale (Val. Flacc., Stace, Prud., Sol.), avec le sens de *dispār*, est une forme reconstruite sur *sēparō*, rattaché faussement à *pār*. Cf. encore M. L. 539, \**apparium*.

Sur *aequipērō*, *aequipār*, v. *aequus*, sub fin. Étymologie inconnue. Il n'y a pas de terme indo-européen connu pour « égal ». On songe à la famille de *pariō* (v. ce mot), *parō*, *pars*. Mais le sens reste à expliquer. L'ombrien a *pars est* « pār est ».

**parabola**, -ae f. : = *παραβολή*. D'abord simplement transcrit du grec sous la forme *parabolē*, puis emprunté par la langue de la rhétorique dans le sens de « comparaison » (Quint., Sén.), apparaît dans la langue de l'Église avec le sens de « parabole », « proverbe », et, dans la Vulgate, avec celui de « parole » (ce double sens de *parabolē* provenant de l'hébreu *pārēhāl*), *assumptā parabolā* « ayant pris la parole » (e. g. Num. 23, 7), qui est demeuré dans les langues romanes, où (sauf en roumain) *parabola* a supplanté *uerbum*, grâce à la fréquence et à l'importance de son emploi dans la langue religieuse, et aussi à cause du sens de *uerbum* dans cette même langue (Wackernagel, IF 31, 262). Cf. M. L. 6221 et 6222, *parabolāre*. Irl. *parabibl* (mot savant). B. W., préface, p. xi.

Dérivés : *parabolicē*; *parabolō*, -ās « par'er » (Rer. Merov. V, p. 378, 4). Différent de *parabolor*, -āris « risquer sa vie », v. Blaise, s. u.

**parabolānus**, -ī m. : infirmier (Cod. Theod.). Déformation de *παραβολανεύς*.

**parada**, -ae f. : rideau, tente d'un vaisseau. Rare et tardif (Aus., Sid.). Peut-être celtique. Semble sans rapport avec l'iranien \**partaka-* « rideau », pers. *parda*, emprunté par l'arménien (*partak*) et le syriaque, dans lequel le sens de « rideau » c'est être le résultat d'une spécialisation secondaire, le sens premier devant être « division ».

**paradisus**, -ī m. : parc. Emprunt (Gell.) au gr. *παράδεισος* (mot d'origine iranienne), vulgarisé depuis Tertullien dans le sens de « paradis » et passé par là dans les langues romanes. M. L. 6223. Celtique : irl. *pardus*, britt. *paradwys*.

Dérivés et composés : *paradisiacus*, *paradisicola* (Prud.).

**paraganda** (et *paragaudis*), -ae f. : bordure de vêtement d'or ou de soie dorée; paragaude, vêtement orné de cette bordure. Bas latin; mot étranger, perse, v. Hübschmann, *Arm. Gramm.*, I, p. 227, n° 530, venu en latin par le grec.

Dérivés : *paragaudius*, -*dātus*.

**paragraphus**, -ī m. : paragraphe. Emprunt savant au gr. *παράγραφος* (Isid. 1, 21, 8). M. L. 6225 (fr. *parafe*, etc.).

**paralysis**, -is f. : emprunt de la langue médicale au gr. *παράλυσις* (Pétr., Plin.). M. L. 6226.

**paramus**, -ī m. : plateau (CE 1526 C3). Mot étranger, sans doute espagnol. M. L. 6228.

**parasitus**, -ī m. : parasite. Mot de la comédie, emprunté au gr. *παρασίτης*; latinisé.

Dérivés : *parasita* f. (Hor., Plin.); *parasitor*, -*aris* (Plt.); *parasiticus*; *parasitaster* (Tér.).

**paratragoedō**, -*ās* : prendre des airs tragiques. Création de Plaute, d'après le gr. παρατραγωιδέω.

**parauerēdus** : v. *uerēdus*.

**Parca** (usité surtout au pluriel *Parcae*), -*ae* f. : la Parque, nom générique des déesses chargées de filer la destinée de chaque mortel (leurs noms particuliers sont *Nona*, *Decuma*, *Morta*, correspondant aux noms des déesses grecques *Clōthō*, *Lachēsis*, *Atrapos*).

Rattaché par Varron à *pariō*, cf. Gell. 3, 16, 9 sqq., étymologie généralement admise par les modernes. Cf. περρωμένη et Δάχρησις (de λαγγάνω).

**parcō**, -*is*, **peperēcī** (classique, Cic., Cés.; formes secondaires *parsi*, notamment avec préverbe, *comparsū* chez Térence, et *parcū*, Naev., d'après *arcū*), **parsum** et **parcītum** (participle futur *parsiurus*, T.-L.; *parcūtūrus*, St Jér.; et même, à basse époque, *peperitum*, *pepercitum*), **parcere** : sens premier « retenir, contenir » (transitif encore attesté dans l'expression rituelle conservée par P. F. 249, 1, *parcio linguam in sacrificiis dicebatur*, i. e. *coerco, contineto, tacto*; cf. Plt., Mi. 1220, *parce uocem*, et Poe. 1035, *linguam compescas*. Spécialisé dans le sens absolu de « se contenir, se retenir », *parce pias scelerare manus*, Vg., Ae. 3, 42; puis « se contenir (en faveur de quelqu'un ou de quelque chose), épargner, ménager » (suivi du datif, *p. alicui* et, à basse époque, *p. ab*, d'après *abstinere ab*). Usité de tout temps. Conservé seulement en provençal. M. L. 6231 a.

Dérivés et composés : *parcus* : ménager, économe; et les composés expressifs *dēparcus* (Suét.); *praeparcus* (Plt.); *perparcō* (Tér.); *parsimōnia*, -*mōnium* (*parci*); et, à l'époque impériale, *parcītās*; *imparcenter* (tardifs); *parciloquium* (Apol.); *parciprōmus* (Plt.); *parcior*, *parcītūdō* (tardifs); *parsiō* (Gl.).

**compercō**, -*is* (*compar-*); cf. P. F. 52, 26, *comparsū Terentius* (Ph. 44) *pro pescuū posuī* : s'abstenir de, épargner; *impercō* (Plt.); *repercō* (rare).

A la même racine, mais avec un suffixe d'inchoatif, appartiennent également les composés de sens divergent, dont la langue ne reconnaissait plus la parenté avec *parcō* : *compescō*, -*uī* (-*pescitum*, Prisc., GLK II, 511, 18) : contenir, retenir; par suite « maîtriser, faire cesser ». De \**com-perc-sc-ō* comme *poscō* de \**porc-sc-ō*. *Compescō* semble formé secondairement sur *dispescō* : tenir séparé, diviser. Attesté depuis Varron; synonyme de *disiungō*, usité surtout dans la langue impériale; *impescō*, P. F. 96, 13, qui l'explique par un faux rapprochement avec *pāscō*.

Pas d'étymologie connue.

**pardus**, -*I* m. : (léo)pard. Emprunt au gr. πάρδος attesté depuis Lucain; de même, *pardalis*, -*is* f. = *πάρδαλις*.

Dérivés : *parda* f. et *pardalium* (Plin.); -*licus*, -*linus*; *leopardus*, -*dalis*. Passé en germanique; v. h. a. *pardo*, all. *Pardel*.

**parēns**, -*entis* c. : « père » ou « mère », au pluriel **parentēs**, -*um* « les parents », c'est-à-dire « le père et la mère » ou les « pères et mères » (collectif); cf. en gr. ὁ τεκών, ἡ τεκοῦσα, οἱ τεκόντες. Le mot, surtout au sin-

gulier, appartient à la langue littéraire, à laquelle il fournit un substitut « noble » de *pater* et de *matr*, comme *genitor*, *genetrīx*; dans l'usage, c'est le pluriel qui est le plus fréquent. *Parēns* s'emploie indifféremment comme féminin ou comme masculin; cf. *Merita*, Middleton Odgers, *Latin « parens », its meaning and uses*, Ling. Soc. of America, Language Dissertation, III, 1928. La loi dite de Servius Tullius porte : *si parentem puer uerberit, aut olle plorassit parens, puer diuis parentem sacer estod, uo parentem semble vouloir dire « un de ses parents » (le père ou la mère).*

A l'époque impériale, *parentēs* s'emploie, comme *patrēs*, pour désigner les ancêtres, et même les « parents » (*propinquī*), frère et sœur, etc.; cf. *nisi forte parentes militari uolgarique sermone cognatos et affines nominat*, Hieron., Apol. adu. Ruf. II, d'où *parentiela* (d'après *clientela*, Capitol., Gord. 23). Ancien, usuel. Panroman. Cf. M. L. 6233, *parens, parēntes*, et 6234, *parēntiatus* « parenté ».

Dérivés : *parentō*, -*ās* : faire une offrande ou un sacrifice aux di parents; cf. lettre de Cornélie à son fils, Tibérius Gracchus : *ubi mortua ero, parentibus mihi et inuocabis deum parentem*. — *Parentālis*, d'où *Parentālia* (cf. *dēnicālēs*); *parentiurus* (tardif), etc. V. H. Wagenvoort, *Stud. i. Röm. Liter. Cult. u. Rel.*, Leyde, 1956, 290 sqq., et M. Loumann, *Gl.*, 36, 148 sqq. V. *pariō*.

**pārēō** (et *parreō*, attesté et blâmé par Fest. 262, 16, *parret quod est in formulis debuit et producta priore syllaba pronuntiarī, et non gemino r scribi, ut feret parēt. ut comparet, apparet*; cf. P. F. 247, 15, *parret significat apparebit* (de \**parrō*?), -*ēs*, -*ui*, -*itum*, -*ere* : paraitre, apparaître. Dans la langue du droit, *pāret* = *uidētur*, e. g. Gai., Inst. 3, 91, *si paret eum dare oportere*. Spécialisé dans le sens de « être présent à l'ordre de quelqu'un » (*pārere dictō alicuius*; cf. *obsequi*), par suite « se soumettre, obéir » (souvent joint à *oboedire*, *audientem esse*), d'où *pār(i)entia*, Cod. Theod., d'après *oboedientia*. Ancien (Enn.), usuel. Panroman. Toutefois, en dehors de la forme impersonnelle *pāret*, qui est de la langue du droit, la langue classique n'emploie le verbe qu'avec le sens d'« obéir », tandis que la langue parlée connaît le sens de « paraître »; cf. Vulg., Math. 20, 30, *parebit signum filii hominis in caelo*. Les langues romanes n'ont conservé que le sens de « paraître, paroir », M. L. 6235, réservant à *oboedire* celui d'« obéir ». Elles ont aussi gardé l'inchoatif *pārēscō*, qui est attesté dans un texte tardif (Anonym. Med., éd. Piechotta 136). M. L. 6237. En celtique, le gallois a *para* « *pārēō* ».

Composés : *appārēō* (= *ἀπα-* ou *ἐπι-φαίνεσθαι*) : 1° apparaître, être visible (sens physique et moral); *appāret* « il est visible [que] »; 2° sens technique, Serv. Ae. 12, 850, *apparent = uidentur, praesto sunt ad obsequium*; *unde etiam apparitores constat esse nominatos*. Ancien, usuel, classique. M. L. 535; *appārēscō* (tardif, 11<sup>e</sup>/1<sup>er</sup> siècles ap. J.-C.; appartient surtout à la langue de l'Église), M. L. 536; *appārītor* « appariteur » subalterne attaché à la personne d'un magistrat qu'il accompagne; joint à *uidētur*, CIL 1<sup>o</sup> 198; de là *appārītorius*; *appārītura*; *appārītiō* : 1° fonction d'appariteur; puis « fonction, ministère »; 2° dans la langue de l'Église = gr. ἐπιφάνεια, M. L. 538; *appārentia* : 1° présence,

synonyme de *appārītiō* dans la langue de l'Église; 2° apparence (1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.); cf. Firm., Math. 5, 8, *homines bonae appārentiae; compārēō* « paraître » et « comparaître »; *dispārēō* (Cassiod., Greg. Tur.) et \**disparēscō*, M. L. 2674; *impārēns* « non parens, h. e. oboediens », P. F. 96, 22.

Pas d'étymologie sûre. Il n'est pas aisé de concilier l'a de *pārēō* avec les formes de gr. πεπαρεῖν « montrer ».

**pār(r)icida(s)**, -*ae* m.; **pār(r)icidium**, -*i* n. : *parritium* (d'où *questores appellabantur qui solebant creari causa rerum capitalium quaerendarum. Nam parricida non tulique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcumque hominem indemnatum. Ita fuisse indicat lex Numa Pompili regis his composita uerbis* (12); « *Si quis hominem liberum dolo sciens morti dicit, parricidas esto* », P. F. 247, 19. — Ancien, classique. De là : *parricid(i)ālis* (époque impériale); *parricidātus* (Caelius ap. Quint. 1, 6, 44); *parricidō*, -*ās* (Fulg.).

Quel que soit le sens étymologique du premier élément du composé, les Latins l'ont rapproché de *pater*, *parēns*; cf. Cic., Rosc. Am. 25, 70; Mil. 7, 17; Phil. 3, 7, 18; Tusc. 5, 2, 6; Quint. 8, 6, 35, etc. Le mot a désigné dans la langue juridique de l'époque impériale le « meurtrier d'un parent »; cf. Paul., Sent. 5, 24, 1, *lege Pompeia de parricidiis tenetur qui patrem, matrem, auum, fratrem, sororem, patrualem, matrualem, patronum, patronam... occiderit*, et en particulier le « parricide ». Les glosses l'expliquent le plus souvent par *παρρικτικός, qui patrem occidit siue matricida*, quoique certaines le rattachent à *pār*, *paris* « qui homines occidit pares natura ». Sur *pār(icida)* a dû être formé *homicida*. *Parricidas* est formé comme *homicidās*; cf. gr. νεκρία.

Il est difficile d'expliquer phonétiquement le passage de \**parricida* supposé à *pār(r)icida*. Aussi le premier terme est souvent rapproché de gr. dor. παός « parent » par les étymologistes modernes. J. Wackernagel, *Gnomon* 6 (1930), p. 449, critique ce rapprochement qui ne satisfait pas et, rapprochant les formes de moyen indien *posā*, *purisa*, *purusa*, qui supposent skr. \**purša-* « homme », fait dériver *parri-* de \**parso-*; *parricida* voudrait dire « meurtrier d'un homme », ἀνδροφόνος. L'incertitude du sens ancien rend douteuse toute étymologie. V. Gernet, R. Phil. 63 (1937), p. 13-29; M. Leroy, *A propos de pār(r)icidas*, Latomus, VI, 1947, p. 17, et J. B. Hofmann, *Lat. etym. Wört.*, s. u.

**pariēs** (quelquefois scanda *parjēs*, cf. *abiēs*), -*ētis* m. : mur de maison, paroi; mur d'entredeux, mur mitoyen; de là les proverbes comme *tua res agitur, paries cum proximo ardet*, Hor., Ep. 1, 18, 84; *utrosque parietes linere*, etc. *Parjēs* a abouti dans la langue populaire à \**parēs* (cf. *pareticulus*, Inscr. christ., Diehl 3646), d'où une flexion \**parēs*, *parētis* (avec généralisation de la langue — ou plutôt de la voyelle fermée — du nominal et passage au genre féminin), attesté dans les langues romanes; cf. M. L. 6242; B. W. sous *paroi*. Ancien (Enn., Cat.), usuel. Panroman. Britt. *parwyd*.

Dérivés : *parietinus* : de mur; au pluriel *parietinae* « murs délabrés, ruines, débris », M. L. 6244; *parietālis*; *parietārius*; *parietāria* « parietaire ». Cf. aussi \**parietāna*, M. L. 6243.

Aucun rapprochement net. Il est tentant de rapprocher lit. *toerū*, *toerū* « embrasser » (si \**tu-* peut donner

*p-* en latin, cf. *aperiō*?) ou v. sl. *prēti* « appuyer », *podūpora* « appui ». On compare aussi v. isl. *sparri* « chevron », etc. Mais ce ne sont que des possibilités.

**Parilia** : v. *Palēs*.

**pariō**, -*ius*, **peperī** (fal. *pepara*(i)), **partum** (mais participle *paritūrus* sans doute d'après *oritūrus*, cf. *nascitūrus*, *moritūrus*), **parere** (et archaïque *parire*; un futur *paribō* dans Enn.) : enfanter, mettre au monde. C'est le sens usuel et classique; mais le sens ancien doit être « procurer »; le verbe, en effet, s'emploie de tous animaux : *gallina teneras, quae primum parient, concludat*, Caton, Agr. 89; des plantes : *ut sarmentum in parienti colibus uires habeat maiores*, Varr., R. R. 1, 32, 3, comme de toutes espèces d'acquisitions ou de produits : *neu tibi aegritudinem, pater, parerem, parsi sedulo*, Plt., Tri. 316; *parere sibi maximam laudem*, Cic., Off. 2, 13, 47; *obsequium amicos, ueritas odium parit*, Tēr., An. 68; cf. *parta*, -*ōrum* n. pl. « les biens acquis »; *multa bona bene parta habemus*, Plt., Tri. 347. D'où la glose : *partam* : *ροιοθεῖσθαι*. On voit se manifester la parenté avec *parō*, -*ās* (qui est à *pariō* comme \**capō* [dans *oc-cupō*] à *capitō*, etc.), parenté qui était encore sentie des Latins, cf. Sall., Iu. 31, 17, *quod maius dedecus est parta omittere quam omnino non paruisse*; et Plt. qui, à côté de *partus* cité plus haut, emploie *parātus*, e. g. Ru. 38, *rem bene paratam comūte perdidit*. Le sens de « procurer, produire » apparaît encore dans les composés : *comperiō* « découvrir, se rendre compte », joint à *quaerere*, Tēr., An. 90, *quaerebam, comperiebam*, où le préfixe *com-* marque l'aspect déterminé, qui ne doit pas se rattacher à *experior*; *reperiō*, -*is*, -*ire*, avec passage à la 4<sup>e</sup> conjugaison, comme dans *amicire*, « trouver » (souvent synonyme pur et simple de *inueniō*, cf. Plt., Au. 620-621 : *perscrutabor fanum, si inuenio usquam aurum... sed si reperero*; Quint. 5, 10, 116, *reperire difficultius quam, cum inuenieris, argumentis adiuuare*), mais dont le sens premier est « se procurer », cf. Cés., B. G. 1, 53, 2, *perpauci... lintribus inuentis salutem sibi repererunt*, leçon de tous les manuscrits qu'il est inutile de corriger en *pepererunt* avec Heinsius; cf. Cic., Verr. 2, 1, 4, et Tite-Live 25, 7, 11. Sur le caractère littéraire de *reperiō* et sa disparition dans la langue vulgaire, v. E. Löfstedt, *Philol. Comm. z. Pe-regr. Aeth.*, p. 232 sqq.; la forme tardive *repperiō* a été influencée par le parfait; de là *repperit* à basse époque. C'est par une spécialisation analogue à celle qui s'est produite pour *ferre* que *pariō* a pris le sens de « procurer un enfant au mari » le plus souvent avec un datif d'intérêt « enfanter », sens maintenu dans les langues romanes, où le mot est représenté, cf. M. L. 6236, et en celtique, dans gali. *peri*; d'où *partus*, -*ūs* m. *gēn.* arch. *partī*, *partuis* « enfantement » et « produit du ventre », « enfant » (cf. *fētus*; Gaius, Inst. 1, 78, *partus uentrem sequitur*; Cic., Tu. 3, 27, 79, *bestiae pro suo partu propugnant*), M. L. 6260 a; on trouve, du reste, aussi *partus* employé en parlant des plantes, Varr., R. R. 1, 8, 7, et un composé privatif *expartus*, comme *effētus* (Varr.); *parturiō*, -*is* : accoucher, et ses dérivés; *parēns*, *parentēs* (v. ce mot); dans la langue archaïque, *partiō*, -*ōnis*; *partiūdō*, cf. Non. 217, 28 (d'après *aegritūdō*?); *partūra* (Varr.; comme *nātūra*); *partuālis* (Tert.); *Partula* « dea partūs »; *puer-pera*, d'où *puer-*

perium; et les composés en *-parus* d'après les modèles grecs en *-τόκος* (v. *δουμ*): *primi-*, *δου-*, *uui-*-*parus*. Sur un substantif \**properiēs* (Festus 280, 7 L.), v. F. Muller Jzn., Mnem. 68, 1930. Cf. aussi *Properius*.

V. *parō*, *pars*, *pauper* et *opiparus*.

La notion de « mettre au monde » n'a pas d'expression connue en indo-européen; le groupe de *gignō*, *nācor* a un caractère juridique et social, non physique. La parenté de *parēre* (v. ce mot) et le sens général de *parēns*, qui s'applique au père comme à la mère, montre que le sens initial de *pariō* n'est pas l'enfantement par la mère. De même, gr. *τεκεῖν* a dû signifier à l'origine « produire ».

L'ancien participe *parentēs*, qui équivalait à *οἱ τεκόντες*, doit être une forme d'un thème, peut-être athématique, qui n'a pas survécu; cf. *sententia* en face de *sentio*. L'irlandais semble avoir le subjonctif en *-ā* correspondant à *r-a-āra* « qu'il accorde », à côté du prétérit *ro-ir*, etc.; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 513. Le grec à un aoriste *ἐποίησ* « j'ai procuré » qui suppose un ancien thème de type athématique à vocalisme radical *o*, passé au type thématique; à côté, on a *πρόποιται* (*προποιέτω*) « la destinée », cf. *Parca*. Avec vocalisme *e*, le lituanien a *periū*, *perėti* « couvrir ». Le mot *pars* ne saurait s'expliquer directement: *-ar-* serait peu explicable, comme l'est, du reste, irl. *rann* « part » (cf. Pedersen, l. c., II, p. 52); il est fait sans doute sur les formes verbales telles que *pariō*, *parō*. La racine est dissyllabique; cf. skr. *pūrtām* « salaire ».

**parma**, *-ae* f. : bouclier rond. Déjà dans Enn.

Dérivés : *parmātus*, *-a*, *-um*; *parmārius* : fabricant de boucliers; *parmula*; *parmulārius* : gladiateur thrace, armé d'un bouclier rond.

Selon M. Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 36 sqq., *parma* serait une forme refaite secondairement sur *parmula*, lui-même issu par dissimilation de \**palmula*, diminutif de *palma*. Mais *parma* est plus anciennement attesté que *parmula*, la dissimilation supposée est sans autre exemple et, enfin, le sens fait difficulté. Sans doute emprunté, comme maint nom d'armes. Mais l'hypothèse d'un emprunt au celtique ne repose sur rien.

**parō**, *-ōnis* m. : barque, cf. P. F. 248, 22. Emprunt au gr. *παρών* comme le composé *myoparō*; cf. Non. 534, 16. Diminutif : *parunculus* m.

**parō**, *-ās*, *-āui*, *-ātum*, *-āre* : 1° « préparer » et « se préparer, faire des préparatifs » (sens positif et absolu); cf. Sall., Iu. 76, 4, *contra haec oppidani festinare, parare*; T.-L. 42, 52, 2, *iussis militibus ad ier parare*; Cés., B. C. 1, 83, 4, *munitiones institutas parat efficere*, à côté de *sē parāre* (ad ou datif); 2° faire effort pour se procurer (intensif duratif en *-ā* de *pariō*), d'où par suite « se procurer », et en particulier « acquérir pour de l'argent », *serui aere parati*, Sall., Iu. 31, 11; d'où « acheter » : *cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare*, Cic., Att. 12, 19, 1; cf. le composé d'aspect « déterminé » *comparāre*, ital. *comprāre* (de \**comparāre*). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain, dans des acceptions diverses; cf. fr. *parer*, v. fr. *comperer*. M. L. 6229. Celtique : britt. *parawd* « parātus » et *darparu* « praeparō ».

Les dérivés de *parō* sont rarement employés; ce sont les dérivés des composés qui sont usuels; on trouve *parābilis* (classique); *parātus* (Cic., Fin. 5, 19, 53; Sall. ap. Gell. 2, 27, 2; surtout Ov. et Tac.), remplacé par *apparātus*; *parātiō* (Afr.; Sall., Dig.), remplacé par *parātiō*, *apparātiō*; *parātūra* (Tér., Vulg.); *parātor* (S<sup>t</sup> Aug.); *parātārius* (Apic.). Par contre, l'adjectif *parātus* « prêt à, préparé à » est usuel, ainsi que son contraire *imparātus*.

Composés : \**anteparō*, M. L. 500 a; B. W. *emparer*; *apparō* « préparer » et « se préparer », e. g. Cés., B. G. 7, 26, 3, *hoc facere noctu apparabant*, M. L. 534 et 537, \**appariculāre*; *apparātus*, *-ūs* m. : « préparation » et « apprêt » (sens concret); *apparātiō*, *-tor*, *-tōrium* : « lieu où l'on prépare, sacristie » (latin ecclésiastique), *-tūra* (Gloss.), *-mentum*, *ā. λ.*, CIL XII 1567; *comparō* : [se] préparer; acquérir, acheter, M. L. 2094; *comparātiō*, *-tor* (latin juridique) = *συνομητής*; *-ticius* (Tert.) = *empticius*; *disparō* : séparer (depuis Plt.); *disparāscō* (Claud. Mam.), britt. *disperōd*; *imperō* (v. ce mot); *praeparō* : préparer; *praeparātiō*, etc.; *reparō* : 1° se procurer de nouveau (cf. *recuperō*), *r. amissās rēs*, ou se procurer par échange; 2° réparer, restaurer (= *reficere*, *recreāre*), M. L. 7214; *reparātiō*, *-tor*, *-bilis* (et *ir-* = *ἀναρωτός*).

*sēparō* (*sēperō*, 1<sup>er</sup> siècle) : séparer, conservé dans les langues romanes avec différents sens spéciaux, dont fr. *sever*, M. L. 7826; *sēparāim*, *-itiō*, *-tor*, *-trix*, *-ticius*, *-tus*, *-ūs*; *sēparābilis* (Cic.), d'où *insēparābilis* = *ἀδιαχώριστος* (époque impériale), *insēparābilītās*, *insēparātus* (langue de l'Église); \**dissēperāre*, M. L. 2689; *sēpār*, v. *pār*.

Les langues romanes supposent aussi \**imparō* « prendre en possession », cf. M. L. 4293. Les formes du type ital. *comparare* et fr. *sever* remontent aux formes phonétiques avec apophonie \**comperāre*, *sēperāre*, tandis que les composés de la langue écrite ont conservé ou rétabli partout l'a de *parāre*, sauf dans *imperō*, *imperium*, dont la parenté avec *parō* n'était plus sentie. Cf., à ce point de vue, *adamās* et *adimās* et les représentants romans de *elephantus*. Mais, dans le cas présent, l'existence de *comperāre* a pu être favorisée par le désir d'éviter l'homonymie avec *comparāre* (de *pār*); *sēperō* peut être analogue de *comperō*.

V. *pariō*.

**parochia** (*parroc(h)ia*), *-ae* f. : paroisse (latin ecclésiastique). Déformation du gr. *παροικία* peut-être sous l'influence de *πάροχος* « pourvoyeur public » (Cic., Att. 13, 2, 2). Une dissimilation comparable à celle de *augurium* en *agurium*; cf. *diocēsis* de *διοίκησις*, a pu jouer un rôle ici, comme le signale M. Niedermann.

Dérivés tardifs : *parochēnsis* « de la paroisse »; *parochiālis*, *-chitānus*. Cf. M. L. 6249 et 6250, *parochus*. Irl. *parche*. V. Blaise, s. u.

**paropsis**, *-idis* f. : petit plat. Emprunt (Pétr.) au gr. *παροψίς*. Var. : *paroxis*, etc.; v. Vendryes, BSL 25, 42.

**parra**, *-ae* f. : oiseau de mauvais augure, mal déterminé : mésange ou orfraie? Attesté depuis Plt. Apparenté sans doute à :

*pārus*, *-ī* m. : sorte de mésange (Auct. Carm. Phi-

lom. 9). Un dérivé de *parra* est demeuré dans quelques dialectes romans. M. L. 6251.

L'ombrien *parfam*, *parfa* « parram » indique un ancien \**parsā*. Le rapprochement avec gr. *ψάρ* « étourneau » ou avec gr. *σπογγίλος* « moineau », got. *sparwa* « moineau », etc., n'a aucune précision, parce qu'il s'agit de termes populaires dont la forme est instable; v. *passer*.

**pars**, *-tis* (thème en *-i-* : anc. abl. *partī*, gén. pl. *partium*; cf. aussi *partim*) f. : part accordée à un individu, sur un ensemble; cf. *partiārius colōnus*, *légātārius*; *particulō* : *-ones dicti sunt coheredes quod partes patrimonii sumant*, Non. 20, 6; *particeps*; partie d'un ensemble, cf. *parte* « en partie », *prō parte* (*meā, tuā*; *prō uirili parte*); *in partem*, etc., correspondant aux expressions grecques *μέρος τι*, *κατά μέρος*, *μέγα μέρος*, etc. Par dérivation, « côté » et « sens, direction » (fr. de toutes parts) : *is nunc in aliam partem palmam possidet*, Plt., Mo. 32. *Pars* a pris des sens spéciaux dans les langues techniques; il désigne, par exemple, les « parties du corps » et, par euphémisme, spécialement les « parties sexuelles » (*τὰ τοῦ σώματος μέρη*); les « parties d'un nombre » : *duae partes* « les deux tiers » (*τὰ δύο μέρη*), etc. Au pluriel *partēs*, dans la langue théâtrale, désigne les « parties » d'une pièce confiée à un acteur, d'où le « rôle », *partēs agere*, sens qui s'est élargi en passant dans la langue commune, où *partēs* est souvent joint à *officium*, *minus*. Dans la langue de la politique, *pars* c'est « le parti » (comme gr. *μέρος*, *μερίς*) : *cum non liceret mihi nullius partis esse*, Cic., Fam. 10, 31, 1; dans ce sens, il est souvent employé au pluriel : *partēs*, qui, dans Salluste et Tite-Live, désigne le parti d'opposition, en particulier le parti populaire, *partēs populārēs*, par opposition à *factiō*, la caste noble. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6254. Sur irl. *cert*, *part*, britt. *parth*, v. Vendryes et Loth, s. u.

Dérivés et composés : *particula* : parcelle (issu de \**particēlla* que supposent les formes romanes, cf. M. L. 6257); et, en grammaire, « particule » (= gr. *τὸ μέρος*) ou « partie d'une phrase »; de là : *particulātum* (opposé à *summātum*), *particulārīs* (Apul.; opposé à *uniuersālīs*), *-itās*, *-iter*; *particulātiō* (Mart. Cap.); *particulō* (v. plus haut).

**partior**, *-iris*, *-itus sum* (et *partiō*) : partager, M. L. 6259, B. W. *partir*; d'où *partiō* (= *μεριστός* et *διαίρεσις*), M. L. 6260; *partior*; *partiārius* (Tert.); *partilis*, *partiālis*, *partitum* et *partitiūm*, tous très tardifs; *partibilis* = *μεριστός* (Boèce), etc.; *dispertiō* (*-tior*), ancien, classique, M. L. 2679 (\**dispar-*); *impartiō* (plus fréquent que *impartior*) « faire part de; donner une part de », attesté en roman sous la forme *impartire*, M. L. 4294; *impartibilis* (tardif = *ἀμερήσις*); *impartilis* (id.); *bi-*, *tri-partitius* (*-pertitus*), etc., adjectifs créés sur le type gr. *διμερής*, *τριμερής* qui remplacent dans la langue classique le vieux type *bifārius* et sur lesquels ont été faits postérieurement *bi-*, *tri-partiō*, *-is*, *bi-partitiō*, etc.; *com-*, *dē-*, *dis-*, *sup-partior* (ou *-partiō*), tous rares et tardifs.

*particeps*, *-cipis* adj. : primitivement, sans doute, « qui prend une part (du butin) », par opposition à *princeps*, cf. Plt., Men. 135, Most. 312; puis, dans la langue commune, « qui prend part à », M. L. 6258;

*participor*, *-āris* (*-cipō*) : faire participer, donner une part de, partager; *participium*, *-cipatiō*, *-cipātus*. En grammaire, *participium* (Varr., L. 8, 58), *participiālis* (*-pālis*) ont servi à traduire gr. *μετοχή*, *μετοχικός*. Composé : *comparticeps* = *συμμέτοχος* (Ital.). *expers*, *-tis* m. : qui n'a pas sa part de, exempt de.

Une locution adverbiale *dē parte* est demeurée dans quelques parlers romans. M. L. 2570.

V. *pariō*. La parenté de *partiō* est douteuse.

\***partecta**, *-ōrum* n. pl. : étage supérieur du cirque (?). Mot seulement attesté (deux fois) dans les Chronographes de l'année 354 ap. J.-C. V. Osthoff, IF VIII 27; Kretschmer, Glotta X 158.

**parthicus**, *-a*, *-um* : adjectif dérivé du nom des Parthes; *-a pellis* : parchemin, Dig. 39, 4, 16, § 7; v. fr. *parche*, M. L. 6256.

**parturiō** : v. *pariō*.

**parum** : peu, d'où « trop peu », souvent opposé à *nimis*, *nimum*, e. g. Cic., Or. 22, 73, *magis offendit nimum quam parum*, le sens de « peu » étant réservé à *paucus*, *paulum*. Ancien, usuel. Non roman.

*Parum* est la forme phonétique du neutre de *paruus* (cf. *parum praedicāre* en face de *parui facere*) qui est demeurée parce que, employée comme adverbe, elle s'est séparée de l'adjectif et n'a pas été normalisée dans la flexion.

*Parumper* : un peu de temps, en peu de temps. Cf. *nūper*, *paulisper*, *semper*. V. *paruus*.

**pārus** : v. *parra*.

**paruus** (*paruos*), *-a*, *-uum* : petit. Les formes phonétiques seraient \**parus*, \**parua*, \**parum*; *paruos*, *paruus* (*-uom*, *-uum*) ont été maintenus ou refaits d'après les autres cas où l'u se trouvant devant voyelle autre que *ō* se maintenait; v. *parum*. Comparatif et superlatif empruntés à un autre thème : *minor*, *minimus*. *Paruior*, *paruissimus* sont extrêmement rares (Caes. Aur.), comme en gr. *μικρότερος*, *μικρότατος*. Il en est de même du substantif dérivé *paruitās*, qui semble bien créé d'après *μικρότης*. Attesté de tout temps. Mais tend à être remplacé par des formations nouvelles (ainsi l'auteur du *de Bello Hispaniensi* n'emploie que *minūtus*, qui est panroman; d'autres auteurs tardifs préfèrent *modicus*; les langues romanes ont, en outre, des formes d'origine obscure qui remontent partiellement à \**pikk-*, \**pis-*, \**pit-*, \**pū-*, M. L. 6494; B. W. *petiū*). Non roman (comme *magnus*), sauf dans des formes qui remontent au diminutif :

*paruolus* (*paruuulus*) : tout petit. Employé substantivement dans la langue populaire comme terme d'affection pour désigner un enfant; cf. Vulg., Isa. 9, 6, *paruuulus enim natus est nobis*, sens conservé par le prov. *paruol*, M. L. 6262.

*paruulītās* (latin ecclésiastique). Composés officiels : *paruipendō*, tardif, ancien juxtaposé; *paruibubulus*, *paruicollis* (= *μικροτάχης*) (Caes. Aur.), *paruloquium* (Boèce). V. *paucus*.

**pasecolus**, *-ī* m. : *ex aluta sacculus*, Non. 151, 10.

Emprunt ancien et populaire (Plt., Caton) au gr. φα-  
σκαλος, avec influence de *phaseolus*, auquel l'objet de-  
vait ressembler par sa forme.

**pascha**, -ae f. (*pascha*, -atis n.) : Pâque. Transcription  
du grec indéclinable πάσχα, lui-même transcrit de  
l'hébreu ; passé dans les langues romanes avec influence  
de *pascua* (cf. B. W. s. u. ; M. L. 6264). Celtique : irl.  
*case*, britt. *Pasc*, et germanique : got. *pāska*, etc.

Dérivé : *pascālis*. V. Blaise, s. u.

**pāscō**, -is, **pāui**, **pāstum**, **pāscere** : sens général  
« nourrir, engraisser, repaître » (propre et figuré ; cf.  
Varr., Men. 546, *ac mammam lactis sugentem pascere  
pupum* ; Pét. 57, *uiginti uentres pasco* ; Cic., Verr. 2,  
5, 26, 65, *aliciuis cruciatu... oculos pascere*) ; plus spé-  
cialement, le sens de « nourrir » étant réservé à *alō*,  
« faire paître » (les troupeaux) et « paître » (transitif et  
absolu ; dans ce dernier sens, plus fréquent sous la  
forme médio-passive *pāscor*). Usité de tout temps. Pan-  
roman. M. L. 6263 ; B. W. *paître*. Britt. *pasg*, *pesci* ?

Dérivés et composés : *pāscuus* : propre au pâturage  
(*p. ager*, par opposition à *aruus*) ; *pāscuum* : pâtu-  
rage, M. L. 6265 ; *pāscuālis*, Vulg. 3 Reg. 4, 23 ; *pā-  
scūstus* ; *compāscuus* « de pâturage commun » ; *pā-  
stīō* (rare et technique) « pâturage, pâture », M. L.  
6278 ; *pāstālis*, employé par Caton, d'après Fest. 280,  
14 ; *pāstor* « pâtre, pasteur », M. L. 6279 ; *pāstōrālis* ;  
*pāstōricius*, M. L. 6281 ; *pāstōrius* (cf. \**pāstōriā* « en-  
trave qu'on met aux bêtes aux pâturages », M. L.  
6280 ; \**impāstōriāre*, M. L. 4295 ; B. W. *empêtrer*) ;  
*pāstūra* (Pall.), M. L. 6282 ; *pāstus*, -ūs, M. L. 6283 ;  
*pāsciō*, -ās ? qu'on lit peut-être dans Varr., R. R. 3,  
16, 19 (var. *pastitant*).

**pābulum** : proprement « ce qui sert à nourrir ou à  
faire paître ; nourriture, fourrage » et, tardif, « fait  
de manger » (comme *pōculum* « fait de boire »), cf.  
Niedermann, Emerita XII, 1944, p. 76 ; M. L. 6131  
(sur l'ital. *pacchio*, *pacchia*, v. M. L. 6153 b) ; *pābu-  
lāris* ; *pābulor*, -āris « aller au fourrage » et ses dérivés.

*compāscō* « faire paître en commun » ; *compāscuus* ;  
*dēpāscō* « mener paître » ; *dēpāscor* « aller paître, se  
repaître » ; *dēpāstīō* ; *ēpāstus* « dont on s'est repu »  
(Ov., d'après *ēpōtus*) ; *impāscor* « paître dans » ; *im-  
pāstus* « non repu » (Vg., Luc., d'après *δβοσκής* de  
Nicandre) ; *perpāstus* « bien repu » ; *repāscō*, M. L.  
7216.

Cf. *pānis* ?

Il faut séparer le groupe des mots signifiant « garder  
(le troupeau) » ; l'ō du gr. πῶν « troupeau » ne saurait  
alterner avec ā. Il y a, en revanche, une racine de forme  
\**pāt*/\**pōt* dans got. *fodjan* « trépeuv », gr. *πατόμου*  
« je mange » et v. h. a. *ka-vaōtōt* « pāstus », *fatunga* « fait  
d'engraisser, de nourrir ». Les deux formes \**pā*-  
de *pāscō*, *pāui*, *pābulum*, et *pās*-de *pāstus*, *pāstor*, qu'on  
observe en latin, représentent, l'une, une forme non élar-  
gie et l'autre, une forme élargie par s de la même racine.  
Cette forme n'est attestée nulle part, à moins qu'on ne  
la cherche dans la forme à -β- du germanique : v. angl.  
*fōpor* « pâture (d'animaux) », ce que rien n'oblige à  
faire. Le v. sl. *pasę* « je fais paître » peut appartenir à  
la racine qui figure dans gr. πῶν, etc., et l'on n'en sau-  
rait tirer un parti certain pour *pāscō*.

**passer**, -eris (forme vulgaire *passar*, cf. *anser*) m.  
1<sup>o</sup> moineau ; 2<sup>o</sup> autruche, cf. gr. στρούθός ; on trouve  
aussi *p. marinus* ; 2<sup>o</sup> poisson plat, plie. Sert aussi comme  
terme de tendresse et de surnom, comme le correspon-  
dant grec. Ancien (Plt.), usuel. Le mot, à basse époque,  
a été pris dans le sens de « oiseau » sans spécification,  
e. g. CGL V 459, 44 : *hirundo, nomen passeris*, sens qui  
se retrouve dans esp. *pajaro*, roum. *păsăre*. Panroman.  
M. L. 6268.

Dérivés : *passerinus* ; *passarina* « giroflée » ; *pas-  
serculus* (-cula f.) : petit moineau.

Aucun rapprochement net. Les noms d'oiseaux ont  
un caractère instable, parce qu'ils sont populaires ; v.  
*parra*, *merula*, *turdus*. Pour la finale, cf. *anser*.

\***passernicōs** f. pl. : sorte de pierre à aiguiser. Mot  
transalpin, d'après Plin. 35, 165.

**passim** ; **passum**, **passa** ; **passus** : v. *pandō*.

**passitō**, -ās : crier (en parlant de l'étourneau) (Suét.,  
Anth.).

**pasta**, -ae f. : pâte. Emprunt tardif (Marc. Emp.) au  
gr. πάστη, passé dans les langues romanes, cf. M. L.  
6272, et son dérivé *pasticius*, M. L. 6273. Irl. *paist*,  
germ. *Paste*.

**pastillum**, **pastillus** : v. *pānis*.

**pastināca**, -ae f. : 1<sup>o</sup> panais, carotte (Plin.), M. L.  
6275 ; 2<sup>o</sup> pastenague (poisson). Pour la formation, cf.  
*lingulāca*. Dérivé de *pastinum* ?

**pastinum**, -i n. : houe ; *uocant agricolae ferramentum  
bifurcum quo semina panguntur*, Col. 3, 18, 1 et 6. De  
là « action de houer » et « champ houe ». Technique ;  
M. L. 6277. Dénominateur : *pastinō*, -ās : houer (se dit  
surtout de la vigne), M. L. 6276 ; d'où *pastinātor*, -tīo  
et *repastināre*.

V. *pangō* ; cf. *pāla* de \**pākslā*.

**patagium**, -i n. : *est quod ad summam tunicam ad sui  
solet, quae et patagiata dicitur, et patagiarii qui eiusmodi  
faciunt*, P. F. 246, 27. Emprunt au gr. \**παταγεῖον*, de  
πάταγος « bruit, claquement » (archaïque et postclas-  
sique).

**patagus**, -i m. (-gō f.) : *morbi genus*, P. F. 247, 1.  
Emprunt au gr. πάταγος (dans un fragment de Plaute).  
Cf. aussi dans les Gloses : *patago* : *est exulceratio oris,  
quod cum intumuerit, paene elinguem facit* ; et Plac.,  
CGL V 37, 27, *pataginem, cum propter pituitam non  
facile labra mouent*. De là, sans doute, *pataginō* (Pélag).

\***pataracina** n. pl. : *δ. λ. dans Pét. r., Sat. 41, 10, dési-  
gnant sans doute un (ou des) vases à boire. Peut-être  
de πάταγον avec influence de patara, doublet vulgaire  
de patera, et anaptyxe de type osque.*

**patella** : v. *patina*.

**patena**, -ae f. : crèche, mangeoire (Vég.). Emprunt  
au gr. φάτην, distinct de *patina*, qui provient de *πάτην*.  
Germanique : all. *Pfaden*, etc. ?

**patēō**, -ēs, -uī, -ēre : être ouvert ; par suite « être  
exposé ou accessible à » ; « être évident, manifeste »  
(opposé à *lateō*). Ancien, classique, usuel. Seul le parti-

cipe *patēns* subsiste dans le logoudorien *padente*. M. L.  
6288.

Dérivés et composés : *patulus* : ouvert ; large,  
étendu, qui s'étale, M. L. 6302 ; d'où *prōpatulus* ; *in  
prōpatulō* ; *pator*, -āris m. (Apul., Scrib.) ; *patibulum*  
(-lus m., cf. Non. 221, 13) : sorte de fourche ; et spé-  
cialement fourche sur laquelle on étalait les condam-  
nés pour les frapper de verges ; de là *patibulātus* ;  
*patescō*, -is ; *patēfaciō*, -fāciō (Cic.) ; *paticābulum* (?) ;  
*serculus* (Chiron) ; *Patulcius*, -leius ; \**expatellāre*, M.  
L. 3034 ; *dis*- et *re-pateō* (-tescō) (tardifs). Cf. aussi  
*Patella* (*Patella*, *Patellāna*), nom de la déesse qui pré-  
sidait à l'ouverture de l'épi (Arn. 4, 7).

L'a de *patēre* représente une forme à degré zéro du  
vocalisme, attendue dans le type verbal en -ē- ; on a  
le même vocalisme dans hom. πινάγος « étendant », πίν-  
ωτρο « ils étendaient », osq. patensins « panderent »,  
etc. en face de πετάσαι, πετάσαι, d'où est sorti πε-  
τάνωμι « j'étends ». La racine se retrouve dans av. *pa-  
ōnā* « étendu », lit. *petys* et v. pr. *pette* « épaule » (pour  
le sens, cf. v. sl. *pleste* « épaule » de la racine de gr. πλα-  
τός, etc.), v. isl. *faþmr* « longueur des deux bras éten-  
dus », gaél. écossais *aithearnh*, mesure de longueur. —  
Sans doute parent de *spatium* (v. ce mot), et peut-être  
de *pandō*.

**pater**, -tris m. : père. Terme générique, correspon-  
dant à *māter*, comme *pappa*, *tata* à *mamma*. Ce qu'in-  
dique *pater*, ce n'est pas la paternité physique, qui est  
plutôt indiquée par *parēns* et par *genitor*. *Pater* a une  
valeur sociale. C'est le chef de la maison, le *dominus*,  
le *pater familiās* ; c'est l'homme qui est un des repré-  
sentants de la suite des générations, et l'on parle ainsi  
de *patrēs*. Ainsi s'expliquent *patrōnus*, *patrōcinium* et  
*patria potestās*. Aussi *pater* s'emploie-t-il comme terme  
de respect, en parlant des hommes et des dieux : *Iup-  
piter* ; *pater omnipotēns*, *pater Aenēas*, *patrēs cōscripti*,  
*patrēs* (d'où *patricius*), *pater sacrōrum* ; *pater patrātus*,  
etc. Romulus est qualifié à la fois de *pater* et de *genitor*  
dans Ennius, A. 113. Usité de tout temps. Panroman  
(sauf romain). M. L. 6289. Celtique : irl. *pater*, britt.  
*Pader* (noms de la prière qui commence par ce mot).

L'adjectif de *pater* est *patrius* « qui appartient au  
père », le père seul ayant le droit de propriété dans l'an-  
cien droit romain comme, du reste, dans l'ancien droit  
indo-européen ; cf. *patria potestās*, *patria* (*terra*, d'après  
le gr. πάτρια γῆ Soph., etc.?). De *patria* la langue a  
tiré à basse époque *repatriō*, -ās « revenir dans sa pa-  
trie », conservé dans quelques dialectes romans, cf. M.  
L. 7217, et *patriōta* « compatriote », hybride à termi-  
naison grecque, et *patriōticus*.

*Paternus* est une formation récente d'après *māternus*,  
*frāternus* ; *patrōnus* est sans doute analogique des autres  
formations en -onus, qui à l'origine étaient dérivées des  
thèmes en -o/e-, cf. *bellum*/*Bellōna* ; de même que *pa-  
trōnus*, on a *mātrōna* ; puis a été formé *patrōna*. Le type  
de *patrōnus*, *mātrōna* est peu représenté, non productif  
à l'époque historique ; le principal des mots qu'il com-  
prend est *colōnus* ; le *colōnus* a un *patrōnus*. D'autre  
part, *paternus*, soutenu par *māternus*, a éliminé peu à  
peu l'ancien *patrius*, qui ne s'est plus appliqué qu'à  
l'idée de « patrie » : *a patria patrium dicas, a patre pater-  
num*, GLK VII 99, 18 ; 284, 18 ; 306, 26 ; Servius, Ae. 6,

33. Cf. le développement en grec de *πατρός* d'après  
*μητρός* au détriment de *πάτριος*, signalé par J. Wac-  
kernagel, Fest. Kagi, 40 sqq. *Patrius* n'est pas conservé  
dans les langues romanes ; le log. *padriū* « clair », M.  
L. 6299, est plus que douteux ; *paternus* n'a pas davan-  
tage subsisté, M. L. 6290 ; *patrōnus* est mieux repré-  
senté, M. L. 6300 (irl. *patrun*, savant). De *patrōnus*  
dérivent *patrōcinium* (formé comme *tirōcinium*, *lénō-  
cinium*, etc.), d'où *patrōcinor* et, à basse époque, *patrō-  
nālis*, *patrōnātus*, -ūs m. ; de *paternus*, *paterniās*, -nālis  
(latin ecclésiastique).

*Patricus* (uniquement dans Varron) est sans doute  
emprunté au grec (cf. CGL V 129, 59, *patricus, paternus  
graece*) : *cāsus patricius* « génitif » (Varr., L. L. 8, 66,  
67) est la traduction de πῶτος πατρκή ; *patricē*  
(Plaute) = πατρκής, comme *grūphicē* = γραφκός.  
*Patricius* « de père libre ou noble », dérivé de *patrēs* au  
sens juridique et politique, semble sans rapport avec  
le *patricus* historiquement attesté et se range dans la  
catégorie des dérivés en -icius de noms de magistrats :  
*tribūnicus*, *aedilicius*, etc. Il est peu vraisemblable  
d'admettre qu'il ait existé, pour disparaître avant  
l'époque historique, un adjectif en -icus, du type *ciui-  
cus*, *hosticus*, termes de la langue du droit public, dont  
*patricius* serait un dérivé. De *patriciolus* dérive irl. *patra-  
cain*. De *patricius* : *patriciātus*, -ūs : *patriciat* (Suét.).

Autres dérivés et composés : *patritus*, -a, -um (cf.  
*auītus*), archaïque ; *patrimus* et *patrimis*, termes du  
rituel, cf. *mātrimus* (la quantité de l'i est incertaine) ;  
*patrimōnium* : patrimoine ; ensemble de biens apparte-  
nant au *pater familiās*, appelé aussi *rēs familiāris*, *fāmi-  
liā pecūniāque*, *patrimōnālis* ; *patrimōniolum* ; *patrās-  
ter*, -tri m. : beau-père, M. L. 6296, cf. *mātrāstra* ; *pa-  
trissō*, -āre (Plt., Ps. 402, Tér., Apul.) « *patris similis  
fio*, πατρίζω », hybride formé sur le type grec en -ίζω ;  
*patritus* : oncle paternel (par opposition à *auonculus*) ;  
par extension : censeur sévère, grondeur ; *patruēlis* ;  
*compater* (langue de l'Église), M. L. 2096 ; B. W. *com-  
père* ; britt. *compazr*.

Cf. encore \**patrinus* « parrain », M. L. 6298 ; B. W.  
s. u., passé en germanique : m. h. a. *pfeter* ; et aussi  
sans doute *patrāre*.

La valeur sociale, et par suite religieuse, de *pater*  
qu'on observe en latin est héritée de l'indo-européen.  
Dans le Rgveda, on lit plusieurs fois *pitā* « pater » à  
côté de *janitā* « genitor » ; et *pitā* se dit de personnages  
divers, notamment *dyaūh*, nom du ciel lumineux (cf.  
lat. *Iuppiter*, omb. Ju-pater) ; d'autre part, skr *pitā-  
rah*, comme lat. *patrēs*, désigne les « ancêtres », et le  
mot a une valeur religieuse en même temps que sociale.  
La réduction partielle de *pitā* à *pā*, *tā* dans les gāthās  
de l'Avesta ne peut s'expliquer que dans des groupes  
où \**pater*- figurant au second terme de juxtaposés tels  
que lat. *Iuppiter*, le e se trouvait en syllabe intérieure  
et, par suite, s'amuisait en iranien. En grec, Thétis,  
qui est fille de Néréeus, invoque Ζεύς Πάτερ, A. 503 ;  
Agamemnon, B. 371, dit Ζεύς τε πάτερ καὶ Ἀθηναίη  
καὶ Ἀπόλλων ; Δ. 235, on lit πατήρ Ζεύς hors de toute  
idée de génération ; on voit aussi que πατήρ est une dési-  
gnation du chef d'un groupe, ici le groupe des dieux,  
et c'est ce sens qui était au fond de la formule πατήρ  
ἀνδρῶν τε θεῶν τε désignant Zeus. Le pluriel gr. πατέρες  
désigne les « ancêtres », ainsi Z. 210 γένος πατέρων.

Cette valeur solennelle du mot \**pater*- a eu pour conséquence une tendance à remplacer ce mot par un mot familier dans des langues qui représentent une civilisation déjà éloignée du type indo-européen : en gotique, c'est *atta* qui traduit *πατήρ*, et *fadar* ne figure que dans une appellation : *abba fadar* « ἀββᾶ ὁ πατήρ », Gal. IV 6. En slave, c'est le dérivé *otci* de ce mot \**atta* qui est la seule expression pour « père ». On conçoit que \**pater*- ait toujours été le terme employé dans les généalogies : Darius dit en vieux perse : *manā piā Vīstāspa* « mon père, c'est Vīstāspa », etc. Cet emploi est général et a souvent déterminé un emploi de \**pater*- dans la langue courante. De là vient que *pater* est en latin un terme usuel pour désigner le « père » au sens actuel du mot français. On a de même *patir* en osque, *athir* en irlandais, *hayr* en arménien, etc.

La flexion a été simplifiée en latin : à l'accusatif singulier on a skr. *pitāram*, hom. *πατέρα*, en face du datif skr. *pitri*, gr. *πατρί*. Mais, d'après *patrī*, *patre*, etc., le latin a généralisé *patr*- à tous les cas autres que le nominatif-vocatif singulier, et il a *patrem* comme *patrī*, etc. L'e du datif osq. *Paterei* « *Patrī* » peut résulter d'une épenthèse.

Le dérivé *patrius* a des correspondants exacts dans véd. *pitri(i)yaḥ* « du père », gr. *πατήριος*; cf. peut-être m. gall. *etrydd* « maison paternelle » (J. Loth, *Rev. celt.*, 42, 349). Il n'existe rien de pareil près de *māter* et *frāter*, et ceci tient à la situation unique du « père » dans la famille indo-européenne. Le grec a des dérivés *πατήρ*, *πατήρις* dont le latin n'a pas l'équivalent.

*Patruus* est à rapprocher de gr. *πάτριος* « frère du père » et de skr. *pitryayā* (av. *tiiryā*, de \**pturya-*), v. h. a. *faturoo* « frère du père »; pour la forme, cf. gr. *μητρύζ* « belle-mère ».

**patera**, -ae (*patara*, comme *camara*) f. : patère, sorte de vase large et plat, aux bords évasés, avec lequel on répandait le vin soit sur l'autel, soit sur la tête de la victime. Ancien (Plt.), classique. L'explication par *patēō* (Macr. 5, 21, 4; Isid., Or. 20, 5, 2) n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être doublet de *patina*, influencé par *cratera*. De *patera* dérive le diminutif : *patella*, -ae f. : -ae *uasula parva picata, sacrificiis faciendis apta*, P. F. 293, 13. Demeuré dans les langues romanes (cf., entre autres, fr. « poêle », M. L. 6286 et 6287, \**patellio*), mais a perdu son caractère religieux et, par le sens, se rapproche plutôt de *patina*. Irl. *padhal*; britt. *padell*.

Dérivé : *patellarius* (Plt.).

\***patēta** : genre de dattes caryotes (Plin. 13, 45). Mot étranger, transcription du gr. *πατήρας*, Géop. 20, 9.

**patina**, -ae f. : bol, de terre ou de métal, servant à faire cuire les aliments; objet de forme comparable, mangeoire; sorte de pâte. Emprunt oral au gr. *πατήρι*, Ancien, classique. M. L. 6293.

Dérivé : *patinarius* : de ou à la casserole; subst. *patinarius* : gourmand, lèche-plats (Suét.). V. *patra*.

**patior**, -eris, **passus sum**, **patī** (forme active *patiās* dans Naev., R<sup>3</sup> 67) : souffrir, être patient ou passif; supporter. Même sens que le gr. *πάσχω*, dont il a emprunté certains emplois techniques, par exemple en grammaire : *modus patiendi*, *passivus* (Quint.) = *παθη-*

*τιχός*; en médecine : *patiēns* = ὁ παθών « le patient », *passiō* « maladie » (Gael. Aur.), etc. *Patī* est souvent opposé à *facere*, comme *πάσχειν* à *δρᾶν*. Comme « souffrir », a le sens de « supporter, permettre » (suivi de la proposition infinitive). Ancien, usuel. Constaté dans quelques langues romanes; cf. M. L. 6294. *patire* (avec passage à la 4<sup>e</sup> conjugaison), et 6292, *patiēns*; 6295, \**patium*. Celtique : irl. *céss*, *paiss* « *passiō* »?; britt. *peidio* « cesser »?

Dérivés et composés : 1<sup>o</sup> de *patiēns* : *patientia*, *patienter*; *impatiens*, -tenter; *impatientia* = ἀνάθεμα (d'époque impériale); *patibilis*, terme de la langue philosophique (Cic.) « supportable », « sensible, capable de souffrir », remplacé dans cette acception par *passibilis* dans la langue de l'Église; « passif » (par opposition à *actiuus*), et *impatibilis* (*impetibilis*) = ἀπάθης; *passiō* : rare et tardif; c'est surtout un mot du latin ecclésiastique pour traduire le gr. *πάθος* dans le sens de « passion » du Christ; et de « passion », mouvement de l'âme (correspondant à classique *affectus*) avec une nuance péjorative. Il n'y a pas de substantif *passus*, sans doute pour éviter l'homonymie de *passus* « pas ». De *passiō* : *passionālis* (Tert., Gael. Aur.), -*nālis* et *im-*; *passiuus* : terme de grammair (Quint., Charis., etc., d'où *passiuitās*) ou de la langue philosophique (Arn., Apul.). Dans le sens obscène « pédéraste passif », les Latins ont purement et simplement transcrit *παθικός*, comme ils l'ont fait pour *κίναδος*, sans essayer de le traduire (cf. aussi *paedico*); *perpetior* : souffrir jusqu'au bout, endurer; *perpassiō* (classique); *perpassicus* (Sén.) : qui fréquente aliquid *patitur* »; *compatiō* : verbe du latin ecclésiastique (Tert., Ital.) qui traduit *συμπάσχω*; *compassiō* (fréquent); irl. *compáis*, *compassibilis*, opposés à *impassibilis*, *impassibilitās*, qui traduisent ἀπάθης, ἀπάθεια; cf. Tert., adu. Prax. 29, p. 286, 9, si *impassibilis* est *pater*, *utique* et *incompassibilis*; aut si *compassibilis*, *utique* *passibilis*. Très tardifs : *prac-*, *prō-patior*.

Le radical *pat-* de *patior* ne se retrouve exactement nulle part. On est tenté de rapprocher la racine \**pē-*, \**pō-* de gr. *πήμα* « souffrance », *ταλαι-πώρος* « malheureux » qui existe près de *πένομαι* « je travaille péniblement », *πόνος* « peine », *πένης* et *πενυχτός* « pauvre », sans doute aussi, avec élargissement, *πένης*, *ἐπαθον*, *πέποθα*. *Patior* serait dérivé de \**pātos* (\**pat-os*), cf. *fatior*?

**patrō**, -ās, -āui, -ātum, -āre (rare dans Cic., n'est pas dans Cés.) : achever, mener à bonne fin, exécuter, conclure. Peut-être ancien terme rituel; cf. T.-L. I, 24, 6, *pater patratus ad iusiurandum patrandum, i. e. sanciendum, fit foedus*. Le *pater patratus* était un des deux féciaux ou hérauts sacrés du peuple romain, qui reproduisait le costume de Jupiter Férétrien et portait le sceptre. *Patrāre* est sans doute le dénominateur de *pater*, comme *frātrāre* de *frāter*, *ministrāre* de *minister*. *Patrāre iusiurandum* « prononcer le serment en qualité de *pater* », *patrāre foedus, pacem* « conclure le traité, la paix en qualité de *pater* ». Le mot s'est dépourvu de son sens religieux à mesure que les cérémonies qu'il désignait sont tombées en désuétude. Souvent même, il a pris une nuance péjorative, cf. Quint. 8, 3, 44, ou,

dans la langue familière, un sens obscène (comme *facere*; cf. *expatrāre* = *effluere*, Z. λ. Catulle 29, 16, et Schol. Pers. 1, 18, *patratio est rei uenerae consummatio*) qui l'a fait éviter par les puristes. Il en est de même de *patrator*, *patratoris*, tous deux rares, *patrabilis* (tardif); de *patrator*, *perpetrator*, -tiō, -bilis. Par contre, *impetrāre* de *perpatrō*, *perpetrator*, -tiō, -bilis. Par contre, *impetrāre* est très classique. Celui-ci s'est spécialisé dans le sens de « obtenir »; le sens ancien apparaît encore dans Plt., Pœ. 974, *incipere multo est quam impetrare facilius*, en face du sens classique, Cic., Lae. 20, 76, *in omni re considerandum est et quid postules ab amico, et quid petere a te impetrari*.

Dérivés : *impetrabilis* (ancien); *impetrator*, -tiō, -tus, -is, -tius (tous tardifs), M. L. 4306 a. L'abrégié de *pet-*, P. F. 253, 23, cite aussi *petrāre*; *mandare quid perficiatur; nam impetrare est exorare, et perpetrare, perficere*. V. aussi *impetrio*.

**patruus** : v. *pater*.

**Patuleius** : épithète de Janus, jointe à *Clāsius*, *Clāsiusius*, « *quia bello caulae eius patent, pace clauduntur* », Macr. Sat. 1, 9, 16; cf. Ov., F. 1, 129. Peut-être étymologie populaire; cf. Bömer, éd. des *Fastes*, t. II, p. 23. Pour la forme, cf. *hiulcus*, *petulcus*?

\***paui-**; 1<sup>o</sup> **paueus**, -a, -um : peu, peu nombreux. Employé presque uniquement au pluriel : *pauci*, *paucorum* (peuque dans Enn.), *pauciores*, *paucissimi*, souvent substantivés, *pauci*, *pauca*; les exemples du singulier sont très rares et avec des noms collectifs (Hor., A. P. 203; Gell. 20, 1, 31). Panroman, sauf roumain. M. L. 6303.

Dérivés et composés : *paucies* adv.; *pauculi*, -ae, -a, diminutif familier; *paucitas* (classique, mais ne semble plus attesté après Quint.); *pauciloquium* (Plt. = *δλιγομυθία*).

2<sup>o</sup> **paullus**, puis **paulus**, -a, -um (au contraire de *paucus*, s'emploie uniquement au singulier) : petit. L'emploi comme adjectif est rare et archaïque (Tér., Titin., Varr.). On rencontre surtout le neutre *paulum* avec un génitif « un petit, un peu », et *paulō* (cf. *pusillus*). *Paullus* est, en outre, demeuré comme cognomen (et *Pollitō*?).

Composés et dérivés : *paul(l)atim* : peu à peu; *paul(l)ulus*; *paul(l)ulum*; *paul(l)ulātum*; *paul(l)isper* (avec *l longa*, CIL VI 27788; cf. *aliquantis-per*, *tantis-per*) « un peu de temps ».

3<sup>o</sup> **paucillus**, -a, -um « tout petit »; *paucillum*, -ī « un petit peu » (*per-* « un tout petit peu »); *paucillisper*; *paucillitas*; *paucillulus* : diminutifs familiers et expressifs, fréquents surtout dans la langue des comiques, et pour lesquels on trouve des graphies *paucillus*, -ulus (Plt., Stī. 163) influencées par *pusillus*.

Composés expressifs : *perpaucus*, *perpaulum*, *perpauc(l)ulus*, *perpaucillus* (Plt.).

*Pauci* est dérivé, avec suffixe -ko-, d'un mot qui figure aussi dans *paullus* et *pauper* et dans gr. *παυρός* « en petit nombre, petit; court » et dans got. *fawai* « ἄλγιοι »; cf. sans doute aussi gr. *φάλλος* « de qualité inférieure », dont le φ initial peut représenter un \**ph* expressif, et même la forme complexe *φάλλρος*. Le vocalisme radical a est chose courante dans un adjectif qui indique

une infirmité, une faiblesse, de même que le suffixe -ko-; cf. *cascus*, *flaccus*, *manicus*, etc. Aucun artifice ne permet de retrouver ce suffixe dans *paullus*, qui semble offrir le suffixe -lo- du diminutif, avec gémination expressive de -l-. *Pauper* est un ancien composé. La forme la plus embarrassante est celle de *paruus*; le rapport avec gr. *παῖος* est évident, comme celui de *neruus* avec gr. *νεῦρον* et de *aliuus* avec gr. *ἀλλός*; mais, même si l'on n'avait pas la persistence de *taurus*, on ne saurait croire que \**pauro-* ait passé à \**paruo-* par une évolution phonétique spontanée : on ne sait au juste comment la chose s'est produite (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.*, § 99 b, p. 111). De même, le celtique a \**tarwo-* (gaul. *tarvos*) en face de lat. *taurus*, gr. *ταῦρος*, v. sl. *turā*. Les mots où apparaissent ces changements singuliers sont en partie des termes techniques ou familiers à vocalisme radical a.

**paueō**, -ēs, **pāui** (rare; Ov.), -fere : être frappé d'épouvante; puis, par affaiblissement de sens, « avoir peur [de] ». Emploi absolu et transitif. Ancien, usuel, mais évité par la prose classique.

*pauro*, -ōris m. : épouvante, puis « peur ». Panroman (sauf roumain). M. L. 6314, et \**paueōra*, 6315; *Pauentia*, -ae f. : déesse de la Peur; *pauidus*, actif et passif : « épouvanté » et « qui épouvante » et son contraire *impavidus* (poétique = ἀφόβος); *pauescō*, -is; *pauibundus* (tardif); cf. *tremibundus*; *pauidō*, -ās (Comm.). *Paueō* a dû désigner d'abord un état de prostration, d'abatement, causé par un choc violent qui n'est pas nécessairement la peur; cf. T.-L. 7, 34, 7, *admiratione paueibus cunctis*; Ov., F. 3, 362, *speque metuque pauent*. *Pauro* est différencié de *metus*, auquel il est joint dans Lucr. 3, 141, *hic exsultat enim pauro ac metus*. Le genre animé du même nom (cf. *sopor*) indique qu'il a dû désigner à l'origine une force agissante, non un état : *Pauro* est divinisé et a ses prêtres : *Paurori*; *pauidus metus*, Ov., F. 1, 16, veut dire « la crainte qui paralyse »; cf. Vg., G. 3, 106; Ae. 5, 138. *Pauro* s'est ensuite appliqué à l'esprit; cf. Cic., Tu. 4, 8, 19, *paurem, metum mentem loco mouentem; ex quo illud Enni* : « *Tum pauro sapientiam omnem mi exanimato expectorati* ». Toutefois, le mot au sens de « peur » semble évité par Cicéron et César, peut-être en raison de son caractère trop expressif; Cicéron emploie *paueō* seulement dans les œuvres poétiques, *pauro* dans les œuvres philosophiques. A l'époque impériale, le sens s'en est affaibli et le mot est devenu synonyme de *timor* : Plin. 25, 17, dit *pauro aquae*; Celse 5, 27, 2, *aquae timor*, tous deux pour traduire ὑδροφοβία. V. Ernout, *Philologica* II, p. 37 sqq.

Comme tous les mots expressifs, *paueō*, *pauescō* ont tendu à être renforcés : de là *pauidō*, -ās (poétique), *com-pauescō*, *expaueō*, *expauescō*, *expauidus*, *expauefaciō*, *perpauefaciō* (à côté de *pauefactus*). Les langues romanes ont maintenu et développé ces formes; cf. M. L. 3037, *expauidus*; 3038, \**expauitāre*; 3035, \**expauentāre* (-*paentāre*, -*pamentāre*); v. B. W. sous *épave*, *épouvanter*.

*Paueō* est sans doute un verbe marquant l'état, à suffixe ē, correspondant au verbe marquant l'action *pauidō*. Même opposition que dans *lubet* en face de skr. *lūbhyaī* « il désire ». Le sens premier serait « je suis frappé », appliqué spécialement aux chocs de l'esprit. Cf. Isid., Or. 10, 230, *pauidus est quem uexat trepidatio*

*mentis, habet cordis pulsationem, cordis motum. Nam pauere (l. paüre) ferire est, unde et pauimentum. — V. pauü.*

\***paueri** : *frumenta dicebant antiqui quae de uagina non bene caibant*, F. 298, 9. Sans autre exemple; forme douteuse. Lire *pauüri*?

**pauü**, -is, -itum, -ire : battre la terre pour l'aplanir; niveler. Presque uniquement employé dans l'expression technique *pauire terram*. Mais il est probable que cette spécialisation est secondaire, comme on le voit par *dépuüü*, *obpuüü*.

Dérivés et composés : *pauimentum* : terre battue; puis « pavé, dallage ». Déjà dans Cat., Agr. 8 et 19. Formes romanes en partie savantes, M. L. 6312; *pauimentö*, -äs; -iärius; *pauicula* : hie, demoiselle (avec suffixe de diminutif féminin, substitué par antiphrase au suffixe d'instrument neutre en -culum); *pauic(u)lö*, -äs (Gloss.); peut-être *pauitensis* (uestis) : sorte de feutre (foulé) opposé à *leuidensis* (Isid., Or. 19, 22, 19).

*dépuüü* : battre (exemples de Lucilius, *palmisque misellam depuüit me*, et de Naev., Com. R<sup>3</sup> 134); cf. P. F. 61, 14.

*obpuüat* (lire *obpuüü?*), *uerberat a puüendo*, i. e. *feriendo*, P. F. 207, 13. Si *puüü* est une forme réelle, et non une faute de copiste pour *pauü*, ou une forme imaginée en vue d'un rapprochement avec *pauü*, elle serait refaite d'après les composés *dépuüü*, *obpuüü*, comme *sculpö*, en face de *scalpö*, a été tiré de *exsculpö*.

Le rapport, souvent enseigné depuis Festus, avec gr. *πάω* « je frappe » se heurte au fait que rien de certain n'indique dans *πάω*, non plus que dans *παίω* qu'on n'en peut séparer, la présence d'un F. Lit. *pidüü* « couper », *piüklas* « scie » a un tout autre sens. En somme, étymologie obscure. V. *pauö*. Le vocalisme a est normal dans un mot de ce genre, technique ou familier.

**pauullus** : v. *paucus*.

**pauü**, -önis c. (arch. *pauus*, -i m. et *pauu*, -ae f., M. L. 6313 et 6310; sur *paö*, attesté dans une inscription tardive et dans les manuscrits de Sénèque, Martial, *πάων* dans l'édit de Dioclétien, v. Heraeus, *Kl. Schr.*, p. 234, n. 1) : 1° paon; 2° sorte de poisson (Ambr., hex. 5, 2, 5). Ancien. Panroman; britt. *paun*, et germanique : v. h. a. *pfāwo*, etc.

Dérivés : *pauöninus*; *pauönaceus* : en forme de queue de paon (-m opus, cf. Rich, s. u.).

*Pauus* est dans Ennius et est repris par les auteurs de basse époque, notamment par la langue de l'Église; à la fin de l'époque républicaine, la forme usuelle est *pauö* et le sexe est indiqué par l'adjonction de *masculus*, *femina*.

L'oiseau a été apporté de l'Inde. La forme gr. *ταῶς* ne s'explique pas par des formes indiennes et le p de lat. *pauü* ne se retrouve nulle part; sans doute dû à l'onomatopée, cf. *pauulö*. Sur le mot, qui reste obscur, v. Mémoires S. Lévi, p. 284 sqq.

**pauper**, -is adj. : pauvre. Sans doute composé de \**pau-per-os* « qui produit peu », cf. *pau-cus* et *pariö*, et

*puer-pera*, et ancien adjectif de la 2<sup>e</sup> déclinaison (cf. Varr., L. L. 8, 77, et la note de Goetz-Schoell, ad. l.) passé à la 3<sup>e</sup> déclinaison sous l'influence de *diues*, avec lequel il formait couple; cf. Tér., Ph. 276-277 : qui [iudices] saepe propter inuidiam adimunt diuiti/aut propter misericordiam addunt pauperi. La langue populaire a reconstruit plus tard une forme *pauper* populaire, -rum, d'après le type *liber*, -a, -um (cf. Plt., frg. 67 L.; Pétr. 46), qui est demeurée dans les langues romanes. Toutefois, on peut penser que -per de *pauper* représente une forme athématique, normale dans les seconds termes de composés (cf. *sacerdös*, *antistes*, etc.). Usité de tout temps. Panroman, sauf roumain. M. L. 6305. Irl. *pauper*.

*Pauper* a dû se dire d'abord de la terre, des animaux : *pauper ager*, Tib. 1, 1, 23 (19). Dérivés : *pauperis*, -ei (archaïque, conservé dans la langue du droit au sens de « dommage causé par un animal »; cf. P. F. 246, 10, *pauperis damnum dicitur quod quadrupes iacit*, et Dig. 9, tit. 1); *pauperium*, *pauperitas*, conservés sous deux dans les langues romanes, M. L. 6306, 6307; *pauperö*, -äs (familier) et *paupertö* (Vulg.); *pauperculus* (Plt.); *pauperäscö* ou -*räscö* (bas latin) et *im-* (Vulg.); *paupertinus* (formé d'après *libertinus*); *paupertätulu* (It.).

V. *paucus*.

**pauulö**, -äs, -äre : crier (en parlant du paon). Onomatopée; le groupe initial *pau-* se retrouve, comme on l'a vu, dans le nom du paon, *pauö*.

**pausa**, -ae f. : pause, fin, halte. Archaïque et post-classique, usité surtout dans l'expression *pausam facere*, *dare*. Généralement considéré comme emprunté au gr. *παῦσις*; mais ce mot est rare et tardif en grec et, d'autre part, le changement de déclinaison de *παῦσις* en *pausa* s'explique mal. Une influence de *mora* est peu vraisemblable. On peut se demander si *pausa* n'a pas été refait sur *pausäre* (attesté tardivement, mais sans doute ancien dans la langue parlée), bâti lui-même sur l'aoriste de *παῦω*; cf. l'emploi de l'impératif aor. *παῦσαι* « arrête » dans Plt., Tri. 187, et les formations du type *campäsäre*, *malaxäsäre*, *catapsäsäre*. L'emprunt est technique, sans doute, et venu peut-être par la langue nautique : cf. *pausärius*.

Dérivés : *pausärius* : maître d'équipage, dit aussi *hortiätor*, qui donnait aux rameurs l'ordre de stopper.

*pauö*, -äs : cesser (bas latin); cf. Gael. Aur., Tard. 1, 1, 16, *cum capitis pausauerit dolor*. Devenu synonyme de *quiescö* « se reposer » (cf. *pausa* : *requies*, CGL IV 138, 22, et *pausäre sē*, Vita Caes. Arel. 2, 33); de là l'emploi de *pausat in pace* (= *requiescit*) et les formes *repauö* (transitif et intransitif = *ἀναπαύω*, -παύομαι, surtout employé par les chrétiens, conservé dans les langues romanes, M. L. 7218), *repauätiö* = *καταλύτηριον*. *Pauö* a survécu dans les langues romanes (sauf en roumain), où il a souvent le sens de *pönere*, cf. M. L. 6308; B. W. s. u. De *pauö* : *pau-sätiö*, -bilis et *impau-säbilis* (tardif, rare = *ἀληκτος*).

**pausia** (*pusia*, *posia*), -ae f. : sorte d'olive. Ancien (Cat.), non expliqué.

**pauillus** : v. *pauillus*.

**päx** : v. *pacö*.

**pax** : exclamation équivalente à notre « chut » ou « paix », qu'on trouve dans la langue comique; cf. Hétychius : *πάξ... τέλος χειρι*; et *κόγξ - όμοίως πάξ, επιφώγυμα τελεφελεσιόεις*.

**paxillus** : v. *pälus*.

-pe : particule enclitique intensive, cf. *nem-pe*, *quip-pe*, apparait encore, combinée à *iam*, dans *quispiam*, *uspiam*, etc.

Une particule pareille à lat. -pe ne se retrouve exactement que dans lit. *kaip* « comme » et *teip*, *šaip* « ainsi ». Le latin a, d'autre part, *meü-pte*, *suä-pte*, cf. gr. *-πίπτει?*, et aussi *i-pse* (v. ce mot).

**pécö**, -äs, -äui, -ätum, -äre : broncher, faire un faux pas, sens encore conservé dans Hor., Ep. I 1, 8-9, *solue senescentem mature sanus equum*, ne | *peccat ad extremum ridendus et ilia ducat*. Employé surtout, comme le gr. *σπαδίζομαι*, dans le sens moral de « commettre une faute ou une erreur, se tromper » (cf. *titulö* dans Plt., Mi. 248). Ancien (Enn., Cat.), usuel et familier. Très usité dans la langue de l'Église, en raison de son caractère populaire et expressif, de même que *pécätium* (qui traduit *ἀμαρτία*), *pécätor* (Tert.); et passé par là dans les langues romanes; cf. M. L. 6321, *pécäre*; 6322, *pécätor*; 6323, *pécätium*, et 6324, *pécösus*. Irl. *peccad*; britt. *pechu*, *pechod*, *pechadur*.

Autres dérivés et composés : *peccämen*, *peccantia*, *peccätela*, *pécätio*, *pécätörius*, *pécätörix*, *pécätius*, -üs (? douteux); *impeccäbilis*, *impeccantia* (= *ἀναμάρτητος*, -της), tous tardifs.

Le sens donne lieu d'imaginer que *peccäre* serait dérivé d'un mot \**pecco* qui serait à *päs* ce que *mancus* est à *man-* (v. *manus*). Mais pareil mot n'est pas attesté. L'ombrien *pesetom*, TE VI a 27 « *peccätium* » (ou « *perditum* »?) est douteux. Pour le sens, cf. *scelus* et skr. *skhälati* « il fait un faux pas ».

**peciolus** (*petiolus*), -i m. : 1° petit pied, petit sabot; 2° pétiole. Depuis Afranius; rare et technique. M. L. 6234. A. Selon Meyer-Lübke, *peciolus* est la seule forme que donnent les manuscrits, *petiolus* est une fausse graphie due aux éditeurs; cf. Rh. Mus. 72, 154. Cf. *peculus* et *pecculus*, diminutifs de *päs*, dans Marcellus et Oribase; et *tripeccia* « trépied » (tardif)?

**pectis** (-idis?) f. ? : grande consoude (Ps.-Apul. 59, 25 et 127, 10). Grec. Dioscoride a *πικτή*.

**pécö**, -is, **pexi** (et tardif *pexi*; cf. *nexi* et *nezui* de *nectö*), et **pectui** d'après Prisc., **pexum** (et *pectitum*), **pectere** : peigner, carder; et, plaisamment, « rosser » (cf. fr. *brosser*, *donner une peignée*; all. *fechten*). Cf. *peux* « laineux, poilu ». Ancien, usuel.

*pecten*, -inis m. : peigne, carde; puis tout objet analogue : sorte de plectre, coquillage; plante « aiguille de berger »; pubis (poils, os du pubis = gr. *κτερίς*), etc. Panroman. M. L. 6328; et germanique : v. angl. *pihten*; celtique : gall. *peihyn*; et pais de *peza* (scil. *tunica*) : robe; et M. L. 6331, *pëctinuculus*. Dénominateur : *pectinö*, -äs, qui a remplacé *pécö* à l'époque impériale et a passé dans les langues romanes, M. L. 6329; *pectinärius* : relatif aux peignes, et substantif : fabricant de

peignes, M. L. 6330; *pectinätus* : en forme de peigne; cf. P. F. 233, 4, *pectenatum tectum dicitur a similitudine pectinis in duas partes duexum, ut testudinatum in quattuor*; l'adjectif a ici un e qu'on retrouve dans omb. *peten a taf*; *pectinätör*, -ätiö (= *κτενιστής*, Orib., eup. 4, 16), -ätim, -älis, tous tardifs; *pectunculus* : pétoncle, M. L. 6334; *pectiö*, -önis f. : peignage (Cael. Aur.).

Composés : *impexus* : non peigné; *dëpectö* : peigner et « donner une peignée »; *oppëctö* (ob-) : ôter la chair après l'arête (assimilée à un peigne), d'oü « dépeuiller »; *oppexus*, -üs m. (Apul.) : sorte de coiffure; *repectö*.

La formation de *pécö* est la même que celle de *plectö* et *nectö*; l'attique a *πεκτώ* « je peigne, je tonds »; et le -t- se retrouve dans lat. *pecten*, avec le correspondant à degré zéro de la racine, gr. *κτελε*, *κτερός*. Germanique : v. h. a. *fehlan* « se battre », v. angl. *fehtan*, etc. Le gr. *πέκος* « je peigne, je tonds » a un correspondant exact dans lit. *pešü* « je tire par les cheveux, je tireaille ». Lat. *pezus* « laineux » offre l'élargissement -s-; cf. gr. gr. *πέκος* « toison » et v. h. a. *fahs* « poils »; ou peut-être est-ce une formation en -so- comme *laxus*, etc. Arm. *asr* (gén. *asu*) signifie « toison », comme hom. *πόςκος* V. *pectus* et *pecü*.

**pëctus**, -oris n. : poitrine de l'homme ou des animaux (c'est-à-dire sans doute la partie velue du corps; cf. *pectö*, *pevus*, etc.), considérée comme le siège du cœur et de l'âme (et aussi de l'intelligence, cf. Plt., Mi. 786, qui l'oppose à *cor*), et par suite le « cœur » ou l'« âme », l'esprit. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6335.

Dérivés : *pectusculum* (tardif); *pectorälis* adj.; *pectoräle* n. « plaque de devant de la cuirasse, plastron » (cf. Rich, s. u.). Usuel; panroman, sauf roumain. M. L. 6332; *pectorösus* : à large poitrine (terme de la langue rustique); *appëctorö*, -äs (bas latin) « serrer contre sa poitrine », d'oü simplement « serrer, presser », M. L. 540; *dë-*, *im-pectorö*; *pectöreus*.

Il a dû exister en latin vulgaire un adjectif \**pectorünus*, formé comme *uitulinus*, dont le féminin, tiré sans doute de *pectorina carö*, a subsisté dans les langues romanes. Cf. M. L. 6333; B. W. *poitrine*.

Le tokh. A a *pässäm*, duel « les deux mamelles »; un mot pareil, différent par le vocalisme radical o au lieu de e et par la formation en -u-, se retrouve en irlandais : *hucht* « poitrine ». Aucun correspondant hors de ces deux langues. Du reste, les noms de la « poitrine » diffèrent d'une langue à l'autre. *Pectus* est à *pécö* comme *uellus* à *uellö*.

1° **pecü** n. (employé surtout au pluriel *pecuä*, -uum, -ibus; terme collectif) : bétail, troupeau(x); cf. Naev. ap. Non. 159, 6, *homines, pecuä, beluasque*. Par extension, « argent » (comme *pecünia*).

*Pecü* est une forme ancienne (cf. la vieille prière dans Cat., Agr. 141, 3, *pastores pecuäque salua seruassis*); *pecus*, -oris et *pecus*, -udis tendent à s'y substituer.

Dérivés : *pecünus* (cf. *ferünus*) « de bétail »; *pecünarius* m. « éleveur de bétail »; *pecuäria* f. « élevage »; *pecuösus* (Gl.); *pecuälis* = *πρόβατικός*, -ätus (tardifs); la glose *pecusius* « pastor » doit être une corruption de *pecuösus*.

2° **pecülium**, -i n. : petite part du troupeau laissée

en propre à l'esclave qui le gardait (*pecūliāris ouis*); puis « pécule » (*pecūlium castrēse*); propriété particulière; quelquefois dans un sens obscène (= membrum virile). — Dérivé de diminutif.

Dérivés : *pecūliolum*; *pecūliāris (-rius), -riūs* (= γρησάτης, γρησάσιον ou οβελότης, Greg. M.); *pecūliōsus*; *pecūliātus*. Quelques traces de *pecūlium, -iāris* dans les langues romanes, cf. M. L. 6336, 6337. *peculor* (ū, cf. Havet, *Man.*, § 322; R. Ph. 1907, p. 233; *depeculāre* dans Lucil. 682 Marx), *-āris* « faire son pécule », spécialisé dans la langue politique avec le sens de « s'enrichir aux dépens de l'État, être concussionnaire ».

Dérivés : *peculātus, -ūs m. (pequ-)*: concussion, *peculāt* : *peculatus furtum publicum a pecore dictum, sicut et pecunia, eo quod antiqui Romanorum nihil praeter pecora habebant*, P. F. 233, 6; *peculātor, -tiō*; *depeculō (-lor)* : piller, actif et déponent; cf. Cael., *Hist.* 62, *ubi senatus intellexit populum depeculari. Peculor ne peut être directement formé sur pecūlium, dont le dérivé serait \*pecūlior*; mais il suppose un \**peculus (-rulum)* non attesté. Pour l'ū, v. le mot suivant.

3° *pecūnia, -ae (pequnia, CH. 1° 582, etc.) f.*: richesse en bétail; puis « argent, fortune, richesse » : *pecus a quo pecunia uniuersa, quod in pecore pecunia tum consistebat pastoribus*, Varr., L. L. 5, 95; par extension, « monnaie » et même, en bas latin, par une nouvelle spécialisation, « monnaie de cuivre »; cf. Lampr., *Alex. Sev.* 33, 3, *scenicis numquam aurum, numquam argentum, uix pecuniam donauit*. Conservé, comme *pecūlium*, en macédonien, M. L. 6338. Sur le bétail numéraire, v., entre autres, Vendryes, *Rev. Celt.*, 42, 391 sqq.

Dérivés : *pecūniārius (-ris, -lis)*; *pecūniōsus* (joint et opposé à *locuplēs*); *Pecūniola*, surnom romain.

La formation de *pecūnia* est pareille à celle du dérivé lit. *viršūnė* de *viršūs* « sommet » et du type slave en *-ynji*. On y observe le même ū; cf. également ū dans lat. *uerrūca*, en face de l'ū bref de lit. *viršūs*. Même ū encore dans *pecūlium*.

4° *pecus, -oris n.*: collectif « troupeau, bétail ».

5° *pecus, -udis f.* (masculin dans Ennius; un neutre pluriel *pecuda*, sans doute d'après *pecora*, dans Accius, *Sisenna* et même Cicéron (?) d'après Non. 159, 11) : « tête de bétail », individuel; terme d'injure « bête ». La distinction de sens entre les deux mots, encore nette à l'époque républicaine, cf. Varr., R. R. 2, 1, 4, tend pourtant à s'effacer; Ovide, *Ibis* 459, dit inque *pecus magna subito uertare parentis*, où *pecus* = *pecudem*; et Columelle, 6, 27, 13, écrit *id genus pecudis = i. g. pecoris*. Une fois la distinction disparue, l'un des deux mots devenant inutile, et *pecus, -udis* n'a pas survécu dans les langues romanes, où *pecus, pecoris* seul est représenté; cf. M. L. 6339, *pecus*; 6325, *pecora*; 6326, *pecorārius*; 6327, *pecorina*.

*Pecus, -oris* et *pecus, -udis* désignent indifféremment le gros et le petit bétail, les animaux domestiques, par opposition à *ferae*; cf. Lucr. 1, 14, *ferae, pecudēs* « bêtes sauvages, animaux domestiques »; Cic., N. D. 2, 64, 160, *qua pecude (= suē) nil genuit natura fecundius*;

Varr., R. R. 2, 1, 12, *pecus maior et minor... de pecore maiore in quo sunt ad tres species natura discreti, boues, asini, equi...* Virgile, G. 3, 243, s'est servi de *pecudēs* pour opposer les quadrupèdes aux poissons et aux oiseaux. Mais l'un et l'autre ont dû d'abord s'appliquer spécialement aux bêtes à laine (cf. *pectō*), sens encore attesté; cf. Tibère ap. Suét., *Tib.* 32, 5, *boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere*; Vg., G. 3, 554, *balatusque pecorum*; et pour *pecus, -udis*, *Juv.* 13, 232, *pecudem spondere sacello | balantem*. C'est avec le sens de « brebis » que *pecora* est demeuré en roman, comme *pecorārius* avec celui de « berger »; cf. M. L. s. u. Le sens de *pecus* « embryon, fœtus », rare et tardif, semble initialement grec.

Dérivés (rares) : *pecorālis*; *pecorārius* : προβατάριος (Gloss.); *pecorōsus* (poétique); *pecorīnus* (tardif); *pecrudālis* (Pilastr.), *-diārius* (Gloss.); *Pecudifer* (épithète de *Silūānus*); *pecusculum* (Juvencus 2, 589).

Un thème *pek'u-* n'est attesté qu'en indo-iranien, en germanique et en italique. Au neutre, il désigne le « bétail » en général, et notamment le « bétail » en tant qu'il est une forme de richesse : véd. *pācu* (forme rare) et, avec même place de ton, v. h. a. *fihu* « bétail » et got. *faihu* « κτήματα, χρήματα, ἀγρόριον », et, inversement, gr. κτήματα « bétail »; v. Chantraine, R. Phil. 1946, 5 sqq. Au masculin, il désigne le bétail considéré comme des êtres vivants, souvent rapproché des « hommes », qui, pour le chef, représentent un autre moyen de puissance : dès les *Igāthās, pasūs* (accusatif pluriel) est rapproché de *oirang*, et l'Avesta récent a le « dyanda » *pasu vīra* « les troupeaux et les hommes ». L'ombrien a, toujours dans une même formule, *pequā* (= *pecua* pl. n.) à côté de *uīro, uīro* « uīrōs ». Cf. le rapprochement védique dans RV III 62, 14, où on lit *asmābhyaṃ dvidpāde cātuspāde ca paçāve* « à nous, aux animaux à deux et à quatre pieds »; l'opposition de *dvidpāt* et de *cātuspād* pour désigner les « hommes » et les « animaux » repose sur un usage ancien, car l'ombrien a, pour la même opposition, *dupursus, peturpursus* « bipedibus, quadrupedibus », T. E. VI b. 10-11.

Au masculin, le védique accentue *paçūh* par opposition au neutre *pācu* dont le germanique atteste l'antiquité. Le latin a aussi une forme de genre animé, mais au féminin et avec l'élargissement *-d-* : c'est *pecus, pecudis*, tandis que, au neutre, le thème en *-s-*, *pecus, pecoris*, est la forme usuelle pour le singulier et a pris finalement, même au pluriel, le dessus sur *pecua*.

Un thème en *-s-* se retrouve en nordique, mais contaminé avec un représentant de \**po'k'o-* : v. isl. *jaer* « brebis ».

Le vocalisme radical zéro n'est conservé qu'en iranien, dans des dérivés, av. *fšuyant-* « qui fait paître les brebis », *fšumant-* « qui a du bétail », et dans des composés au premier et au second terme.

Dès l'indo-européen, le mot a le sens large de « bétail » et le sens étroit de « petit bétail, mouton », qui serait le sens ancien si l'on admet le rapprochement, du reste indémonstrable, avec le nom de la toison : gr. πέκος, πόκος, etc., et arm. *asr* (v. sous *pectō*). En védique, on parle d'un *paçūm* (accusatif singulier) *dāvāntam* et *gōmantam*, troupeau composé de chevaux et de bovins. Dans l'Avesta, *pasīm* (accusatif singulier)

désigne plusieurs fois le « bétail » en général, mais a souvent le sens de « petit bétail » par opposition à *staora* « le gros bétail » (v. sous lat. *taurus*). Le sens qui apparaît dans lat. *pecūlium* et *pecūnia* est pareil à ce qu'on observe dans got. *faihu* et v. angl. *feh* « troupeau » et « biens, propriétés ».

Les formes baltiques v. pruss. *peku* et v. lit. *pekus* « bétail » supposent un ancien emprunt du balte à une langue de type occidental. Le fait n'est pas isolé.

*pedepressim*; *pedetēntim* (-temptim) : *pedetentim* et *pedepressim dictum est caute, quasi lenta et tarda itione*, Non. 29, 3. Adverbes dérivés de *pede pressō, pede tentō* le pied étant retenu. *Pedepressim* n'est attesté que par Nonius; *pedetentim* est plus usité, mais surtout archaïque, quoique encore dans Cicéron, Tite-Live et Quintilien. La graphie *pedetemptim* a été influencée par *temptāre* (si toutefois ce n'est pas là la forme la plus ancienne; cf. Caton, Or., frg. 1, 23, *eam ego uiam pedetemptim temptāmi*).

*peda, pedes, pedica, pedisequus* : v. *pēs*.

*pedīs, -is c.* (m., Nov. 107; f., Pl., Vid. 110) : pou. Ancien (Liv. Andr., Plt., etc.) : Tend à être remplacé par le diminutif *pediculus, peduculus, -ī m.*, seule forme attestée à l'époque impériale (Pétr., Plin., Cels.); cf. Non. 220, 25, *pedīs, quem nos pediculum dicimus*. Panroman. M. L. 6361.

Dérivés : *pedicūm* = φεικίσιος (Lucil.); *pedicōsus*; *pediculāris (-rius)*, épithète jointe à *herba* « herbe à poux »; *pediculō, -ās*; *pediculātiō* (Gloss.) = φεικίσιος, φεικίσιος; *-lōsus*.

Le nom de cet insecte diffère d'une langue à l'autre. Av. *paçūd-* désigne un petit insecte nuisible. Cf. peut-être *pēdō*.

*pedisequus* : v. *pēs*.

*pēdō, -is, pepēdī, pēditum, -ore* : pêter. Mot vulgaire (satiriques), M. L. 6345; *pēditum* « crepitus uentris; pet » (Cat. 54, 3); bien représenté, avec des dérivés, dans les langues romanes, M. L. 6358; B. W. s. u. Avec alternance vocalique : *pōdex m.* : derrière; proprement « le pêteur ». Pour la valeur du suffixe, v. Ernout, *Philologica* I, p. 133 sqq.

Composés : *oppēdō* (Hor.), *suppēdō* (cité par Cic., Fam. 9, 22, 4).

Il y avait en indo-européen un présent radical athématique \**perd-* que suppose la comparaison de lit. *perdžiu* « je pête », serbe *prādim*, av. *perədan* (3<sup>e</sup> plur.), skr. *pardate* (mot de glossaire), gr. *πέρομαι* (aor. *ἔκαρδον*), alt. *piērō*. A côté de \**perd-* a existé un autre thème signifiant « vesser » : \**pezd-*, \**pozd-*, \**bzd-*; c'est celui que, avec lat. *pēdō*, représentent slov. *pezdim* et russe *bsditi* « il vesse », lit. *bezdū, bezdėti*; cf. gr. *βδέω*. Pour *pōdex*, on notera que tch. *pezd* et lit. *bizdas* signifient aussi « derrière ». Le germanique a un autre type, aussi expressif, celui de v. isl. *fisa*, etc. V. lat. *uissidō*; et *pēdis?*

*pēdō, -ās*; *pēdō, -ōnis*; *pedum* : v. *pēs*.

*pedūlis* : adjectif tiré de *pēs*, substantivé dans le sens de « chausson, guêtres »; d'où ital. *pedule*, M. L. 6362, et en germanique : m. h. a. *pēdal*. V. *pēs*.

*pegris, -idis f.* : coquillage inconnu; Plin. 32, 150. Forme douteuse; grec non attesté; l're *pelorides?*

*pēiērō* : v. *iūrō* sous *iūs*.

*pēiōr* (c'est-à-dire *pēiōr*), *-ōris n.*, *pēiūs adj. comp.* : pire, plus mauvais.

*pessimus (pessu-), -a, -um superl.* : le pire, le plus ou très mauvais. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6367, 6440, *pessimus*. L'e de *peior* est bref de nature et c'est la syllabe qui est longue, comme dans *māior, eiūs*, etc. Il n'est donc pas besoin pour expliquer l'e ouvert, c'est-à-dire bref, des formes romanes, de supposer, comme le fait Meyer-Lübke, une influence de *pessimus* ou de *melior*.

Le dénomiatif *peiorō, -ās* « empirer » n'est attesté qu'à basse époque (comme *minārō, meliōrō*, etc.); de même *pessimō, -ās* « maltraiter ». — *Pessimior* est un barbarisme tardif (Didasc. Apost.).

*Peior, pessumus* servent de comparatif et de superlatif à *malus, comme melior et optimus à bonus*. En indo-européen, les noms intensifs en \*-*yes-* indiquent ce qui exerce avec force l'action indiquée par le verbe : skr. *śādyiān* désigne l'homme qui est, par excellence, un sacrificant. La forme \**pedyōs-* sur laquelle repose *peior*, comme on le voit pas *pessimus*, désignerait ce qui fait particulièrement une chute, ce qui tombe; cf. skr. *pādya* « il tombe », v. sl. *pačō* « je tomberai », v. angl. *featan* « tomber ». — De la même racine, le lat. a *pessum*, où apparaît clairement le sens de « tomber ». — V., du reste, l'article *pessum*.

*pelagus, -i n.* : mer. Emprunt au gr. πέλαγος (τὸ), demi-latinisé et traité comme un thème en *o/e*, tout en conservant le genre neutre (mais Lucrèce a encore le pluriel grec *pelagē*, 6, 619). Depuis Pacuvius; poétique et prose impériale. Demeuré surtout dans les langues ibériques. M. L. 6369.

Dérivés : *pelagiūs* (Varr., Plin.); *pelagicus*. Cf. *pontus*.

*pelecanus (peli-, pelli-), -ī m.* : pélican. Emprunt tardif, latinisé, au gr. πελεκάν.

*pellāx, pellācia, pelliciō* : v. *lax*.

*pellis, -is f.* : peau. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6377. Irl. *pell*. Germanique : b. all. *pell*.

Dérivés et composés : *pellārius* : peaussier, fourreur; M. L. 6373; *pellicius (-ceus)* : de peau, M. L. 6375, et v. angl. *pilece*, irl. *bellec, pellec*; *pellinus*; *pellitus*; *pellēius*, Paul. Nol., d'après *pilleātus*; *pellio, -ōnis m.* (cf. *caupō, fullō, lenō*) « fourreur »; *pellionārius* « pelletier »; *pelliger*; *pellicula* : petite peau, pellicule; M. L. 6376. De là : *pelliculō, -ās* : couvrir avec une peau, boucher (Col.); *pellēsūna*, Varr., L. L. 8, 55, v. *suō*; *tentipellium*, cf. P. F. 500, 28; *uersi-pellis, v. uertō*.

La forme *pellērem* : *galerum qui febat ex pelle*, p. F. 225, 10, est à rejeter; cf. Lindsay, *Gloss. Lat.*, IV, p. 313.

Certaines formes romanes remontent, en outre, à \**pellāmen*, M. L. 6372; les langues techniques ont conservé ou créé un bon nombre de ces substantifs en *-men* : cf. *laetāmen, \*māteriāmen*, etc.

V. la remarque sous *palea*.

Cf. le groupe de v. isl. *ffall* « peau » (got. *filieins* « δερμάτινος » répond à lat. *pellinus*), gr. *πελλορέφος* « pelletier » (Gloss.) et *πέλλας* (accusatif pluriel) « peaux » chez Pollux, tous mots à ancien -ll- de type « populaire », mais *ἐπισπέλας*; sans doute aussi hom. *πέλλα* « vase à lait » (en cuir?), *πέλλας* *λεκάνη* Hés. (?); d'autres rapprochent lat. *pēlus*, etc., ce qui fait difficulté pour -ll-. Cf., de plus loin, v. angl. *filmen* « pellicule », gr. *πέμα* « plante des pieds, semelle de chaussure », lit. *plėnė* et *plėnės* « pellicule », pet. r. *plivá* « peau, membrane », gr. *ἐπίπλοος*, etc.

**pellō**, -is, **pepulī** (en composition -pulī), **pulsum**, **pellere** : pousser (avec idée accessoire de « battre, frapper »), *pellere terram, humum*), puis « chasser » et, dans la langue militaire, « repousser, mettre en déroute »; cf. *Pellōnia* « déesse qui met l'ennemi en fuite » (citée par Arn., S<sup>t</sup> Aug.). Ancien, usuel, classique. S'emploie au sens physique et moral : *nec habet ullum icum quo pellat animum*, Cic., Fin. 2, 10, 32. A *pellō* correspond le substantif *pulsus*, -ūs m. « choc, poussée » et, dans la langue médicale, « pouls » (*p. uenārum, artēriarum*; cf. *pulsuōsus*, Cael. Aur.), demeuré dans les langues romanes; cf. M. L. 6839. Irl. *cuisle*. *Pulsio* est rare et attesté seulement à basse époque (Arn.).

De *pulsum*, corn. *pols* « un moment ».  
De *pellō* existent de nombreux dérivés avec préverbes de sens local : *ad-* (*ap-*) *pellō* « pousser vers », qui, dans la langue nautique, s'emploie absolument avec le sens de « aborder »; *as-pellō*, de *\*abs-pellō* « chasser, repousser »; *com-*, *dē-*, *dis-*, *ex-* (M. L. 3041), *im-* (M. L. 4299), *per-*, *prō-*, *re-pellō*, auxquels correspondent des abstraits en -*sus*, -*sio* (ou en -*sa*; cf. *repulsa*, qui a pris le sens d'« échec d'une candidature »), et des noms d'agents en -*sor*. De *compellō* dérive le britt. *cymhell*, *cymhell*.

Pour *\*pellō*, -ās, v. *appellō*.  
*Pulsus* est fait sur le présent *\*pellō*, devenu *pellō*, comme *sensus* sur *tendō*; de même qu'il y a un *tentus*, conservé en face de *teneō*, il y a eu un *\*pultus* à côté de *pepulī*, à en juger par *pultāre* qu'emploient encore Plaute et Térence (cf. *meritō*, *\*manitō* dans *ommentāns*). D'après *pulsus* a été fait l'itératif-intensif *pulsō*, -ās, qui a éliminé *pultō* et s'est ensuite substitué à *pellō* comme étant plus expressif et aussi comme fournissant une conjugaison régulière : cf. *pellere terram pede*, Lucr. 5, 1402; *p. ter pede terram*, Hor., C. 3, 18, 15; *p. humum pedibus*, Catul. 61, 14; et *pulsare tellurem pede libero*, Hor., C. 1, 37, 1; *lyra pulsa manu*, Ov., M. 10, 205, et *pulsare chordas digitis*, Vg., Ae. 6, 647, etc. De là : *pulsātiō*, -tor, tous deux rares; *pulsābulum* « plectre ». *Pulsāre* a seul survécu dans les langues romanes, dont certaines formes supposent également un élargissement *\*pulsitāre*; cf. M. L. 6837 et 6838. Germanique : m. h. a. *pfulsen*, néerl. *polsen* « pulsando pisces in rete adigere et anguillas captare ».

De *pulsāre* sont formés de nombreux composés : *compulsō* (Tert., Apul.); *dēpulsō* (Plt.); *expulsō* (Mart., Amm.); *impulsō*, M. L. 4323; *prōpulsō* (classique); *repulsō* (Lucr., S<sup>t</sup> Ambr.).

*Pepulī* et *pultāre* montrent que la racine est ici *\*pel-*. Le -ll- de *pellō* en face de *pulsus* suppose un présent à suffixe *\*de/o-* indiquant l'aspect « déterminé » (procès aboutissant à un terme); la formation est la même que

dans *tendō* en face de *teneō*, *teinī*, *tentus*, etc. (cf. le cas de -*cellō*, *uellō*, *fallō*, et v. aussi *pendō*). Toutefois, par *\*pel-nō*. L'ombrien a *āpeltu* « appellitō *pellō* mouētō ». On rapproche gr. *πέλλω* « je secoue » de l'aoriste hom. *ἐμ-πεπάλων* et le dérivé arm. *halaēan* « je poursuis », sans doute aussi gr. *πελεμίζω* « j'agite violemment, je secoue », *πόλεμος* « combat ». Il y a peut-être un rapport avec le groupe de lat. *palpus*, *pāl-pāre*, etc. La formation de présent *\*pellō*, comme celle de *tendō*, a été occasionnée par le caractère athématique du thème verbal *\*pel-* : ce thème est conservé dans l'aoriste hom. *πέλω* « il s'est heurté à ». Au vocalisme radical près, lat. *pellō* est à *tendō* ce que gr. *πέλλω* est à *τέλω*.

**pelta**, -ae f. : bouclier thrace. Emprunt au gr. *πέλτα*. Dérivés : *peltātus*, *peltifer*, tous deux appartenant à la langue impériale.

**pēluīs**, -is f. (trissyllabe chez les archaïques; acc. *pēluim*, abl. *pēlūi*, puis *pēluē*) : bassin, chaudron. Attesté depuis *Labērius* jusque dans la Vulgate. Diminutif : *pēluicula* (Not. Tir.).

Cf. skr. *pālavi* « sorte de vase » et, de plus loin, gr. *πέλιχη* « coupe » (avec dérivé *πελίχνη*), v. isl. *jull* « coupe »; pour *πέλλα*, v. sous *peltis*.

**peminōsus**, -a, -um (ē? ae?) : qui se fendille, se craquelle : -a *ārea*, ap. Varr., R. R. 1, 51, 1. Sans rapport avec *paedor*, malgré Non. 163, 12, ni avec *πημαίω*. Forme unique, peut-être corrompue : on a proposé *perimōsa*.

**Penātēs** : v. *penus*.

**pendō**, -is, **pependī**, **pēnsūm**, **pendere**; et **pendeō**, -ās, **pependī**, **pēnsūm**, **pendere** : à la racine qui s'est fixée au latin sous la forme *\*pend-* appartiennent deux verbes, l'un en -ē-, intransitif et marquant l'état : *pendeō* « être pendu, suspendu » (sens propre et dérivé « être suspendu dans l'attente, la crainte », etc. : *animus tibi pendet, pendemus animis*, etc.), l'autre à voyelle thématique et transitif : *pendō* « suspendre », d'où « peser » et, par spécialisation de sens, « peser de l'argent » et « payer », cf. *stipendium*, les paiements se faisant anciennement au moyen de lingots non monnayés, *aes graue*, *as libralis*, etc., qu'on mettait dans la balance. Les deux verbes ont le même parfait *pependī*, de même que *steī* est seul en face de *stō* et de *sistō*, etc.; l'adjectif verbal est *pēnsus* (de *\*pend-to-s*), dont le neutre *pēnsūm*, substantivé dans le sens de « poids de laine à filer distribué aux servantes », a pris le sens général de « tâche à faire »; le féminin *pēnsa*, à basse époque, a le sens de « provisions pour un jour ».

*Pendō*, *pēnsūm* se prennent souvent au sens de « peser mentalement, évaluer, estimer »; de là : *magnī, parūi, nihilī pendere; nihil pēnsi habere; esse pēnsi*. *Pēnsūm* a fourni un dénominatif *pēnsō*, -ās qui a tous les sens de *pendere*, auquel il se substitue à l'époque impériale, comme ses composés ont supplanté ceux de *pendō* : cf. *compēnsō*, *dispēnsō*, *repēnsō*, etc. De *pēnsō* est dérivé un fréquentatif *pēnsitō*, -ās déjà dans Cicéron avec le sens de « payer » et fréquent dans la langue impériale avec le sens de « peser dans l'esprit, penser ».

A *pendō* se rattache *pendulus* (cf. *bibō*, *bibulus*, etc.). Il a dû aussi exister des adjectifs *\*pendicus* d'où provient *\*pendicāre* « pencher » (cf. *prōnicāre*) et *\*pendio-* (cf. M. L. 6384-6388). Les gloses ont conservé un substantif *pendiculus*, traduit par *ἀρτεδάων*, d'où *\*pendicula*, cf. M. L. 6385, et les composés *perpendicularum* « fil à plomb », *perpendicularis*, -lātor.

Un substantif *pendium* apparaît dans les composés : *compēndium* : proprement « argent qu'on amasse », cf. Varr., L. L. 5, 183, *compēndium quod cum compenditur una fit*, puis, en général, « gain, profit » (= *lucrum* s'oppose à *damnum*), et spécialement « économie de temps, raccourci, abrégé »; de là : *compēndiarius*, *compēndiosus* et *compēdiō*, -ās (bas latin); *dispēndium* « dépense, dommage », d'où « perte de temps, détour », *impēndium* « dépense » et « intérêt », dont l'ablatif *impēndiō* est usité comme adverbe dans la langue familière avec le sens de « *magnopere* »; *impēndiosus*; *perpendium* : équilibré (Orib.); *suspendium* « pension »; *suspendiosus*; *stipendium* (v. *stips*). Un substantif *pendix* est attesté dans les Inscriptions; il figure aussi dans *appendix* f. « appendice, supplément », d'où *appendicium*, *appendicula*, et dans *ampēdicēs* : *dicebantur ab antiquis quod circumpenderent, quos nunc appendices appellamus*, P. F. 19, 12. A *pendix* se rattache *pendigō* : carcasse d'une statue (Arn. 6, 16); sorte de tumeur (Vég. 2, 44 et 55), sens auquel se rattache l'adjectif *pendigōsus* (Cass. Fel. 20).

A *pēnsus* se rattachent *pēnsiō* « paiement, loyer », M. L. 6393; *pēnsilis* « pendant, suspendu » (d'où *pēnsile* n. « grenier suspendu », M. L. 6392, fr. *poêle*, B. W. s. u., et germanique : v. h. a. *pfesal*, etc.); *\*pēnsiculum*, non attesté, mais qui a fourni le dénominatif postclassique *pēnsicula*, -ās « peser, examiner »; *pēnsūra* (Varr.), *pēnsor*, *pēnsus*, -ūs (tardifs).

Le vocalisme o de la racine apparaît dans *pondō* « en poids » (*pondō libra*; *auri argenti pondō*), ablatif d'un thème masculin en o/e, *\*pondus*, -i qui a disparu, en dehors de cette forme fixée par l'usage, au profit d'un thème neutre en -os/es, *pondus*, -eris, mais en influant sur le vocalisme de celui-ci (cf. *modus*), il y a aussi *pondium*, second terme de composés dans *dupondium*, *assipondium*, *interpondium* (Gloss.), glosé *καρπώλλιον* (cf. pour la forme, *modius*); cf. mess. *argora-pandes* « argento-pondius ». De *pondus* dérivent *ponduscium*; *ponderōsus*; *ponderitās* (Acc.); *ponderārium*, -rā-tūra (tardifs); *ponderō*, -ās, avec ses dérivés *ponderātiō*, -tor, -bilis, etc., et ses composés *praeponderō* « peser plus, emporter la balance », *reponderō* (bas latin) *componderāns* (Ps.-Apul.).

Les langues romanes ont conservé *pendere*, *pēnsāre*, le premier avec le sens de « pendre, suspendre » et « être suspendu », le second avec le sens de « peser » (et « penser »), en éliminant *pendere*; cf. B. W. s. u.; M. L. 6383, 6391 et 544, *\*appēnsāre*. *Pondus* est à peine représenté, cf. M. L. 6646 (et en armor. *poner?*), et a été presque partout éliminé au profit de *pēnsūm* « poids », M. L. 6394. Le d de la graphie française est dû à un faux rapprochement avec *pondus*. *Pondō* a passé en celtique : ir. *bonn*, britt. *punt*, et en germanique : got. *pund* « Pfund », et de là en finnois; comme aussi un dérivé *\*pondārium* : v. isl. *pundari*, m. b. all. *punder*, etc.; de

*pēnsūm* dérivent v. angl. *pislic*; celtique : ir. *pis*, britt. *pwys*; de *pondus*, britt. *pwñ*.

Dérivés et composés de *pendō*, *pendeō*, *pēnsō* : *appēndō* : suspendre à, peser, M. L. 543; *appēndēō* (Apic.); et *\*appēnsāre*, M. L. 544; *compēndō* (très rare); *compēndium*, v. plus haut; *compēnsō*, -ās : peser une chose avec une autre; contre-balancer, compenser, M. L. 2097; britt. *cymmwys*; *compēnsātiō* : *est debiti et crediti inter se distributio*, Dig. 16, 2, 1; *compēnsātiūs* et *recompēnsō*, -satiō (v<sup>re</sup> siècle); *dēpendō* : payer, d. *poenās*, *pecūniam*; dépenser (époque impériale), britt. *dibynnu*; d'où, dans la langue juridique, *dēpēnsūm*, *dēpēnsiō*; *dēpendēō* : pendre de, dépendre, dériver de; *dispēndō* : dépenser, distribuer, M. L. 2676, britt. *dispign* « dispendium », et *dispēnsa*, M. L. 2677; *dispēnsō*, -ās : payer, dépenser, distribuer, M. L. 2678; *dispēnsātiō*, -tor, *trix*, -lōrius, -tiuus; *expēndō* : payer entièrement, passé en germanique : v. h. a. *spēntōn*, etc.; *expēnsūm*, *expēnsa* « paiement », M. L. 3042; *expēnsō*, -ās; *impēndēō* : être suspendu dans ou sur (*immineō*); *impēndō* : « pendre dans », M. L. 4301, 4304; et surtout « dépenser à »; par suite « consacrer à »; *impēndium* (sur v. bret. *impeniticion*, v. J. Loth, s. u.); *impēnsa* : dépense; dans les langues techniques, « matériaux dépensés pour la confection d'un ouvrage », etc., sens conservé dans les représentants romans du mot, cf. M. L. 4303; B. W. *empeser*; et *impēnsus*, -ūs, *impēnsātiō* (tardifs). L'adjectif *impēnsus* « largement dépensé » s'emploie au figuré : *impēnsus studium*; par suite, « généreux, abondant; considérable », d'où *impēnsē* (comme *impēndiō*, cf. plus haut), M. L. 4304; *perpendō* : peser exactement, examiner avec soin; *perpēnsō*; *praepēndēō* : être suspendu par devant; *prōpēndēō* : être pendu en avant, pencher vers (sens physique et moral); *prōpēnsus*, -sē, -sio; *prōpēndulūx*; *repēndō* : peser à nouveau ou en retour; payer en retour, récompenser; *repēnsō*; *repēnsātiō*, -trix; *suspendō* : suspendre (sens propre et figuré), M. L. 8486; *suspēnsiō*; *suspēnsūra*.

Le cas de *pendō*, *pependī*, *pēnsus* est évidemment parallèle à celui de *tendō*, *tependī*, *tēnsus*. Mais, en face de *tendō*, on a le verbe exprimant l'état *teneō*, qui montre immédiatement que tout le verbe *tendō* est fait sur un présent à suffixe *\*de/o-* qui sert à marquer le procès déterminé. De même, *pendō* doit être bâti sur une racine *pen-*; mais il n'y en a, en latin, aucun représentant (v. *pannus*), et sur *pendō* on a fait non seulement *pependī*, *pēnsus*, mais aussi *pendeō* et *pondō*, *pondus* (cf., au contraire, *tentus*), c'est-à-dire que le présent *pendō* aurait fourni au latin tout un groupe radical. Le cas est donc moins clair que celui de *tendō* ou de *pellō*. On peut — mais ce n'est qu'une possibilité — rapprocher le groupe de v. sl. *pro-pīnō*, *pro-peū* « σπρωπῶσαι », v. russe *o-pnu* « ἐκτενῶ », lit. *pinū*, *pinti* « tresser », arm. *henum* « je tisse », *y-enum* « j'appuie » et de got. *spinnan* « filer » (de *\*spenwe/o-?*). — Le groupe de lit. *spėndziū* « je tends des pièges », avec l'itératif *spandyti*, est loin pour le sens.

Le sens de ombre *ampēntu*, qu'on a proposé de traduire par *impēndiō*, est mal déterminé; v. Vetter, *Hdb.*, p. 196; Devoto, *Tab. Ig.*, p. 326.

penes, *penetrō* : v. *penus*.

**pēnis**, -is m. (abl. *pēnī*, Naev., Com. 99) : « membrum virile » : *hodie penis est in obscenis*, dit Cic., Fam. 9, 22, 2 ; mais aussi « queue » (remplacé dans ce sens par *cauda*, *cōda*) Le sens de « queue » est conservé dans une expression rituelle ; cf. F. 260, 15, *penem antiqui codam uocabant* ; *a qua antiquitate[m] etiam nunc offa porcina cum cauda in cenis puris « offa penita » uocatur* ; et « *peniculi* » quis calciamenta tergerent, quod e codis extremi(s) faciebant antiqui qui tergerent ea. *Dictus est forsitan a pendendo*. Ancien, mais rare et populaire. Évité en raison de son sens. Non roman.

Diminutif : *pēniculus* : brosse, balai, éponge ; *pēniculamentum* : traîne de robe ; *pēnicillus* (-lum n.) : pinceau, M. L. 9702, 6390 ; certaines formes romanes remontent aussi à \**pēnellus*, M. L. 6389.

Dérivé du mot qui apparaît avec suffixe \*-es- dans skr. *pāsaḥ* = gr. *πέος* « membrum virile ». Sans doute élargissement par -n- d'un thème en -s- comme dans skr. *çīrṣān-* près de *çīraḥ* « tête » et élargissement par -i- de ce thème, comme dans *unguis*. Cf. aussi v. h. a. *jasal* « pēnis », *fazel* « foetus ».

**penitus** : v. *penus*.

**penna** (ancien *pesna* dans Fest. 222, 25), -ae f. : aile. Sans doute « ce qui sert à voler », de \**pet-s-nā* (le maintien de la gémée dans *penna*, au lieu de \**pēna* qu'on attendrait, cf. *cēna*, *sēnī*, tient peut-être au caractère expressif du mot ; v. Meillet, BSL 23, 1, 80. M. Niedermann, dans la nouvelle édition (1953) de son *Précis de phonétique latine*, p. 134 sqq., se demande si un ancien \**petna* n'aurait pas coexisté avec \**petsna*). Mais l'aile et la plume sont inséparables et *penna* désigne aussi la « penne », grosse plume des ailes et de la queue, par opposition à *plūma*, la petite plume couvrant le corps ; cf. Colum. 8, 2, 10. *Penna*, dans ce sens, se confond avec *pinna* et les deux mots sont constamment pris l'un pour l'autre (cf. F. Sommer, *Krit. Erl.*, p. 15 ; *bipennis* est noté *bipinnis* dans Nonius et dans les gloses, etc.). Les formes romanes peuvent représenter indifféremment *penna* (avec e fermé) ou *pinna*, M. L. 6514 ; en germanique : v. h. a. *zitar-phin*, m. h. a. *Pfinne*, etc. ; en celtique : irl. *penn* « calamus ».

*Penna* désigne par extension tout objet de plume ou emplumé : plume d'une flèche et la « flèche » elle-même ; plume de l'écrivain (de là *pennarium* : *καλαμοθήκη*, Gloss.).

Dérivés et composés : *pennātus* : muni d'ailes, ou de plumes, ou de barbes (en parlant d'épis ; cf. P. F. 231, 5 : *pennatas impennatasque agnas in Sal(i)ari carmine spicas significat cum aristas, et alias sine aristas ; agnas nouas uoluit intellegi*) ; *pennātulus* (Tert.). Cf. \**impennāre* « garnir de plumes, empenner », supposé par les langues romanes, M. L. 4302 ; *pennula* (souvent confondu avec *pinnulla*) ; *pennēsō*, -is ; *pennor*, -āris (tardif), celui-ci bâti sur *pennātus* ; *pennifer*, -ger, -pēs, -potēs (poétiques).

*bi-pennis* : qui a deux ailes ; désigne spécialement une hache : *bipennis* (scil. *secūris*) f. : hache à deux ailes, c'est-à-dire à deux tranchants (emploi surtout poétique ; cf. W. A. Baehrens, *Sprachl. Konm. z. App. Probi*,

p. 50). D'après Quint. 1, 4, 12, serait composé non de *penna*, mais d'un adjectif \**pinnus* : *nec nitetur puer cur fiat... a « pinno », quod est acutum* [cf. *Isid.*, Or. 19, 11], *securis utrimque habens aciem « bipennis », ne illorum sequatur errorem qui, quia a pennis duabus, ne esse nomen existimant, pennas auium dici uolunt*. Mais l'adjectif est peut-être une création de grammairiens.

Ce mot, de forme obscure, sans doute populaire, semble appartenir à la racine de gr. *πέποιμα* et skr. *pātāmi* « je vole », hitt. *pattar*, *pettenā* et skr. *pātāmi* et v. h. a. *fedara* « aile, plume », irl. *én* et gall. *edn* « oiseau », *adan* « aile », etc. V. *petō*.

**pēnsō** : v. *peneō*, *pendō*.

**pēnūria** : v. *paenūria*.

**penus**, -oris (autres formes *penus*, -ūs f., *penus*, -i m. et *penū*, *penum* n. ; cf. Gell. 4, 1, 2 et les références d'Hosius, ad loc.) n. — *Penus*, à l'époque classique, ne désigne plus que les « provisions de bouche », le « garde-manger » : *est enim omne, quo uescuntur homines*, *penus*, Cic., N. D. 2, 27, 68, d'où le pluriel *penora* dans P. F. 231, 8, *penora dicuntur res necessariae ad uictum cotidianum* ; mais il a signifié à l'origine la « partie intérieure de la maison » (où ces provisions étaient cachées). Ce sens ancien apparaît dans un terme du vocabulaire religieux conservé par Festus 296, 12 : *penus uocatur locus intimus in aede Vestae, tegetibus saepius, qui certis diebus circa Vestalia aperitur*. S'y rattachent :

1° *penes* : locatif sans désinence, usité comme préposition souvent postposée (avec l'accusatif) au sens de « chez, à l'intérieur de », d'où « au pouvoir, en possession de » ; cf. P. F. 20, 19 : *apud et penes in hoc differunt, quod alterum personam cum loco significat, alterum personam et dominium ac potestatem ; quod trahitur a penitus*. Usité le plus souvent avec un pronom ; rare et de couleur archaïque.

2° *Penātes*, -ium m. pl., avec même suffixe que dans *nostrās*, *Arpinās* (mais le singulier *Penās*, *Penātis* est une pure construction de grammairiens ; cf. Fest. 298, 18, et P. F. 299, 7) : les dieux Pénates, dont les images étaient conservées à l'intérieur de la maison, dans le *tablinum*, derrière l'*atrium*.

De *penus* dérivent *penārius* dans *penāria* (sc. *cella*), *penārius* (locus) : garde-manger ; *penūrius* « κελιάριος » ; *penūrium* ; et *penātor*, dans *Caton* (adu. M. Acilius IV 1), défini par les glossateurs : *penatores qui penus gestant*. D'après *uēnātor* ?

De *penes* : *penitus* adv. : du fond, tout au fond (cf. *intus*, *funditus*, etc. ; on cite chez Plaute *egreditur penitus*, Ps. 132), profondément (sens propre et figuré) ; *penitus*, -a, -um (archaïque et postclassique) : qui se trouve au fond, intérieur ; *penūta*, -ōrum ; *penūtē*, formés sur *penitus* adv. ; *penetrō*, -ās : pénétrer (sans), sens absolu et transitif. Formé sur *penitus* d'après *intusi* ; *intrō* ; l'*e* est phonétique, cf. *genitor*, *genetrix*. De là *penetrālis* ; cf. Fest. 296, 27, *penetrāle sacrificium dicitur quod interiore parte sacrarii conficitur*. Vnde et *penetrālia cuiusque dicuntur...*, et P. F. 231, 1, *penetrālia sunt penatium deorum sacraria ; impenetrāle n.* (Gloss.) ; *penetrābilis* et *impenetrābilis* (époque impériale) ; *penetrātia*, -tor (tardifs).

Ni lit. *penū*, *penēti* « nourrir », ni gr. *πέποιμα* « je

travaille péniblement », ni même le groupe de lat. *pen-dō* dont des sens qui permettent un rapprochement. Malgré son aspect indo-européen, ce groupe de mots est sans étymologie.

**perpō**, -ōnis m. : melon, pastèque. Emprunt au gr. *πέπων*, -ωνος (attesté à partir de Pline). Une forme *perpō*, -inis, avec i phonétique, est dans les gloses COL III 541, 36, et a survécu en roman, cf. M. L. 6395, et en germanique : v. h. a. *pēthemo*, etc.

**per** : préverbe et préposition suivie de l'accusatif (l'ablatif ne se trouve qu'à basse époque, au moment où les cas tendent à se confondre). Comme préverbe, a en latin le sens de « à travers, pendant » (local et temporel), « de bout en bout » (*ueniō/perueniō*, cf. skr. *pāri* « am- »).

On s'en est servi pour marquer l'achèvement, la perfection (*faciō/perficiō*), et aussi on l'a joint à l'adjectif (et à l'adverbe) pour former une forme de superlatif absolu dans des formations en partie, mais non nécessairement, populaires ou familières, nombreuses dans Ciceron : *perfacilis* « facile de bout en bout, tout à fait facile » (cf. gr. *περὶαλλής*) ; *perbene*, *perlongus*, M. L. 6416, et même *permaximus*, *perminimus*, *peroptimus*, *perpūrimus*, *perpaucissimī* (Colum.), ou à un verbe pour en renforcer le sens ; *odi/perodi*. Dans cet emploi, il est encore souvent séparé de son adjectif ; cf. Plt., Cas. 370, Cic., Att. 10, 1, 1, *per enim magni aestimo*. Cet emploi de *per* s'est particulièrement développé à basse époque, et Charisius condamne *peroptimus*. V. les exemples dans Souter et Löfstedt, *Syntactica II* 403 ; André, REL XLIX, 1951 ; 121 sqq. On le trouve isolément sous la forme *perquam* « tout à fait », avec même particule généralisante que dans l'opposé *nequam* (emploi avec l'infinitif, Tēr., Hec. 1).

*Per* indique, d'autre part, une déviation dans *perdō*, *perēō*, *perimō* (cf. osq. *pertemust* « perémerit »), *peruertō*, *perperus*, *perfidus*, *perūrus*, correspondant au gr. *παράπονος*. V. aussi *prāuus* ?

Comme préposition, *per*, outre le sens de « à travers, pendant », a le sens moral de « par l'intermédiaire de [per nuntium, per litterās, per interpretem] ; au moyen de ; à cause de ; au nom de ; par ». En ce sens, il a tendu à remplacer l'ablatif-instrumental, notamment avec les compléments du passif, cf. *ā*, *ab*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6396.

*Per* fait partie d'un groupe de prépositions et préverbes auquel appartient *prō* et *por-*, *prae* et se rattachent, d'autre part, *pri*, *prior* et *primus* (v. ces mots). Le sens propre de ces mots est « en avant ». La forme est sans doute celle d'un ancien locatif, \**peri*, \**per* : skr. *pāri*, v. perse *paryi*, gr. *περὶ*, got. *fair*, v. sl. *prě*, lit. *per* (v. Brugmann, *Grundr.*, II 2, § 680 sqq., p. 864 sqq.). Les sens se sont développés de manières variées. Le sens de « en avant » est clair dans des cas tels que skr. *pāry asti*, gr. *περὶσσι* « il surpasse », etc. ; avec l'ancien ablatif, en véd. *vicsebhya bhiṣanebhya pāri* « au-dessus de toutes les créatures » ; *paripri* adj. « très cher » (cf. *περὶαλλής*), et de même, chez Homère : *περὶ πάντων ἔμμεναί θῆλων* « au-dessus de tous les autres ». Avec l'accusatif, l'indo-iranien et le grec ont développé un sens de « autour » qui ne se retrouve pas ailleurs. Le sens de « à travers », qui est

d'ordinaire celui du latin et qui résulte d'un développement secondaire, se retrouve en slave et surtout en balte, où l'on a lit. *per* et v. sl. *prě* à peu près avec la valeur de lat. *per* ; lit. *per* se construit aussi avec l'accusatif. — Le sens de déviation qui est celui de *perimō*, de *perēō*, *perdō*, *perperus*, se retrouve peu hors du latin ; toutefois, de même que le latin a *per-uertō*, l'ombrien a *peretom* « \*peritum, peritum », le vieux prussien a *per-weddā* « qu'il séduise » ; et, avec *fra-* (mais non avec *fair-*), le gotique a *fra-waurpanai* « *καταφάρμακον* » et *frawardidum* « *ἐφθείραμεν* ». L'Avesta a *frajyāiti* « perte » (le contraire de la « vie » : *jyātu-*), ce qui est près de *perēō*. — Au lieu de *per*, l'osco-ombrien a *per* : osq. *per* *viam* « *trāns uiam* », *per-umum* « *perimere* ». Le sens est plus près du sens étymologique que celui qu'a d'ordinaire lat. *per*. — L'emploi de *per* pour exprimer le superlatif absolu se retrouve en ombrien : *per-akre* « *praestantem* » ; M. M. Leumann, dans l'*Ἀντίσωρον* Wackernagel, p. 340 sqq., a sans doute eu tort de considérer qu'il s'agit de la particule qui figure dans *parum* -*per*, etc. — Sur une trace de l'adjectif \**pero-* « qui est au delà », v. *peregrē*, sous *ager* ; v. aussi *perendīe*.

-*per* : particule postposée qui s'ajoute à certains adverbies de sens temporel : *nūper* (voir ce mot), *topper*, *semper* et *parumper*, *aliquantisper*, *paulisper*, etc. Sans rapport avec le -*per* de *super*, *Semper* rappelle l'osque *petiro-pert* « *quater* ». Sans étymologie claire. Un rapport avec *per* n'est pas bien visible (toutefois, l'identité de *per* « *per* » et de *petiropert* « *quater* » en osque est troublante), non plus que celui auquel on pourrait penser avec -*pe* suivi d'une particule -*r* ; v. M. Leumann, *Ἀντίσωρον* J. Wackernagel.

**pēra**, -ae f. : sac, sacoché. Emprunt au gr. *πήρα* (d'origine inconnue) attesté à partir de Phèdre, mais le composé *saccipērium* (v. *saccus*) est dans Plaute ; les mots latins sont *mantica*, *loculus*. Terme populaire d'après P. F. 249, 6 : *phascolia appellant Graeci quas uulgas per[n]as uocat*. Conservé dans un parler roman. M. L. 6397.

**peragrō** : v. *ager*.

**perbitō** : v. *baetō*.

**perca**, -ae f. : perche de mer (serran) ou d'eau douce. Emprunt au gr. *πέρκη* (Ov., Plin.). M. L. 6398, *pērcā*, et 6401, \**percula*.

**percellō** : v. *-cellō*.

**percipiō** : v. *capiō*.

**percontor** : v. *contus*.

**percutiō** : v. *quatiō*.

**perdāgātus**, -a, -um : exploré. Se trouve seulement dans Claudius Mamertin, *Stat. Anim.* 2, 3 ; formé d'après *indāgātus*, coupé *in-dāgātus*.

**perdix**, -icis c. : perdrix. Emprunt au gr. *πέρδιξ* (dequos Varr.). Panroman, sauf roumain. M. L. 6404 et 7403 a.

**perdō** : v. *dō*, M. L. 6403 (et *dēperdō*, 2570 a).

perduellis, -liō : v. *bellum*.

**peregrī, peregrē**, adv. : à l'étranger (question *ubi et quō*) et « de l'étranger » (question *unde*). *Peregrī* est la forme normale de locatif; *peregrē* a dû subir l'influence des adverbes du type *longē* de sens voisin.

Dérivés et composés : *peregrinus* (cf. *repente, repentinus*) : qui voyage à l'étranger, qui vient de l'étranger, qui concerne l'étranger (*praetor peregrinus*); *peregrinō, -ās (-nor, -āris), -nātiō*. A basse époque apparaît une forme dissimulée *pelegrinus*, passée dans les langues romanes (fr. *pèlerin*, etc.). M. L. 6406; B. W. s. u.; en celtique : britt. *pererin*, et en v. h. a. *piligrin*. A partir de Tertullien apparaît l'adjectif *pereger* (*peleger*, CIL V 1703) « qui voyage à l'étranger », qui a survécu partiellement dans les dialectes italiens et en provençal, avec le sens péjoratif de « mendiant, miséreux », M. L. 6405 b. Autres dérivés : *peregrinulus* (Ven. Fort.); *comperegrinus* (Sid.); *peregrinitās* (Cic.); *-nābundus* (T.-L.).

*Peregrē* est un composé de *ager*; mais le premier élément est discuté. Meillet y voit « un adjectif indo-européen \**pero-* « lointain » (à vocalisme *e* normal dans les adjectifs thématiques indo-européens) qui se retrouve dans osq. *perum* « sans » et qui a son correspondant exact en skr. *pārah* « éloigné », cf. arm. *heri* « lointain » (v. *perendiē*); *peregrē* a signifié « en terre éloignée »; cf. pour le sens arm. *art-* « dehors » dans le composé *art-uli* « fourvoyé, égaré », et les dérivés tels que *artak's* « dehors »; ou dans une autre famille de mots : lit. *laukė* « dehors », locatif de *laukas* « champ » et v. irl. *immaig* « dehors » (avec et sans mouvement), accusatif et datif de *mag* « champ » (le mot celtique *magos* « champ, campagne », qui a remplacé \**agro-*, est d'étymologie intertaine). D'autres linguistes voient dans *per-* la préposition *per* « à travers », ce qui est moins satisfaisant pour le sens.

**perendiē** adv. : après-demain; le surlendemain. Semble être seulement dans Plaute et Cicéron.

Dérivés et composés : *perendinus*; *comperendinus*, uniquement usité dans l'expression juridique de *c. diēs* « troisième jour auquel on renvoie une affaire »; *comperendinō, -ās* « remettre au troisième jour » et, à basse époque, « remettre » (sans précision de date); *comperendinātiō*. Le simple *perendinō* (tardif, Prisc.) semble formé d'après le composé.

De \**peren-diē* « le jour par delà »; la comparaison de *pridiē, postridiē* montre qu'il n'y a qu'un élément dans *peren-* et qu'on ne saurait le décomposer en \**per-en-diē*. Comme *ho-diē*, le premier élément *peren-* est un thème nu, normal dans un premier terme de composé. L'adjectif skr. *pārah*, dont le correspondant figure au premier terme de lat. *peregrē*, signifie « qui est au delà » et, en matière de temps, s'applique surtout à l'avenir : « ultérieur ». Le vieux perse, au contraire, a *paranam* « auparavant », tandis que irl. *hire* signifie « ultérieur ». Ombr. *perne* signifie « ante » et *pernaiaf* « anticās ». On est amené à supposer un dérivé en \*-*en-* \**peren-* qui serait à \**pero-* ce que gr. *α(Γ)εν* est à lat. *aeuom*. Inversement, got. *fairneis* signifie « antérieur, παλαιός ».

**perennis** : v. *annus*.

**perēō** : v. *eō*.

**perfidus** : v. *fidēs*. M. L. 6409.

\***perfinēs** : *perfringās*, Fest. 222, 29. Seul exemple de verbe, tiré peut-être du Carmen Saliare.

Subjonctif d'un présent en \*-*nā-* d'une racine dissimulée; cf. irl. *benaid* « il frappe » avec subjonctif *benaid*. La même racine se retrouve, sous une forme moins archaïque, dans v. sl. *bije, bitu* « frapper ». Le latin a remplacé ce vieux verbe par le verbe populaire *perfringere*. M. L. 3046.

Dérivés : *experientia* et *inexperientia* (Ter.); *experimentum*; *experitō* (Vir.).

**Pergamum, -i** n. (-*ma* n. pl.) : le nom de Pergame déjà dans Livius Andronicus, « arcs Ilīi », a désigné par extension toute sorte de citadelle ou de bâtiment sur une hauteur; *Pergama* : *omnia alta aedificia, CGL V 555, 47*; arx Troiae et per usum omnes arces Pergamas dicuntur, CGL V 555, 49. M. L. 6412.

Dérivé : *pergamēna* (-*mīna*), -*ae* f. : parchemin, dont l'invention est attribuée à Eumène, roi de Pergame; cf. Varr. ap. Plin. 13; 70; Isid., Or. 6, 11. M. L. 6411; B. W. *parchemin*. Germanique : v. h. a. *pergamīn*.

**pergō** : v. *regō*.

**pergula, -ae** f. : avancée. Désigne toute espèce de construction surajoutée ou en saillie, appentis, balcon, etc.; spécialement « treille ou berceau sous lequel on se promenait »; cf. Rich. s. u. Conservé dans ital. *pergola*. M. L. 6413. Sur le barbarisme *precula* attribué par Quint., I. O. 1, 5, 12, à Tinga Placentinus, v. Meyer Lübke, KZ 30, 345.

De *pergō*? Cf. *tegō/tēgula*.

**perhibeō** : v. *habeō*.

**periculum** (-*clum*), -*i* n. : essai, épreuve; sens ancien (Plt.) resté classique dans *periculum facere*, cf. Cic. Verr. 1, 12, 34; puis « risque » (souvent joint à *discrimen*, qui a subi une évolution de sens parallèle : cf. Cic. Off. 1, 43, 154; Imp. Pomp. 5, 12; N. D. 2, 66, 166) « danger, péril », sens le plus fréquent à l'époque classique (dont l'évolution a pu être favorisée par le rapprochement avec *perire*); le sens de « essai, épreuve » étant réservé à *experimentum*. Dans la langue du droit, « procès » (comme gr. κίνδυνος, κίνδυνεύειν : κ. φεδομαρτυριαν, Dém. 1033, 1), puis « arrêt ». Ancien usuel, classique. Panroman, sauf roumain, dans des termes pour la plupart savantes, avec le sens de « péril ». M. L. 6414. Celtique : irl. *perccul*, britt. *perigl*.

Dérivés : *periculor, -āris* (Caton); *periculōsus*, qui a servi de prototype aux formations en -*iculōsus*, cf. *meticulōsus*, d'où *siticulōsus*, etc., cf. aussi *formidulōsus*; *periculor, -āris* « faire l'essai, risquer de; être en péril » et ses dérivés.

V. le suivant.

**peritus, -a, -um** : qui a l'expérience de; d'où « habile dans » (avec le génitif : *p. rei militāris*). Ancien usuel, classique.

*imperitus* (et *experitus*, Gloss. Plac. : *experitus*, non *peritus*, i. e. *extra peritiā positus*) et *peritiā* (époque impériale), *imperitiā* (Sall.), tous deux évités par Cicéron et César.

**perior, -iris, expertus sum** : éprouver, faire l'expérience de. Le participe présent *experiens* a le sens de « expérimenté, qui a l'expérience de »; *expertus* a souvent le sens passif « éprouvé » : *uir... expertae uirtutis*, Plin. 3, 44, 3; et *inexpertus* (époque impériale). *Experire* a lieu de \**experitus* a dû subir l'influence de *reperire*, conservé dans quelques langues romanes. M. L. 3046.

Dérivés : *experientia* et *inexperientia* (Ter.); *experimentum*; *experitō* (Vir.).

*Sly* rattache également, mais le sens est plus lointain : *opperior, -iris, opperitus et oppertus sum, oppertus*. Mot de l'époque républicaine; rare à l'époque impériale et employé sans doute par affectation d'archaïsme. Pas de dérivés.

Par contre, *comperio* et *reperio* se rattachent à *pario*. Toutefois, il a dû se produire des confusions dans l'emploi des sujets parlants, confusions dont *expertus* et *opperitus* sont la preuve.

*Peritus, periculum* supposent un verbe simple \**perior* (r) qui a disparu au profit du composé d'aspect « déterminé » *experior*.

Le groupe le plus proche est celui de *πειρα* (éol. *πειρα*) « épreuve, essai », *ἐμπειρής* (chez Sophocle) et *ἐμπειρος* (chez Callimaque) au sens de *ἐμπειρος*, etc.

Le verbe latin \**perior*, conservé seulement avec préférence, doit être un dénominalif du nom radical dont le verbe suppose l'existence. Ce nom radical a dû fournir, d'autre part, le dérivé germanique attesté par v. h. a. *fāra* « action de guetter, danger », avec un -*ē* qui doit provenir d'un thème radical. Ce thème radical appartient peut-être à la racine de gr. *περῶ* « je transperce, je traverse »; v. *per, portus* et *portō*.

L'arménien a une forme expressive à *ph-* initial : *portj* « essai », etc.

**perimō** : v. *emō*.

**perinde** adv. : proprement « de là tout à travers en continuant », e. g. T.-L. 8, 17, 10 : *si perinde cetera processissent* « si le reste marchait à partir de ce point en continuant ». L'adverbe a pris ensuite le sens dérivé de « en continuant de la même façon, d'une manière exactement semblable », qui est celui de l'époque classique dans *perinde ac (ut, quasi)* « tout comme [si] ». On le trouve plus tard employé seul avec le sens de « également », e. g. *perinde odium prauis et honestis*, Tac. A. 2, 2, 6; ou encore dans l'expression *haud perinde*, comme notre « pas tellement », avec un second terme de comparaison implicite : *coxendice et femore et crure sinistro non perinde ualebat (scil. ac dextro)*, Suét., Aug. 80, 2. Ancien usuel, classique. Non roman.

**peritūrus** : v. *iūs*.

**peritiēs, -ei** f. : forme donnée par les manuscrits de Plaute et par Non. 153, 14; 218, 32; cf. aussi Donat, GLK IV 392, 17, et Julianus, ibid. V 324, 13. Même sens que *perniciēs*, dont ce n'est peut-être qu'une corruption. Un adjectif dérivé, *peritiālis*, figure dans les manuscrits de Leyde de Lucr. 1, 451.

**perna, -ae** f. : 1<sup>o</sup> jambe tout entière (cuisse et mollet); en particulier « cuisse de porc, jambon »; puis « branches qui tiennent au sol » : *stolones cum perna*

*sua auelluntur*, Plin. 17, 67; 2<sup>o</sup> sorte de coquillage, dit aujourd'hui « jambonneau »; ou pinne marine (sans doute ainsi nommé à cause de sa forme, Plin. 32, 154). Ancien (Enn., etc.), technique. M. L. 6418, *perna*; B. W. *perle*.

Dérivés et composés : *pernix, -icis* adj. : agile, prompt (archaïque, poétique et postclassique); *perniciōs, perniciōsus* (Cic.). Dérivé de *perna* comme *felix* de \**fēla* (= gr. *θηλή*); cf. fr. *ingambe*; *perniō, -ōnis* m. : engèleuse aux pieds, gerçure (Plin.), M. L. 6420; *perniunculus*; *compensis* : *es dicuntur homines genibus plus iusto coniunctis*, P. F. 35, 24; *supernāti* : *dicuntur homines quibus femina succisa sunt in modum suillarum pernarum*, P. F. 397, 7; *pernōtidā*, Plt., Men. 210; *pernārius* « marchand de jambons ».

Cf. aussi \**pernia, \*expenicāre*, M. L. 6419, 3045. *Perna* correspond au hitt. *paršna* « haut de la cuisse, jambon », cf. Benveniste, BSL 50 (1954), p. 41; gr. *πέρονά*, skr. *pārśniḥ*, got. *fairzna* « talon ». Pour le sens de « jambe, jambon », cf. les composés du type *περνοκοπής* « écornifleuse de jambons », Mén. Com. frg. 4, 148; etc. Du reste, lat. *pernix* « ingambe » s'explique mieux en partant du sens de « jambe » que de celui de « talon » : cf. Plt., Mi. 630, *pernix sum pedibus*.

**perniciēs** : v. *nez*.

**pernix** : v. *perna*.

**pernox** : v. *nox*.

**pērō, -ōnis** m. : sorte de bottine, faite de cuir cru et garnie de poils, surtout en usage dans l'armée. Non attesté avant Virgile (Ae. 7, 690).

Dérivé : *pērōnātus*. Sans doute en rapport avec *pēra*.

**perperus, -a, -um** : de travers; et *perperam* adv. L'adjectif est très rare (un exemple d'Accius ap. Non. 150, 11); l'adverbe, qui est du type *clam, palam, protinam*, assez fréquent, est ancien et appartient plutôt à la langue familière. De *per-* et d'un second élément peu clair, cf. *properus*. Pour le sens, cf. *perdō, perēō* et peut-être *prāuus*, sous *per-*.

Dérivés : *perperitūdō* (Acc.); *perperō, -ās* (Ital.). Les formes grecques *πέπερος* (Polybe, Sextus, Arrien, *περπερία*, Clém.; *περπερότης*, Chrys.) attestées seulement à basse époque proviennent du latin.

**perpes, -etis; perpetuus, -a, -um** : qui s'avance d'une manière continue; ininterrompu; perpétuel. *Perpes*, de \**per-pet-s* (cf. *impes, praepes* et *petō*), a été remplacé par *perpetuus*, que favorisait l'existence des synonymes *assiduus, continuus* et ne se trouve que chez Plt., Pac. Tr. R<sup>3</sup> 188, et chez les archaïsants de l'époque impériale. De *perpetuus* dérivent *perpetuālis* (créé par Quintilien pour traduire *καθολικός*; cf. Inst. Or. 2, 13, 14); *perpetuārius; perpetuūtas* (presque uniquement cicéronien); *perpetuō, -ās; comperpetuus* (Prud.); *perpetium* (Hil.). — V. *petō*.

**perpetior** : v. *pator*.

**perpetrō** : v. *patrō*.

**perplexus** : v. *plectō*.



Repudium et prōpudium sont sans doute à rapprocher de pudet.

Nombreuses formes conservées dans les langues romanes, dans des acceptions techniques : cf. M. L. 6439, pes, panroman, avec de nombreux dérivés : 6340, \*peda; 6341, pédale; 5342, pēdāmētum; 6343, pēdānēs; 6344, pēdātio; 6346, pedester, v. B. W. pierre; 6347, pedica; 4296, impedicāre; 6348, \*pedica « trace de pied »; 6349, pedicellus; 6350, pediculāre; 6351, pēdicillus; 6352, \*pēdicus; 6353, \*pedināre; 6354, \*pedinus; 6356, \*pēditālia; 6357, pēditāre; 6359, pedō, -ōnis; 6362, pedūlis; 6363, pedunculus; 7219, \*rēpēdināre; 7220, \*rēpēditāre; 8465, sūppēdānēs; 3040, expēdire; 4494, interpedire; 8912, tripēs, -ēde et \*tripetia; gall. trybedd; en germanique : v. angl. thripil, etc. Sur repēdāre dans les langues romanes, v. Y. Malkiel, Stud. i. the reconstr. of hisp.-lat. wordfamil., p. 1 sqq. — En celtique, le brittonique a peddyd « pédites », pedestr « pedestris », pedol « pedālis ».

Le nom \*ped- du « pied » se rencontre d'un bout à l'autre du domaine indo-européen. A en juger par gr. πῶδα et πῶδες, arm. otn (nominatif-accusatif singulier) et otk' (nominatif pluriel) et par la quantité de skr. pādām, pādāh, qui reflète indirectement un ancien ḍ, le vocalisme de l'accusatif singulier et du nominatif pluriel était o. Le nominatif singulier avait ḍ, que représentent sans doute skr. pād, gr. πῶς (avec une altération), l'accusatif got. fotu (avec ḍ d'après un nominatif ancien en ḍ). Le latin a généralisé le timbre e des autres cas : cf. skr. pādāh, gr. πῆδ- en composition; d'où pēs, pedem, d'après pedis, pede (ombr. peḥi, persi), etc. La forme \*ped- se trouve au premier terme de composés dans lat. pelluuias comme dans gr. πέλλυτρον « courroie entourée autour du pied ». Au contraire, le vocalisme est -o- au nominatif pluriel des seconds termes de composés, comme on le voit par skr. doipādāh, catuspādāh, et l'ombrien en a le reflet dans les ablatifs dupursus « bipedibus », peturpursus « quadrupedibus » et le latin dans tripodāre; l'u de tripodium en est, au moins indirectement, une trace. — Le timbre e de lat. bipēs, quadrupēs est secondaire. Le hitt. a pada- « pied » du type thématique. — L'ancien nom du « pied » a été remplacé en slave, en balteque et en celtique par des noms nouveaux, différents d'une langue à l'autre.

Sauf peut-être dans oppidum, le nom neutre \*pedo- attesté par ombr. peḥum, persom « solum », gr. πῆδον « sol », arm. het (gén. hetoy) « trace de pas », skr. pādām, lit. pėdā, v. isl. fet « trace de pas » n'est pas conservé en latin, où cependant le pēda mentionné par Festus en est la trace.

Le mot pedes est fait sur le modèle de eques (cf. gr. ἵππο-τ- dans ἵπποτα-); la forme ancienne est indiquée par une forme indo-iranienne à élargissement -i- : skr. patih, v. perse pastiš « fantassin », et, avec ē, par lit. pėščias « qui est à pied ».

\*pescia : in Saliari carmine Aelius Stilo dici ait capitia ex pelibus agnitis facta, quod Graeci pelles uocent πέσχη neutro genere pluraliter, F. 230, 12. Sans autre exemple.

\*pesciās : inter alia quae [in] inter precationem dicuntur, cum fundus lustratur, significare uidentur pestilentiam..., F. 230, 26. Ancien terme du rituel provenant

sans doute, comme pescia, du Carmen Saliare? Inexpliqué, peut-être corrompu?

pessimus : v. peior.

pessulum, -i n. : pessaire (Cael. Aur., Acut. 3, 18 184). Diminutif de pessum, pessus, emprunt au gr. πῆσόν, -ός Doublet : pessarium (I<sup>re</sup> siècle).

pessulus, -i m. : verrou, pêne (ancien fr. peste). Sans doute emprunt au gr. πάσσαλος déformé par l'étymologie populaire ou par un intermédiaire étrusque? Attesté depuis Plt. M. L. 6441 (pessulum et pes(u)lum, CGL V 132, 129) et 6442, \*pestellum. Composé : oppesulatus (Pétr.).

pessum : proprement accusatif du supin d'un verbe signifiant « tomber » : pessum dare « faire tomber, abattre, ruiner » (cf. pour la construction nuptum dare); pessum ire « tomber, être ruiné ». S'est employé d'abord avec des verbes de mouvement; puis le sens originel de pessum n'étant plus senti, le mot a été assimilé aux adverbess de lieu du type sursum, aduersum et employé comme adverbe avec le sens de « au fond, en bas »; cf. Lucr. 6, 589 : multae per mare pessum subsedere urbes (et Luc. 3, 674; Sén., Const. Sap. 2, 3).

Pour l'étymologie, v. peior, pessimus et petō, avec le renvoi à une note de J. Wackernagel.

pestis, -is f. : toute espèce de destruction (abstrait) ou de moyen de destruction (concret); mort, malum pestem oppetere; peste, fléau, épidémie. Souvent joint à exitum, pernicios; pestilēns s'oppose à salūber, pestifer à salūtaris. Ancien (Enn., Plt.), usuel, classique.

Dérivés : pestilentius (Laev.); pestilentia (classique), à basse époque, pestilentiaris, -tiāsus.

Pestilentis, à son tour, a été supplanté par pestilens, rebâti sur pestilentia d'après le type sapientia/sapiens. Au lieu de pestilentia, impossible dans l'hexamètre, Lucrèce emploie pestilitās (cf. differitās en face de differentia), sur lequel on a refait pestilis (d'après gracilis, gracilentus?, Arn.) et même pestibilis (cod. Just.). Les gloses ont aussi pestimus : λοιμοφόρος [d'après pestimus?].

Composés : pestifer, -ferō, -ficō, -nuntius (tardifs). Aucune étymologie claire.

-peta : v. petō.

petaminarius, -i m. : danseur de corde. Hybride tardif (Firm., Salv.) formé sur πῆταμενος.

petasō, -ōnis m. : jambon (Varr., R. R. 2, 4, 10, Mart. 3, 77, 6), importé de Gaule, d'après Varron. Le grec πῆτασόν « jambon » (Athén.) peut provenir du lat. n. Diminutif : petasunculus qui signifie à la fois « jambonneau » et « petit pétase ». Petasō semble dérivé de πέτασος « chapeau de voyage », en raison de la ressemblance de forme; cf. aussi petasō : linteum quo solent mulieres accingi (Gloss.). — De petasus : petasatus « coiffé du pétase ».

petaurum, -i n. : tremplin; balancier. Emprunt au gr. πῆταυρον « balancier des danseurs de corde; tréteau ».

De là petaurista m. « équilibriste »; petauristarūs (le grec dit πῆταριστής), avec suffixe latin; cf. petaminarius, prōpōlarius. Depuis Lucilius.

petigō, -inis f. : sorte de darte ou d'éruption cutanée (Gloss.).

Dérivés et composés : petiginōsus; depetigō (Cat., Lucil.), glossé λεπρά, λευχῆν; impetigō : darte vive, impetigō (doublet impetix dans P. F. 97, 8; cf. appendix et pendigō), M. L. 4306; impetiginōsus (-gōsus). S'y rattache aussi petimen : ulcère à l'épaule des bêtes de somme; cf. Fest. 228, 1. Attesté depuis Naevius et Lucilius. Formation en -men, comme dans certains termes techniques ou rustiques.

En raison de l'existence de petius, etc., on pense à un rapport avec le groupe de petō. La formation de petigō serait pareille à celle de origō. Mais il reste à trouver un fait précis qui rendrait compte du sens. Il est possible que petigō ait été tiré secondairement du composé impetigō, dont on peut rapprocher la formation parallèle intertrigō, et depetigō, bâti en opposition avec impetigō. Sur ces formes en -igō, v. Ernout, Philologica I, 175 sqq.

petilus (petilis, Plt. ap. Non.), -a, -um : -um, tenue et facile, dit Non. 149, 5, qui cite des exemples de Lucilius et de Plaute. Se retrouve dans une glose de Festus, 224, 2, dont le texte est corrompu : petilam suram + seccam? (l. siccam?) et strictatam uolgo interpreta(n)tur. Scaeuola ait ungulam abam equi ita dici. A ce dernier sens se rapporte la glose : petulus eques qui habet albos pedes, CGL V 608, 61 (Gl. Scal.); conservé en germanique : lombard feil, etc. On ne sait s'il faut y rattacher le nom propre Petilius et le nom d'une fleur d'automne non identifiée, petellium, qu'on trouve dans Pline, 21, 49; v. André, Lex., s. u.

Le rapprochement avec petō, petitus demande à être appuyé par quelque fait propre à rendre compte du sens.

petimen : v. petigō.

petiolus : v. peciolus.

petisium (mālum) n. : variété de pomme (Plin. 15, 50). Sans doute adjectif dérivé d'un nom propre.

petō, -is, -iui (-ii), -itum, -ere : 1° « se diriger vers, essayer d'atteindre », d'abord avec idée accessoire de violence ou d'hostilité « se jeter sur, attaquer » (sens physique et moral); cf. Cic., Or. 68, 228, gladiatores... petendo uehementer; Nux, 2, petere saxis; de là : petiui : attaque : -nes proprie dicimus impetus gladiatorum, Serv., Ae. 9, 439 (sens classique, cf. Cic., Cat. 1, 6, 15, bien attesté à côté du sens plus fréquent de « demande »); petulus (cf. hiulus) : provocant, Serv., G. 4, 10, haedi pulci dicti ab appetendo, unde et meretrices petulcas (= provocantes) uocamus; petulāns, participe d'un verbe \*petulo (cf. postulo, ustulo) : petulantes et petulci etiam appellantiur qui proteruo impetu petunt laedendi alterius gratia, Fest. 226, 4; petulanter, -tia; petigō? (v. ce mot); 2° par affaiblissement de sens « se diriger vers, gagner » : p. Cyzicum, etc. (cf. dans Lucr. 3, 172, terrae petitus de fait d'atteindre la terre); et, au sens moral, 3° « rechercher, solliciter », cf. Sall., Ca. 25, 3, libidine sic uocensa [Sempronius] ut uiros saepius peteret quam petenat, sens qui apparaît dans le désideratif (rare; Lucr., Cic., Tusc. 2, 62, Fest.) petessō, -is (petiesō, puis tardivement petiscō, par confus on de suffixes, cf. \*capissō et capiscō); et enfin « demander » (alqd ab alqd; p. ut,

etc.), employé absolument dans la langue politique avec le sens de « solliciter un mandat, être candidat » et dans la langue du droit avec celui de « être demandeur », d'où petitor, -trix, -itō (qui chez Sénèque traduit ἔρως comme expetibilis traduit αἰρετός), -itōrius (-itōrium n. « requête », Cod. Th.); petitus (rare), petiturō (création familière de Cic., Att. 1, 14, 7) et competō, -itor, -itiō. Adjectif de basse époque : petāx (Vulg.), compar. adv. petācius (Avien., Arat. 1758). L'évolution sémantique de petō a un parallèle dans celle de rogō, qui du sens de « se diriger, se tendre vers » (cf. regō) est passé à celui de « demander, interroger ». Ancien, usuel. M. L. 6444. Celtique : britt. pedi, peden.

Les deux sens « attaquer, se diriger vers » et « solliciter, demander » se retrouvent dans presque tous les composés : appetō, -is : approcher (intrans. appetit diēs); attaquer; chercher à saisir; d'où appetēns, -tenter, appetitus, usités surtout au sens moral et dont le dernier sert à traduire le gr. ὀρέω (cf. Cic., Off. 1, 101), appetentia (= ὀρέσις), appetitiō (cf. Cic., Fin. 3, 23; Ac. 2, 24; Tusc. 4, 12), -itibilis, -itor, mots savants. M. L. 546, 546 a.

competō : 1° se rencontrer avec; cf. competum, compi-tum « carefour », M. L. 2099; compiālis et n. pl. Compi-tiālia : diēs attributus Lariibus ualibus; ideo ubi uiuae competunt, tum in competit sacrificatur, Varr., L. L. 6, 25; compiālicius; 2° s'adapter, convenir à; d'où competiēns, -tenter, -tentia; 3° solliciter en même temps qu'un autre : competere significat quod est honorem uel coniugium uel quiduis aliud aduersus alium petere. Vnde competitorēs, ut saepe, Non. 276, 10; competiū.

depetō = deprecor (un exemple de Tert., adu. Marc. 4, 20).

expetō : 1° arriver (= accidō), e. g. Plt., Am. 174, ergo in seruitute expentum multa iniqua (avec le datif; Mi. 393); 2° retomber sur (avec in), Plt., Am. 494-495, non par uidetur facere delictum suum, | suamque ut culpam expetere in mortalem ut sinat; 3° rechercher, désirer ardemment (ex- préfixe de renforcement), d'où expetibilis (Sén., Boèce), expetitor et le désideratif plautinien expetessō.

impetō : se jeter sur, attaquer (s'y rattache peut-être la glose obscure de P. F. 97, 10, inipite (l. impetite?) impetum facite. Rare, non attesté avant Lucain. Semble tiré secondairement de impetus. S'y rattachent les formations nominales :

impes, -tis m. : élan, assaut, choc, impulsion, instinct. Rare, poétique (Lucr.), doublet artificiel de impetus, dont certaines formes sont bannies de l'hexamètre, fait d'après praepes. Usité surtout à l'ablatif impēē.

impetus, -ūs m. : même sens; mais beaucoup plus usité et très classique. Conservé en toscan et en ancien français. M. L. 4307. Formation étrange; on attendrait \*impetitus, comme appetitus; cf. Cic., Off. 2, 3, 11, animalia quae habent suos impetus et rerum appetitus. L'hapologie de \*impetitus > impetus soutenue par Wackernagel se heurte au fait que \*petitus n'existe pas; cf., du reste, appetitus. Peut-être le mot, usité dans la langue militaire, aura-t-il été modelé sur des termes de sens voisin ingressus, incursus, impulsus, de ingredior, incurro, impellō, qui avaient le même nombre de syllabes que le verbe correspondant (comme, inversement, in-

*cessō* semble avoir été fait sur *incessus*); cf., toutefois, *gradus* et *gradior*. De là *impetuōsus* (tardif).

*oppetō* : synonyme de *obire* et employé comme lui, avec ou sans l'accusatif *mortem*, dans le sens de « affronter la mort, mourir ». Surtout poétique.

*perpetō* (tardif et rare); *perpetuus*, synonyme de *perpetuus* dans Sén., ad Luc. 40, 28.

*praepetō* : uniquement dans Lucr. 4, 1152, et dans Festus pour expliquer *praepetēs auēs*, F. 286, 16, *nam antiqui praepetere* <dicebant pro anteire>; cf. P. F. 287, 10. V. *praepes*.

*repetō* : attaquer à nouveau (époque impériale); regagner, remonter (à sens physique et moral « se remémorer »); recommencer; redemander. Ancien, classique, usuel. M. L. 7222 a. D'où *repetitō*, *-itior*; *repetundae* (*pecuniāe*), terme juridique désignant l'action intentée contre un gouverneur de province prévaricateur; *repetentia*, Lucr. 3, 851.

*suppetō* : se présenter, venir sous la main (cf. *sufficiō*), être à la disposition de; d'où « être en abondance, suffire » (cf. *succurrō*, *suppetitō*). De là : *suppetitae* : ressources, aide, assistance; *suppetior*, *-aris* (Cic., Att. 14, 18, 2, et Apul.), tous deux de la langue familière.

À la même racine que *petō* se rattachent sans doute, outre les formes nominales *compitum*, *impes*, *impetus*, citées plus haut, les adjectifs composés *perpes*, *perpetuus*, *praepes* et *propitius*. V. ces mots; et peut-être aussi *pessum*, *penna*, *petiō* et ses composés, *hospes*.

Un nom *-peta* figure comme second élément de composés dans *hērēdi-peta*, *\*octo-peta* (?) et quelques mots tardifs ou populaires (cf. *lūci-juga*, etc.). Arnobe IV 7, cite aussi une déesse *Peta quae rebus petendis praesto est* (?).

Le radical *\*pet-*, qui figure dans plusieurs langues indo-européennes, pose des problèmes qui ne se laissent pas résoudre d'une manière sûre. Le grec distingue un groupe signifiant « tomber » et un groupe signifiant « voler ». L'un et l'autre sont de forme dissyllabique; mais, pour « voler », on a *πετα-*, *πτᾶ-* et, pour « tomber », *πετε-*, *πη-*, *πτω-*. Il y a, d'une part, *πέταμαι*, *ἔπτω* (*ἔπτω*) et *ἔπτωτο*, *ποτάομαι*, etc., avec une forme thématique *πέτομαι*, *ἐπτόμην* pour « voler » et, d'autre part, *πίπτω*, *ἔπετον* (*ἔπεσον*), *πέπτωκα*, *πεπτήσθαι* pour « tomber ». — Pour « voler », le latin a *volāre* et la racine *\*pet-* ne survit que dans le composé ancien *praepes* et dans des formes isolées et obscures, *penna* et *accipiter*. — Pour « tomber », il s'est fixé une forme *\*ped-*, alternance de *\*pet-*, qui ne survit qu'avec sa valeur figurée dans *peior*, *pessimus*, *pessum* (c'est *cadō* qui a le sens de « tomber »); v. ces mots et le rapprochement avec skr. *pādyate* « il tombe », v. sl. *padē* « je tomberai ». — Le présent thématique indo-iranien *petati* indique un mouvement vif, pressé, un élan; ceci est net pour skr. *pātati* « il vole, il s'élançe » et pour av. *pātati*; d'un rebelle, il est dit en vieux perse *ud-apatātā* « il s'est soulevé »; dans l'Avesta, ce thème s'applique particulièrement aux êtres mauvais. C'est le sens que présente lat. *petō*, avec un développement qui le rapproche du sens de *rogō*. M. Vendryes fait remarquer que le gallois a *hedeg* « voler », dont la forme rappelle celle de *rhedeg* « courir ». La hitte *pet-* (écrit *peda-*) signifie « voler, courir, fuir ». — Sur les rapports entre

*\*pet-* et *\*ped-*, v. Wackernagel, *Sitzber. d. Berl. Akad. d. Wiss.*, 1918, p. 381, n.

L'i de *petitus*, etc., est un élargissement du type de ce qu'on observe dans *or-i-gō*, etc. (cf. *petigō*?) à côté de gr. ὀρίν(F)ω, etc.

Le type de composé athématique *praepes*, *perpes*, archaïque, n'a pas de correspondant en indo-iranien. L'emploi avec valeur de nom d'action de formes munies de préverbes *impetis*, *impete*, *impetibus* est insolite. Du reste, la formation de *impetus* n'est pas moins insolite; le seul substantif comparable est *gradus*; les deux mots forment une paire.

**petorritum** (*petorritum*, Festus), -ī n. : voiture à quatre roues, d'origine gauloise. Cf. Fest. 226, 30 : p. et *Gallicum uehiculum esse, et nomen eius dictum [esse] existimant a numero quattuor rotarum. Alii Osce quod [h]i quoque pitora quattuor uocent, alii Graece, sed ἀλοκῶς dictum*. La première partie de la glose de Festus est seule à retenir; *petorritum* fait partie des nombreux noms de véhicules empruntés, avec les véhicules eux-mêmes, à la Gaule par les Romains. Déjà dans Varron, cf. Gell. 15, 30, 7.

Sur *petora*, v. *quattuor*.

À en juger par irl. *roth*, gall. *rhod* « roue », cf. *rota*, le second terme aurait un *o* passé à *i* en latin, ce qui est phonétiquement normal; cf. *ilicō*. Mais on ne connaît pas la forme gauloise du mot et rien n'empêche de supposer qu'une forme *ret-* ou *rit-* de la racine ait passé en gaulois au nom de la « roue ». On ne peut décider.

**petra**, -ae f. : rocher, pierre; cf. Fest. 226, 12 : *petra-rum genera sunt duo, quorum alterum naturale saxum prominens in mare, cuius Ennius meminuit lib. XI (Ann. 11, 365) : « Alie delata petrisque ingentibus tecta »... alterum manu factum, ut docet Aelius Gallus : « Petra est qui locus dextra ac sinistra fornitem ↑ exploraturusque ↑ (explet usque, Madv.) ad libramentum summi fornici ». Emprunt ancien au gr. πέτρα, peut-être d'abord dans la langue des marins; le mot latin est *saxum*, et *petra* est évité par les bons écrivains. Mais a dû être courant dans la langue populaire; usité dans la Vulgate (en jeu de mots avec *Petrus*, de Πέτρος). Panroman. M. L. 6445; cf. aussi 6445 a, *petrarium*; 6446, *\*petrarius*; 6447, *\*petrica*. Germanique : de *petrāria*, v. h. a. *pfetarāri*, etc.; en celtique : britl. *padrun*, de *\*petrō*?*

Dérivés et composés : *petraeus* = πετραίος; *petrālis* (Cass.); *petrāria* = parietina « parietaire »; *petrēnsis* (Cael. Aur.); *petrōsus* (attesté dans Plin.); *petrōnius* (Grat. Cyneg. 202); *petrabulum*, déformation, à l'aide du suffixe *-bulum*, de gr. πετροβόλον (Not. Tir.); *petrinus* (langue de l'Église) = πέτρινος; *petrapium* « persil », calque de πετροπέδιον, M. L. 6448; v. Isid. 17, 11, 2.

**\*petreia**, -ae f. : p. *uocabatur quae pompam praecedens in coloniis aut municipiis imitabatur anum ebriam, ob agri uitio, scilicet petris, appellata[m]*, P. F. 281, 4. Sans autre exemple. Mot peut-être étrusque, comme *citeria*. Cf. le nom propre *Petreius*.

**petrō**, -ōnis m. : cf. Fest. 227, 1 : *petrones rustici a petrarum asperitate et duritia dicti*. Mais ce n'est sans

doute qu'une étymologie populaire. Dans Plaute, *petrō* est appliqué à un vieux bœlier, mais le sens précis du mot nous échappe, Capt. 820-822 : *qui petroni nomen habet conspexero, | et petronem et dominum reddam mortem miserunus*. Sur les noms propres *Petrō*, *Petrōnius* (str. *petru*, *petruna*), ombr. *Petrunia*, etc., v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 209.

**petulānis**, **petulcus** : v. *petō*.

**pevus**, -a, -um : poilu, duveté (-m *folium*, Col. 11, 3, 26).

Dérivés : *pevitās* : duvet d'une étoffe (Plin.); *pevātus* : couvert d'un vêtement à longue laine (joint à *gousapātus* par Sén.); *pevō*, -is et *repevō*; *pevibarbus*. V. *pectō*.

**phaecasia**, -ōrum (-sia f., Pétr.) n. pl. : souliers blancs. Emprunt au gr. φακασίων (Sén.); *phaecasiātus* (Pétr.).

**phagō**, -ōnis m. : hybride dérivé de φάγω d'après *edō*, -ōnis (Varr.).

**phalagga** : v. *palagga*.

**phalerae**, -arum f. (*phalera* n., Varr., Plin.) : phalères, plaques de métal servant de décoration; bijoux; clinquant. Emprunt oral et populaire au gr. τὰ φάλαρα comme le montrent l'apophonie et le changement de genre.

Dérivé : *phalerātus*, d'où plus tard *phalerō*, -ās.

**phantasia**, -ae f. (*fan-*) : idée, notion; et « fantôme, apparition; phase de la lune ». Emprunt au gr. φαντασία, qui a pénétré dans la langue populaire (cf. l'expression proverbiale *phantasia non homo*, Pétr. 38, 16), à l'époque impériale, et a persisté dans les langues romanes; cf. M. L. 6458, *phantasia* (*phantasia*, *fantasia*), et 6459, *phantasiāre* (*\*pan-*). Même évolution dans *phantasma* = φάντασμα *\*phantagma*, fr. *fantôme*, M. L. 6460; d'où *phantasmor*, -āris (Iren.), etc. Irl. *fantaise*. V. B. W. *pantois*.

**pharetra**, -ae f. : carquois. Emprunt au gr. φαρέτρα attesté depuis Virgile.

Dérivés latins : *pharetrātus* (Vg.); *pharetriger* (Ov.).

**pharmacum**, -ī n. : poison, philtre; *pharmacus*, -ī m. « empoisonneur » (Pétr.). Emprunt de la langue impériale au gr. φάρμακον. Demeuré en roumain. M. L. 6462.

**pharos**, -ī c. : phare. Emprunt de la langue impériale au gr. Φάρος. M. L. 6463.

**phasēlus** (*fa-*), -ī m. : haricot; barque en forme de haricot. Emprunt au gr. φάσηλος (Catulle). De là : *phascolus* (*faseolus*, *fasseolus*, *fasiolus*) déformé parfois en *passiolus*; cf. Keller, *Lat. Volksetym.* 63. M. L. 6464. Il est inutile de supposer, pour expliquer cette dernière forme, un type ancien avec *p* correspondant à *φ* initial. Sur *basēlus*, corruption tardive de *phasēlus*, v. Isid. 19, 4, 17, et Sofer, p. 111.

Dérivé tardif : *phasēlāria* n. pl. : plat de fèves.

**phāsianus**, -ī m. (et *phāsiana* f.) : faisan. Adjectif

substantivé dérivé de *Phāsīs*; attesté à l'époque impériale, cf. *Phāsianae auēs*, Plin. M. L. 6465.

Dérivés : *phāsianārius*, -nīnus.

**philosophia**, -ae f. : philosophie; *philosophus*, -ī m. (et *philosophia*) : philosophe. Transcription du gr. φιλοσοφία, φιλόσοφος; *philosophor*, -āris (Plt., Enn.). Le mot est acclimaté de bonne heure, mais a toujours été senti comme étranger, de même que les dérivés. V. Nic. Stang, *Eranos* 11, 82 (superficiel). Irl. *fetsub*, *fetsube*.

**phiala**, -ae f. : coupe. Emprunt de l'époque impériale au gr. φιάλη, devenu dans la langue commune *fiata*, *fiola* (Schol. Juv. 10, 27) et passé sous cette forme en italien et en français (M. L. 6466) et en celtique : britt. *fiol*.

**phlebotomus**, -ī m. : lancette. Emprunt tardif au gr. φλεβοτόμος, latinisé en *flebo-*, *fleu-tomus*.

Dérivé : *phlebotomāre* (*flebo-*, *fleu-*), M. L. 6467 (v. fr. *flemme*, fr. *flamme*, fr. *flamme*). Passé aussi en germanique : angl. *fleam*, v. h. a. *fledma*.

**phlegma**, -atis n. : flegme, humeur. Emprunt de la langue médicale au gr. φλέγμα (Pall., Vég.), passé dans la langue commune sous la forme *fleuma* (cf. *sauma*), *flemma*, et de là en roman. M. L. 6468.

**phoba** : tige d'une céréale de l'Inde (Plin. 18, 55). Mot étranger. †

**phrenēticus**, -a, -um adj. : frénétique. Emprunt au gr. φρενητικός (Cic., Diu. 1, 81), passé dans la langue commune avec métathèse (*pher-*, *fer-*) et de là en roman. M. L. 6471.

**phrixiānus**, -a, -um : de Phrixos; -a *toga* (Plin. 8, 195); désigne une sorte de laine de qualité supérieure. La graphie avec *y* provient d'un faux rapprochement avec *Phryges*.

**phrygiō**, -ōnis m. : brodeur en or. Formation latine (Plt., Varr.) dérivée de Φρύγιος; cf. *fullō*, etc. Plaute a aussi *phrygiō* (= sans doute *\*purgiō*); cf. *corcodillus*.

Dérivé : *phrygiōnius* (Plin. 8, 196). V. B. W. *frise*.

**phthisis**, -is f. : phthisie. Emprunt (Sén., Plin.) au gr. φθίσις. L'adjectif *phthisicus* est demeuré sous des formes populaires, *\*tisis*, *tisicus* (cf. *tisana*), dans quelques parlers romans. M. L. 6472.

**phycis**, -idis f. : gobie, sorte de poisson. De gr. φυκίς M. L. 6473.

**phylactērium**, -ī n. : phylactère. Emprunt tardif au gr. φυλακτήριον, M. L. 6473 a; *filactērius* : porteur de phylactère (Cael. Aur.).

**pica**, -ae f. : pie, M. L. 6476 (*pīca* et *\*peica*); **pīcus**, -ī m. : pivert, oiseau prophétique consacré à Mars, *pīcus Mārtis*, cf. Non. 518, 30. Ancien (Plt.). M. L. 6484 a. Celtique : irl. *becc*. V. B. W. *pic*, *pie*. Sur *Picēnum*, *Pīcentes*, v. Kretschmer, *Glotta*, 14, 86. — Il est à remarquer que la forme en *-ā* et la forme en *-o* désignent non une femelle et un mâle, mais deux oiseaux distincts. Cf. aussi M. L. 6484, *\*piculus*, et *\*pikkare* « piquer », 6495.

Ombr. *peico* « pīcum », *peica* « pīcam » l'indiquent la forme ancienne. Pas plus d'étymologie claire que pour

*parra*. On rapproche skr. *pikāh*, qui désigne une sorte de coucou, et all. *Specht*.

**picea** : v. *pix*.

**Picumnus**, -i m. : ancienne divinité italique, jointe à *Pilumnus* (v. ce mot), qui présidait avec son conjoint aux rites du mariage ; cf. Varr. ap. Non. 528, 11 : *Pilumnus et Picumnus di praesides auspicii coniugalibus deputantur*. Varro de *Vita Populi Romani*, l. I : *'natus si erat uitalis ac sublatus ab obsterice, statuebatur in terra, ut aspiceretur rectus esse : dis coniugalibus Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebatur*. Rattaché à *piceus*, comme *Pilumnus* à *pilum*, ou à *Picus*, fils de Saturne, roi mythique du Latium, père de Faunus (v. Vg., Aen. 7, 48) et aïeul de Latinus ; tout ceci très obscur. La finale de ces noms rappelle celle de noms étrusques, *Vertumnus*, *Vitumnus*, *Volumn(i)us*, etc., et leur généalogie est étrusque ; v. Ernout, *Philologica* I, p. 33 ; Benveniste, BSL 34, 11 sqq. ; St. Etr. 7, 254 ; v. Blumenthal, P. W. Realencycl. XX, 2.

\***piceus** ou **pix**, -cis? : mot qui figure seulement dans Plt., Au. 701, *pice* (sic BD *ici cum spatio init. et rasura post alterum i*) *diuinitis qui aureos montes colunt | ego solus supero*. Nonius, qui glose le mot, p. 152, 6, lit *pici* dans le texte de Plaute, et son lemme porte *pices ueteres esse uoluerunt quos Graeci grypas uolunt*. — De ce substantif dérive un adjectif *piceus* que Festus, p. 226, 2, cite en donnant l'étymologie : *piceu appellatur quidam quorum pedes formati sunt in speciem sphingum, quod eas Dori φῖκας uocant* ; cf. aussi P. F. 293, 13 : *patellae, uasula parua picea*. Emprunt ancien à un grec dialectal. Sans autre exemple.

**piger**, -gra, -grum : lent ; d'où « paresseux ». Le premier sens apparaît dans le vers d'Accius, Chrys. 267, cité par Non. 153, 33 sqq. : *melius pigrasse quam properuisse nefas*. A l'adjectif *piger* s'apparente l'impersonnel *piget*, *pigu* et *pigium* est, *pigere*, dont le premier sens « faire lentement, à contre-cœur » est attesté par l'abrége de Festus, P. F. 235, 3 : *piget interdum pro tardari, interdum pro paenitere poni solet*. *Piget* s'est ensuite spécialisé dans le sens moral de « être fâché, affligé de ; regretter » (souvent joint à *pudet*). Ancien, usuel, classique. M. L. 6487.

Dérivés et composés : *pigritia* (classique), M. L. 6493 ; *pigrēdo* (Vulg.) et *pigrītūdō* (Greg. M.) ; *pigrītās* (Gloss.) ; *pigror* (Lucil.) ; *pigrēō*, -ēs ; *pigrēscō*, -is ; *pigrō*, -ās et *pigror*, -āris ; *pigrītō*, -ās ; *pigrītōr* (Vulg.), M. L. 6491, 6492 ; *repigrō* (tardif) ; formé d'après *retardō* ; *impiger*, -grīta, -grītās, -grābilis (Gl.) ; *impigēns* (Cael. Aur.) ; *pigrēfāciō*. Aucune étymologie claire.

**piget** : v. *piger*.

\***pigiciaca** (sc. *sacra*) n. pl. : mot obscur de Pétrone, 140, 5, de sens obscène, qui rappelle gr. *πυγίσεων* et, pour la finale, *Isiaca*, etc. ; v. *pūga*.

**pignus**, -eris (et -oris) n. : terme de droit, gage fourni par le débiteur à son créancier ; *pignus capere*, *pignoris capiō*. Dans la langue commune a pris le sens général de « gage, preuve, assurance » ; dans la langue poétique de l'époque impériale, *pignora* désigne les « gages de

l'amour », c'est-à-dire les enfants, et s'est appliqué à toute personne chère. L'antiquité du mot peut-être attestée par la forme antérieure au rhotacisme *pignosa*, citée par F. 232, 21, si ce n'est pas un autre archaïsme (on attendrait *pignesa*). Usuel. M. L. 6498.

Dérivés et composés : *pignerō*, -ās (*pignorō*, -ās) sid., passé dans les langues romanes, M. L. 6498, « donner en gage » et *dē-* (Lex Sal.), *op-*, *re-pignerō* *pigneror*, -āris « prendre en gage » ; *pignerātor* m. « prend en gage » ; -itō, -ticius ; *pignerārius*, -iūm (Ital.).

Le suffixe complexe \*-n-es- fournit des termes juridiques relatifs notamment aux biens. Ainsi, le sanskrit *rēknaḥ* « héritage, propriété ». En latin même, cf. notamment *fenus*, *minus* et, pour un mot fait à date relativement récente, *facinus*. Si l'on rapproche *pignō* de *pignus* aurait été originellement une marque faite pour fixer le souvenir d'un engagement pris ; simple hypothèse.

**pila**, -ae f. : balle, boule, pelote, etc. (v. André, Lex. s. u.). Ancien, usuel. M. L. 6498. Celtique : britt. pe. Germanique : all. *Pille*, angl. *pill*, etc.

Dérivés et composés : *pilula* : petite balle, pelote, pilule (Plin.), M. L. 6507 ; *pilārius* : jongleur ; *pilicrepus* : joueur de paume (qui fait résonner la balle) ; *praepilātus* : emboulé (se dit d'un trait, d'une pointe de flèche, etc.) ; *praepilō*.

Le rapprochement avec *pilus* — parce que la balle est bourrée de crin — doit être une étymologie populaire : *pilae effigies uiriles et muliebres ex lana*, dit Festus, P. F. 273, 7.

**pila** « mortier » : v. *pinsō*.

**pila**, -ae f. : pile, pilier ; spécialement « brise-lames, jetée », M. L. 6497, et 6500, *pilāre* (neutre d'un adjectif \**pilāris*), d'où provient aussi, par le germanique, le finn. *pilari* ; cf. v. h. a. *pflāri* « Pfeiler », de *pilārium*.

Dérivés : *pilātum* : en forme de pilier ; dans la langue militaire, « en colonnes serrées » (par opposition à *passim*) ; *pilārium* : assise de pierre faite pour recevoir les cendres des morts recueillies dans des urnes funéraires.

*pilō*, -ās : enfoncer comme un pilier, planter, empiler ; cf. Host. ap. Seru. in Ae. 12, 121 : *hastam pilans prae pondere frangit*, où Servius note : « *pilans* : i. e. *figens* ; *pilātus* : -m *agnem, quod sine iumentis incedit, sed inter se densum est, quo facilis per iniquiora loca tramitatur*, Varr. ap. Seru. in Ae. 12, 121. Cf. aussi Enn., Sa. 4, *inde loci liquidas pilatasque aetheris oras/contemplor*, où Servius note « *firmas et stabiles significat, et quasi pilis fultas* ».

Du sens de « empiler » *pilāre* est passé à celui de « entasser » et, par suite, « piller, voler », qui n'est attesté que dans Ammien Marcellin ; mais *pilārix* est déjà dans Titinius, R<sup>3</sup> 76, cité par Non. 102, 4, *pilatrix palli*. Ce sens de « voler, piller » est surtout fréquent dans les composés : *compilō*, qui dans la langue littéraire s'est dit d'un écrivain qui en pile ou plagie un autre ; cf. Hor., S. 1, 1, 121, d'où *compilātor*, *compilātio* (le sens de *compilō* « rosser » dans Apulée, Met. 7, 18 et 9, 2, semble se rapporter à *pilum* « javelot » ou à *pila* « mor-

*hostis*. Cf., toutefois, le suivant. Pour *compilō* « rosser », v. *pila*.

Pas d'étymologie sûre. Peut-être identique à *pila* « pilier », employé par plaisanterie dans la langue des soldats ? En tout cas, le rapprochement a pu se faire par étymologie populaire.

**Pilumnus**, -i m. : ancienne divinité italique, jointe à *Picumnus* (v. ce mot). « P. forme avec *Deuerra* et *Intercidona* une triade qui protège le nouveau-né contre les attaques de Silvan, le démon de la forêt. Aussi, dans la nuit de l'accouchement, trois hommes passent ; l'un frappe le seuil d'une hache (*intercisio*), l'autre d'un pilon (*pilum*), et le troisième balaise le seuil (*dēuerrere*). Ces très anciens usages (St Aug., Cité de D. VI 1, d'après Varron) paraissent avoir produit les trois dieux. *Pilumnus* était encore un dieu de la campagne ; il passait pour avoir inventé le pilon (*pilum*) qui sert à broyer le grain. On lui donnait le nom de *Stercutius* quand on le considérait comme l'inventeur du fumage des terres ; cette invention était attribuée aussi à *Picumnus*. *Pilumnus* est le père de Daunus, père de Turnus. *Picumnus* a une individualité beaucoup plus vague et paraît être un simple reflet de *Picus* » (Lejay, note de l'Énéide X 76). — A été mis de bonne heure en rapport avec *pilum*, peut-être par étymologie populaire ; v. *pinsō*.

**pilus**, -i m. : poil, cheveu. Les deux sens sont bien attestés ; cf. Ov., A. A. 3, 194, *duris aspera crura pilis*, et Sén., Tranq. An. 8, 3, *non minus molestum esse caluis quam comatis pilos uelli* ; mais celui de « poil » est plus fréquent. Diffère de *capillus* en ce que celui-ci est plutôt un collectif, *pilus* désignant, au contraire, le poil ou le cheveu pris isolément. *Pilus* s'emploie, généralement avec une négation, comme notre « pas un cheveu ; il s'en faut d'un cheveu, etc. », pour désigner une chose de peu d'importance : *non facere pili* ; *ne pilō quidem*, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6508. Celtique : irl. *bil* ; bret. arm. *palucha* « pesseler », de \**pilucāre*?

Dérivés et composés : *pilō*, -ās : se couvrir de poils (Afran., Novius) et « épiler » (Mart.) ; cf. P. F. 225, 4 : *pilat, pilos habere incipit ; alias pro detrahit pilos, a quo depilati* (cf. *populor* et *dēpopulor*, etc.) ; le second sens seul est demeuré dans les langues romanes, M. L. 6502 ; *pilōsus*, M. L. 6505 ; *pilūtus* ; *dēpilō*, -ās, M. L. 2571 ; *dēpilis* ; *expilōr* (?), Lucil. ap. Non. 95, 15 ; *piligerō*, -ās (Mul. Chir. 569). Cf. encore *pilāmen*, M. L. 6499 ; *ālipilus*, v. *āla*.

Aucun rapprochement valable. Il n'y a pas de terme indo-européen commun pour cette notion.

**pimpinella**, -ae f. : plante médicinale, pimprenelle? (Dynamid. 2, 25). M. L. 6508 a, \**pimpernella*. Forme populaire à redoublement, d'origine inconnue. V. R. Hakamies, Neuphil. Mitt., 1950, 34 sqq.

**pina** (*pinna*), -ae f. : pinne marine (coquillage). Du gr. *πίνα*, *πίνα*. Passé en germanique : v. angl. *pincwinckle*.

**pincerna**, -ae m. : celui qui mélange les vins, échantson. Mot vulgaire et tardif emprunté à gr. *πυγίερνης* (de *πίνα* et *κεράννυμι* ; sur la forme grecque, v. He-

ber.) ; sur *compilō* ont été formés *expilō*, M. L. 3047 ; cf. Dig. 47, 18, 1, *expilatores, qui sunt atrociores fures*, A. e. *ἄνομόδοτοι*, in *opus publicum dari solent* ; *expilātio* (Gl.), cf. *expoliō* ; *suppilō* (mot de la langue des coarchaïsme (on attendrait *pignesa*). Usuel. M. L. 6498.

Dérivés et composés : *pignerō*, -ās (*pignorō*, -ās) sid., passé dans les langues romanes, M. L. 6498, « donner en gage » et *dē-* (Lex Sal.), *op-*, *re-pignerō* *pigneror*, -āris « prendre en gage » ; *pignerātor* m. « prend en gage » ; -itō, -ticius ; *pignerārius*, -iūm (Ital.).

Le suffixe complexe \*-n-es- fournit des termes juridiques relatifs notamment aux biens. Ainsi, le sanskrit *rēknaḥ* « héritage, propriété ». En latin même, cf. notamment *fenus*, *minus* et, pour un mot fait à date relativement récente, *facinus*. Si l'on rapproche *pignō* de *pignus* aurait été originellement une marque faite pour fixer le souvenir d'un engagement pris ; simple hypothèse.

**pilentum**, -i n. (*pilēns*, -lentis, Ven. Fort.) : voiture de gala à quatre roues, qui servait au transport des matrones dans les cérémonies publiques ; v., entre autres, Vg., Ae. 8, 665-666. Mot gaulois, comme *carpentum* ; cf. Porphy. ad Hor. Epist. 2, 1, 192.

**pilleus** (*pilleum* n. ; les formes avec -ll- sont mieux attestées que la graphie *pilleus* ; cf. Stolz, *Hist. Gram.* I 224), -i m. : 1° bonnet d'homme, de caractère rituel, fait originellement d'une peau de brebis non rasée, que portaient les pontifes, les flamines, les Saliens et que l'on donnait aux esclaves en signe d'affranchissement ; symbole de la liberté, désigne par métonymie la liberté elle-même : *seruos ad pilleum uocare*, T.-L. 24, 32, 9 ; 2° coiffe du nouveau-né. Ancien (Plt.), usuel. M. L. 6504.

Dérivés : *pilleātus*, -a, -um ; *pilleolus* (-lum), -i ; *pilleolāta* (āua) ; *pilleō*, -ās (bas latin).

Cf. *pila* et *pilus* ? On pense, d'autre part, à gr. *πίλος* «lenteur». Nombre de termes, généralement techniques, en -eus sont sans étymologie et suspects d'être empruntés : *balteus*, *clipeus*, *puteus* (v. ce dernier).

**pilō**, -ās : v. *pila*.

**pilum** « pilon » : v. *pinsō*.

**pilum**, -i n. : javelot. Arme de jet, ancienne en Italie, mais d'origine contestée ; cf. Couissin, *Les armes romaines*, p. 20 sqq. A fourni l'all. *Pfeil* (v. h. a. *pfil*, *fil*) ; en celtique : gall. *fil-wrn* « trait ».

Dérivés : *pilānus* : soldat armé du javelot qui combattait au troisième rang, triaire ; d'où *antepilānus* : soldat des deux premiers rangs ; *praepilātus* (Amm.) ; -asta.

Des expressions *primum pilum* « premier manipule des triarii », *centuriō primī pili* « centurion du premier manipule des triarii » a été tiré un substantif *primipilus primo-* ; cf. *primiscerinius*, *duumuir*, *aboriginēs*, etc.), qui a fait croire à l'existence d'un substantif *pilus*. Sétone écrit, Calig. 44, 1, *plerisque centurionu... primipilos ademti*. De *primipilus* dérivent *primipilāris*, *primipilātus*, -ūs.

A *pilum* se rattache peut-être *pilumnoe*, attesté dans la glose de Festus 224, 4 : *pilumnoe poploe in Carmine Iliari, uelut pilis uti assueti, uel quia praecipue pellant*

raeus, Kl. Schr., 190 sqq.), servant à traduire l'hébreu *masech*; cf. CGL V 233, 26.

Dérivé : *pincernor*, *-āris*.

**pingō**, *-is*, **pinxi**, **pictum**, **pingere** : broder (avec des fils de différentes couleurs), tatouer : *pingere aōz*, Ov., M. 6, 23; *textile stragulum*, *magnificis operibus pictum*, Cic., Tusc. 5, 21, 61; *picti Geloni*, Vg., G. 2, 115; et « peindre » (sens propre et figuré « colorer, embellir ») : *tabula picta*, Cic., Brut. 75, etc., sens conservé dans les langues romanes. Le *picti... lacerti* de Vg., G. 4, 13, rappelle le πῖγαλος « lézard » d'Hésychius. Ancien, usuel. M. L. 6512.

Dérivés et composés : *pigmentum* : matière colorante, fard, couleur, M. L. 6488, *pigmētum*; *pictor* (cf. *Fabius Pictor*), M. L. 6481 b; *pictiō* (comme *fiō*, Gloss.); *pictōrius*; *pictōria*, *pictōricius* (tardifs); *pictūra*, M. L. 6482; *pictūrātus* et *pictūrō*, *-ās*; *pictilis* : brodé (Apol.); *appingo* : ajouter par la peinture (cf. *affingō*); *compingo* (très rare, sans doute évité par suite de son homonymie avec *compingō* de *pangō*); *dēpingō* (cf. *dēscribō*) : dépeindre; *expingō*; *repingō* (tardif). Cf. aussi M. L. 6481, *\*pictāre*, et 6481 a, *\*pictārius*; *\*expingere* « éteindre », M. L. 3049.

Un type radical *\*peig-*, avec la gutturale du type *-g-*, est attesté en sanskrit par *piñkte* « il peint » (mot de g'ossaire), *piñgah* « brun rouge », *piñjdrah* « jaune rougeâtre » et sl. *pēgū* « tacheté ». Le présent *pingō* à nasale infixée, en face de *pictus*, etc., s'y rattache naturellement; le perfectum *pinxi* est secondaire, indiquant l'absence d'un ancien parfait (une confusion avec *peigi*, de *pangō*, a été en tout cas évitée).

Cette racine rappelle le groupe plus largement attesté de *\*peik'* « orner », soit en « écrivant » soit en « étendant de la couleur » : skr. *pinčati* « il orne », av. *paēō* « ornement » et « lépreux », tokh. A. *pekan-* « peintre », lit. *pēsiū*, *pēšti* « peindre, tracer des lignes », *pašias* « tache de suie », v. h. a. *fēh* « bigarré » (all. « bunt »), got. *filu-faihs* « πολυποικίλος », gr. ποικίλος. Cette racine fournit la désignation de l'écriture dans : v. perse *niyapāišam* « j'ai écrit », v. sl. *pišo*, *pisati* « écrit »; v. pr. *peisāi* « il écrit », tokh. B. *pinkam* « écrit ». L'existence de *pingō* a pu être favorisée par *ingō*.

**pinguis**, *-e* : gras (sens propre et figuré) et « qui rend gras »; cf. Ov., Rem. Am. 206, *et pingui membra quiete leuati*; par suite « fertile, fertilisant », « riche » (cf. *laetus*); ou encore « lent, lourd, stupide » : *pinguis Minerua* = *crassa Minerua*. Ancien (Enn., Plt.), usuel; mais, concurrencé par *crassus* que soutenait *grossus*, *pinguis* n'a subsisté que dans quelques dialectes italiens. M. L. 6513.

Dérivés et composés : *pinguēō* (tardif); *pinguēscō* et *compinguēscō*; *impinguō*, *-ās* (puis *pinguō*, *-is*, Sid.); et *impinguis*; *pinguefaciō*, *-fiō*; *pinguificō*; *pinguēō*; *pinguitūdō*; *pinguitiā*, *-tiēs* (Arn., Apul.); *pinguāmen* (Ital., Cypr., d'après *luetāmen*); *pinguōsus*; *pinguiculus* (Front.); *pinguiusculus* (Sol.); *pinguiārius* (Mart.).

Le *p-* initial exclut le rapprochement avec skr. *bahūh* « abondant, nombreux » (*bāhmhiyān*), gr. παχύς « épais, gros, fort, riche », lett. *biezs* « gros, serré », etc.; du reste, aucun des mots du groupe ne signifie « gras ».

D'autre part, on n'arrive à rapprocher le gr. πῖων « gras », skr. *piōā*, que par des hypothèses forcées. L'adjectif *pinguis* doit reposer sur un ancien *\*prgu-* dont aucun autre représentant n'est connu, sans doute parce qu'il s'agit d'un mot populaire, comme le sont beaucoup d'adjectifs.

Sur hitt. *panku* « total, complet, en masse », v. Benveniste, Language, 29, p. 258.

**pinna**, *-ae* f. : plume, et aussi « aile » (dans ce sens, variante dialectale); les manuscrits de Virgile les plus anciens ont constamment *pinna* (v. le Virgile de Sabbadini, G. 1, 398; les manuscrits de Lucrèce ont plus souvent *penna*); le sens de « plume » apparaît bien dans Pline 11, 96, *pinnaurum caules omnium caui*. A servi à désigner dans les langues techniques tout objet en forme de plume ou d'aile : aigrette de casque, nageoire (ditte aussi *pinnulla*); lobe du foie (Vulg., Aug.); pale d'un gouvernail (d'où *pinnaia* « gubernaculorum partes tenuiores », Non. 79, 15); palette de roue hydraulique, registre d'orgue; créneau d'une muraille : *pinnae muraurum*, *pennas auium dicimus*, distinguent les grammairiens, cf. Caper, GLK VII 100, 17; « pinacle » (et *pinnaculum*), d'où *\*pinniō* « pignon ». Ancien (Plt.), usuel Panroman, mais concurrencé par *plūma*. Cf. M. L. 6514 *pinna*; 6515, *\*pinnaculum* « panache »; 6516, *\*pinniō*, 6516 a, *pinnulla* « cil »; *\*subpinnum*, 8387 a.

Composés : *pinnipēs* (Catul.) *pinnigerō* (*pen-*), Vg., *pinnirapus*, Juv. 3, 158, où le scoliaste note : *pinnirapae autem dicit lanistas ex habitu gladiatorum, quia post mortem retiarū pinnam, i. e. manicam rapit, ut ostendat populo se uicisse*.

La forme *pinno* : πεινω (Gloss.) se confond avec *penno*(r).

Sur l'existence (douteuse) d'un adjectif *\*pinna* « aigu, pointu » auquel se rattachait *pinna*, v. Quintilien cité à l'article *penna*, sous *bipennis*.

**Pinna** (*pinna*) « pinne marine » est emprunté au grec. Pas d'étymologie claire. La seule étymologie qui serait plausible, le rapprochement avec le groupe de all. *spütz* « pointu », ne concerne que la racine et oblige à supposer que le sens particulier de « créneau » serait seul ancien. V. *penna*.

**\*pinsiō**, *-is*, *-ire* : v. le suivant.

**pinsō** (*piśō*), *-is*, **piśtum**, **piśere** : piler (le grain), « *piśtum* quod eo far piśunt, a quo ubi id fit dicitur pistrinum », Varr., L. 5, 138; « broyer ». Un *mparfait piśebant* est dans Ennius cité par Varron, L. 5, 23; on en a conclu à l'existence de *piśiō*, *-ire*, non autrement attesté. Peut-être faut-il lire simplement *piśebant* dans Varron; Ennius emploie sûrement *piśunt*, A. 351. Parfait mal attesté : *piśuī* (d'après *molū*; cf. Pomponius, 187-188, dans Ribbeck, Fgm. com.) et *piśi*. A côté de *piśtum* sont signalés aussi les supins *piśum* et *piśitum*. Nonius, 163, 15, cite un doublet en *-ā*, *piśāre* ou *piśāre*, dans Varr., R. R. 1, 63 (cf. *piśat*, *piśare* dans les Gloss., et *fođare* à côté de *fođere*); c'est à lui que se rattacherait *piśuī* et *piśitum*; il a survécu dans les langues romanes, M. L. 6517, *piśināre*, à côté des formes dérivées *\*piśiāre*, 6518, *piśāre*, de basse époque (Vég., Apul.), 6536, et *compistāre*, 2098. V. B. W. *piste*.

**piśō**, *-ōnis* m. : mortier (Marc. Empir.); *pila* f. : mortier (forme féminine à noter), M. L. 6496; *piśum* : pilon et son diminutif *piśillum* (*piśillus*), M. L. 6537; *\*prgu-* dont celui qui pile le blé pour en faire du pain », et par la suite « boulanger », M. L. 6539; *piśtrix* (Lucil.); cf. Non. 152, 12, *piśere* : *tundere uel molere*. Varr. Tacq. Metastroph. (527) : « *ne pistorem ullum nosset, nisi eum qui in pistrino piśeret far* ». *Idem de Vita Populi Romani* lib. I : « *ne pistoris nomen erat, nisi eius qui ruri far piśebat*. *Nominati ita eo quod piśunt* ». Pline, 18, 107, nous apprend que, jusqu'à la guerre contre Persée, il n'y eut pas à Rome de boulangers vendant au public : faire le pain était le travail des femmes.

Dérivés de *pistor* : *piśtōriālis* (Gl.), *piśtōriālis* (*-cium opus* « pâtisserie »); *piśtōriēnsis*; *piśtrinum* : d'abord « endroit où le blé était broyé dans un mortier au moyen d'un pilon »; puis « moulin à blé » et « boulangerie »; *piśtrina* : boulangerie, formes substantivées d'un adjectif *piśtrinus*, M. L. 6541 (le sens de « pétrin » ne semble pas attesté en latin, qui emploie *magida*, d'où fr. dial. *maie*; v. B. W. *pétrin*; le germanique a v. h. a. *pfistūr*, *pfistrina*); *piśtrinālis*; *piśtrinārius* (Dig.) « menuier », conservé dans les langues romanes avec le sens de « boulanger », M. L. 6540; *piśtrilla* (Tér.) « menuier »; *piśtura* (Plin.). Le français « pétrir », M. L. 6542, remonte à *piśtrire* attesté en bas latin (Not. Tir. 94, 84, Gl. de Reichenau), que M. Niedermann, N. Jb. f. d. kl. Alt. 29, 330, a expliqué comme étant dérivé de *piśtrix* (d'après *nūrix*, *nūrire*). V. Meringer, Wörter und Sachen I (1909), p. 3 sqq.

A *piśtellum* remonte l'irl. *piśtūl*, britt. *piśtyll*.

La racine *\*peis-* s'applique à la technique du « pilonnage » à l'aide d'un pilon et d'un mortier » et désigne aussi le décortiquage; elle s'oppose ainsi à la racine qui désigne la mouture à l'aide d'une pierre : « moudre », qui est en latin celle de *molere*. Par skr. *pināṣṭi* « il écrase », en face de *piśtāh* « écrasé », on voit que la forme à nasale infixée lat. *piśno* peut être ancienne, en face de *piśtus* (l'omb. *piśtu* est douteux; v. Vetter, Hdb., p. 205). Av. *piśant* indique l'acte d'un oiseau de proie déchirant une proie avec son bec, « par le haut ». Lit. *piśū*, *piśti* « coïre » n'a gardé que le sens obscur dont un équivalent se retrouve dans lat. *molō* (cf. toutefois, peut-être *Pilumnus*). Tandis que le nom slave *pēsta* (attesté dans plusieurs dialectes slaves) et lit. *pēstā* (acc. *pēsta*) du « mortier » est féminin comme *pila*, le nom slave *peśtū* (cf. lit. *pēstas*) du « pilon » est masculin, à la différence de lat. *pilum*, neutre en qualité de nom d'instrument. Pour le verbe, le slave a *piśati* « heurter, pousser »; et l'on a, d'autre part, *piśeno* « farine », *piśenica* « céréale ». — Le sens de « décortiquer » est en évidence dans lit. *paiśau*, *paiśyti* « battre des grains pour les débarrasser de la balle » et dans v. h. a. *jesa* « balle (du grain) ». — Le grec a une initiale π- dans πῖσσω (avec -σσ- expressif dans un mot technique « j'écrase avec un pilon, je mouds », πῖσσώνη « orge mondée » (avec simplification de -σσ- en -σ-)).

**pinus**, *-i* (et *-ūs*, abl. *pinū*); gén. et dat. abl. pl. *pinōrum*, *pinis*; cf. Enn., A. 190 et 490 f. : *pin*; et par métonymie, en poésie, tout objet fait en bois de pin : vaisseau (cf. *almus*), torche, bois de lance, etc. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6519. Germanique : ags. *pinhnutu*; celtique : irl. *piōn*, britt. *pinwydd*.

Dérivés et composés : *pineus*, M. L. 6511; d'où *pinēa* et *pinēum* : pomme de pin, pignon; *pinētum* : pinède, M. L. 6510; *pinī-fer*, *-ger*; *pināster* « pinus siluestris » (cf. *oleāster*); *pināstellus*, *-lum* = *peucedanum*. Tardifs : *pinālis*, *pinicus*, *pinicellus*.

On rapproche skr. *piśu-dāruh*, qui désigne une sorte de « pin », c'est-à-dire un arbre résineux : le premier terme semble se retrouver dans le dérivé lat. *piśu-ita* (v. ce mot) et dans gr. πῖνος « pin » (avec ῖ). La formation en *-u-* de *pinus* rappelle celle de πῖνος. V. Benveniste, BSL 51 (1955), p. 30.

**pipātiō** : v. *pipilō*.

**pipe**, *-eris* n. : poivre; poivrier. Ne semble pas attesté avant Varron. Panroman. M. L. 6521 et paneuropéen, Germanique : v. h. a. *pfēffar*, v. b. all. *pepar* et finn. *pippuri*; celtique : irl. *pipur*, *scibar*; britt. *pebr*, etc.

Dérivés : *piperātus* : poivré; *piperātum* : poivrade; *piperātarius*; *piperātarium* : poivrier; *piperinus*, attesté dans Isid. 19, 10, 8, *piperinus* (scil. *lapis*) *subalbidus cum punctis nigris, durus atque fortissimus* : pépérin, M. L. 6521 a; *piperācius* (*lapis*, Grom.); *piperitis*; *piperius* (Orib.); *piperoterārium* « moulin à poivre » (Gloss.).

*Piper* est un emprunt commercial, cf. gr. πῖπερι, qui lui-même provient de l'Orient : le sanskrit a *pippalī* f. « grain de poivre », dont l'allemand appartient à l'Inde orientale, tandis que le mot grec et latin viendrait de l'Inde de l'Ouest, où *r* est normal.

**pipilō**, *-ās*, *-āre*; **pipiō**, *-is*, *-ire*; **pipō**, *-ās*, *-āre*; **pip(p)ilō**, *-ās*, *-āre* : onomatopées signifiant « pépier, piauler (ce dernier de *piulāre*, M. L. 6551), piailler, glousser »; cf. M. L. 6522, *pipilāre* (avec ῖ); germanique : v. h. a. *pfiffa*, etc.

Formes nominales : *pipiō* : jeune oiseau qui piaule (Lampr., Alex. Sev. 41, 7); *pipionis*, *pulli columbarum* (Gloss.); cf. M. L. 6522 a, *pipiō* et *\*pibiō* > fr. *pigeon*; v. B. W. s. u.; *pipiunculus* : accipiter, accipitor (Gloss.); *\*pipizō*, *-ōnis* m. : petit de la grue; *pipātiō*, *-ōnis* f. : *clamor plorantis lingua Oscorum*, P. F. 235, 11; *pipulum* (*pipulus*) : crierie, charivari; cf. Varr., L. 5, 103, [*Plautus*] in *Aulularia* (446) : « *pipulo te differam ante aedis* », i. e. *conuicio*, *declinatam a pi(p)atu pullo-rum*. Faut-il rattacher *\*pi(p)ilō*, *-ās*, *\*pip(p)a*, d'où proviennent les mots du type fr. *pipe*, M. L. 6520 (cf. B. W. s. u.); irl. *piō*, etc.?

Cf. *tiūō*, *tiūunculus*. Les formes en *pip(p)-* sont fréquentes dans les langues indo-européennes : skr. *pip-paka*, *pippikah* « sorte d'oiseau », gr. πῖπος, πῖπιζω, etc. *Pipilō* rappelle *sibilō* pour la formation.

**pipinna**, *-ae* f. : parua mentula (Mart. 11, 72, 1). Mot enfantin; cf. *piśinnus*. Pour le redoublement, cf. fr. *pipi*, *pipine*, etc. Voyelle i caractéristique. Pour le sens, cf. fr. familier *oiseau* « mentula » (dē pueris).

**pirāta**, *-ae* m. : pirate; *pirāticus* : de pirate. Emprunt au gr. πειρατής, *πειρατικός* non attesté avant Cicéron. Le terme latin est *praedō maritimus* ou *praedō* seul (joint et opposé à *latrō*, Caes., B. C. 3, 110). Irl. *pirait*.

**piretrum**, *-i* n. : transcription latinisée du gr. πόρε-

ῥορον, avec même suffixe que dans *mulcetra*. L'i est peut-être dû à un faux rapprochement avec *pirum*.

**pirus**, -ī f. : poirier; *pirum* : poire, M. L. 6525. Ancien (Caton). Panroman et passé en celtique: britt. *per*, et en germanique: v. h. a. *pira*, etc., M. L. 6524, et \**pirula*, M. L. 6523 (cf., toutefois; B. W. *perle*).

*pirācium* (-tium), -ī n. : poiré (tardif; sans doute formé sur *uināceum*, -cium); *pirastrum* « poire sauvage ».

Emprunt à une source inconnue — comme tous les noms d'arbres fruitiers (v. *mālum*, etc.) — qui a fourni, d'autre part, gr. *ῥῖος* « poirier », *ῥῖον* « poire », sans que l'on voie d'où vient la différence portant sur l'initial du mot grec. On partirait de \**piso-*; le traitement de -is- ne concorde pas avec celui qu'offre *serō*; mais il s'agit d'un emprunt.

**piscis**, -is (ī) m. : poisson. Usité de tout temps. Panroman et passé en celtique. M. L. 6532; V. B. W. s. u.

Dérivés : *piscor*, -āris « pêcher, M. L. 6526 (et germanique: v. h. a. *pescēn*, etc.), et ses dérivés *piscator*, -trix, M. L. 6528, 6530; *piscatiō* (tardif et rare); *piscātorius*, M. L. 6529; *piscāus*, -ūs (classique); *piscāūra*; *expiscor* : « est diligentissime quaerere ubinam pisces lateant : ergo tractum uerbum a piscatoribus », Don., ad Ter. Phorm. 382; *piscārius*, -a, -um; subst. *piscārius* « poissonnier »; *piscāria* « marché aux poissons », M. L. 6527; *piscina* f. : vivier, piscine, M. L. 6531, d'où *piscinārius*; *piscinēnsis*; *piscōsus*, M. L. 6533; *pisculentus*; *pisceus*, -a, -um (Cassiod.); *pisciculus*, -ī et \**pisculus*, M. L. 6533 a; *pisciunculus* (Anthem.); *piscicapus*, -ī m.; *piscisalsus* (Ed. Diocl.)? *porcopiscis*, M. L. 6664; *piscāriola* : *ῥαυαῖντρος* (Plin. Valer.). Celtique: britt. *pysc*, *pyscod*, *piscadur*.

Il n'y a pas de nom indo-européen commun du « poisson ». Certains noms sont propres à un groupe, ainsi skr. *mātsyah*, av. *masyō* ou sl. *ryba*, d'autres à de petits groupes dialectaux : gr. *ἰχθύς*, arm. *jukn* et lit. *žūvis*. Lat. *piscis* diffère de la forme thématique de got. *fisks*, etc., et irl. *iāsc* a un autre vocalisme. Ces trois mots sont apparentés, mais le détail des formes ne concorde pas.

**pisinnus** (*pitinnus*), -a, -um, adj. : petit (Marcell., Peregr. Aeth.); substantif *pisinnus*, -a : petit garçon, petite fille. Cf. Labeo ap. Schol. Pers. 1, 4 : *crudum manduces*, Priamum Priamique *pisinnos* (cf. Il. 4, 35) et App. Probi : *pusillus non pisinnus*. Sans doute mot du langage enfantin; cf. *pipinna*, *pitulus*, *pitinnus*, \**pititus* et *pūsus*, *pusillus*. M. L. 6550, *pisinnus*, *pitinnus*. B. W. *petti*.

**pistillum**; **pistor** : v. *pinsō*.

**pistrix**, -icis f. : sorte de monstre marin, scie, espèce de squal; nom d'une sorte de navire; constellation de la baleine. Rare, surtout poétique. Déformation, sans doute par étymologie populaire, du gr. *ῥῖστρις*, dont la transcription correcte *pristis* est, du reste, attestée. Virgile emploie *pistrix* comme nom commun dans la description de Scylla, Ae. 3, 427, *postrema immani corpore pistrix*, et *Pristis* comme nom propre pour désigner le vaisseau de Mnesthée, Ae. 5, 116, *uelocem Mnestheus agit acri remige Pristim*. Composé : *pistriger* (Sid.).

**pisum**, -ī n. : pois (*Pisum aruense*). Non attesté avant

Varron, mais ancien, comme le prouve le cognomen *Pisō* (cf. *Caepiō*). M. L. 6543. Un diminutif \**pisēllum* est supposé par les formes romanes du type ital. *pisello*, M. L. 6534. Celtique : irl. *piss*, britt. *pys*; germanique : v. angl. *pisu*.

Emprunt. Le grec a *πίσος* « pois », avec un doublet neutre *πίσων*.

**pitinnus** : GIL VI 35915. Doublet de *pisinnus*.

**pittacium**, -ī n. : emprunt au gr. *πιττάκιον* « tablette à écrire, billet ». [Attesté à l'époque impériale avec divers sens : compresse (Cels.); étiquette, billet de tombola (Pétr.); pièce de cuir pour raccommoder des souliers (Vulg.); affiche, placard (Aug.), quittance, reçu (Cassiod.). M. L. 6547 (souvent dans le sens de « chiffon », puis « vétille »); cf. fr. *rapetasser*.

Dérivés : *pittaciolum* : sorte de scapulaire; *pittaciarius* « taxe prélevée pour le délivrement d'une autorisation » (Lex Metal. Vispasc., GIL II 5181, 58).

**pituita**, -ae f. : gomme, résine qui s'écoule des arbres; et « mucus, pituite, rhume ». Ancien (Cat.), usuel. Souvent scandé trisyllabe *pituita* (cf. *fortuitus*, *grāuitus*), d'où \**pippita* (*pipita*, CGL II 151, 4) > fr. *pépie*, M. L. 6549; B. W. s. u.; germanique : v. h. a. *ppifis*, etc. Panroman, sauf roumain.

Dérivés : *pituitarius* : -a *herba* « herbe aux poux », Plin. 23, 18; *pituitōsus*; *pituitās*; *pituitō*, -ās (Mul. Chir.).

**pitulus**, -ī m. : doublet de *pisinnus* dans Anton. Plac., Itin. 34, p. 181, 13 Geyer. M. L. 6544 a.

**pius**, -a, -um (*pius* ou *pIus* avec *i longa* dans les inscriptions, d'où *pius* dans les langues romanes, cf. M. L. 6552; pas de comparatif; le superlatif *piissimus*, blâmé par Cic., Phil. 13, 19, 43, est fréquent à l'époque impériale; on trouve aussi *piētissimus* (d'après *beneficus*, *ficentissimus*), dont a été tiré un positif *piēns*) : pieux (sens sacré et profane), qui accomplit ses devoirs envers les dieux, envers ses parents, etc. : *pius Aeneas*; *pius in parentes*, Cic., Off. 3, 23, 90. A peut-être signifié à l'origine « [au cœur] pur »; *piō* a souvent le sens de « purifier », par suite « effacer par un sacrifice, expier » : *piāre damna*, *fulmen*; cf. Ov., M. 8, 483, *mors morte pianda est*; de même *expīāre*, cf. Pers. 2, 33 (*puerum lustralibus... saluius expiat*); Cic., Rab. Perd. 4, 11, *expianandum forum Romanum a nefarii sceleris uestigiis*.

Dérivés et composés : *piētās* : piété (envers les dieux, les parents); sentiment du devoir; à l'époque impériale apparaît le sens de « pitié », cf. Suét., Dom. 11, 5 : *permitite, Patres conscripti, a pietate uestra impetrari... ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis*. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6485. — *Pietādicultrix*, composé poétique (Pétr.).

*piō*, -ās : purifier, expier; apaiser, rendre propice; honorer suivant le rite; *piābilis*; *piāculum* : sacrifice purificateur ou propitiatoire; puis « victime offerte en sacrifice »; et aussi « crime ou forfait exigeant un sacrifice purificateur », sans fréquent dans l'expression *piāculum est*; *piāculō*, -ās (Caton); *piāmen* (Ov.); *piāmentum*; *piātō*; *piātrix*; *expīō*; *expīātō*; -tor, -trix, -tōrius; -tus, -ūs; *inexpīābilis*.

*impīus*; *impiō*, -ās; *impiētās*; *impiāmentum* (Cypr.); *impiandus* (Macr.); *impietō*, -ās (Ital.).

Mot italique : osq. *Pihiūi* « Piō », omb. *pi haz*; *piātus*, *piātu* « piātō »; *peihaner* (*pi*, *pe*) « piandī », marr. *peai* « piea », volsq. *pihom* « pium »; omb. *pihazu* « piāculō ». Sans correspondant exact ailleurs. Un rapport avec *pūrus* a été souvent supposé (*pius* de \**pi-iyos*?), mais ne se laisse pas démontrer.

**pix**, **picis** f. : poix. [Ancien. Panroman (sauf roumain). M. L. 6553. Celtique : irl. *pice*, britt. *pyg*, *pek*; germanique : v. angl. *pik* « Pech »; de là finn. *piki*.

Dérivés et composés : *piceus* : de poix, d'un noir de poix; substantif féminin *picea* : pesse, sorte de sapin, M. L. 6479; *picinus* : -a *utis*, Plin. 14, 42; *picātus* : enduit de poix, sur lequel a été reconstruit *picō*, -ās, M. L. 6477, d'où *appicō*, M. L. 547; *impicō*, M. L. 4308; *picārius*, M. L. 6478, d'où *picāria* : fonderie de poix; *picūla* : un peu de poix (tardif), M. L. 6483, et *picillum* (Orib.). Cf. encore M. L. 6480 \**picidus*; et *piccius* = *pinus* (Orib.).

Cf. le dérivé gr. *πίσσα* et v. sl. *picilū*, v. r. *pikilū*, lit. *pikis*, qui attestent l'antiquité d'un thème \**pik-* « poix ». — Omb. *peiu* « picēōs » repose sur \**pik-yo-* formation parallèle à celle de lat. *piceus*, mais différente.

**placenta**, -ae f. : gâteau plat. Emprunt au gr. *πλακέντιον*, -όντιον (la forme latine est faite sur l'accusatif) déformé par un rapprochement avec *placeō*. Attesté dès Caton. Conservé en roumain. M. L. 6556.

Dérivé : *placentarius* (Dig.).

**1° placeō**, -ēs, -ui (et impersonnel *placitum est*), -ēre : plaire à. Usité de tous temps. Panroman. M. L. 6557; B. W. s. u.

**2° placō**, -ās, -āui, -ātum, -āre : apaiser. Ancien, usuel, classique. M. L. 6555 (formes romanes rares).

*Placeō* a sans doute commencé par être un impersonnel « il semble bon, il plaît, il agréé »; cf. *si dis placet*; *senatui placuit* (*placitum est*); *sic placitum est* (cf. gr. *ἔδοξε*) « ainsi en a-t-il été décidé ». A ce sens se rattache *placita*, -ōrum « opinions agréées, décisions, principes » (= gr. *δόγματα*) : *ueterum*, *sapientium placita*, etc.

A *placeō* correspond le causatif *placō* « je tâche de faire agréer à, de plaire à »; d'où « j'apaise, je réconcilie ». Pour l'opposition des quantités, cf. *sedeō/sēdāre*. Toutefois, le rapport avec *placeō* n'était plus senti; et *placō*, qui se confondait par le sens avec *pācere*, dérivé de *pāz*, a fini par disparaître; *pācātus* a remplacé *placātus*, etc.

Dérivés et composés : 1° de *placeō* : *placor* (Vulg.); *placenta* (Apul.); *placitiō* « satisfaction » (St Jér.); *placibilis* (Tert.) : plaisant; demeuré dans les langues romanes, mais influencé par *pāz*, a pris le sens de « paisible », cf. M. L. 6558; *placidus* : qui ne signifie plus « qui plaît », mais « paisible, apaisé » (joint à *lenis*, *quiētus*), M. L. 6560; *placiditās*; *placido*, -ās; *placidulus*, *implacidus* (Hor., Carm. 4, 14, 10; cf. gr. *ἀνήμερος*, *ἀπρόδυντος*); *placiō*, -ās (Plt.); *placius* (Gloss.). Cf. encore *placitum*, demeuré dans les langues romanes au sens de « débat juridique », fr. *plait*, *plaid*, M. L. 6561, B. W. s. u., et celtique : gall. *plegyd*; \**placiacāre*, M. L. 6559; *complaceō* : qui, à

l'époque de Plaute, marque l'aspect déterminé; cf. Plt., Amp. 106, *quantusque amator [Iuppiter] sit, quod complacitum semel* (si toutefois ce n'est pas le parfait de \**complaceō*); repris à partir d'Apulée, mais avec valeur augmentative. Usité surtout dans la langue de l'Église; *displaceō* : déplaire (et *displacere* supposé par les formes romanes, M. L. 2681); *perplaceō*.

2° de *placāre* : *placābilis*, -bilitās et *implacābilis* (= *ἀπαύνητος*, *ἀνήμερος*), -bilitās; *placāmen*, -mentum; -tiō; -tōrius; -trix; *dēplacō* (tardif).

L'hypothèse suivant laquelle *placet*, *placō* appartiennent à une racine signifiant « être plat » (d'où « aplair », cf. *planucus*, n'a dans le sens du groupe latin aucun appui précis (sauf peut-être dans *placidus*). Cf., du reste, tokh. B *plāki* « entente ».

1° **plāga**, -ae f. (usité surtout au pl. *plagae*) : filet de chasse qu'on tend au travers d'une route, etc., par suite « piège »; rideau tendu (cf. le suivant). Ancien (Plt.), technique, usuel. De là : *plagula*, -ae f. (et *plagella*) : rideau de lit, de litière; lé d'étoffe; bande de papier; *implago*, -ās (Sid., d'après *irrētō*).

2° **plāga**, -ae f. : étendue, espace (céleste), zone. Se dit du ciel et appartient au vocabulaire poétique et postclassique : *caeli plaga* (Poeta ap. Cic. Diu. 2, 13, 30), *aetheria plaga*; *orientālis*, *septentrionālis plaga*. Il n'y a guère que dans Tite-Live que le mot désigne une région terrestre. M. L. 6562 a. Sur latin médiéval *plagia*, v. Aebischer, Vox Rom., 1936, 225; B. W. *plage*.

On admet souvent que les deux *plāga* sont un même mot à l'origine. Le sens premier serait « chose étendue » (cf. *πέλαγος*?); on invoque un développement de sens comparable dans gr. *ζώνη*. Mais l'hypothèse ne s'impose pas. La communauté de sens est vague et la place de lat. \**plag-* dans une racine dissyllabique est insolite.

**plāga**, -ae f. : coup, par suite « plaie ». Identique au gr. *πλάγη* (dor. *πλάγῃ*), auquel il est peut-être emprunté, mais s'explique aussi bien comme proprement latin apparenté à *plangō*, q. u. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6562. Irl. *plág*; britt. *pla* « fléau ».

Dérivés et composés : *plāgōsus* : qui aime à frapper; plein de coups (Hor.); *plāgō*, -ās (langue de l'Église), M. L. 6563; *plāgālis* (tardif); *plāgigerulus*, *plāgipatida*, *sescentoplāgus*, composés plautiniens.

**plagium**, -ī n. : vol d'homme, plagiat. Emprunt au gr. *πλάγιον*.

Dérivé : *plagiarius* (classique) : *qui mancipium uel pecus alienum distrahit seducendo*, CGL IV 548, 21; *qui inducit pueros et seducit seruos*, CGL IV 548, 20, d'où *Venus plagiaria* (Maiuri, Parola del Pass. 3 (8), 162). Le sens de « plagiaire » apparaît dans Mart. 1, 53, 9; *plagiō*, -ās; *plagiator*; *plagiaticius*.

**plagūsia**, -ae f. : sorte de coquillage, Plt., Ru. 298 (*plagūsias striātās*). Sans doute de \**pelagusia*, influencé par *plaga* « filet »?

**planucus**, -a, -um : aux pieds plats (glosé *πλατύπους*, *στεγανόπους*), usité comme cognomen (*Planucus*, *Plancius*, *Planciānus*). Le féminin *planca*, substantivé, a désigné une « planche »; cf. P. F. 259, 5 : *plancae tabulae planae*; *ob quam causam et planci appellatur qui supra*

*modum pedibus planis sunt*; cf. M. L. 6455 et 6571, \**plancula*, et germ. *planke* (dialec.) Non attesté en dehors de Festus et des gloses. Cf. *plānus* et *plautus*. A pu se confondre en partie avec *palanga*, devenu *palanca*; v. M. L. 6455.

Formation populaire, comme *mancus* et comme *plautus*. Il y a aussi *-k-* dans gr. πλάξ (gén. πλακός) « surface plate », lett. *pluoku*, *plakt* « devenir plat », *plakans* « plat » etc. On peut se demander si la forme de *plancus* ne proviendrait pas de l'influence d'un présent à nasale infixée du type de lett. *pluoku*, non conservé en latin à date historique. V. *plānus*.

**planētae, -ārum** f. pl. : les planètes. Emprunt savant au gr. πλανήται (ou πλανήτες) qui a remplacé *stellae errantes*, *erraticae* ou *errōnes* (Nigid.).

**plangō, -is, -xī, -ctum, -ere** : frapper (sens ancien, conservé par la langue poétique); spécialisé dans le sens de « se frapper [la poitrine, les cuisses en signe de deuil] », puis, à l'époque impériale, s'emploie comme terme expressif et pittoresque pour dire « se lamenter sur » et « plaindre » (et même « pleurer »), sens conservé dans les langues romanes. M. L. 6572 (panroman).

Dérivés et composés : *plangor*; *plancus*, -ūs, panroman, sauf roumain, M. L. 6570; *plancio*; *plancuōsus* (d'après *luctuosus*); *planciger*; *plangimōnium* (Vict. Tonn, d'après *tristimōnium*); *complangō*, demeuré dans les langues romanes, M. L. 2100; *dēplangō*, formé sur *dēfleō*, *dēplorō*, dont il est le synonyme poétique.

V. aussi *plāga*.

Formation expressive comme *clangō*. Les formes verbales du latin ont été bâties sur un présent à infixé nasal qui n'a pas de correspondant dans les autres langues. La racine fournissait un présent radical athématique, comme on le voit par les formes dérivées attestées ailleurs et par l'alternance *k/g* : gr. πλήσσω (de \**plāk-yō*) « je frappe, je blesse », avec un doublet à sonore, πλάζω « je frappe », que les anciens signalent en éolien et qui figure chez Homère (Φ 269, ε 389, M 285, etc.), parf. πέπληγμαi (ion.-att. πέπληγμαi), aor. dor. πλάγεις à côté de att. ἐπλάγην, hom. ἐπλήγην, aor. factitif hom. πέπληγον. Le got. \**flokān*, dans *faisflokun þo* « ἐκόπτοντο αὐτήν », L. VIII 52, est remarquable : on y voit l'emploi de la racine pour la manifestation du deuil; c'est le sens du mot latin. Le v. h. a. *fluohhōn* « chanter, maudire » n'est pas moins intéressant. Le v. sl. a *plāčō sę* « χλάω, πενθῶ, θρηνώ », le lit. *plakū*, *plakti* « battre »; le baltique et le slave n'offrent que *k*. — La forme *plāga*, gr. dor. πλάγᾱ (ion.-att. πηγγή) « coup » est commune au grec et au latin.

**I. planta, -ae** f. : plante du pied. Ancien (Plt., Cas. 845), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6576.

Dérivés : *plantāris*; n. pl. *plantāria* « sandales »; « talonnières »; *plantō*, -ās : enfoncer en terre avec le pied, cf. *planta* suivant; *supplantō* : ὑποσκελλῶ, *pedem suppressore*.

La forme *planta* ne se retrouve exactement nulle part; comme *unda*, ce doit être un substantif fait secondairement sur un présent à infixé nasal qui n'est pas conservé. La racine \*(s)*pletha-* étant dissyllabique, cette formation à infixé est une création italique : comme le

baltique, l'italique a développé ce type; le lituanien a un présent — tout secondaire — du même type : *spilinti* « s'étaler », en face de *splicū*, *splicti* « étendre »; lett. *plešu*, *plest*. De même qu'en grec, c'est le type de \*(s)*petha-* qui a fourni les formes verbales : *pateō*, etc. et il ne reste de \*(s)*pletha-* que des formes nominales telles que gr. πλατύς « large » en face de skr. *prthū* et avec un autre vocalisme, lit. *platus*; cf. fr. *plat*, de \**platus*, etc. La racine fournit le nom de parties plates du corps : gr. ὀμο-πλατῆ « omoplate » et ir. *leithe* « omoplate », v. sl. *plešte* « épaule ». Pour le sens de « plante du pied », cf., avec d'autres formations, v. sl. *plēsna* et v. pr. *plasmemo*. — V. *plānus*.

V. *plantāgō*.

**II. planta, -ae** f. : tige, rejeton qu'on détache des souches ou des troncs pour les planter; cf. Vg., G. 2, 23, *hic plantas tenero abscondens de corpore matrum* | *deposuit sulcis*; « plant », cf. Cat., Agr. 70, 1, *herbae sabinae plantas tres*. Le sens de « plante », qui apparaît dans les langues romanes, M. L. 6575, n'est pas attesté dans les textes : le latin dit *herba*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. Le germanique a emprunté *planta* et *plantō* : v. h. a. *pfanza*, -zōn; de même le celtique : ir. *cland* « plantō », etc.

Si *planta* est le substantif postverbal de *plantō* « enfoncer avec le pied », spécialisé dans la langue rustique au sens de « enfoncer les rejetons, planter » (cf. *pugna* de *pugnō*) et conservé dans les langues romanes, M. L. 6578, l'identité de *planta* « plante des pieds » et *planta* « plant » serait secondaire. Les dérivés sont d'ailleurs les mêmes : *plantāris*, *plantārium*. Outre *planta*, *plantula*, *plantō* à les dérivés ordinaires : *plantatiō*, *plantatōr*, du reste tardifs. Les langues romanes supposent aussi une forme *plantō*, -ōnis, M. L. 6579, et \**plantio* > fr. *plançon*. Composés : *complantō* (tardif : καταρυστοί); *dēplantō*; *ex-, re-, trāns-plantō* (tardif, Ital.); *plantiger* (Plin.).

**plantāgō, -inis** f. : plantain (Plin.). Panroman. M. L. 6577.

De *planta* « plante (du pied) »; à cause de la forme des feuilles de la plante; pour le suffixe, v. Ernout, *Philologica* I, 165 sqq.

**plantō** : v. *planta*.

**plānus, -ī** m. : vagabond, charlatan. Emprunt au gr. πλάνος (Cic., Hor., Pét.).

**plānus, -a, -um** : plat, uni, plan (à deux dimensions); au sens figuré « qui va de soi, facile, aisé » (opposé à *arduus*); « clair, évident » (sens qui s'est développé dans *plānum facere*, *explānāre* « aplanir les difficultés, expliquer »). Cf. *plānē* adv. « clairement, uniment, tout à fait »; *plānissimē*, qui servent dans la langue familière à appuyer une affirmation forte, comme *ualdē*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6581. Substantifs : *plānum* : plaine; *dē plānō* « de plain-pied »; *plāna* : plane, doloire, M. L. 6567, d'où *plānula* : ἐγκοπία (Gloss. Philox.), demeuré dans les langues romanes, M. L. 6580.

Dérivés et composés : *implānus* (rare, tardif); *plānitēs* (-tia) f. : plaine, M. L. 6574; *plānitūdō* : ὀμαλία (Gloss. Philox.); *plāniūs* (Tac., Diol. 23,6); *plānū-*

*-ium* (Grom.); *plānō*, -ās (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6568); *plānāris*; *plānārius*, tous deux tardifs, Mart. Cap., Amm., Cod. Iust. (M. L. 6569); lett. *plešu*, *plest*. (Paul. Nol.); *complānō*; *displānō* (Varr.); *plānēsco*, -is (Paul. Nol.); *implānō* (Vulg., d'après *implānus*); *plāniloquus* (Plt.); *plānipēs*, -pe-dius. Cf. aussi \**planā*, M. L. 6573.

On ne trouve à comparer que des mots assez différents. Le gaulois a le nom propre *Medio-lānum*; mais le sens de *lānum* y est inconnu; aucune forme d'une langue celtique ne donne lieu de croire que ce soit « plaine » : *Medionemetum* signifie « sanctuaire du milieu » et *lānum* doit indiquer quelque notion religieuse. C'est avec le verbe lit. *plōti* « aplanir, étendre », lett. *plāt* « étendre une couche mince » que se groupe l'adjectif lit. *plōnas* « mince », lett. *plāns* « plat, mince », ainsi que le substantif lett. *plāns* « aire ». D'autre part, l'ō que présente lat. *explārāre* (arm. *lrik* « trottoir ») est trop récent pour qu'on puisse en tirer parti) engagerait à séparer ir. *lár*, gall. *llawr* « sol », v. angl. *flōr* « sol, aire ». Il doit y avoir eu une racine \**pelo-*, \**plā-* indiquant « ce qui est plat, étendu »; cf. gr. πέλαγος, désignant des objets plats, πέλαγος « la surface de la mer »; v. palam, palma, *plancus* et *planta*, *plautus*. Groupe peu clair.

C'est à \**plattus*, du gr. πλατύς, que remonteraient les formes romanes du type *plat*. M. L. 6586; B. W. s. u.

**plasmō, -ās, -āui, -ātum, -āre** : façonner, modeler (l'homme). Dénominal (tiré de πλάσμα, avec le sens de πλάσσω, qu'on trouve dans la langue de l'Église (Terl., Vulg., Ambr., etc.); *plasmātio* (Hier.), -tor, -tura (Orib., Terl.); *replasmō* (Irén.); Apicius a *plassō*, -ās emprunté directement du grec. Cf. *plastica*, -cator.

**platalea, -ae**; **platea, -ae** f. : sorte d'oiseau de mer, spatule, butor ou pélican. *Platalea* est dans Cic., N. D. 2, 124; *platea* dans Plin. 10, 145. De πλατύς, -τεία?

**platanus, -ī** (n. pl. *platanūs*, Vg., Cul. 123) f. : platan. Emprunt au gr. πλατάνος, d'où *platanētum*, attesté seulement dans les gloses; les écrivains emploient *platanōn*, -ōnis = gr. πλατανών. M. L. 6582; *plataninus*. V. Ernout, *Aspects*, p. 33.

**plātēa, -ae** f. : grande rue, place. Emprunt ancien (Plt.) au gr. πλατεία. M. L. 6583; passé en germanique : got. *plāþja* « Platea ».

Dérivé : *plateola*.

**plātēnsis** (plac-) : semelle. Mot très rare et tardif (Aus., Anthim.). Cf. le suivant.!

**plates(s)a, -ae** (platis) s. f. : plie, poisson (Aus.). Semble emprunté au grec; cf. πλατύς. M. L. 6584.

**plātō, -ōnis** m. : cerf (Apic.). D'après J. B. Hofmann, hypocoristique de *platyceros* = πλατύκερος (Varr., Plin.). Peut-être mot étranger.

\***plattus** : v. *plānus*.

**plaudō** (plōdō, Varr., Men. 166 ap. Non. 478, 4; *plēdō*, -diō, -is, bas latin), -is, -sī, -sum, -ere : battre (transitif et absolu), frapper l'un contre l'autre, faire claquer, claquer; spécialement « battre des mains, applaudir ». Ancien (Enn., Plt.), classique, usuel.

Dérivés et composés : *plausus*, -ūs m. : claquement, applaudissement; *plausor* (*plauditor*, Gloss.); *plausibilis*; et, à basse époque, *plausiō*, -ōnis; *plausilis*; *plausiō*; *plausāre*, M. L. 6587.

*applaudō*; *applausus*, -cor; *complōdō* (-*plaudō*); *displōdō* « distendre » (Varr., Lucr.); *explōdō* : chasser en battant des mains, huer : Cic., Parad. 3, 26, *historio exhibitur et explauditur*; par suite « rejeter, repousser »; *explōsiō* (Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 4). Il est à noter que *explōsiō* est attesté chez un correspondant de Cicéron, tandis que *plausiō* ne se trouve que dans Cassiodore : la langue classique dit *plausus*; *replaudō* (Apul.).

Dans les composés, *applaudō* est plus fréquemment écrit avec la diphtongue *au*, *complōdō*, *explōdō* avec *o*, sans qu'on voie la raison de cette répartition. Cf. *cōda*, *cauda*, etc.

Mot expressif, avec vocalisme *a*, à moins que *plōdō* ne soit la forme ancienne et que l'on ait fait *plaudō* par un urbanisme excessif (v. *cōda*). Origine incertaine. Un rapport avec *plautus* (plō-) est possible.

\***plauromatum** : sorte de charrue à roues en usage chez les *Raeti*, d'après Plin. 18, 172. La forme a été diversement corrigée : *plauromatum*, et même *ploum* (d'après les formes germaniques du type all. *Pflug*) *Raeti*; v. Walde-Hofmann, s. u., et M. L. 6609, *ploum*. De toute façon, mot étranger, non latin; peut-être celtique plutôt que rélique, dont le second élément fait penser à *rota*, *petrorritum*, etc.

**plaustrum** (plōstrum, Caton, Varr.; *plaustra* f., Sid.), -ī n. : chariot à deux roues, tombereau (*stridēns* p., Vg., G. 3, 536; Ov., Tr. 3, 10, 59). Ancien (Cat., Plt.), usuel, classique. Concurrencé par *carrus*, n'est demeuré que dans quelques dialectes romans, M. L. 6588; le bret. arm. *pleustra* peut provenir du français.

Dérivés : *plōstellum*; *plōstrārius*; *plōstrālia*; *plaus-trilūcus* « qui luit comme le Chariot » (Mart. Cap.); *plōstror*, -āris : faire le charretier (bas latin).

La graphie avec *au* peut être un « hyperurbanisme », avec influence de *plaudō*. La plupart des termes désignant des véhicules sont empruntés. Gaulois? Cf. *ploxe-num*?

**plautus** (plōtus), -a, -um : -i appellatur canes quorum aures languidae sunt ac flaccidae, et latius uidentur patere, P. F. 259, 1. Un doublet dialectal, d'origine ombrienne, *plōtus*, est signalé par Fest. 274, 9, avec le même sens que *plancus* : <platos appellanti> Vmbri pedibus planis natos. Hinc soles dimidiatis, qui>bus utuntur in uenando <quo planius pedem ponant uo>cant semiplotia, et... <Macci> poeta, qui Vmber Sarsinas erat, a pedum planitia initio Plotus, postea Plautus coepit est dici. C'est ce dernier sens qui est passé dans les langues romanes; cf. M. L. 6589.

Formation populaire, comme *plancus*. *Plautus* est-il un « hyperurbanisme » pour *plōtus*? V. *plānus*.

**plēbs, plēps** (plēbis), -bis et plēbēs, -ei (-ī) f. (le mot hésite entre la 3<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> déclinaison); les formes du second type sont les plus anciennes; le nominatif *plēbēs* est dans Enn., Sc. 228; Lucil. 200; CIL I<sup>2</sup> 583, 12 (123/2 av. J.-C.), 585, 78 (114); *pleps* est attesté dans les manuscrits de Cic., Pis. 64, et confirmé par la mé-

trique dans Hor., Ep. I 1, 59; épigraphiquement : *plēps*, CIL XII 4333, 1, 12 (11 ap. J.-C.); gén. *plebei* et *plebi* dans les mêmes inscriptions de l'époque républicaine, CIL I<sup>o</sup> 582, 7 et 15; et aussi *plebe* (avec e fermé), 585, 11 (et *plebi*, 1, 6); cf. *plēbi-scitum* et *tribunus plēbi*; abl. *plēbē* dans Ov. et Juv.; cf. plébe, ensemble des citoyens romains qui ne sont pas nobles. *Plebes a populo eo differt quo species a genere; nam appellatione populi uniuersi ciues significauerunt, connumeratis etiam patriciis et senatoribus; plebis autem appellatione sine patribus et senatu ciues significauerunt*, Just., Inst. 1, 2, 4; cf. citation de T.-L. 2, 56, 12, faite au mot *populus*. Par suite, « multitude, populace » (notamment opposée aux clercs dans la langue de l'Église). Différent d'abord de *populus* (v. ce mot), s'est ensuite confondu avec lui; mais les exemples de *plēbs* dans le sens de *populus* sont très rares. Ancien, usuel. N'a survécu que dans quelques parlers italiens. M. L. 6591. Passé en britt. *plwyf*.

Dérivés et composés : *plēbei(i)us*, -a; *plēbitās* (Cat., Cass. Hem., d'après *ciuitās*); *plēbēcula* (et tardif *plēbicula*); *plēbi(s)scitum* : décret, décision de la plébe (ancien juxtaposé opposé à *senātūs cōsultum*); *plēbicola* (Cic., formé d'après *Publicola*).

On admet généralement que *plēbs* a été refait sur l'accusatif *plēbem* d'après le type *urbs/urbem*; mais *plēbēs* peut représenter l'élargissement en -ē d'un ancien nom radical *\*plēb-* (cf. *sedēs*, etc.), d'après *prōlēb*, *pūbēs*.

M. H. Pedersen, *La 5<sup>e</sup> déclinaison lat.*, p. 62 sqq. et 70 sqq., signale et semble accepter l'hypothèse de Brugmann suivant laquelle lat. *plēb-* reposerait sur *\*plēdhw-* et serait à rapprocher de gr. *πληθός*, hypothèse ingénieuse, mais où l'on ne peut voir plus qu'une possibilité, la seule admissible, il est vrai, parmi les étymologies indo-européennes proposées. Le mot ne peut-il être emprunté, comme *urbs* et, sans doute, *populus*?

I. **pletō**, -is, **plexī** (*plexuī*), **plexum**, **plectere** : tresser, entrelacer, enlacer. Ancien, technique et rare; ni dans Cicéron, ni dans César, sans doute pour éviter l'ambiguïté qui résulte de l'homonymie de *pletō* « frapper »; usité surtout au participe *plexus* « tressé, entrelacé » et au figuré « embrouillé, ambigu »; cf. *perplexus* (qui n'est non plus ni dans Cicéron ni dans César). Celtique : gall. *plethu* (de *\*pletō*); irl. *clechtaim*.

Dérivés : *plecta*, -ae f. : entrelacs (Vitv.), M. L. 6591 a; britt. *pleth*; et des composés en *com-* : *cymhlyg*, *cymmlith*, etc. (v. J. Loth, p. 156); *plettilis* : enlacé, embrouillé (Plt., Prud.) et *replettilis* (Ital.); *pletūra*.

Les composés ont tantôt la forme déponente, tantôt la forme active : *amplector* (variante *amploror*, cité par les grammairiens, cf. Thes. I 1989, 21, dont l'o est obscur) et archaïque *amplectō* : embrasser (sens physique et moral); embrasser la cause de; *amplexus*, -ūs m.; *amplexiō*, terme de métrique traduisant *ἐμπλοκή*. De *amplexus* dérive l'intensif *amplexor*, -āris (arch. *amplexō*), d'où *amplexiō*; *examplexor*.

*complexor* (*complexō*) : embrasser, étreindre (sens physique et moral); et aussi « contenir, comprendre »; *complexus*, -ūs : étreinte, embrassement; connexion (= gr. *συνπλοκή*); *complexiō* : complexion, combinaison. Terme de la langue de la rhétorique et de la philo-

sophie qui a servi à traduire différents mots grecs *συναίρεσις*, *συναλοφή*, *διλημμα*, *περίοδος*, *συνλογισμός*, *complexiūs* (*κομπλεξιūs*); *complexor*, -āris (*complexō*) peut-être demeuré en roumain, M. L. 2102).

*implectō* : entrelacer; *implexus*, -ūs; *implexiō*. *perplexus*, -a, -um; *perplexiō* (tardif); *perplexim*; *perplexiūs*; *perplexor*, -āris; *perplexābilis* (Plt.). — Présente le même type en -sus que dans *percus*, etc.

A côté de *pletō* il existe un intensif de la même racine en -a, et sans le t suffixal, usité surtout dans les composés *applicō*, *complicō*, *explicō*, *implicō* (cf. *dūcō*, -ās, -cupō, -ās en face de *dūcō*, -is; *capō*, -is). C'est d'après ces composés qu'a été refait le simple *plīcō*, au lieu de *\*plecō* attendu (cf. *sculpō* d'après *insculpō*, etc.). Cet intensif paraît être sans rapport, tout au moins à l'origine, avec le dénomiatif de -plex qui figure dans *duplicō*, *multiplīcō* :

*plīcō*, -ās, *plīcūi* et *plīcūi*, *plīcātum* et *plīcītum*, *plīctum* dans les composés : plier, replier (poétique et post. classique); demeuré dans les langues romanes, M. L. 6601, *plīcāre* et *\*plīcāre*, fr. *plier* et *plier*; cf. aussi 6600, *\*plīca*, et 6602, *\*plīcta*; 6603, *\*plīctōria*; *replīcāre*, M. L. 7222 d. Celtique : britt. *plyg* « pli ».

Dérivés : *plīcātīlis*; *plīcātīrix*; *plīcātūra*; *plīctīlis* (Prud.).

*ap-plexō*, -āui (-ui non attesté avant Cic.), -ātum (-itum non attesté avant Pét.) : absolu et transitif « aborder, se diriger vers » et « appuyer, appliquer » (sens physique et moral); « ajouter » (tardif). M. L. 548 et 549, *\*applicatum*.

*circumplexō* (Cic.); *complicō* : plier, rouler, enrouler, dans la langue des mathématiciens, « multiplier », M. L. 2102 a; *dēplexō* (Greg. M. (*displexō* : dissiper, déplier (Varr.?, Gloss., Greg. M.), M. L. 2680; *explicō* : dérouler, développer, déployer; au sens moral, « expliquer » (cf. *explānō*); M. L. 3052 et 3053, *explicūm*; B. W. sous *explō*; *implicō* : enlacer, enrouler, entortiller; engager (sens physique et moral; d'où le sens de « employer » en français, M. L. 4312, « emplette », de *\*implicita*, M. L. 4313, B. W. s. u.); embarrasser; impliquer; *implicūe* adv.; *implicātīō*, -mentum, -tūra; *impliciscor*, -eris (Plt.); *interplexō* (Stace); *perplexātus* (attesté, avec tmèse, dans Lucr. 2, 394); *replexō* (ancien, usuel; synonyme tardif de *repetō*, *reuoluō*), -ātīō, -ābilis.

La même racine *\*plek-* a fourni un mot -plex qui figure comme second terme de composé dans des adjectifs multiplicatifs : *sim*, *du* (v. *duo*), *tri*, *multi-plex*, etc., peut-être dans *supplex* « qui se plie en se prosternant » (= *submissus*) et dans une forme *ipsiplexis* conservée dans les gloses, où elle est expliquée par *αὐτόπλοχος* qui *uno peccato uel crimine alteri est applicatus ad malum; ad bonum uero nunquam dicimus complicem* : « complice ». *Complex* semble indépendant de *complicō*, qui est beaucoup plus anciennement attesté et n'a pas ce sens de « rendre complice, impliquer dans une affaire ». Tous ces mots, étant des adjectifs, ont été, malgré leur origine, assimilés à des thèmes en -i : l'ablatif est *simplici*, *duplici* (à côté de *simplice*), le génitif pluriel *simplicium*. Ces adjectifs en *plex* ont

souvent pour doublets des adjectifs en -plus du type *simplicis*, *duplus*, *tripplus*. A ces adjectifs en -plex correspondent le plus souvent des substantifs en -ciūs, *simplicitās*, des dénomiatifs en -plīcō : *simplicō* (rare), *duplicō*, *multiplīcō*, avec les dérivés en -ātīō, etc. *Simplex* « qui n'est plié qu'une fois » a pris le sens moral de « non compliqué, simple, sans détour » et s'est opposé à *duplex*. Les composés en -plus ont seuls subsisté dans les langues romanes : *simpplus*, M. L. 7930; *duplus*, M. L. 2802-2800; *tripplus*, M. L. 8913; mais *duplāre*, M. L. 2801; le britt. *dyblyc* suppose *duplicem*. Le rapport avec *pletō* n'est plus senti d'après ces composés qu'a été refait le simple *plīcō*, au lieu de *\*plecō* attendu (cf. *sculpō* d'après *insculpō*, etc.). Cet intensif paraît être sans rapport, tout au moins à l'origine, avec le dénomiatif de -plex qui figure dans *duplicō*, *multiplīcō* :

*plīcō*, -ās, *plīcūi* et *plīcūi*, *plīcātum* et *plīcītum*, *plīctum* dans les composés : plier, replier (poétique et post. classique); demeuré dans les langues romanes, M. L. 6601, *plīcāre* et *\*plīcāre*, fr. *plier* et *plier*; cf. aussi 6600, *\*plīca*, et 6602, *\*plīcta*; 6603, *\*plīctōria*; *replīcāre*, M. L. 7222 d. Celtique : britt. *plyg* « pli ».

Dérivés : *plīcātīlis*; *plīcātīrix*; *plīcātūra*; *plīctīlis* (Prud.).

*ap-plexō*, -āui (-ui non attesté avant Cic.), -ātum (-itum non attesté avant Pét.) : absolu et transitif « aborder, se diriger vers » et « appuyer, appliquer » (sens physique et moral); « ajouter » (tardif). M. L. 548 et 549, *\*applicatum*.

*circumplexō* (Cic.); *complicō* : plier, rouler, enrouler, dans la langue des mathématiciens, « multiplier », M. L. 2102 a; *dēplexō* (Greg. M. (*displexō* : dissiper, déplier (Varr.?, Gloss., Greg. M.), M. L. 2680; *explicō* : dérouler, développer, déployer; au sens moral, « expliquer » (cf. *explānō*); M. L. 3052 et 3053, *explicūm*; B. W. sous *explō*; *implicō* : enlacer, enrouler, entortiller; engager (sens physique et moral; d'où le sens de « employer » en français, M. L. 4312, « emplette », de *\*implicita*, M. L. 4313, B. W. s. u.); embarrasser; impliquer; *implicūe* adv.; *implicātīō*, -mentum, -tūra; *impliciscor*, -eris (Plt.); *interplexō* (Stace); *perplexātus* (attesté, avec tmèse, dans Lucr. 2, 394); *replexō* (ancien, usuel; synonyme tardif de *repetō*, *reuoluō*), -ātīō, -ābilis.

La même racine *\*plek-* a fourni un mot -plex qui figure comme second terme de composé dans des adjectifs multiplicatifs : *sim*, *du* (v. *duo*), *tri*, *multi-plex*, etc., peut-être dans *supplex* « qui se plie en se prosternant » (= *submissus*) et dans une forme *ipsiplexis* conservée dans les gloses, où elle est expliquée par *αὐτόπλοχος* qui *uno peccato uel crimine alteri est applicatus ad malum; ad bonum uero nunquam dicimus complicem* : « complice ». *Complex* semble indépendant de *complicō*, qui est beaucoup plus anciennement attesté et n'a pas ce sens de « rendre complice, impliquer dans une affaire ». Tous ces mots, étant des adjectifs, ont été, malgré leur origine, assimilés à des thèmes en -i : l'ablatif est *simplici*, *duplici* (à côté de *simplice*), le génitif pluriel *simplicium*. Ces adjectifs en *plex* ont

A côté de *plēnus* a existé *plērūs* (cf. gr. *πλήρης*); cf. Fest. 258, 37 : *plera dixisse antiquos testis est Pacuuius, cum ait* (320) : *plera pars pessumdatur*. — *Plērūs* ne subsiste plus que dans *plērūsque* (formé avec la particule généralisante -que, cf. *ubique*), rare et archaïque au singulier (sauf dans le neutre adverbial *plērūmque* « la plupart du temps »), employé surtout au pluriel *plērūque* « la plupart ». Au second terme de composé, on a -plēs de *\*plē-t-s* (cf. le type *superstes*, *compos*) dans *locuples*.

Composés de *plēō* : *adimplēō* (v. plus haut); *compleō* : remplir entièrement, compléter (rare, M. L. 2101; irl. *complet*, britt. *cablyd*; *complémentum* (rare, mais classique); *complētīō*, -tīuus, -tor, -tōrium, *incomplētus*, tous tardifs; *dēplēō* : désemplir, vider (rare, technique); *dēplētūra* (Édict. Diocl.); *explēō* : 1<sup>o</sup> même sens que *dēplēō* : *nauiūs explebant sese terrasque replebant* (Enn.), sens non attesté en dehors de cet exemple et sans doute créé par contraste avec *replēō*; 2<sup>o</sup> remplir entièrement, combler (cf. *ἐκπλήρημι*, *ἐκπλήρωω*); *explémentum*; *explētīō*, -tīuus; *explētus*, M. L. 3051; *inexplētus*; *inexplēbilis* (= *ἀπλήρατος*); *impleō* (= *ἐμπλήρημι*), ancien; forme la plus usitée, M. L. 4310-4311; *opplēō* : venir emplir (tient la place de *\*appleō* qui n'existe pas); *replēō* : remplir; et « emplir »; *replētus* (cf. *referciō*, *refertus*), M. L. 7222 c; B. W. *emplir*; *supplēō* : compléter, suppléer, M. L. 8466; *supplémentum*.

Pas d'inchoatif en dehors du tardif *plēnescō* (Eustath.).

De *plēnus* : *plēnilūnium* : temps de la pleine lune (cf. *aequinoctium*); *sēmplēnus*; *plēniopōtēs*.

Enfin, les gloses ont les formes *plēmīnāre* : *replēre*, *plēmīnabatur* : *replebantur*, qui semblent supposer un substantif *\*plēmēn* (cf. *-plēmētum* dans *com-*, *sup-plēmētum*).

La racine dissyllabique signifiant « emplir » fournissait un thème d'aoriste de la forme *\*plē-, pl-*, qui est conservée dans véd. *āprāt* « il a empli », *pūrdhi* « empli » et dans hom. *πλήθω*. Le présent diffère d'une langue à l'autre et est souvent un dénomiatif : v. irl. *līnaim*, ou une forme à redoublement : skr. *pīparti*, gr. *πέπλημι*. Le latin l'a fait sur un ancien aoriste, d'où le type *plēō*. Le sens appelle considération de l'achèvement du procès; c'est pour cela que *impleō*, *compleō*, etc., ont prévalu sur le simple, dont il n'y a qu'une trace (en français actuel, la forme *remplir* a pris le dessus sur *emplir*).

La forme *\*plē-* est, en latin, la seule qui ait survécu de toute la racine, à part le mot *plūs*.

A l'adjectif indo-européen *\*plno-s* attesté par skr. *pūrñāh*, zd *per-na*, v. sl. *plünü*, lit. *pilnas*, got. *fulls*, irl. *lān* « plein », l'italique a substitué une forme ayant le même suffixe, mais comportant la *plē-* du verbe : lat. *plēnus*, ombr. *plener*, abl. pl. « plēnis ». — Pareille chose est arrivée en sanskrit, où l'adjectif en -to est *prātāh* « empli », comme on a -plētus en latin, deux formes également secondaires.

Pour *plēro-* (*plērūmque*, etc.), cf. gr. *πλήρωω* « j'emplis », *πλήρης* « plein ». Le grec a hom. *πλεῖος*, att. *πλεως*, à qui répond sans doute arm. li « plein ».

Le latin n'a pas gardé d'adjectif du type gr. *πολύς* « abondant », irl. (*hūil*) « beaucoup ». Mais il a le groupe de *plūs* (v. ce mot).

Quant à \**plē-t-* de *locuplēs*, cf. les composés védiques, dont *prā-* « qui emplit » est le second terme.

L'explication de *manipulus* par \**mani-plo-s* « qui emplit la main » se heurte à plus d'une difficulté.

**plērus, plērusque, -plēs** : v. *plēō*.

**-plex, plicō** : v. *plectō*.

**plōrō, -ās, -āūī, -ātum, -āre** : se plaindre, se lamenter, pousser des cris de douleur ; « *plorare flere* [inclamare] nunc significat, et cum praepositione implorare, i. e. inuocare : at apud antiquos plane inclamare... In *Serui Tulli haec* est (6) : « si parentem puer uerberit, ast olle « *plorassit paren(s)*, puer diuis parentum sacer esto », id est (in)clamarit, dix(erit diem) », Fest. 260, 4 ; cf. encore « *endplorato, implorato, quod est cum quaestione inclamare. Implorare namque est cum fletu rogare, quod est proprie uapulantis* », P. F. 67, 12. *Plōrōre* est distingué de *lacrimāre* dans Sén., Ep. 63, 1, *lacrimandum est, non plorandum* ; mais la langue populaire, à laquelle le mot semble surtout appartenir (v. en dernier lieu, Axelsson, *Unpoet. Wörter.*, p. 28), employait sans doute *plōrāre* comme synonyme expressif de *lacrimāre*, et c'est avec le sens de « pleurer » que le mot est passé dans les langues romanes. M. L. 6606. Panroman, sauf roumain.

Dérivés et composés : *plōrābilis* ; *plōrātus*, -ūs ; *plōrātūō*, -tor (tous deux tardifs) ; *plōrōrō* (époque impériale, cf. *conqueri*) ; *dēplōrō* (cf. *dēfleō*) ; *implōrō* : faire appel à ; implorer ; cf. Cic., Flac. 2, 4 : *quem enim alium appellem? quem obtestor, quem implorem?*

Il est douteux qu'il faille y rattacher *explōrō* (sur lequel v. *plānus*).

Pas de rapprochement satisfaisant. Mot expressif, comme *fleō*, dont le sens s'est affaibli. Le substantif correspondant est *lacrima*(e).

**plōstrum** : v. *plaustrum*.

**plotia, -ae f.** : nom d'un poisson (*cyprinus rutilus*) dans Polem. Silu. — Emprunt récent au gr. *πλωτή* (cf. *lūta*), avec influence de \**plattus*?

**plōtus** : v. *plautus*.

**plexonum** (*plexinum*) ; les manuscrits ont les deux formes, -ī n. : coffre de voiture. Mot employé par Caule, 97, 6, et glossé par Quintilien, 1, 5, 8, qui le donne comme gaulois : *Caullus plexonem circa Padum inuenit*, et par Fest. 260, 1. (Cf. *plectō* I ?)

**plūma, -ae f.** : plume qui recouvre le corps (différente de *penna, pinna*), duvet (cf. *plūmācium*, -ī « lit de plume », conservé dans les langues romanes, M. L. 6611) ; puis « plume » en général. Ancien (Plt.), usuel. L. 6610 a. Celtique : irl. *clúm* ; britt. *pluf* ; et germanique : v. h. a. *plum-*, et *plūmārium* : v. h. a. *plūmāri*.

Dérivés et composés : *plūmeus*, -a, -um (Plin.) ; *plūmula* ; *plūmella* ; *plūmācium* (latin ecclésiastique, neutre de \**plūmāceus*), M. L. 6611 ; *plūmālis* ; *plūmātus* ; *plūmē*, couvert de plumes ; et aussi « brodé », cf. *plūmārius* « plumassier, brodeur » ; *plūmātīle* n. « vêtement brodé ou garni de plumes » ; ou dérivé de *plūma* « infusion, eau sale », adjectif créé par Plaute, qui le joint à *cūmatilis* ; sur *plūmātus* a été fait *plūmō*,

-ās « [se] plumer » ; *plūmēsco*, -is ; *plūmōsus* ; *dē-, im-, re-plūmis* ; *plūmiger* (Plin.), -*peda* (Catul.).

Terme populaire sans correspondant exact. Le rapprochement le plus séduisant est celui qui a été fait avec lit. *plūnksna* « plume », v. pruss. *plauzdine* « lit de plume ». Il faut écarter, à cause du sens, le rapprochement avec v. h. a. *fligan* « voler ». Les autres rapprochements proposés sont vagues et incertains.

**plumbum, -ī n.** : plomb ; p. *album* « étain ». Ancien (Cat.), panroman. M. L. 6615, *plūmbum* ; britt. *plwm*.

Dérivés : *plumbeus* « de plomb » (sens propre et figuré) ; *plumbiō* (Polém. Silv.) « plongeon », M. L. 6614, et \**plumbiāre* « plomber », \**plumbicāre* « plonger », M. L. 6612, 6613 ; *plumbāgō* : 1<sup>o</sup> mine de plomb ; 2<sup>o</sup> tache de couleur de plomb sur certaines pierres ; 3<sup>o</sup> dentelaire, cf. *μολύβδαινα* ; *plumbō*, -ās et *circum-*, *im-*, *re-plumbō* ; *plumbātus* (fém. subst. *plumbāta* : 1<sup>o</sup> balle de plomb ; 2<sup>o</sup> knout) ; *plumbārius* ; *plumbātūra* ; *plumbōsus*.

Origine obscure, comme pour plusieurs autres noms de métaux. Sans doute emprunté, comme gr. *μόλυβδος*, *μόλιθος*, *βόλιμος* dans plusieurs parlers doriens, etc., à une langue méditerranéenne (ibère? le plomb venait d'Espagne) ; le genre neutre est caractéristique des noms de métaux en latin (cf. *argentum*). L'm de *plumbum* en face de *μόλυβδος* rappelle les doublets *sambūcus* et *sabūcus*, etc.

**pluō, -is, pluī** (ancien *plū(u)ī* ; cf. Varr., L. L. 9, 104), **pluere** : pleuvoir. Une graphie *plouō* est conservée dans la glose de Fest. 298, 4 : *pateram perplouere in sacris cum dicitur, significat pertusam esse* (cf. *fluō*). La langue vulgaire disait aussi *plouō* (comme *puerō* « puerō »), attesté dans Pétr., Sat. 44, 18, et c'est à cette forme que remontent les dérivés romans ; cf. M. L. 6610, *plūere* et *plōvère* ; mais il est peu probable que cette forme vulgaire continue une forme ancienne. La brève de *plūō* ne doit pas provenir des composés ; ceux-ci sont trop peu usités, par rapport au simple, pour avoir exercé cette influence ; et le parfait ancien *plūit* ne se conçoit pas en partant d'un présent \**plouit*. La forme *plouō* représente \**plu-uō*, avec o notant u devant un u consonne ; cf. *flouius*. *Pluere* est un ancien verbe personnel : *caelum pluui*, encore dans Mart. Cap. 6, 642 ; cf. gr. Ζεύς *δει* ; *Iuppiter pluuius*, Tib. 1, 7, 26. Attesté de tout temps. Panroman.

Dérivés et composés : *pluor*, -ōris m. (Laber. 59 ap. Non. 220, 34) ; *pluuius* : de pluie, M. L. 6622 b ; subst. *pluuiā* f. « pluie », qui se substitue à *imber* dans la langue populaire (67 exemples de *pluuiā* contre 33 de *imber* dans la Vulg.), M. L. 6620, *pluuiā* et \**plouia*, \**plouia* ; *pluuiālis* (-ris), M. L. 6621 ; *pluuiāticus*, -itilis (cf. *fluuiātilis*) ; *pluuiōsus*, M. L. 6622 a ; *plūtor*, -ōris m. « qui envoie la pluie » (St Aug.) ; cf. aussi M. L. 6622, \**pluiciārius* : plouvier, pluvier ; *pluuiānus* (tardif) ; *compluō*, -is : arroser de pluie (surtout dans la langue de l'Église) ; *impluō*, -is. De là : *compluuium* ; *impluuium* : « *impluuium, quo aqua inpluit collecta de tecto. Compluuium quod de diuersis tectis aqua pluuiālis confluit in eundem locum* », P. F. 96, 10 ; *compluuiātus* « en forme de compluuium (c'est-à-dire « carré ») ; terme technique de la langue

rustique ; cf. Varr., R. R. 1, 8, 2 ; -*ae uulēs*, Plin. 17, 164 ; *impluuiātus* : en forme d'*impluuium* ; -*a uestis* (Plt.).

**perpluō, -is** : laisser couler ; pleuvoir à travers ; laisser passer la pluie (ou l'eau) ; *repluō*.

Les noms de la « pluie » ont, en général, une faible extension. Le plus sûrement indo-européen est irl. *frass*, gr. *ἔρση* (ion.-att. *ἔρση*, hom. *ἔερση*, etc.), skr. *varṣam* (et *vṛṣati* « il pleut »). Gr. *δει* « il pleut » n'a un correspondant qu'en tocharien. Le nom germanique (got. *riġn*, etc.) est isolé. — De *plui*, dont le sens est spécial, on ne peut rapprocher que des mots signifiant de manière générale « verser, faire couler » (sens qu'atteste en latin le composé archaïque conservé par Festus dans la glose *pateram perplouere* citée plus haut), lit. *pilū*, *piliū* « verser », arm. *helum* « je verse » (ao. *heli*) et *obolem* « j'inonde » ; v. ci-dessus sous *palūs*, d'où, avec élargissement -u- (même sens qu'en latin), skr. *plawayati* « il déborde », gr. *πλώω* « je lave » et, avec un autre élargissement, v. h. a. *fliozan* « couler », etc. Le gr. *πλέω* de \**πλέω* « je navigue », *πλοῖον* « navire », etc., est loin pour le sens.

Sur tout le groupe, v. Meillet, MSL 19, 178.

**-plus** : second terme de composé qui figure, à côté de *-plex*, dans des adjectifs du type *duplus* (v. *duo*), *simpulus* (depuis Plt.), *tripulus*, *quadrup(u)lus*, -lor, -āris, -lātor, -ōris m., *centuplus* (Cic.), *sēcuplus* (*sēsqui-*, *sexcup-* tardif), *decuplus*, *octuplus*, *quincuplus*, *septuplus* (ces derniers tardifs). Se retrouve en ombr. *dupla* « binās », tupler « binis », gr. *διπλός* (*διπλός*, *διπλοῦς*), got. *twēifl-s*. De *diplus* : irl. *diabul*. V. *plectō*.

**plūs** n. sg., gén. **plūris**, abl. **plūre** ; **plūrēs**, **plūra** pl. ; **plūrimus**, -a, -um : formes servant de comparatif et de superlatif à *multus*, qui a pris en latin la place du correspondant de gr. *πλός*, etc. : « en plus grande quantité ». Le singulier *plūs* ne s'emploie qu'au neutre, soit au nominatif accusatif *plūs* : *si uolet, plus dato* ; *si plus minusue secuuerunt* (Loi des XII T.) ; souvent opposé à *minus* : *plūs minus, plūs minusue* ; et accompagné d'un génitif : *plūs pecūniae* ; soit au génitif ou à l'ablatif accompagné des verbes d'estime ou de prix : *plūris esse, facere, aestimāre* ; cf. Varr., R. R. 1, 74, *ut plus reddant musti et olei, et pretii pluris* ; *plūre uendere, cōnsuāre*. — *Plūs* accompagnant un adjectif a tendu de bonne heure, comme *magis* (q. u.), à remplacer le comparatif, e. g. Enn., Sc. 308 : *plus miser sim*. Cet emploi a dû être particulièrement fréquent dans la langue parlée (les exemples de la langue écrite en sont rares) ; et, dans ce sens, *plūs*, soutenu par *minus*, avec lequel il faisait couple, a concurrencé *magis*, auquel il s'est substitué complètement dans certains domaines. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6618. Le pluriel *plūrēs* s'emploie dans le sens de « plus nombreux » et « assez nombreux, plusieurs » ; cf. Cic., Imp. Pomp. 7, 19, *non possunt in ciuitate multi rem ac fortunas amittere, ut non plures secum in eandem trahant calamitatem* ; et Fin. 2, 28, 93, *summus dolor plures dies manere non potest*. Quand le sens de comparatif eut ainsi disparu de *plūrēs*, la langue tendit à lui bâtir un comparatif ; de là : *plūriōra*, *πλεονα*, CGL II 409, 12, et Fulg., Myth., cf. le fr. *plusieurs* ; qui suppose \**plūsiorēs* (comme plus tard *plūriusimus*). Le neutre ancien est *plūra* : cf. *quid plūra*,

comme il est naturel dans une forme de comparatif qui est un ancien thème consonantique ; mais de bonne heure on voit apparaître *plūria* (cf. les formes citées par Aulu-Gelle 5, 21, 6 et *complūria* dans Tér., Ph. 611) ; et le génitif *plūrium* est la forme prédominante ; sans doute d'après *omnēs* : *omnia*, voisin de sens. — *Plūrimus* s'emploie rarement au singulier dans la prose classique en dehors de la formule *salutem plurimum dicere alicui* et du neutre *plūrimum, plūrimū* (génitif).

Dérivés et composés : *plūriēs* adv. : un plus grand nombre de fois ; *plūriāriam* (cf. *multifāriam*) (époque impériale) ; *plūriūs* ; *plūriālis* ; *plūriālitās* ; *plūriālitēr* ; *plūriātius* (tous mots savants de l'époque impériale, les représentants romans de *plūriālis* appartiennent à la langue écrite ; cf. M. L. 6617) ; *plūsculum* : diminutif familier « un peu plus » ; décliné sous forme d'adjectif *plūsculus*, -a, -um (rare, mais déjà dans Tér., Ph. 665) ; d'où *complūsculi*, -ae, -a (Plt., Tér., Gell.) ; *plūsciūs*, d'après *nescius* ; *complūriēs*, -ia, dont la formation rappelle le type grec *συνπλεονες*, qu'on lit dans une inscription d'Argos du i<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ; v. BCH 34 (1910), p. 531 sqq. ; -iēs.

Composés tardifs en *plūri-* : *plūri-formis*, -laterus, -uocus (Mart. Cap.).

*Plūs* appartient à la racine de *pleō*, *plēnus* ; mais les formes ne s'expliquent pas aisément, et d'autant moins que les formes archaïques attestées sont peu instructives et troubles pour la plupart. L'adjectif signifiant « abondant, nombreux », dont le vocalisme varie d'une langue à l'autre (e dans got. *flu* « beaucoup » et irl. *hīl* « beaucoup », o dans gr. *πλός*, zéro dans skr. *purūh* « abondant »), n'est pas conservé en latin, où *multus*, d'origine obscure, a prévalu. — Le comparatif radical en \*-yes- est bâti sur la forme \**ple-* dans irl. *lia* « plus », av. *frāyō* « plus », *fraētō* « le plus abondant », v. isl. *fleire* « plus », *fleistr* « le plus nombreux », gr. *πλεῖστος*. Le grec offre une forme autre et de type singulier : hom. *πλέες*, *πλέας*, lesb. *πλάας*, *πλάα*, créét. *πλιες*, *πλιανος*, *πλια* (avec e issu de e en hiatus) et, d'autre part, arc. *πλος* (singulier neutre) ; le type hom. *πλεῖον* et *πλέονες* ion.-att. *πλέων*, en est sans doute dérivé. L'arcad en *πλος* exclut l'hypothèse \**pleas-*, qui a été faite. Dès lors, on ne saurait dire d'où est partie la forme latine. Une chose est évidente ; c'est que l'u de v. lat. *plous*, d'où *plūs*, est dû à la forme opposée *minus* ; *plous* est encore conservé dans le SQ Bac., CIL I<sup>2</sup> 581, l. 19-20 (186 av. J.-C.), d'où classique *plūs*. On interprète d'ordinaire le *pleores* du Carmen fratrum Arualium comme représentant \**pleiosēs* « plūres » ; mais le rhotacisme est étonnant dans ce texte : on attendrait \**pleoses* ; et, du reste, l'interprétation du mot est peu sûre. Mais Festus, 222, 8, a conservé une forme de superlatif : *plūsimā* « plūrima », qui offre une forme à degré zéro du suffixe \*-yōs-/-yēs-, comme dans *πλεῖστος*. Le *plouire* de l'inscription du tombeau de L. Scipion, consul en 259 av. J.-C., peut devoir son o à *plous* ; de là *plūrimus*. Le *pleores* de Cicéron, Leg. 3, 6, s'expliquerait de même. Partir d'un degré \**plō-* de la racine \**ple-* et imaginer une forme \**plō-is* avec le même degré réduit du suffixe que dans *magis* n'est qu'une construction *à priori*. Quant à *plouruma* dans une inscription vulgaire du i<sup>er</sup> siècle av. J.-C., CIL I<sup>2</sup> 681, c'est une graphie incor-

recte dans une inscription pleine de fautes et qui prouve seulement que la consulation entre *ū* et *ou* était achevée à cette époque. — Irl. *lir* « aussi nombreux que » représenté sans doute \**pl-* + le suffixe d'équatif *-ir*. — Les formes de ce groupe sont diverses. V. en dernier lieu Benveniste, *Origines*, p. 54.

**pluteus, -i m.** (et *pluteum n.*) : *plutei crates corio crudo intentae, quae solebant obponi militibus opus facientibus, et appellabantur militares. Nunc etiam tabulae quibus quid praesepitur, eodem nomine dicuntur*, P. F. 259, 9. Désigne, d'une manière générale, tout ce qui est fait de planches, de claies, etc., réunies de manière à former une couverture ou un appui; en particulier, dans la langue militaire, « mantelet, parapet ». Ancien (Plt., Mi. 266), technique. Conservé dans les langues hispaniques avec le sens de « hutte de berger ». M. L. 6619.

Dérivés : *pluteālis (lectus)*; *pluteārius m.* : fabricant de *plutei*.

Par la finale, rappelle *balteus*; peut-être étrusque comme lui, sans qu'on puisse rien affirmer.

**po-** : forme de préverbe qui figure dans *pōnō (poliō?)* et sans doute dans *porceō, polubrum*.

Cf. sl. *po-*, lit. *pa*, hitt. *pe-*, qui ont l'air d'une forme sans voyelle initiale du groupe de gr. *πῶν* et *ἀπο* (v. *ab*); cf. *post*. Mais on ne peut faire fond sur le *pa-* de *parxūta* dans un passage de l'Avesta récent.

**pōculum** : v. *pōtus*.

**podagra, -ae f.** : goutte aux pieds. Emprunt au gr. *ποδάγρα*, comme *podager, podagricus* (= *ποδαγρός, -γρός*). Dérivé latin : *podagrosus* (Plt.). M. L. 6624 (v. fr. *pouagre*).

**pōdex** : v. *pēdō*.

**podismus, -i m.** : mesure au pied. Emprunt au gr. *ποδισμός* (Grom.), dont dérivent *podismō, -ās*; *-mālis*. Tardifs.

**podium, -i n.** : socle, balcon, parapet. Emprunt de la langue impériale au gr. *πόδιον* « hauteur »; a souvent le sens technique de « balcon, loge réservée à l'empereur dans l'amphithéâtre ». Demeuré dans les langues romanes (fr. *puy*), avec son diminutif \**podiolium*, M. L. 6626, 6627, et le dénominatif composé \**appodiāre*, M. L. 550 (fr. *appuyer*). Cf. Du Cange.

**poena, -ae f.** : emprunt au gr. dorien *ποινα* « compensation versée pour une faute ou pour un crime, rançon », « amende, expiation, punition, châtement ». Usité souvent au pluriel : *dare poenās; solvere, luere poenās*. Personnifié et divinisé : *Poena, Poenae* (sans doute d'après le grec; cf. Varr. ap. Non. 390, 11). A l'époque impériale (et peut-être déjà dans Lucrèce), le mot a le sens élargi de « peine, chagrin »; cf. Plin. 2, 29, *in tantis uitae poenis*, et le sens de *poenōsus* « pénible » dans saint Augustin; de là le double sens de « peine » en français. Depuis la loi des XII T.; usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6628. Celtique : ir. *piān*, brit. *poen*; germanique : v. h. a. *pīna, pīn*, etc.

*Poena, poenālis* « pénal » (époque impériale), *poenārius* (Quint.), *poenātor* (Gloss.), sans doute en raison de leur caractère technique, ont conservé leur diphtongue,

mais les autres dérivés et composés usuels ont un *ū* issu de la diphtongue : *pūniō, -īs, -iū, -i, -itum, -ire* (*poenire*, Lucr. 6, 1238) « punir » et « venger »; *pūnitō, -tor; impūnis* : *impuni; impūne* (déjà dans Enn. et Caton [*impoene?*], cf. *νῆπιος*); *impūnitās; impūnitus*. Sur le vocalisme, v. Niedermann, *Phonétique*, 3<sup>e</sup> éd., p. 63.

*Pūniō* ne peut être dérivé directement de *poena*, qui n'aurait fourni qu'un dénominatif en *-āre*. L'influence du groupe *moenia, mūniō*, qu'on a supposée, ne s'explique guère. On penserait plutôt à *feriō*, de sens voisin. Ou bien *pūniō* aurait-il été tiré de *impūnis*, qui semble plus ancien? Ennius, Plaute et Térence ont *impūne*, mais ignorent *pūniō*.

*Poena* a été sans doute d'abord un mot populaire, comme la plupart des anciens emprunts au grec, et a dû être emprunté pour désigner le châtement infligé à un serviteur.

**Poenus, -i m.** : utilisé d'abord au pluriel *Poeni* « les Carthaginois »; cf. *Poenulus* (Plt.). L'emploi adjectif (e. g. *poeni leones*, Vg., B. 5, 27) est secondaire et tardif, l'adjectif dérivé étant *pūnicus*, avec son adverbe *pūnicē*.

Dérivés : *pūnicus* : couleur de pourpre (la pourpre venant de Phénicie [d'où *phoenicātus equus* : cheval bai, Isid. 12, 1, 49]; pour la formation, cf. *purpureus*). Ancien (Plt., surtout poétique); *pūnicāns*, même sens (Apul., d'après *albicāns*); *Pūnicānus* : à la mode punique (rare, mais classique, formé d'après *Rōmānus*).

Le nom est évidemment à rapprocher du gr. *Φοινίξ*; *pūnicus* traduit *φοινίκιος*. L'ancienneté de l'emprunt se dénonce par l'absence d'aspirée et le maintien de la diphtongue dans *Poeni*. La variation *Poeni, pūnicus* rappelle celle de *poena, pūnire*. La forme *Poeni* en face de gr. *Φοινίξ, -ίος* indiquerait que le mot ne vient pas du grec. Il s'agit évidemment d'un emprunt populaire, à côté des transcriptions savantes du type *Phoenicē, Phoenix, Phoenissa, phoeniceus*, qui, du reste, s'appliquent surtout à la Phénicie et ne désignent Carthage que secondairement.

**poēta, -ae m.** : poète. Emprunt ancien, et fait par voie orale, au gr. *ποιητής* (ou à une forme dorienne).

Dérivés : *poētor, -āris* (rare, déjà dans Enn.); *poētria, -ae* (hybride, Cic.). Les autres formes *poēsis, poēma*, etc., sont des transcriptions savantes. V. *uātes*.

**pol** : v. *edepol*.

**polenta, -ae f.** (et *polentum n.*) : farine d'orge (séchée au feu); polente. La syllabe longue initiale *poll-* est mal attestée; la seule scansion sûre est *pōlenta*. Usité de tout temps. M. L. 6634, *pōlēnta*.

Dérivé : *polentārius* (Plt., Apul.). V. *pollen*.

**polimenta (polimina, ap. Arnob. 7, 24)** : *p. dicebant testiculos porcorum, cum eos castrabant, a politione segtum aut uestimentorum, quod similiter atque illa curentur*, Fest. 266, 19 (étymologie populaire?).

**poliō, -īs, -iū (-i), -itum, -ire** : verbe signifiant d'une manière générale « donner le poli ou le fini à un

objet » et qui a pris des acceptions spéciales dans les langues techniques : *p. lānās*; *p. uestēs* (v. *interpolāre*); *p. agrum* « nettoyer, défricher un champ »; *p. drātiōnem, carmina* « polir le style ». Plaute emploie *poliri* pour désigner les soins de la toilette féminine; cf. Poe. 221, *poliri, expoliri, pingi, fingi*, et 229, *ornatur, lauantur, tergentur, poliuntur*. L'adjectif verbal *politus* s'oppose à *rudis* « non dégrossi, brut, grossier » et se dit du physique comme de l'esprit. Ancien (Loi des XII T.), usuel et classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6635 b.

Dérivés et composés : *politiō* (déjà dans Caton, *p. agrorum, p. uestimentorum*), *-tor, -tura* (époque impériale); *polimen* (Fulg.); *expoliō* : polir entièrement; *expolitiō* (classique); *perpoliō, -politiō; repoliō; depoliō, -itiō* (classique); *depolitum* : *perfectum quia omnes perfectiones antiqui politionis appellabant*, P. F. 63, 5; *impolitus* : non poli, brut, sans ornement; d'où *impolitia* (cf. P. F. 96, 26; Gell. 4, 12). Cf. peut-être *interpolō*. Sur *pol(i)ō, -ōnis m.* « astiqueur », sans doute identique au cognomen *Pollio*, v. Kübler, ALLG 8, 108.

Le rapprochement avec *linō* comporterait une coupe *poliō*. Mais la formation serait unique en son genre et le sens n'est pas celui d'un verbe d'aspect déterminé, indiquant un procès arrivé à son terme, comme on l'attendrait d'une forme à préverbe. Ce rapprochement est donc suspect.

M. Vendryes suppose, dans l'article cité s. u. *interpolō*, que le terme appartient à la langue des foulons, où il aurait signifié « battre, frapper la laine (ou l'étoffe) pour l'apprêter », et rapproche la racine qui existe en germanique sous la forme \**felt* (= i.-e. \**peid-*), qui a fourni entre autres le nom du « feutre », all. *Filz*. Le \**d-* de cette racine peut être un élargissement.

**pollen, -inis n.** (*pollis m.* et f.) : fleur de farine (sens conservé en sarde) (*pollinem polentae*, Cat., Agr. 156, 5); par suite « poudre très fine » : *p. tūris, piperis*, etc. Ancien (Cat.), technique. M. L. 6636. Même variation de genre que dans *sanguen* et *sanguis*.

Dérivés : *pollināris, -rius*, épithète jointe à *cribrum*; *pollināta*, M. L. 6640 a; *pollināceus, -ninus* (Gl.).

Cf. *polenta* et *puls*.

Comme en gr. *παιπάλη* « fleur de farine » à côté de *πάλη* « farine très fine », hom. *καλόνω* « je délaye de la farine d'orge », lat. *pollen* est un mot expressif provenant du vocabulaire familial; il, qui rien ne conduit à expliquer par \**ln-* devant un suffixe *-u-*, est donc une gémmination expressive, qui ne se retrouve pas dans le dérivé *polenta*; cf. *mamma* : *mamilla*. Le slave a des formes à redoublement signifiant « cendre » : *pēpelū* et *popelū*. Le latin a, d'autre part, *puls, pulvis* en face de gr. *πλότος* « bouillie » (si *puls* n'est pas un emprunt au grec, peut-être par un intermédiaire étrusque); le celtique offre des formes parentes, avec *-t* gémminé : m. ir. *littiu*, gall. *llith* « purée, soupe à la farine » (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 160). Le sanskrit a, de son côté, un terme sans doute aussi d'origine populaire avec son *l* : *pālalam* « grains écrasés, bouillie ». — De plus loin, cf. lat. *pulvis, pulmentum, pulpa* (de \**pel-*?).

**polleō, -ēs, -ēre** : être fort ou puissant; l'emporter, dominer. — Souvent joint à *possum*, avec lequel il allitère. Bien qu'attesté à l'époque classique et dans la littérature impériale, le verbe a une couleur archaïque; c'est un équivalent « noble » de *possum* : *pollens* est dans Salluste, qui archaïse, mais non dans Cicéron. Non roman.

Dérivés et composés : *pollentia* : pouvoir, force (archaïque). Personnifié dans T.-L. 39, 7, 8; *antepolleō* (Apul.); *praepolleō* (ne semble pas attesté avant T.-L.), formés sur *ante-, praecellō*. Noms propres : *Pollentus, -tiō, -tiānus, -tinus*.

Le rapprochement avec ir. *oll* « grand », (*h*)*uilliu* « plus grand » est plausible, d'autant plus que *ollam* est le titre d'un degré supérieur en quelque ordre de connaissances. Mais on ne peut aller plus loin; et cela n'indique même pas si *-ll-* est ici *-ll-* gémminée expressive ou un ancien \**ln-*.

**pollex, -icis m.** : 1<sup>o</sup> pouce; gros orteil; 2<sup>o</sup> courson (cf. *resex*), nœud d'un arbre. Peut-être ancien adjectif. Joint comme tel à *digitus*, Caton, Agr. 20; Cés., B. G. 3, 13, 4. Panroman (sauf roumain).

Dérivé : *pollicāris* : d'un pouce; demeuré comme substantif avec le sens de « pouce » dans les langues romanes, à côté de *pollex*, M. L. 6637 et 6638 (cf. Orib. VI, p. 615). Cf. aussi M. L. 6639, \**pollicāta*, et 6640; \**pollitūlāre*.

L'explication « *ab eo quod pollet* » (cf. Ateius Capito ap. Macr. 7, 13, 11; CGL V 556, 8; Isid., Or. 11, 1, 70) n'est qu'un calembour.

On rapproche v. sl. *palici* « doigt » (où *-ici* est un suffixe secondaire du slave; cf. r. *bez-pālyj* « sans doigts », pol. *paluch* « pouce »). Étant donné le sens, le *-ll-* peut provenir d'une gémmination expressive, normale dans un mot de type populaire en *-ex*. Un rapprochement avec la racine signifiant « toucher, sentir » qui figure dans *palpāre* n'est pas exclu : v. sl. *prīstū* et lit. *pirštus* « doigt » ont été rapprochés de skr. *spṛcāti* « il touche ». — Tout ceci hypothétique.

**pollicior** : v. *liceō, liceor*.

**pollingō, -is, -xī, -ctum, -ere** : laver les cadavres et les préparer pour le bûcher. Attesté depuis Plaute jusqu'à la Vulgate.

Dérivé : *polli(n)ctor (pollicior)*, Non. 157, 22) m. : celui qui fait la toilette des morts.

Une explication probable ne pourrait sortir que d'une histoire précise des usages. Rattaché à l'irl. *nigim* « je lave » par Vendryes, R. Celt. 47 (1930), 442-444.

**polluceō, -ēs, -lūxī, -lūctum, -lūcere** : placer des mets sur l'autel en vue d'un banquet de sacrifice, placer en offrande : *Herculi decumam pollucere* (cf. *[de]cuma facta poloucta*, CIL I<sup>2</sup> 531); *polluctum* : offrande, banquet rituel; *pollucibilis* : digne d'être offert en sacrifice, « somptueux »; *pollucibiliter* (Plt.); *pollucibilitās* (Fulg.); *polluctūra* (Plt.); *polluctē*; *polluctāre* : consacrer (Gl.).

Vieux termes du rituel, conservés seulement chez les auteurs archaïques ou archaïsants.

L'explication par \**por-luceō* « faire briller (?) » soulève toute sorte d'objections. On a rapproché le groupe

de sl. *lučiti* « rencontrer »; v. sur ce groupe Trautmann, *Balt. sl. Wörtl.*, p. 151 sqq. Le mot ne pourrait s'expliquer à coup sûr que si l'on connaissait l'histoire du rituel.

**polluō, -is, -uī, -ūtum, -ere** : souiller, salir (sens physique et moral); polluer (langue de l'Église). Classique (Cic.), appartient à la langue écrite. Non roman.

Dérivés et composés (tardifs) : *pollūtio*; *pollūtīx*; *impollūtus* (époque impériale = ἀμύαντος); *impolluō* (tardif, d'après *inquino*).

De \**por-luō* : v. *lutum, lustrum*.

**polubrum, -ī** (ū?) n. : *pelluuium in sacrificiis uas quod nos peluēum uocamus*, F. 286, 28 (et P. F. 287, 14); *polybrum, quod Graeci χένυδα, nos trullium uocamus*. *Liuius* (Od. 5) : « argenteo polybro, aureo eglutro ». *Fabius Pictor lib. XVI* : « aquam manibus pedibusque dato, polybrum sinistra manu teneto, dextera uasum cum aqua ». Non. 544, 20. Seuls exemples du mot. Sans doute de \**po-lou-āhrom*; cf. *lauō*; et *dētūbrum*?]

**pōlypus, -ī** m. : 1<sup>o</sup> poulpe, pieuvre; 2<sup>o</sup> *cutio* (Marcel.). Emprunt ancien (Plt.) au gr. *πολύπος* (dor.), latinisé. M. L. 6644.

Dérivé : *pōlypōsus* (Mart.).

**pōmiliō** : v. *pūmiliō*.

**pomēlida, -ae** f. : sorte de néflier (Isid. 17, 7, 12). Déformation de *ὑπομηλίδα* accusatif de *ὑπομηλίς* (cf. *ἐπιμηλίς*), peut-être sous l'influence de *pōmum*. V. Sofer, p. 57.

**pomoerium, pomērium** : v. *mūrūs*.

**pompa, -ae** f. : procession. Emprunt déjà dans Plt. au gr. *πομπή*.

Dérivés tardifs : *pompātus, -ticus*; *pompālis, -bilis*; *pompō, -ās* = *πομπεύω*; *pompōsus*; *dēpompō*; *expompō* = *ἐκπομπεύω*, *στηλετώω* (langue de l'Église), etc. Celtique : irl. *poimp*.

**pōmus, -ī** f. : arbre à fruits; *pōmum, -ī* n. : fruit. Ancien (Cāt.), usuel. Panroman. M. L. 6645; B. W. *pomme*.

Dérivés et composés : *pōmārius* : de fruit ou d'arbre à fruit; *pōmārius* m. : fruitier; *pōmārium* et *pōmētum* : verger [de pommes, cf. *mālārium* : *pōmārium*, Gl.] (Pall.), M. L. 6642; *pōmāriolum* (tardif); *Pōmāriēnsēs*; *pōmēlārius* (Gloss.); *pōmōsus*; *Pōmōna* : déesse des fruits; *-nālis*; *pōmātium, mollis* et *liquidus cibus ex pomis* (Gloss.); *pōmātio*; *pōmīfer*. Les diminutifs *pōmulum* et *pōmusculum* sont attestés à basse époque avec le sens de « petite pomme », qui correspond au sens pris par *pōmum* dans certaines langues romanes.

Pour la coexistence de *pōmus* et *pōmum*, cf. *pirus* et *pirum*. Aucune étymologie n'est connue. Doit être emprunté, comme le sont en général les noms latins de fruits. Les formes omb. *pue mune*, dat. « \*Pōmōnō » ou « Pōmōnī », vest. *poimunian* « in Pōmōnīō », sont obscures; cf. peut-être *Poemanae* d'une inscription d'Espagne, CIL II 2573.

**pōndus** : v. *pendō*.

**pōne** : *grauī sono ponitur pro loci significatione*, F. 292,

16. Adverbe et préposition archaïque, repris par la langue impériale « derrière » et « par derrière ». Cf. *super-ne*. Cf. omb. *postne* (opposé à *perne* « ante »), *pustnaiaf* « posticās ». Remplacé par *post*.

V. *post*. On ne peut déterminer si *pōne* repose sur \**pos-ne* ou sur \**post-ne*; l'ombrien appuyé la seconde explication, qui a aussi pour elle l'existence de *post*.

**pōnō, -is, postui, (puis posuī), positum, pōnere, Pōnō** est issu de \**po-sinō* > \**pozno* > *pōnō*, composé d'aspect « déterminé » indiquant l'action arrivée à son terme. Le parfait ancien est *posuī* (*poseiuei*, CIL I<sup>2</sup> 638, 3, 132 av. J.-C.). *Posuī* a été fait sur *positum*, sur le modèle *monitum/monuī*, le rapport avec *sinō* ayant cessé d'être senti. Sens propre « mettre à l'écart ». S'emploie usuellement dans le sens de « poser, placer »; mais la valeur ancienne apparaît dans des expressions comme *pōnere uitam, arma, dolōrem, p. oia* (Ov.) (à côté de *dēpōnere*, plus fréquent parce que *pōnō* apparaissait comme un verbe simple, cf. *sūmō*), où le verbe signifie « abandonner, déposer ». Usité aussi dans le sens de *prōpōnō* « proposer ». A remplacé *faciō* dans le sens concret de « placer ». A traduit dans le langage abstrait le gr. *τίθημι* comme *positiō, positūra* (Lucr.) traduit *θεσις, θέμα*; *posuīus, θετικός* (d'où irl. *posuī*). *Positiō* n'apparaît, du reste, qu'à l'époque impériale (*positor* « fondateur » est une création d'Ovide). Cicéron l'ignore, quoiqu'il emploie *prōpositiō* (= *πρόθεσις* et *πρότασις, πρόβλημα*), *compositiō* (= *σύνθεσις*), *dispositiō* (= *διάθεσις* et *οικονομία*, *τάξις*), *expositiō* (= *προέθεσις, πρόφασις*), *praepositiō* (= *πρόθεσις, προθήκη, πρόβλημα*). Cf. encore *appositiō* = *ἐπιθετον, apposiūus* = *ἐπιταγματικός*. La langue de la rhétorique, de la grammaire et de la philosophie a ainsi calqué sur *τίθημι* et ses composés tous les termes techniques dont elle avait besoin. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6647, et \**pōnitāre*, 6648.

En gallo-roman, *pōnere* s'est spécialisé dans la langue rustique au sens de « déposer ses œufs, pondre » (cf. *cu-bāre*), tandis que *pāusāre* prenait le sens de « poser »; v. B. W. s. u. Il est probable que la ressemblance de forme entre *pōnere, pāusāre* et *pāusātum, positum* a joué un rôle dans cette évolution. Le participe *pōnentem* (scil. *sōlem*) a désigné la région où le soleil se couche, le « ponent ».

Autres dérivés de *pōnō* : *positus, -ūs* m.; *positūra* : position, emplacement (sens concret); *positor* (voir plus haut).

*Pōnō* a été traité comme un verbe simple et a fourni une nombreuse série de composés avec leurs dérivés : *ante, ap- (ad-)*, M. L. 551 et 552, *apposita*; 553, *appositicius*; *circum-, com-*, M. L. 2103 et 2105, *compositus*; *contrā-*; *dē-*, M. L. 2572 et 2573, *dēpositum*; *dis-*, M. L. 2682; *ex-*, M. L. 3054, et germanique : v. h. a. *spunōn*; britt. *esponio*; *im-* (et *superim-*), M. L. 4314, *inter-, op-, post-, prae-*; M. L. 6722, *praepositus* et *propositus* (irl. *propost*, v. h. a. *probost*, all. mod. *Profoss, Propst*); *prō-, re-*, M. L. 7225; *sē-, sup-*, M. L. 8469; *super-, trans-*, avec leurs dérivés et leurs composés. Presque tous ont un sens abstrait à côté de leur sens physique. Il n'y a pas de composé avec *abs-* (on pourrait avoir \**aspōnō* comme *asportō*), sans doute à cause de la formation même de *pōnō*.

A basse époque, dans le Digeste et la langue de l'Église, apparaissent *impostor, impostūra*; cf. Dig. 21, 1, 4, 3, *impostores aut mendaces aut litigiosi*, avec le sens conservé dans le fr. « imposteur, imposture ». Ce sens est dérivé d'un emploi de *impōnere* qu'on trouve déjà à l'époque de Cicéron dans la langue familière; cf. Cic., Q. fr. 2, 6, 5 : *Catonī egregie imposuit Milo nos-ter*; proprement « faire porter sa charge à quequ'un », *impōnere onus alicui*, puis absolument *impōnere* « tromper, imposer ».

V. *po-*.

**pōns, pontis** m. : pont, passerelle. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 6649, et celtique : britt. *pont*; quelques formes romanes sont féminines, comme ont tendu à le devenir les mots en *-is*, ce qui suppose sans doute un nominatif \**pontis*.

Dérivés et composés : *poncticulus* m., M. L. 6650; *ponto, -ōnis* m. : bac, pont de bateaux, ponton, M. L. 6652; *pontilis, -e* (Vég.); *pontionium* (Isid., Or. 19, 1, 24); *dēpontāni* : *-i senes... qui sexagenariū de ponte deiciebantur*, P. F. 66, 5 L.; et *dēpontō, -ās* (Varr.); *pontārius* = *γεφυροβάτης* (Gloss.); *pontarchus* (Inscr.). Pour *pontifex*, v. ce mot.

Les langues indo-européennes orientales ont pour « chemin » un mot dont le védique montre bien la flexion singulière : nom. sing. *pānthāh* = av. *pantā*, acc. sing. *pānthām* = av. *pantham*; gén. sing. *panthāh* = av. *panth*, instr. pl. *panthibhih* et loc. pl. *panthisu*; le v. perse a *paθim* le slave et le vieux prussien ont normalisé, le premier avec vocalisme radical o : *paθi*, et le second avec vocalisme zéro : *piθtis*. Le mot ne se retrouve clairement nulle part : l'arménien a *hun* « gué »; le grec n'a que des formes thématiques : *πάτος* « chemin » et peut-être *πότρός* « mer » (au sens de « lieu de passage »). Sur osq. [p]ūnttram (ou [h]ūnttram); v. Vetter, *Hdb.*, p. 48. Pour la forme, lat. *pōns* serait superposable à v. sl. *paθi* (masculin); pour la spécialisation de sens, v. Benveniste, *Word*, 10, (1954), p. 256 sqq. Les noms du « pont » varient d'une langue à l'autre et même à l'intérieur d'une même langue, comme on le voit par les formes grecques : att. *γέφυρα*, béot. *βέφυρα*, créét. *δεφυρα*, lac. *διφυρα*, et même chez Hétychius, *βουφύρας* = *γέφυρας*. De même, en germanique, v. isl. *brú* (cf. peut-être gaul. *briva* « pont ») ne concorde pas avec la forme élargie v. h. a. *brycca*, v. angl. *brycg*.

**poncticus, -a, -um** : du Pont; adjectif dérivé de *Pontus*, appliqué à des objets originaires de cette région : *poncticae nucēs* « sorte de noisettes », *mis poncticus* « hermine », etc. Est demeuré dans ces acceptions dans certains dialectes italiens, cf. M. L. 6651; cf. aussi \**panti-canus*, sous *pantex*.

**pontifex (pontifex), -ficis** m. : prêtre, pontife. — Considéré par les anciens comme un composé de *pōns*; cf. Varr., L. L. 5, 83 : *pontifices... a ponte arbitror* : *nam ab his subicius est factus primum ut restitutus saepe, cum ideo sacra et uls et cis Tiberim non mediocri ritu fiant. La securis (secespita)* qui fait partie des insignes du grand pontife rappelle peut-être leur première fonction : Rome est la « ville du Pont »; c'est le point par où normalement communique l'Italie du Nord avec l'Italie du Sud et le pont sur le Tibre est la raison d'être

initiale de la ville. M. Bonfante, après Täubler, *Stzb. Ak. Heidelberg*, 1931-1932, 2<sup>e</sup> Aht., 67 sqq., a supposé — sans grande vraisemblance — qu'il y avait dans *pōns, pontifex* un souvenir de la civilisation des palafittes; v. l'article cité sous *pāgus*. Mais l'explication de Varron n'est peut-être qu'une étymologie populaire, et le mot en latin n'a jamais désigné qu'un membre du principal collège des prêtres romains qui avait la surveillance du culte officiel et public, dont le chef était le *pontifex maximus* et dont rien dans les fonctions n'indique un rapport avec *pōns*. Ancien terme du rituel, conservé par la langue religieuse et officielle. Adopté par la langue de l'Église et passé par elle sous des formes savantes dans les langues romanes; de même irl. *pontifc*.

Dérivés : *pontificius*; *pontificālis*; *pontificātus, -ūs* (= *τεροσύνη*); *pontificium* (cf. Löfstedt, *Eranos* XLIV 343).

V. *pōns*.

**pōntus, -ī** m. : mer; vague. Emprunt au gr. *πόντος*; attesté depuis Ennius; uniquement poétique. Composé : *pōntiuagus* (Anth. Lat.). V. *pōns*.

**pōpa, -ae** m. : prêtre inférieur, chargé de conduire la victime à l'autel et de l'abattre avec un maillet ou avec le côté non tranchant de la hache (différent du *cultrārius*, qui l'achevait avec le couteau) et préposé aussi à l'entretien du feu, de l'encens, etc. Mot de couleur populaire, peut-être dialectal (osco-ombrien et de la même racine que lat. *coquō*, cf. osq. Pūpidiis (= *Pōpidius*) en face de *Cocidius*, et *popīna*). Mais une origine étrusque n'est pas impossible; la forme en *-a*, masculin de caractère populaire, serait en faveur de cette explication (cf. *scurra, uerna*, etc.). On a en étrusque *pupa, pupe, pupana*.

**popīa, -ae** f. : cuiller, louche : *ζωμήρσις*, CGL III 366, 30. Se trouve dans le Testamentum Porcelli et dans les Glosses. Mot vulgaire et tardif; demeuré dans fr. *poche*. M. L. 6653; B. W. s. u.

**popīna, -ae** f. : cabaret, gargotte, restaurant à bon marché. Mot emprunté à l'osque, de caractère populaire, correspondant pour la forme au lat. *coquīna*.

Dérivés : *popīnor, -āris* : fréquenter les cabarets; *popinō, -ōnis* m. (cf. *ganeō*, etc.) et *compopinō* (Gloss.); *popinālis, -rius, -tor*.

**poples, -itis** m. : jarret, [puis « genou »]. Columelle distingue *poples de genū*, 6, 2, 13 : *oleo et sale genua poplitaeque et crura (bouis) confricanda sunt*; c'est par une extension de sens, fréquente en poésie, que Virgile dit, *Æn.* 12, 926-927, *incidiū iotus | ingens ad terram duplicatō poplite Turnus*. Attesté depuis Accius; classique. Pas de dérivés. Non roman. Semble bien une forme à doublement, mais l'étymologie en est obscure.

**poplicus** : v. *populus*.

**populō, -ās, -āui, -āre** (et *populor, -āris*) : ravager, dévaster (*agrōs*). Ancien, classique, usuel. La forme active est aussi anciennement attestée que le déponent (*populatur*, Naev.; *populauit*, Pac.; *depopulavit*, Enn., etc.). Mais il est impossible de prouver qu'elle l'a précédé et d'attribuer, comme le fait, par exemple, J.

B. Hofmann, *De uerbis... deponent.*, p. 44, *popolar* à l'influence de *praedor*.

Dérivés et composés : *populābundus*; *populābilis* (Ov.); *populātio*, -tor, -trix; *populātus*, -ūs; *compopular* (tardif); *dēpopulō* (-lor), déjà dans Ennius, et ses dérivés; *perpopolar* (T.-L., Tac.), d'après *per-uastō*.

L'explication du surnom de *Iūnō Populōnia* par « qui protégé contre le pillage » est due à l'étymologie populaire; la forme correcte est *Iūnō Populāna*, sans doute dérivée de *populus*; cf. *campus/campānus*, etc.

On peut se demander si *populō* n'a pas été refait sur *dēpopulō* « cépeupler »; *d. agrōs*, etc., d'après *spoliāre/dēsoliāre*; *uastāre/dēuastāre*. Cf. aussi *dēpecūlor* et *pecūlor*, *pilō* et *ēpilō*. V. toutefois, Skutsch, Glotta, 3, 203, qui soutient, sans grande vraisemblance, que *popolar* a pu signifier dès l'origine « cépeupler ».

Étymologie incertaine.

**populus**, -i m. (*popol.*, Lex Bant., CIL I<sup>2</sup> 582, 14; *poplo*, CIL I<sup>2</sup> 40; *poplus*, *poplom*, CIL I<sup>2</sup> 614 (189 av. J.-C.), CIL I<sup>2</sup> 25 Colum. Rostr.; cf. aussi le *pilumnōe poploe* du Carmen Saliare) : peuple, ensemble des citoyens, cf. Cic., Rep. 1, 25, 39, *res publica*, *res populī*; *populus autem non omnis hominum coetus quoquo modo congregatus, sed coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione congregatus*; s'oppose à la fois au Sénat (cf. la formule *senatus populusque Romanus*) et à la plèbe (cf. T.-L. 2, 56, 12, *non enim populi sed plebis eum (tribunum) magistratum esse*). Toutefois, à l'époque impériale, quand a été per. u le sens de la vieille organisation sociale et politique, *populus* s'emploie pour *plēbs*; cf. Mart. 8, 15, 3, *dat populus, dat gratis eques, dat tura senatus*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 6654. Celtique : irl. *popul*, britt. *pobl*.

L'adjectif correspondant est *pūblicus*. On a bien épigraphiquement *poplicod*, S. C. Bac., *poplice*, Lex Bant., et le nom propre *Poplīlius*, mais la graphie *puplicius* qu'on trouve dans la Lex Acilia *repetundarum* laisse entrevoir que *puplicius* est une graphie étymologique au lieu de *pūblicus* (comme sans doute *Poplicola* pour *Pūblicola*?); cf. aussi *puplicum* donné par A dans Plt., Ru. 562. L'adjectif qui sert à *populus* n'a rien à faire étymologiquement avec lui. Les textes littéraires ne connaissent guère que *pūblicus* (avec *ū*, cf. *poublicom*, CIL I<sup>2</sup> 402).

Dérivés et composés : *populāris* : du peuple, populaire; en particulier, dans la langue politique, correspond au gr. δημοτικός, δημογωγός, par opposition à *optimātēs* = οἱ ἄριστοι : *populārēs* « les démocrates »; *populāris* a pris vite la même nuance péjorative que *populus*; de même *populārīter*. *Populārīs* désigne aussi celui qui est du même peuple, du même pays (Plt., cf. Poe. 1039, 1041) et, par suite, prend un sens analogue à celui de *familiārīs*. De là vient l'emploi dans le sens de « qui est au courant de, complice » : *populares coniurationis* (Sall.); *populārītās*; *populāim*; *populātio* (bas latin, Sédulius; la langue classique ne connaît que *populātio*, dérivé de *popular*); *populōsus*, *populōsūtās* (tardifs); *popellus* : menu peuple; *Pop(u)lifugia*, -arum. Voir aussi *populō*.

Mot italique : ombr. *puplum*, *poplom* « populum »,

fal. *Poplia* « Publia », ombr.-étr. *puplece* « Publicius », qui ne se retrouve pas ailleurs. Forme à redoublement comme *titulus*; *tutulus*; il est très douteux que la forme simple se trouve dans *manipulus*. Rien ne permet de décider quelle peut être la racine, celle de *pello*, celle de *pleō* ou quelque autre, ni s'il y a un rapport avec le radical de *plēbs*. Un emprunt n'est pas improbable, de même que pour *plēbs* (cf. étr. *pupluna* et le nom de ville *Populōnia*). *Populus* est le terme que Tite-Live emploie à plusieurs reprises pour désigner les douze cités confédérées d'Étrurie; cf. IV 23, 5, et IX 37, 12. Sur un rapport possible entre étr. *fufuns/pupluna* et *populus*, v. Devoto, St. Etruschi, 6, 243 sqq.

**pōpulus**, -i f. : peuplier. Depuis Ennius (A. 577). Panroman (avec des altérations diverses). M. L. 6655; B. W. s. u.; passé en celtique : irl. *pobhuil*; en germ. *Pappel*, alb. *pl'ep*, et en slave, avec dissimilation : v. sl. *topol*.

Dérivés et composés : *pōpuleus*; *pōpulus* (Plt., Ca. 384); *pōpulneus*; *pōpulētum*; *pōpuliſer* (Ov.). On a rapproché soit *πεπλεῖα*, ép. id. *πεπλεῖα* « orme », soit *ἀπελλόν* « αἰγίαιος » « peuplier noir » (Hés.), qui soulèvent l'un et l'autre des difficultés de forme et de sens.

**por-** : forme de préverbe alternant avec *pro* et *per* qu'on a dans *polliceor*, *porgō*, *porriciō*, *portendō*, peut-être dans *pollingō*. Cf. *porrō*.

**-por** : second élément de composés que les grammairiens citent dans *Gaipor*, *Lūcipor*, *Mārcipor*, qu'ils expliquent par *Gai puer*, etc.

**porca**, -ae f. : -ae appellatur rari sulci, qui ducuntur aquae deriuidae gratia, dicti quod porcent, i. e. prohibent aquam frumentis nocere (étymologie populaire); *nam crebriores sulci limi uocantur*, Fest. 244, 6; désigne aussi la partie préminente du sillon par opposition à *lira* : cf. CGL V 576, 37, *porca, quod constat in arando; quod defusum est, lira*; et P. F. 274, 19, *porcas, quae inter duos sulcos fiunt, ait Varro dici quod porrigant frumentum* (autre étymologie populaire). En Espagne, le mot s'appliquait à une mesure de terre, d'après Colum. 5, 1, 5. — Mot technique conservé en italien, catalan, espagnol et, avec un suffixe de dérivation, en roumain. M. L. 6657, *porca*.

Dérivés et composés : *porculētum* (Plin.) : champ divisé en *porcae*; *imporciō* (Col.), glosé *ἀπακλῶ*; *imporciōtor* « qui porcas facit in arando », P. F. 96, 3, nom donné à une divinité rustique; cf. Serv., in G. 1, 21.

Cf. sans doute gallo-roman \**rica* (fr. *raie*, prov. *rega*), M. L. 7299, gall. *rhych* « sillon » (avec trace du même mot, au datif pluriel, dans le composé irl. *erigrīb*), v. angl. *furh*, v. h. a. *furuh* « sillon »; donc un mot indo-européen occidental \**prkā* dont l'extension est moindre que n'est celle du mot représenté par lat. *lira*. †

**porcastrum**, -i n. (Ps.-Apul.) : pourpier. Le nom qui semble dérivé de *porcus* « pudendum muliebre » en raison de certaines propriétés de la plante, cf. Plin. 20, 210, qui serait « l'herbe à la matrice » (André), se présente aussi sous d'autres formes : *porcillāca* (Plin.), *porcillāgō* (Orib.), *porcacla* (Rufin, podagr. 34), *portulāca*,

etc.; cf. M. L. 6662 et 6679; passé en germanique : v. h. a. *burcel*, all. *Burzel*. Le fr. *pourpier* vient de *pulli* pès; v. B. W. s. u.

Mot populaire, de type mal fixé. *Porcastrum* est fait comme *oleaster* (cf. *porcaster*, -tra sous *porcus*), *porcel* comme *lappāgō*, *portulāca* comme *lingulāca*, etc.; l'ital. *porcellana* suppose \**porcillāna*. V. *porcus*.

**porcelliō** : v. *porcus*.

**porcet** : v. *arceō*.

**porcus**, -i m. : porc domestique. Nom générique : le mâle se dit *uerres*, la femelle *scrōfa*. Toutefois, Caton emploie *porcus* *fēmina* et *porca* pour désigner la femelle; l'ombrien a aussi *porca*, *purka* « porcās »; et *porcus*, *porca* sont tous deux attestés dans les langues romanes, cf. M. L. 6666, *pōrcus*, et 6656, *pōrca*. *Porcus* traduit aussi le gr. χοίρος (ou χοιράξ) « pudendum muliebre », Varr., R. 2, 4, 10, cf. le sens de « porcelaine », coquillage en forme de vulve; *porcus marinus* (Plin.) désigne le « marsouin » ou cochon de mer (il n'y a pas lieu de distinguer, avec F. Muller, de *porcus* « porc » un \**porkos* désignant un poisson, qui serait apparenté à gr. πέσκη, m. irl. *orc* « saumon », cf. ligure *Porcobera*; l'étymologie même de *marsouin* de v. h. a. *merisuin* confirme l'identité avec *porcus*). Cf. les composés passés dans les formes romanes *pōrcōpiscis* (Gloss.), M. L. 6664 « dauphin »; \**pōrcōspīnus* « porc-épic », M. L. 6665.

Dérivés : *porculus*; *porcellus*, -ulus « porcelet » (et *porcula*, -cella), M. L. 6660, britt. *porchell*; d'où *porcelliō* : armadille, cloporte; ainsi nommé en raison de sa ressemblance avec le porc; cf. *cutiō*; *porcīnus*; *porcellīnus* : de porc; *porcīna* (sc. *carō*) f., M. L. 6663; *porcīnārius* : charcutier; -rius : porcherie; *porcārius* : porcher, M. L. 6659; *porcāricius*, M. L. 6658; *porcetra* : truie qui a mis bas une fois (cf. Melissus et Pompon. ap. Gell. 18, 6, 4), dont la forme rappelle *exetra*; *porcilia* : jeune truie; *porciliāris*; *porcūtiō* : élevage des jeunes porcs; *porculātor*; \**porcile* : étable à porcs, M. L. 6661; *porcaster*, *porcastra* : petit cochon; *porcastrinus* (Orib.).

Cf. aussi *Porcius*, *Porcia*, gentilices romains. Sur l'existence d'une forme *proculēna* dans Plt., Mil. 1060, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 77 et 145. Mais les manuscrits palatins ont *proculem* et les manuscrits de Priscien *porculaenam*.

Mot propre à une partie seulement de l'indo-européen et qui, à la différence de \**sū-* (v. lat. *sūs*), désigne uniquement l'animal domestique. Cf. irl. *orc*, v. angl. *fearh* et v. h. a. *farah*, lit. *paršas*, et, pour désigner l'animal jeune : serbe *prāse*, russe *porosēnok* (pluriel *porosjāta*). Les textes de Varron sur lesquels on fonde l'existence d'un *porcos* grec sont obscurs ou corrompus (L. 5, 97; R. 2, 4, 17); le mot avec ce sens ne figure que chez Plutarque, où il est donné expressément comme un mot latin. M. Benveniste a donné des raisons de croire que *porcus* désigne surtout le jeune porc; cf. BSL 45, 1949, p. 74-91.

**porgō** : v. *porrigō*.

**porriciō** (*poriciō*), -is, -eē et -ēxi, -eētum, -ieere) : synonyme de *prōducere* (cf. Varr., R. 1, 19), usité surtout dans la langue religieuse au sens de « présenter

les entrailles de la victime », *exta por(r)icere*, d'où l'expression proverbiale *inter cāsa et porrecta*, ut aiunt, Cic., Att. 5, 18, 1. Substantif dérivé : *porriciae* (Arn.).

Sans doute de \**por + iaciō*; le double *r* est peut-être dû secondairement à l'influence de *porrō* ou de *porrigō*, avec lequel le verbe a pu se confondre (d'où le parfait *porrēxi*); l'abrégé de Festus 244, 4, a une forme avec *r* simple *poriciam* qu'il glose *porro iactam*; et Non. 47-4, explique *porrectum* est... *porro iactum*. V. Wacker, *Nagel, Vorles. über Synt.*, II, 169.

**porrigō**, -inis f. : sorte de teigne (gl. πύραξ); pityriase (Hor., Cels., Plin.); *porriginōsus*. Peut-être dérivé de *porrum*, *porrus* « poireau ». V. Ernout, *Philologica* I, p. 179.

Sur la confusion avec *prūrigō*, v. Svennung, *Untersuch. z. Palladius*, p. 599 sqq. M. L. 6667 a.

**porrigō**, -is : v. *regō*. M. L. 6667, et *exporrigō*, 3055.

**Porrima** : nom d'une déesse associée à *Postuerta* dans Ov., F. 1, 633, dite aussi *Anteuorta*, *Prōrsa*, et qui est sans doute une épithète de *Carmenta*; *Carmentis*, déesse de l'accouchement (?).

**porrō** adv. (*pōrrō*; Juv. 11, 9; *porod* sur une ciste de Préneste ancienne, CIL I<sup>2</sup> 560) : en avant, en continuant (se dit de l'espace et du temps), en allant plus loin. Marque souvent une progression dans un raisonnement; ou s'emploie aussi comme interjection d'encouragement. Ancien, usuel, classique. M. L. 6669.

Composé : *prōporrō* (Lucr.).

Adverbe du groupe de *prō*. Le gr. πρόρρον (att. πόρρον) semble formé de même. L'existence de la forme *porod* (si l'inscription est authentique) à Préneste rend peu vraisemblable un emprunt au grec.

**porrum**, -i n. (*porrus* m.) : poireau. Ancien. Panroman. B. W. s. u.; M. L. 6670, *pōrrum*; germanique : v. h. a. *pforro*, etc.

Dérivés : *pōrriō* (Anthim. 17, 13), M. L. 6668; *porrāceus* (Plin.); *porrina* (Cat.); et sans doute *porrigō*. Cf. gr. πρόρρον. Sans doute mot méditerranéen, passé de manière indépendante en grec et en latin.

**porta**, -ae f. : passage; cf. Vg., Ae. 1, 82, *ac uenti, uelut agmine facto, | qua data porta ruunt*; sens encore conservé dans les expressions géographiques : *Portae quae alibi Armeniae, alibi Caspiae, alibi Ciliciae uocantur*, cf. gr. πόλις; spécialisé dans le sens de « porte » (cf. la valeur de *iānus*, *iānuā*), surtout d'une ville (c'est-à-dire de « passage sous le rempart »), par opposition à *forēs* « porte de la maison »; cf. Ov., Am. 1, 9, 20, *hic (miles) portas frangit, at ille (amāns) fores*. Mais cette distinction ne s'est pas maintenue et *porta*, doublé de *ostium*, avec le sens général de « porte », a éliminé *forēs* dans les langues romanes; v. B. W. s. u. Un doublet *portus* est conservé dans la loi des XII Tables; cf. Fest. 262, 19, *portum in XII (2, 3) pro domo* (erreur de Festus, il faudrait « *pro porta* » ou « *pro foribus* ») *positum omnes fere consentiunt* : « cui testimonium defuerit, [h]is tertis diebus ob portum obuagulum iio ». Cf. encore *Portūnus*, *angiportus*, -tum. La langue a réparti dans des emplois différents *porta* et *portus*, ce dernier ne signifiant plus que « port ». Ancien, usuel; panroman.

M. L. 6671; passé en germanique : v. angl. *port*, v. h. a. *pforta* « Pforte », etc., et en celtique : britt. *orth*.

Dérivés : *portula* : guichet, M. L. 6678; *portarius* (Vulg.) : portier, forme tardive, et sans doute vulgaire, faite comme *ostiarius*, qui s'est substituée à *iānior*, M. L. 6673. Cf. aussi *porticus* et *portō*, -ās; *transportānus* (Cassiod.).  
V. *portus*.

**portendō**, -is, -dī, -tum, -ere : ancien terme de la langue augurale composé de \*por- et de tendō « annoncer, prédire », cf. ostendō; *portentum* : présage révélé par quelque phénomène étrange ou contraire aux lois naturelles; de là « chose merveilleuse, monstruosité, monstre » (même développement que dans *mōnstrum*); *portentōsus*; *portentifer*, -ficus, -loquium. Ancien, usuel et classique. Une distinction entre *ostentum*, *portentum*, *mōnstrum* est tentée par Fest. 284, 4 : *portenta existimantur quidam grauiā esse, ostenta bona : alii portenta quaedam bona, ostenta quaedam tristia appellari. Portenta, quae quid porro tendatur, indicunt : ostenta, quae tantum modo ostendant; monstra <quae> praecipiant quoque remedia.*

On notera que le -d- de *tendō*, suffixe de présent, ne figure pas dans *portentum*.

**porticus**, -ūs f. (un accusatif pluriel *porticos*, attesté épigraphiquement, suppose un doublet *porticus*, -ī) : portique, passage couvert soutenu par une colonnade; porche. Ancien (Enn., Plt.), usuel. M. L. 6675; et germanique : v. h. a. *pforaih*, etc.

Semble dérivé de *porta*, *portus* comme *manica* de *manus*; serait passé à la 4<sup>e</sup> déclinaison sous l'influence de *domus*, *portus*, et au féminin sous l'influence de *domus* et de *σάα*, qu'il traduit, influence favorisée par le fait que la plupart des substantifs thèmes en -u- sont féminins.

Dérivés : *porticula* (-culus); *porticuncula*; *porticūtiō* « colonnade »; *porticulatiō*; *porter*.

**portio**, -ōnis f. : attesté d'abord seulement dans la locution *prō portione*, déjà dans Caton, Agr. 106, 2, *siquid plus uoles aquae marinae concinnare, pro portione* (« conformément aux parts de chacun, en gardant les proportions ») *ea omnia facito*, et demeurée dans la langue classique, cf. ibid. 57, 157, 7; Cic., Verr. 2, 4, 21, 46; 2, 5, 21, 35; F. 14, 32; Varr., R. R. 1, 18, 3, 4, mais qui ne se trouve pas dans César. De *prō portione* Cicéron a tiré un nominatif *prōportio* pour traduire *ἀναλογία* (cf., pour le procédé, *aboriginēs*), Tim. 4, 13 : *id optime assequitur quae Graece ἀναλογία, Latine audendum est enim quoniam haec primum a nobis nouantur comparatio proportionum (proportionem var.) dici potest*; et, § 24, il emploie le même groupe à l'accusatif : *eandem proportionem comparationemque*; ailleurs il n'a que l'ablatif (cf. Merguet, *Lexicon*, s. u.). Toutefois, l'existence de ce nominatif et de cet accusatif est contestée; cf. Plasberg, Rh. Mus., t. 53, p. 74-80; Varron use encore de *prō portione* pour traduire *ἀνά λόγον*, L. L. 10, 2 : *dicam de quattuor rebus quae continent declinationes uerborum : quid sit simile ac dissimile, quid ratio quam appellant λόγον, quid pro portione quod dicunt ἀνά λόγον, quid consuetudo : quae explicat <a>e declarabunt*

*analogiam et anomaliam* (cf. *unde sit, quid sit, cuius modi sit* (cf. 10, 37 et 36, 41, 42).

Ailleurs, Varron emploie une fois l'accusatif *proportionem*, L. L. 8, 57, et, en dehors de ce cas, uniquement l'ablatif *proportione*, L. L. 8, 50, 68, 78, 83; 9, 30, 33, 48, 61, 62, 83, 103, 110; 10, 47, qui, dans la plupart des cas, pourrait se lire en deux mots. Le plus souvent, comme César, il se contente de transcrire le mot grec *ἀναλογία*. Le caractère récent de *prōportio* est confirmé par Quintilien 1, 6, 3 : *analogia praecipue quam proxime ex Graeco transferentes in Latinum proportionem uocauerunt*; v. la note de Colson, *ad loc.*

C'est seulement à l'époque impériale et, semble-t-il, à partir de Pline que l'on voit apparaître *portio* dans d'autres expressions que *prō portione* et, à tous les cas, de sa déclinaison, dans le sens de « proportion » ou simplement comme un équivalent de *pars* « portion, partie » : cf. *portionem seruare*, Col. 11, 2, 87, et *prō portione seruata*, id. 8, 11, 6; *luna aequa portione diuisa*, Plin. 2, 42, et *magna mortalium portio*, id. 8, 102; *ex his portio in Italia consedit, portio in Illyricis sinibus penetrauit*, Just. 24, 4, 2; *quamuis quota portio facit Achaei*, Iuv. 3, 61, et *portio breuissima uitae*, id. 9, 127. A la place de *prō ratā parte*, *pro suā parte* apparaissent *pro ratā portione* (Plin. 11, 40), *pro suā scilicet portione* (Quint. 10, 7, 18); à côté de *prō portione*, on trouve *portione* « proportionnellement » (Plin., Col.), *ad portionem* (Plin.). Cf. encore *quādam portione, eadem portione* (Quint.), *suprā portionem* (Col.). Les dérivés sont tous tardifs. On a : 1<sup>o</sup> de *portio* : *portiuuncula*, attesté à partir de Pline, « petite portion »; *portionālis* « partiel » (Tert.), *comportionālis*; 2<sup>o</sup> de *prōportio* : *proportionālis* (Front.), *ālier* (Cassiod.), *āliūs*, *ābiliter* (tous deux dans Boèce); *prōportionānus*, -a, -um (Firm.).

Il n'y a vraisemblablement aucun rapport entre *portio* et *pars*. A en juger par *prō ratā parte*, l'ablatif *portione* doit être *prō ratione*, avec perte de r par dissimilation et amoussissement de ā après r. Et le *portione* ainsi obtenu étant peu intelligible, on a fait *prōportione*, d'où *portio* et, par l'action de Cicéron, *prōportio*.

**portisculus**, -i m. : -s *proprie est hortator remigum, i. e. qui eam porticum tenet, quae portisculus dicitur, qua et cursum et exhortamenta moderatur*, Non. 151, 18. Désigne à la fois l'officier de bord qui dirigeait la manœuvre des rames (*hortator, pausarius*) et l'instrument qui lui servait à marquer la cadence. Ce dernier sens est peut-être le plus ancien. Dans le fragment de Caton cité par Festus, 266, 23, *portisculus* (-lum?) est joint à *flagrum* : « *portisculus est, ut scribit Aelius Stilo, qui in portu modum dat classi. Id autem est malleus, cuius memini Cato in dissuasiōe de regē Attalo et uetigalibus Asiae* (1) : « C. Licinio praetore, remiges scripti ciues Romae » *ni[s] sub portisculum, sub flagrum conscripti uenire a passim* ».

Semble en rapport avec *portus*; cf. *acisculus* en face de *acus, aciēs*.

**portō**, -āns, -āui, -ātum, -āre : faire passer, transporter, amener au port. Le sens ancien et le rapport avec *porta* (*portus*) apparaissent dans des expressions comme *naui[s] quae portaret milites*, Cés., B. G. 5, 23, 3, etc., et *exercitum reportare*, ibid., 2. Mais, de bonne heure, *portō*, qui d'abord comportait une idée

de mouvement, s'est employé simplement comme synonyme de *ferō* et de *gerō* « porter », auxquels il s'est finalement substitué en raison de son caractère plus concret et de sa flexion plus régulière : cf. Sall., Ca. 6, 5, *sociis et de sa flexion auxiliā portabant*, en face de l'expression *auxiliū ferre*. Dans la langue de l'Église, classique *auxiliū ferre*. Le plus souvent, *portō* a même le sens de « supporter » : cf. Vulg., Isa. 53, *dolores nostros ipse portauit*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6672. Celtique : britt. *orthi*.

Dérivés et composés : *portābilis* (Sid., Aug.) et *importābilis* (bas latin); *portatiō* (Sall., Vitr.); *portātor*, -trix, M. L. 6674; *portatiōrius*; subst. f. *portatiōria* (sc. *sellā*).

*ad-* (*ap-*), M. L. 551 a; *as-* (de *abs-*), *com-*, M. L. 2104; *dē-*, *ex-*, *im-*, *re-*, *sup-*, M. L. 8470; *trans-portō* et les dérivés ordinaires, tous avec le sens concret, tandis que les composés de *ferō* ont souvent un sens moral dérivé. L'omb. *portāia* « portet », *portatu* « portatiō », *portust* « portauerit » semble emprunté au latin.

**portulāca** : v. *porcāstrum*.

**portus**, -ūs m. : sens premier « passage » (encore dans *port. porto* « passe » dans la montagne et fr. *Saint-Jean-Pied-de-Port*) et « porte » (cf. *porta*, *angiportus*, *Portūnus*, et P. F. 48, 25, *claudere et clauis ex Graeco descendit, cuius rei tutelam penes Portunum esse putabant, qui clauim manu tenere fingebatur, et deus putabatur esse portarum*). Dans la répartition des sens entre *porta* et *portus*, celui-ci a pris le sens de « entrée de port, port » (= *λατήν*), le plus fréquent dans les langues romanes, cf. M. L. 6680 (panroman, sauf roumain), d'où le sens de « ville » de *port* en v. angl., irisl. port, britt. *orth*, et *Portūnus* est devenu le dieu des ports, comme *Neptūnus* est le dieu de la mer; cf. *Portūnālis flāmen*, F. 238, 9, et Varr., L. L. 6, 19, *Portunalia dicta a Portuno cui eo die aedes in portu Tiberino facta et feriae institutae. Portūnus est prope unum adiectif qui a fourni les composés :*

*opportūnus* : proprement « qui pousse vers le port », épithète appliquée d'abord au vent, terme de la langue nautique qui, en passant dans la langue courante, a pris le sens général de « qui vient à point, opportun »; de là *opportūnē, opportūnitās* (= *εὐκαιρία*, d'après Cic., Off. 1, 40, 142). A *opportūnus* on a créé un contraire *importūnus* (cf. *importuna tempestas* dans Plt., Tri. 399, i. *undae*, Liv. Andr., Od. fig. 20, cf. *obnoxius, innoxius*), -iūs. Le rapport avec *portus* était encore senti par les Latins; cf. Fest. 206, 19; P. F. 207, 18; 96, 16. La graphie *oportunus* est due à un faux rapprochement avec *oportet*. *Inopportūnus* est de création récente (Apul.).

Dérivés et composés : *portitor* (comme *holitor* de *holus, iānior* de *iānuā*), qui a deux sens se rattachant au double sens de *portus* « passage » et « port » : 1<sup>o</sup> passeur (désigne souvent Charon, *πορθμεός*), batelier, nocher; à l'époque impériale « voitureur » et « porteur » (sous l'influence de *portō*); 2<sup>o</sup> douanier, chargé de recevoir les droits de port, *portūrium* (issu par haplogogie de \**portūōrium*); *portūensis* (*portēnsis*) : du port (d'Ostie, cf. *Ostiēnsis*); *portuōsus* (Cic.); *importuōsus* : sans port (Sall.), calque de gr. *ἀπὸρτος*. De *portus* proviennent : fr. *port*, m. h. a. *port(e)*.

Le mot *portus* a des correspondants exacts dans av. *portus* « passage, gué », mot général en iranien (pers. *pul* « pont », v. h. a. *furt* « gué », gaul. *ritu-*, v. bref. *rit* « gué »). La comparaison de l'italo-celtique, du germanique et de l'iranien montre qu'un thème \**prtū-* est ancien; le vocalisme e est normal devant le suffixe -tu-; ce vocalisme n'apparaît ici qu'en nordique : v. isl. *ffjörðr* « baie ». Pour d'autres mots en \*-tu- à vocalisme radical zéro ancien, cf. *gustus* et *artus*. Le sanskrit ignore le mot.

Ce mot appartient à une racine \**per-* signifiant « traverser » : skr. *piparti* « il fait passer, il sauve », *pārdyati* « il fait traverser », gr. *περῶ* « je traverse, je transperce », etc.; cf. *peritus*. Le fréquentatif lat. *portāre* et le substantif *porta*, sans doute dérivé de *portāre* comme *pugna* de *pugnāre*, sont aussi des représentants de ce groupe, mais sans correspondant dans aucune autre langue. V. *per*.

**pos-** : v. *post*.

**pōsca**, -ae f. (*pusca*, Cael. Aur.) : breuvage composé de vinaigre, d'eau et d'œufs; glosé *ἐξὺκρωτος, πόσας*. Ancien (Plt.), usuel. De \**pō* + *sca*, sous l'influence de *ēca* (de *ēds-ca*) couplé *ē-sca*; demeuré dans les langues romanes, M. L. 6681. V. *pōtus*.

**poscō**, -is, **poposci** (et *peposci*, Val. Antias ap. Gell. 7, 9, 9; sur l'absence de supin et de participe en -tus, v. Meillet, BSL 23, 83), **poscere** : demander. Pas de substantifs dérivés; ils ont été fournis par *postulō*, *precor* ou *petō*, *rogō*. A côté de *poscō* il y a un verbe comprenant un élargissement en -t- et une formation en -lā- (cf. *ustulāre* et *petulāns*), *postulō*, -ās. Mot italique. Le latin a réparti les emplois de *poscō*, *postulō* et *precor*, les deux premiers signifiant seulement « demander » en général; *precor* s'est spécialisé dans le sens de « demander aux dieux, prier » (cf. *precēs*). Le vocalisme o de la racine apparaît dans *procus* et dans *prociūm*. Les anciens essayaient de distinguer *poscō* de *petō*; cf. Serv., in Ae. 9, 192, *poscere secundum Varro-nem est quotiens aliquid pro merito nostro deprecimus, petere uero est cum aliquid humiliter et cum precibus postulamus*. Mais cette distinction artificielle n'est pas observée dans la pratique. Toutefois, *poscō* ne s'emploie pas dans la langue politique au sens de « être candidat » et, par contre, il a conservé la valeur ancienne de « demander en mariage » (Plt.), cf. *prociūm*, qui ne semble pas attestée pour *petō*; v. Köhm, *Altlateinische Forschungen*, p. 24 sqq. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Composés : *dēposcō* : demander énergiquement; synonyme aussi de *dēprecor*; *exposcō* : synonyme de *exōrō*, joint à *implōrō* par Cic., Mil. 34, 92; signifie aussi « demander la délivrance de »; *repscō* : redemander, réclamer. Cf. aussi *poscinummius* (Apul.).

Dérivés et composés de *postulō* : *postilō*, -ōnis f. : terme du rituel « réclamation faite (ou victime réclamée) par un dieu à propos d'une omission ou d'une négligence » (cf. *consilium/consulō*); *postulārius*, usité dans une autre expression rituelle -a *fulgura* « éclairs lancés par les dieux pour réclamer contre une omission »; *postulatiō*, -tus, -ūs; *postulātor*, -trix, -tōrius; *postulāticus*.

dēpostulō; dēpostulātor (rares et évités par les bons écrivains); *expostulō* (= *exposcō*); *expostulātiō*, -tus, -ūs. V. *prez*, *precēs* et *proculus*.

La racine \**prek-* ne fournissait pas de présent radical indo-européen. On a recouru à diverses formations dérivées, et notamment au type de présents en \**ske/o-* qui est attesté par skr. *prcchāti*, av. *prāsaīti* « il interroge, il demande », par arm. *harci* « j'ai interrogé, demandé » (ancien imparfait); d'où le présent *harcanem* « j'interroge, je demande »; v. h. a. *forscōn* « rechercher ». Le présent latin *poscō* représente \**porc-scō*, de \**prk-skō*; le perfectum *poposci* a été fait sur ce présent avec redoublement parce qu'une alternance vocalique n'était pas possible; il remplace peut-être un perfectum radical antérieur; l'ombrien a *pepurkurent* « poposcerint »; mais cette forme à vocalisme radical zéro est sans doute faite aussi sur le présent; aucun parfait ancien n'est attesté en indo-européen pour cette racine et le sanskrit n'a qu'une forme faite secondairement et tardivement sur le présent, *papraccha*, comme lat. *poposci* sur *poscō*.

Avec préfixe, sans doute osq. *comparascuster* « consulta erit » (cf. skr. *sam-prcchāmi* « je consulte »); kú mparakineis « cōnsiliū », que certains rattachent à *com-pescō*.

Il y avait, d'autre part, un itératif v. sl. *prosiiti*, lit. *prašyti* « demander », le supin *procitum* (v. sous *proculus*) paraît être de ce type.

Le nom d'action *prek-* est représenté par *precem* (accusatif singulier), *precēs*, etc., d'où *precor*. Le même nom se retrouve dans skr. *prāt*, v. MSL 18, 345. Le v. h. a. *frāga* en est un dérivé. La valeur juridique de skr. *prāi* répond en quelque mesure à la valeur religieuse de lat. *precēs*. — Pour le sens, cf. ombr. *pers-nimu* « precātor », persklum « precātiōnem, sacrificium », avec une forme *perk-*, sans doute secondaire, de la racine; osq. *pestlūm*, *peeslūm* « templum ».

Le sens de « demander en mariage », dont lat. *proculus* offre un reflet, est attesté ailleurs, notamment dans lit. *piršti* « demander en mariage ».

Le celtique a un présent qui représente un type radical, anciennement athématique : irl. *arco* « je prie », v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 457 sqq.; ce thème n'est clairement conservé dans aucune autre langue; l'aoriste véd. *āprāt* n'enseigne rien de sûr.

1° *possidēo*, -ēs, -sēdī, -sessum, -sidēre « occuper comme sien propre » (Benveniste), « posséder » (employé d'abord en parlant de biens-fonds; cf. la vieille formule du préteur, citée par Fest. 260, 35 sqq.); s'est appliqué ensuite à toute sorte d'objets et est devenu, par affaiblissement, synonyme de *habēre*. Ancien, usuel. M. L. 6683.

2° *possidō*, -is, -sēdī, -sessum, -sidēre : prendre possession de, occuper.

Dérivés : *possessio* : acquisition, prise en possession; et « possession » (sens abstrait et concret); *possessiuncula*; *possessiūsus* (terme de grammaire traduisant κτηνώδης); *possessor*; *possestrix*; *possessorius*; *possessus*, -ūs (Apul.).

Le second terme de ces mots étant *sedeō*, *sīdō*, le premier ne peut être que *potis*, *pote*; le sens l'indique; le traitement phonétique est le même que dans *possum*.

Il y a donc ici apposition de *potis*, cf. *possum*; par la suite, on ne rencontre pas de formation du type *proculus*, *obses*, etc., ou *insidiarum*, *dēsidiarum*, etc. (le cas de *dissidūsus* est à part; v. *dis*).

*possum*, *potēs*, *potuī*, *posse* : pouvoir, être capable de. La conjugaison de *possum* est issue de la contamination du verbe \**potēō*, \**potēre* (cf. osq. *puṭiād*, plattians « [poteat, -ant = possit, -int] »), qui a fourni le thème du parfait, *potuī*, le participe *potēns*, et de la locution composée de l'adjectif *potis* et du verbe *sum*. Il faut sans doute partir des formes dans lesquelles la copule pouvait être réduite à -s, -st, \**potis*'[s], \**potis*'[st], dans lesquelles le vocalisme e de es, est a été généralisé, peut-être sous l'influence analogique de l'impersonnel *potest*, de *pote est*, fréquemment usité à côté de la phrase nominale *pote* « il est possible ». D'autre part l's de *potis* tendait à s'amuir et *potis* devait aboutir à *pote* (cf. *magis* et *mage*). C'est cette double action qui a produit *possum*, sur lequel a été bâti analogiquement *possumus*, *possunt*, comme sur *potēs* a été fait *potestis*. De ces formes il a été extrait un thème \**pot-*, d'où \**pot-sum* > *possum*, \**pot-se* > *posse*, qui a remplacé un ancien *potesse*. C'est *possum* qui a rendu possible la formation de *possidēo*.

Néanmoins, le sentiment de l'existence de *potis* dans *possum* n'a pas tout à fait disparu et, à l'époque archaïque, on rencontre encore les formes pleines — qui sont peut-être des reconstructions étymologiques « savantes » — *potissum*, *potis est*, et même, *potis* étant traité comme un mot invariable, *potissunt*, Plt. Poe. 227; *potissint*, Varr., R. R. 2, 2, 1; *potisit* (= *potissit*) dans une phrase impersonnelle, *ubi facillimum gnoscer potisit*, CIL I<sup>2</sup> 581, 27, là où il faudrait au moins *pote sit*; de même qu'inversement *pote se* rencontre avec un sujet masculin, cf. Cat. 67, 1. Sur *potissim* a été bâti un imparfait *potissem*, dans lequel il faut voir, sans doute, non une haplogie de *potis essem*, mais une création analogique d'après le type *uelim/uellem de uolō*, avec lequel *possum* formait un couple naturel.

L'emploi impersonnel de *potest* a eu pour conséquence l'adjonction de la désinence d'impersonnel -ur aux formes ainsi usitées. À l'époque archaïque, on rencontre *potestur*, *possūtur*, *poterātur*, *possūtur* quand le complément de *possum* est un infinitif passif : cf. *nequitur et coepi*. — La langue populaire a refait secondairement sur *potuī* un présent *potēō*, représenté dans toutes les langues romanes, M. L. 6682, B. W. sous *pouvoir*, et qui, historiquement, n'a rien de commun avec le verbe italique commun attesté par l'accord de l'osque et du latin ancien *potēns*, *potuī*.

De *possum* dérivent les adjectifs savants *possibīlis*, *impossibīlis*, créés à l'époque impériale (Quintilien) pour traduire le grec *δυνατός*, *ἀδύνατος*, et sur lesquels ont été faits *possibilitās* (Arn.), *impossibilitās* (Apul., Tertullien), etc.

V. *potis*.

\**posti*, *poste*, *post*, *postid*, *posteā*, *postideā* : *post* est issu de \**pos-ti* (cf. ante de \**anti*); l'i en finale absolue a abouti à e (on a encore la forme *poste* dans Enn. A. 230, *poste recumbite*; Plt., As. 915, etc.) et a pu tomber dans certaines conditions syntactiques (cf. ac

élique, nec et neque, animal et animāle). Finalement, la forme *post* s'est généralisée, tandis que l'e final du mot du sens opposé ante est constant : *postquam* (prononcé *postquam*; cf. Mar. Victor., GLK VI 22, 11), mais *antequam*; la raison de cette différence de traitement n'apparaît pas; l'osque a ant- comme p. st. \**Posti* pouvait être renforcée de la particule -d(e); de là *postid* (*postid locurum*, Plt., Poe. 144, etc.), d'où dérive *postideā*. C'est sans doute d'après *postid*, dont l'origine n'apparaît plus, qu'a été construite l'expression ad *possum*. La forme *pos-* ne semble pas remonter à un indo-européen \**pos-*, mais représenter *post*, dont le s serait tombé dans certains groupes : *pōne*, *pōmerium*, de \**postne*, \**posne*, etc., cf. *postmeridiānus* et *posmeridiānus* (Cic., Orat. 47, 157; Vel. Long. 79, 3) et *pōmeridiem* (Quint. 9, 4, 39); peut-être *pōmerium* (v. *mirus*).

*Post* signifie « après, puis, depuis », « en arrière, derrière » au sens temporel ou local et s'oppose à *ante*. Comme *ante*, il est usité comme préverbe, adverbe ou comme préposition suivie de l'accusatif, au rebours de l'osque et de l'ombrien, qui « construisent » *post* avec l'ablatif; cf. Buck, *Osc. Umbr. Gramm.*, § 300, 6. Une trace de l'ablatif après *post* subsiste en latin dans les adverbes où *post* est renforcé d'une forme empruntée au thème des pronoms démonstratifs : *posthāc* (cf. osq. *post exac*, *postillā* (archaïque), *posteā* (forme la plus fréquente)). L'emploi de l'accusatif avec *post* doit provenir de la construction du mot de sens opposé *ante*, pour lequel l'antiquité de l'accusatif est attestée par l'accord de l'osque et du latin. Inversement, *anteā*, *antehāc* sont analogiques de *posteā*, *posthāc*. On trouve aussi *postibi* (Plaute), *post inde*, *post hinc* (d'après *dehinc*, *deinde*), *post haec*, *post haec deinde*, mais il ne semble pas que la soudure se soit jamais faite entre ces éléments. *Post* joint à *quam* sert de conjonction subordonnante : *postquam*, *posteāquam*, dont les éléments peuvent être disjoints. L'emploi comme préverbe est rare, et sans doute récent : *post-habeō*, *-pōnō*. *Post*, *posteā* se sont maintenus dans les langues romanes, M. L. 6684, *post*, *pōs* (panroman), et \**postius*, comme \**antius*, v. H. W. *puis*; M. L. 6687, *pōstea*; cf. aussi *ad post*, M. L. 195 (comme *adpressum*, M. L. 196); *dē post* : fr. *lepuis*.

De *post* dérivent : 1° *posterus* : qui vient derrière ou après, M. L. 6690, d'où *posterī* « les descendants »; *posterilās*; *posterō*, -ās (Pall.) = *ὀστερέω* « être en arrière »; *posterula* : poterne, M. L. 6689, B. W. s. u.; cf. aussi M. L. 6688, \**posterio*, v. fr. *poistron*, etc.; *proposterus* : sens devant derrière; cf. gr. *ὀστερότερος*, *προῦστερος*. En grammaire traduit aussi *ὀστερότερος*. — *Posterus* a un comparatif *posterior* (opposé à *prior*, *superior*) et un superlatif *postremus* (opposé à *primus*); pour la forme, cf. *extrēmus*, *suprēmus*; à côté de ce superlatif dont la forme était peu claire a été créé *postremissimus*, employé par C. Gracchus, dans *Aulu-Gelle* 15, 12, 3, cf. *extrēmissimus*, etc.; M. L. 6694, *Postremiās* (Tert., anim. 53) fait sur *extrēmūsus*.

2° *postumus* : qui vient le tout dernier, cf. Plt., ju. 163 sqq., dans la langue du droit, a désigné l'enfant né après la mort du père (cf. Caesellius Vindex ap. Bell. 2, 16, 5, et Varr., L. L. 9, 60), celui-là seul, d'après la loi romaine sur la paternité, pouvant être qualifié

de « tout dernier » (v. M. Leumann, *Gnomon*, 9, 240); d'où la graphie *posthumus*, due à un rapprochement fait avec *humus*, *humāre*. Le suffixe est le même que dans *infimus*, *primus*, *decimus*, et l'adjectif a dû d'abord servir de prénom, dans la série des prénoms numéraux qu'il terminait : *Quintus*, *Sextus*, *Decumus*, *Decimus* et, finalement, *Postumus*. De *postumus* dérivent *Postumius*; *postumō*, -ās : être postérieur (opposé à *anticipō*), *postumātus* (opposé à *principātus*), tous deux dans Tertullien.

3° *posticus* : qui se trouve en arrière (sens local); Fest. 244, 24, et *quae ante nos sunt antica et quae post nos sunt postica dicuntur*, et *dexteram anticam, sinistram posticam dicimus*. *Sic etiam ea caeli pars, quae sole inlustratur ad meridiem, antica nominatur, quae ad septentrionem, postica; rursumque diuiduntur in duas partes, orientem et occidentem*; et P. F. 263, 4, *postica linea in agris diuidendis ab oriente ad occasum spectat*. De là *postica*, *posticula* f. « porte de derrière », avec influence de *postēs*; *posticum*, *posticulum*, même sens (cf. M. L. 6692) et aussi « quartier de derrière », *posticius* (tardif, Fortunat), M. L. 6691. Sur *posticiāria*, v. *postēs*.

*Posticus*, étant l'opposé de *antiquus*, doit reposer sur \**postiquus*, qui aboutissait phonétiquement à *posticus*.

4° *postilēna* : croupière, avaloire (cf. *antilēna*). Celtique : britt. *pystylwyn*.

*posticipō*, créé d'après *anticipō* (Claud. Mamert.). V. encore M. L. 6685, \**posticinium* « souper tardif » (cf. *cēnāre*); 6686, *posterās*; 6692 a, *post illa*.

La forme de lat. *post*, ombr. *post*, pus, *puste*, osq. *pūst*, *post* se retrouve dans tokh. B *om-post-am* « posteā ». L'élément *pos-* figure dans lit. *pās* « auprès », alb. *pas* « après », v. sl. *pozdě* « après » et, avec un a d'origine ambiguë, dans la forme adverbiale : av. *pāskāf* (ablatif) et *pāscā* (instrumental), v. perse *pasā*, skr. *pacā* et *paçā* « après ». Lat. *posterus* et ombr. *postra* « postérieurs » (opposé à *pretra* « priores »), osq. *pūstrei* « in posterō », pūstiris « posterius » sont à rapprocher de lit. *pāstaras*, lett. *pastars* « dernier ». A *postumus* cf. osq. *pustm[as]* « postremāe », *posmom* « postremum ». V. *pōne*.

L'élément \**pos* a l'air d'être le génitif-ablatif du groupe adverbial dont gr. *ἐπι* est un correspondant, représentant le locatif : lat. *ab* semble appartenir à ce groupe, ainsi sans doute que *po-* (v. ce mot).

*postēs*, -ium f. pl. (le singulier *postis* est rare) : jambage d'une porte, et par extension désigne la porte elle-même, comme *forēs*. Ancien (Enn.), usuel. M. L. 6693, *pōstus*. Celtique : irl. *posta?*; britt. *post*; et germanique : v. h. a. *phoste*, *pfost*, etc.

Dérivés tardifs : *posticium* (confondu avec *posticum*); *posticiāria* (Caes. Arel.).

On a proposé, avec quelque vraisemblance, de couper \**por-sti-*, avec *por-* comme dans *por-rigō*, et la racine de *stāre*, cf. néerl. *voorst* « faite (de maison) ». V. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I 339 et II 663.

*postliminium* : v. *limen*.

*postmodō* : un peu plus tard; à l'époque impériale, *post* a été interprété comme une préposition, d'où *postmodum*. Renforcement de *post*, d'abord de la langue parlée; cf. *propemodo*.

postrémus : v. *post*.

1<sup>o</sup> **postrīdiū** adv. : le lendemain. Ancien locatif. *Pos-trīdiānus* (tardif).

2<sup>o</sup> **postrīduō** : doublet plautinien de *postrīdiē*, créé d'après *biduō*. On a vu, sous *post*, que le locatif *postrī* se retrouve exactement en osque.

**postulō** : v. *poscō*.

**postumus** : v. *post*.

**potēns**, -**entis** (participe présent, employé adjectivement) : puissant ; et, suivi d'un génitif, « qui a pouvoir sur, maître de ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *potenter* ; *potentia* (plus rare que *potestas*, peu fréquent à l'époque impériale), M. L. 6696 ; *potentior* (-*tō*) « gouverner » (langue de l'Église) ; *potentiātūs*, -*ūs*, synonyme de *principātūs* ; se dit surtout du pouvoir politique. Dans le latin de l'Église, se dit aussi des personnes : « un potentat » (cf. *potestātēs* « les puissances de ce monde » ; *potentiālis* (Mar. Vict.) ; *potentiāliter* (Sid.) ; *potentificō* (Mar. Victor.).

*impotēns* (= ἀσπαρής), qui a remplacé *impos* ; *impotentia* (= ἀσπαρεια) ; *omni-*, *multi-*, *prae-potēns* (cf. *παρασπαρής*), et des créations poétiques comme *armiuellī-potēns*, *plectripotēns* (Sid.), etc. V. *potis* et *possum*.

**poticius** : v. *putus*.

**pōtiō** : v. *pōtus*.

**potis**, -**e** : au positif ne s'emploie qu'au nominatif singulier masculin et neutre, soit dans la phrase nominale *pote, quantum pote, quam pote; nil, quid pote; quis potis ingentes oras euoluere belli* (Enn., A. 174), soit joint au verbe *sum* dans *potis, pote sum. Le diui qui potes* des livres auguraux cité par Varr., L. L. 5, 58, et qui traduit le gr. θεός δυνατός semble isolé. Encore le masculin et le neutre sont-ils confondus et *potis*, -*e*, comme *magis, mage, satis sat(e)*, se sont-ils employés indifféremment l'un pour l'autre, fait qui est évidemment lié à la possibilité d'amusement de -s et au passage de -i(s) à -e qui en résultait (v. *possum*). Sens premier « maître de, possesseur de » (conservé dans le dénominatif *potiō, potior*, -*iris* et sans doute dans *possidēō*), d'où « qui exerce le pouvoir sur, puissant ». A été éliminé dans ce sens au profit de *potēns* et s'est spécialisé dans celui de « qui peut, capable » ; et au neutre « possible » ; cf. la phrase nominale *ut pote* « comme il est possible », spécialisée, comme *nimirum*, et devenue conjonction explicative : *ut pote quī. Pote*, qui n'est sans doute qu'un doublet syntactique de *potis*, a fait l'effet d'un neutre.

Le comparatif *potior* « plus puissant » (cf. la citation d'un vieux poète dans Cic., Tusc. 4, 32, 69 : *qui plus pollet potiorque est patre*) a pris le sens de « préférable » (conservé peut-être en vieux logodorien, cf. M. L. 6700). *Potius* signifie « de préférence », *potius quam* « plutôt que ». Le superlatif *potissimus* a encore le sens de « le plus puissant, le plus important » ; cf. Tac., A. 14, 65, 1, *potissimos libertorum ueneno interficere* (où sans doute il y a archaïsme voulu) ; mais *potissimē*, po-

*tissimum* s'emploie dans le sens de « de préférence à tout le reste, surtout », comme gr. μέιστα.

Dérivés et composés : 1<sup>o</sup> *potiō*, -*is*, -*itū*, -*itum* : mettre au pouvoir de ; archaïque, encore dans Plt., Amp. 177-178, *hodie qui fuerim liber eum nunc/potitui pater seruitutis* ; d'où *potitus* : tombé au pouvoir de, Capt. 92, *nam postquam meū rex est potitus hostium*.

2<sup>o</sup> *potior*, -*iris*, -*itus sum* (l'inflectum a aussi des formes de la 3<sup>e</sup> conjugaison : *potiur*, e. g. Vg., Ae. 3, 56 ; Ov., M. 13, 130, plus fréquent que *potiur*, Lucil. 200 ; Ov., Her. 14, 113 ; *potimur*, Manil. 4, 884 ; *potērtur*, Tér., Ph. 830 ; Cat. 64, 402 ; *poti*, Pacuv., Trag. 217, exemple isolé en face de *potiri*, forme usuelle, ou *potirier*, Plt., As. 916) : devenir maître de, s'emparer de ; être maître de. Ancien, usuel, classique. Se construit avec l'accusatif, l'ablatif ou le génitif, sans qu'une différence de sens apparaisse. Cicéron évite la construction avec l'accusatif, qui est surtout anté- ou postclassique (cf. Kühner-Stegmann, II, p. 382-384).

3<sup>o</sup> *potestās* : pouvoir, puissance (= δύναμις). En particulier « pouvoir politique », « pouvoir du magistrat » ; d'où le pluriel concret *potestātes* = αὐθιγαί ; αὐθιγαί « les pouvoirs », c'est-à-dire « les plus hauts magistrats » ; et au singulier *o hominum rerumque aeterna potestas*, Vg., Ae. 10, 18 ; cf. ital. masc. *podestà, potestà*, M. L. 6697. *Potestās* ne peut s'expliquer directement ; peut-être est-on parti du rapport *magis, maiestās*. Le nom d'agent *potitor* n'apparaît que dans Valère Maxime ; *\*potitiō* n'existe pas. Dérivé tardif : *potestātius* (Tert.).

Une forme -*pos* de *\*pot-s* (athématique, sans *i*) figure comme second terme de composé dans :

*compos* (abl. *compoite*, cf. The. III 2136, 26 ; gén. pl. *compotum* ; doublet *compes* attribué aux *antiqui* par Priscien, GLK II 26, 18, v. plus bas) : en possession de, maître de ; et aussi, au sens passif, « possédé » (quelques exemples à l'époque impériale) ; *compotiō* « rendre maître de » (archaïque).

*impos* : usité seulement dans les expressions *impos sui, impos animi* « qui n'est pas maître de » (rare et archaïque ; remplacé par *impotēns*). Sur *compos, impos* Varron a reconstruit théoriquement un simple *pos, potis* non attesté ; cf. L. L. 5, 4 : *recto casu quom dicimus « inpos », obscurius fit, si dicas « pos[t] » quam « inpos » : uidetur enim « pos » significare potius « pontem » quam « potentem ».*

Enfin, une forme -*pes*, de *\*pet-s*, figure peut-être dans : *hospes* (gén. pl. *hospitum*), *sospes* (*seispes*), *compes* ; v. plus haut *compos*, et *hospes*.

*Potis* est seulement attesté comme prédicat en latin, tandis qu'il est substantif dans *hospes* et l'un et l'autre dans *sospes*. Les correspondants des autres langues sont substantifs.

A l'état isolé, l'indo-européen avait, pour désigner le chef d'un groupe de toute dimension — famille, clan, tribu — un thème *\*poti-* qui, notamment, sert pour le « chef de famille » : skr. *pātiḥ*, av. *patiš* « maître, époux », gr. *πάσις*, spécialisé au sens de « époux », lit. *pāts* (gén. *patēs*) « époux » et « lui-même » (littéralement « le maître » ; cf., en versivement, le sens de *ipsimus, ipsissimus* en latin familier), got. *-fafs* « maître » (*brūf-*

« Bräutigam »). En latin, *potis* n'a pas gardé ce sens parce que l'idée de « maître de maison » est exprimée par un dérivé : *dominus*. Au second terme d'un composé, la forme est *\*pot-* : gr. *δοσ-πότ-α* (littéralement « maître de maison ») est un dérivé secondaire de *δοσ-*, qui avait un doublet *δοσποδ-*, conservé dans le verbe *δοσποδίζω* « je suis maître » ; lit. *oēs-pas*, littéralement « chef de clan », est aussi un ancien thème en *-s*, comme lat. *com-pos*, etc.

Le mot *\*poti-* n'a pas servi à désigner le « maître » seulement en latin non plus qu'en celtique ou en germanique — l'emploi qui s'est développé est l'emploi prédicatif, du type *potis sum, d'où possum*, qui rend compte aussi de l'usage de *potior, potius* et *potissimus*. Par là même, le latin n'a pas conservé le type féminin qui apparaît dans skr. *pānī* « maîtresse », gr. *πότινα* et *δοσπονα*.

Le présent skr. *pātyate* « il est maître de » = av. *paotyēite* n'est accompagné d'aucun autre thème verbal ; c'est donc un dénominatif, mais du thème indo-européen *\*pot-* conservé au second terme des composés, non du thème élargi *\*poti-*. Le lat. *potiur*, avec *i*, y répond exactement ; *potiur* peut se rattacher à *poti-*, quoique ce ne soit pas nécessaire. La construction de *potiur* avec l'accusatif et l'ablatif qu'on trouve en latin (accusatif chez Plt., Asin. 344) a ses correspondants en sanskrit, où *pātyate* peut être accompagné de l'instrumental et de l'accusatif.

A en juger par osq. *pūtiad* « possit », lat. *potēns* et *potui* sont des formes d'un dénominatif en -*ē* de *\*pot-*. Ce dénominatif, qui est un verbe d'état existant à côté du verbe d'action *potior*, n'est représenté en latin qu'au participe présent et au perfectum, ce qui va bien pour le sens. Il n'y en a pas trace hors de l'italique.

Sur tout le groupe en indo-européen, v. Benveniste, Word, 10 (1954), p. 259 sqq.

**pot(t)us**, -**i** m. : vase à boire (Ven. Fort.). Mot de très basse latinité, sans doute étranger, passé en roman, M. L. 6705 et B. W. sous *pot*, et de là en angl. *pot*, en alb. *poç*, etc. V. Du Cange, s. u.

1<sup>o</sup> **pōtus**, -**a**, -**um** : adjectif de sens actif et passif (cf. *abēsus*) « bu » et « qui a bu » ; cf. Varr. ap. Gell. 2, 25, 7, et « *cenatus sum* » et « *pransus sum* » et « *potus sum* » *dicamus*. Sert de participle à *bibō* ; de même *adpōtus* (Plt., Amp. 282).

2<sup>o</sup> **pōtō**, -**ās**, -**āui**, **pōtātum**, -**āre** : boire (transitif et absolu) et « abreuver ». Ancien, usuel, classique ; d'où *pōlātor* ; *pōtātō* ; *pōtātōrius* ; *pōtātus*, -*ūs* ; *pōtābilis* ; *pōtāculum*, *pōtārium* (tardifs) ; *pōtāx* (Gloss., comme *bibāx*) ; *Pōtua* (Arn. 3, 115) ; *pōtūō*, -*ās* (Plt.) « boire souvent, beaucoup » ; *compōtō* ; *ēpōtō* (attesté surtout au participe *ēpōtus* ; les formes personnelles n'apparaissent qu'à partir de Martial) ; *perpōtō* : boire sans discontinuer, passer son temps à boire.

*pōtor* : buveur ; *pōtrix* ; *pōtōrius* : à boire ; *pōtōrium* : vase à boire, cf. gr. *ποτήριον* ; *pōtulentus* (cf. *esculentus*) ; *pōtus*, -*ūs* m. « fait de boire, le boire » ; *pōtiō* : boisson (cf. gr. *πόσις*) ; et spécialement « boisson magique », « poison » et « potion », cf. M. L. 6699 ; *pōtiōnō*, -*ās* : donner à boire (Garg. Mart.) ; *pōtiōnātōrius* (Chir.) ; *Pōtina* (cf. Varr. ap. Non. 108, 15) ; *pōtilis* : buvable (Varr., Cael. Aurel.) ; *repōtia*, -*ōrum* n. pl. ; *repōtiālis*.

*pōculum* (arch. *pocolom, pocolo*), -*i* n. : de *\*pō-illc-m* « vase à boire », M. L. 6623 a ; *pōcillum* ; *pōcillātor* : échanson (Apul.) ; *pōculentus* (d'après *uinolentus*) ; *pōcularis* (tardif) ; *dēpōculō* (Lucil.).

Les formes *potissō* (Sacerd.), *thermapotō*, *potērium* (Plt., Tri. 1014-1017) sont empruntées au gr. : *ποτιζω*, *θερμποτής*, *ποτήριον*.

Malgré la fréquence de l'emploi en latin, *pōiō* n'est pas représenté dans les langues romanes, où seul *pōtiō* a survécu partiellement, du reste avec un sens spécial (cf. fr. *poison*). C'est *bibere* et ses dérivés qui sont demeurés. Mais l'irlandais a *pōit*, *pōtaire* « pōtiō, pōtor ».

La racine signifiant « boire » offre une alternance singulière, avec ses deux formes : *\*pō-*, d'une part ; *\*pī-*, de l'autre. Le grec a les deux à l'aoriste : *πῶ* à l'impératif en lesbien (et, d'après *πῶ, πῶθι*) et *πιθι* en attique. Le présent *\*pibe/o-* attesté par skr. *pībati* « il boit » et irl. *ibim* « je bois » est représenté par lat. *bibō* (v. ce mot). La forme *\*pō-* a été, d'ailleurs, généralisée en latin. Et l'on a *pōtus, pōtor* et *pōculum* ; le nom d'instrument a un correspondant dans skr. *pātram* « vase à boire » et le nom d'agent dans skr. *pāṭā* « buveur ». L'aoriste, représenté en védique par *pāṭā* « il a bu » et en grec par *ἔπιον* (fait sur 3<sup>e</sup> p. plur. *ἔπιον*, participe *πιών*), et le parfait, représenté par pl. *papaū* et par gr. *πέπωκα*, ne sont pas conservés en latin, où un perfectum a été fait sur *bibō*. Le baltique a, comme le latin, généralisé *\*pō-* : lit. *pūtā* « banquet », v. pr. *poūt* « boire ». Le slave a, au contraire, généralisé *\*pī-* : *pīti* « boire », etc. Le hitt. a, avec un élargissement en -*s*, *paš-* « avaler ». La forme radicale *\*pā-*, indiquée par gr. *πέποτα*, etc., et par *πότος* « boisson », a peut-être son pendant dans le futur à redoublement fal. *pīpōfo* « je boirai ». — Pour le sens, il est à remarquer que la racine *\*pō-*, *\*pī-* est d'aspect « déterminé » : la forme radicale fournit un aoriste au védique et au grec ; la racine *\*ed-* « manger » fournissait, au contraire, un présent, mais pas d'aoriste : « manger » indique naturellement un procès qui se développe sans terme défini.

**prae** (ancien *prai* ; cf. *praefectos* « praefectus », CIL I<sup>2</sup> 398 ; *prae* s'abrège devant voyelle, cf. *praeustus*, Vg., Ae. 7, 524, ou se contracte devant un *e* : *prēndō* de *prae(h)endō*) : en avant, devant (s'emploie de l'espace et du temps comme adverbe, préverbe et préposition accompagnée de l'ablatif) ; cf. Plt., Amp. 543, *abi prae, Sosia : iam ego sequar* (d'où *praere*) ; préverbe (seul emploi dans lequel se soit conservé le sens temporel) dans *praeceps, praecipio, praedico, praecānus, praecox, praecalis, praecellō*, etc. De là *praenimum, praenimio* (Gloss.). Du sens de « en avant de, devant », on est passé à celui de « vis-à-vis de » ; et *prae* a pu arriver ainsi à signifier « en comparaison de » (même évolution que dans *prō*) : *uidebant omnes prae illo parui futuro*, Nep., Eum. 10, 4 ; de là les conjonctions de comparaison appartenant à la langue familière : *prae ut, prae quam* (cf. *prō ut, prō quam*), ce dernier correspondant pour la forme (non pour le sens) à omb. *prepa* « priusquam », *prae quod*.

*Prae*, marquant l'antériorité, a pu également servir à marquer la cause (cf. *prō*) ; de là le sens de « à cause de » : *Vlixī cor frīxiū prae pauore*, Liv. Andr., Od. 14 (v. B. Kranz, *De particularum « pro » et « prae » in prisca lat. ui et usu*, Breslau, 1907) ; à l'époque impé-

riale, généralement dans des phrases négatives, pour marquer un empêchement : *nec loqui prae maerore potuit*, Cic., Planc. 41, 99. *Prae* est conservé en roumain avec le sens de « très » ; cf. M. L. 6707.

Dérivés : *praeter* (cf. *inter* et *in* ; *propter* et *prope* ; *subter* et *sub*) : en avant de ; d'où « au delà de » ; et par suite « en plus de », d'où « sans compter, outre, excepté » et même « sans » (tardif). Préverbe, adverbe et préposition : préverbe dans *praetereō*, *praetermittō* ; adverbe dans, par exemple, Cic., Q. fr. 1, 4, 5, § 16, *etiam in Graecis ipsis cauendae sunt quaedam familiaritates, praeter hominum perpaucorum* ; préposition avec l'accusatif, e. g. Plt., Amp. 772, *illud praeter alia mira miror maxime*. De là *praeter... quam*, dont les deux éléments sont encore séparés dans Plaute et, par affectation d'archaïsme, dans Cic., Leg. 3, 19, 45, « outre que », et simplement « outre », qui remplace *praeter* dans son emploi adverbial, *praeter* se confinant de plus en plus dans l'emploi prépositionnel : *praeter... si* ; *praeter... quod*. Ancien, usuel, non roman.

*praeterea* : en outre, en allant plus loin, désormais ; confondu avec *praesertim* à basse époque ; *praeterhac*, *praeter propter* : expression asyndétique archaïque signifiant « de loin comme de près » ; puis « tant bien que mal ».

Préposition du groupe de *prō*, mais sans correspondant propre sûr hors de l'italique, osq. *prai* (sens temporel *prai* Mameritiais « ante Mārtiās feriās »), omb. *pre*, *pre*, avec l'ablatif comme en latin, et avec le même sens ; usitée également dans ces deux langues comme préverbe : osq. *praeufcus* « praefectus », omb. *prehabia* « praebat ». Rien n'indique que irl. *ar* (*air*), gaul. *are-* (*Are-morici* « qui sont près de la mer ») aient eu une diphongue finale. Dans v. pruss. *prei*, lit. *prē*, v. sl. *pri* « auprès », il y a la diphongue en *e* qui caractérise le datif, à en juger par le vieux prussien, par lit. *prei-kālas* « enclume » et aussi par le slave ; le sens n'est pas exactement le même ; v., du reste, lat. *pri*. Le gr. *παραι* n'a pas d'autonomie : ce n'est en grec qu'une forme alternant avec *παρ*. V. h. a. *furi* « devant » est en tout cas bien différent de lat. *prae*.

**praebenda**, -ae f. : secours accordé par l'État à un particulier. Mot de basse époque (Eugraph., Cassiod.). Demeuré dans les langues romanes avec un doublet \**probanda* sous l'influence de *prouentus* ; cf. M. L. 6708 ; B. W. sous *provēnde* ; et germanique : v. h. a. *pruonta*. De *praebēō*.

**praebēō** : v. *habēō*.

**praebia**, -ōrum n. pl. : amulettes qui écartent le danger des enfants (de \**prathibia*, cf. *prohibeō*). L'étymologie de Varron, L. 7, 107, le rapproche bien de *praebēō*, mais en donnant au verbe le sens de « fournir » qui ne convient pas : *praebia a praebendo ut sit tutus, quod si(n)t remedia in collo pueris* ; l'étymologie de Verrius est meilleure : *praebia rursus Verrius uocari ait ea remedia... quod mala prohibeant*, Fest. 276, 7. Non attesté en dehors de ces textes et des gloses.

**praecellō** : v. *celsus*.

**praecipō** : v. *caput*. M. L. 6709 a.

**praecia** : 1<sup>o</sup> v. *praecō* ; 2<sup>o</sup> v. *preciosus*.

**praecidāneus** : v. *caedō*.

**praecipio**, **praecipuus** : v. *capio*.

**praecō**, -ōnis m. : crieur public, héraut. Ancien (Plt.), usuel. Irl. *praechoine*.

Dérivés : *praecōnius* : de crieur ; *praecōnium* : charge de crieur public ; d'où « publication, appel » ; et spécialement « éloge (public) », *praedicatio alicuius rei et laus antecedens*. Ce sens de « éloge » est venu sans doute de l'habitude qu'avaient les praecōnes de faire l'éloge au théâtre des pièces qu'ils annonçaient ; cf. la glose *praecōnium « laus antecedens theatrum »*, CGL V 474, 52 ; *praecōnor*, -āris et *praecōnō* (= κριτικός), M. L. 6711 ; *praecōniālis*, *praecōn(i)atiō*, *praecōnizō* (tardifs). A *praecō* on rattache quelquefois une forme *praecia* signalée par Festus ; cf. P. F. 250, 15 : *p. dicebant qui a flaminibus praemittabantur, ut denuntiarent opificibus manus abstinerent ab opere, ne, si uideret sacerdos facientem opus, sacra polluerentur*. Mais le mot n'est sans doute qu'une forme abrégée de *praecōnitiō* ou *praecōlātōris* ; cf. Fest. 292, 3 et P. F. 293, 1.

*praecō* représente peut-être \**prai-dicōn-* (on s'autorise de Plt., Stī. 194 sqq. ; mais l'amuissement de *i* après *d* serait surprenant) ou \**prai-wokōn-* : la racine \**wok-* de *uocāre* rend bien compte du sens, technique et juridique.

**praecoquis** (-*quus*), **praecox** : v. *coquō*. M. L. 6712 ; André, *Lex.*, *praecoquum*.

**praecordia** : v. *cor*.

**praeda**, -ae f. (ancien *praida*, CIL I<sup>2</sup> 49 ; pluriel rare, cf. toutefois Cic., Agr. 2, 23, 61 ; Iuv. 11, 101) : ensemble des choses prises à l'ennemi, butin ; puis « proie » : *praeda canum lepus est*, Mart. 1, 22, 5 ; et aussi « gain, profit ». Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6714. Celtique : irl. *praed*, *preid* ; britt. *praid* ; germ. *pride*.

Dénominalif : *praedor*, -āris (et *praedō*) ; *praedā*, -ōnis : pillard, brigand, pirate ; *praedōnius* ; *praedōmulus* (Cat.) ; *praedātor*, -tiō, M. L. 6715-6717 ; *praedātrix* ; *praedātorius* ; *praedāticus* ; et à basse époque *dēpraedātiō*, *dēpraedātiō* (Lact., Ital.).

Le rapprochement de *praemium* favorise l'étymologie \**prai-heda* ; cf. *prae-hendō*. Pour la forme, cf. *praebēō* de \**prai-habēō*.

**praeditus**, -a, -um : 1<sup>o</sup> muni de, doué de (glosé *εχρηγημένος, ornatus, instructus*) ; 2<sup>o</sup> à l'époque impériale (Marc Aur., Front., Apul.) « préposé à, qui préside à » (= *praepositus, praefectus* ; glosé *προεστώς*). Ce second sens s'est sans doute développé par suite de la confusion des deux racines \**dō-/da-* et \**dhē-/dha-* en composition. V. *dō*.

**praedium** : v. *praes*.

**praedopiu** : v. *optō*.

**praefericulum** : v. *fericulum*.

**praefectus, praefica** : v. *faciō*.

**praefiscini** : v. *fascinum*.

**praefōcō** : v. *fauō*.

**praegnās**, -tis (et, par assimilation à un participe présent, souvent orthographié *praegnāns* (-āns se confondant avec -ās dans la prononciation, cf. *inciēns* et *adamāns*) ; dans Fulgence, *praegnāx*, -ācis, d'après les adjectifs en -āz, parce que -az et -as avaient également fini par se confondre ; d'où *praegnāciās* ; cf. M. L., *Einj.*, p. 170) adj. : enceinte, grosse (d'une femme) ; pleine (d'une femelle). S'est aussi dit des plantes et de toute espèce d'objet avec le sens de « rempli de ». Ancien (Plt.), classique, usuel. Les formes romanes remontent à un doublet \**praegnis* ; cf. M. L. 6720.

Dérivés : *praegnātiō* (déjà dans Varr.) = κύησης ; et, attesté seulement à basse époque, *praegnō*, -ās : irl. grosse ; *praegnātus*, -ūs ; *impraegnō* : rendre grosse (tardif) ; cf. M. L. 4316 ; B. W. *imprégner* ; britt. *ymrain* ?

Distinction fondée sur l'étymologie, réelle ou imaginaire, entre *gravidā*, *praegnā(n)s* et *inciēns* dans P. F. 87, 1 : *gravidā est quae iam grauior conceptu ; praegnans uelut occupata in generando quod conceperit ; inciēns propinqua partui, quod incitatus sit fetus eius* (!).

On ne peut guère douter qu'il y ait ici *prae*-suivi d'une forme de la racine de (*gnāscor*, (*gnātus*, *gignō*). Ce peut être la forme à degré zéro *gnā-* de la racine suivie du suffixe -*t-* qui figure au second terme de composés et dans des dérivés ; cf. *comes* ; *obses*, etc.

**praehendō** (et *prēhendō* usuel dans Plaute ; *prēndō*, cf. Lindsay, *Early Lat. Verse*, p. 211 et 151), -is, -dī, -sum, -ere : prendre, saisir ; comme *capio*, gr. λαμβάνω ; se dit aussi des opérations de l'esprit ; de là le double sens, physique et moral, du verbe et de ses composés. Ancien, classique, usuel. Panroman, où il a remplacé *capio* au sens de « prendre ». M. L. 6736 ; B. W. s. u. *Præhendō* est composé de \**prai*, *prae* + un simple \**hendō* qui n'est pas attesté isolément, mais dont la racine figure dans *praeda*, et peut-être dans *hedera*.

Dérivés : *pre(he)nsiō* (rare et technique) : droit de prendre quelqu'un (qu'ont certains magistrats) ; cf. Atei. Cap. ap. Gell. 13, 12, 4, *quoniam... tribuni plebis prænionem haberent* ; et Varr., *ibid.*, *in magistratu habent alii uocationem, alii prænionem*. De là le sens concret de « prison » dans les langues romanes (cf. *mānsiō*), M. L. 6737 ; B. W. s. u. ; \**prēnsibilis* supposé par *inprēnsibilis*, Gell. 11, 5, 4 (= *ἀκατάληπτος*, employé par Cic., Acad. 2, 6, 18) ; *prēnsō*, -ās : s'efforcer de prendre (transitif et absolu ; dans ce dernier sens, employé par Cic., Att. 1, 1, 1, comme synonyme énergique et familier de *petere* « être candidat » : *prēnsat unus P. Galba*) ; puis « prendre avec force, serrer, presser » (souvent synonyme de *pressare*, avec lequel il tendait à se confondre dans la prononciation). Dérivés : *prēnsātiō* ; *prēnsitiō*, -ās (Sid.).

Composés : *appre(he)ndō* : saisir (semble appartenir au langage familier ; les écrivains soigneux préfèrent *prēhendō* ou *comprehendō*) ; se saisir de ; en bas latin « saisir par l'esprit, comprendre, apprendre ». Bien représenté dans les langues romanes, où il a éliminé *discere*, M. L. 554 ; B. W. s. u. ; *apprehēnsiō* : 1<sup>o</sup> action de saisir ; connaissance, intelligence ; 2<sup>o</sup> ἐπιληψία, κατάληψις ; *apprehēnsibilis* (bas latin = *καταληπτός* *apprēnsō* (Grat.) ; *compre(he)ndō* : 1<sup>o</sup> se saisir de (aspect

déterminé) ; saisir (sens physique et moral) ; 2<sup>o</sup> sens collectif « prendre ensemble ou dans l'ensemble, comprendre, embrasser », cf. ad Her. 3, 16, 29, [*locos*] *memoria comprehendere et amplecti* ; Aug., Ciu. 12, 19, p. 524, *incomprehensibili comprehensione omnia incomprehensibilia comprehendit*. Cf. *κατα-* et *συν-* λαμβάνω ; *comprehēnsiō* = σύλληψις, etc. Panroman, M. L. 2106 ; *dēpre(he)ndō* : saisir, prendre sur le fait ou à l'improviste ; surprendre ; découvrir. Conservé en roumain, M. L. 2574 ; *dēpre(he)nsiō* ; *dēprēnsa*, -ae ; \**impre(he)ndō*, cf. M. L. 4317 ; B. W. *emprise* ; *reprehēndō* : prendre et ramener en arrière ; reprendre, recouvrer. Au sens moral, « reprendre, blâmer », en parallèle avec *offendō* dans Cic., Clu. 36, 98, *cum in eodem genere, in quo ipsi offendissent, alios reprehendissent*. M. L. 7227. De là *reprehēnsiō*, *reprehēnsibilis* (et *ir-*, tardif et savant = ἀψευγής, ἀψευκτος), *reprehēnsor*.

La forme de *prae-hendō*, *pre-hendō* fait des difficultés. Tandis que *prae-hendō* s'explique bien — et le -*ai-* se retrouve dans le *praenderit* de Festus 166, 29 —, l'*e* de *prehendō* est isolé, obscur (il est à noter que *prehendō* peut être une graphie étymologique ; la scansion est souvent dissyllabique comme dans *de(esse)*). Le \**hed-* qui est dans *praeda* rappelle v. isl. *geta* « atteindre », got. *bi-gitan* « trouver », v. angl. *forgiētan* « vergessen », etc. Le \**hend-* de *pre-hendō* concorde, au contraire, avec la racine grecque de χείρομαι (de \**χενδ-σομαι*), *κέχονδα*, *ἐχάδον* (d'où *χανδάνω*, avec nasale secondaire), alb. *gēndem* « je suis trouvé ». Sur le groupe, peu clair, de irl. *gaitim* « je vole, j'enlève », v. H. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, II, p. 356, avec le renvoi à gall. *genni* « être compris dans, occuper un espace », *ibid.*, I, p. 39. On est amené à opérer à la fois avec \**ghed-* et \**ghend-*.

**praetidicium** : v. *iūs*.

**praemium**, -i n. : part de butin prise à l'ennemi et prélevée pour être offerte à la divinité qui a donné la victoire, ou au général vainqueur. De \**prai-emiom*, \**prae-emiom*, cf. le groupe de *emō* au sens de « prendre ». Joint à *praeda* par Vg., Ae. 11, 78 sqq. : *multaque praeterea laurentis praemia pugnae | aggerat, et longo praedam iubet ordine duci* ; d'où, dans la langue commune, « profit, récompense légitime », au point qu'Ennius, ap. Cic., de Or. 3, 36, 102, arrive à l'opposer à *praeda* : *nam sapiens uirtuti honorem praemium, haud praedam petit*. La paronymie de *praemium* et de *pretium* a dû influer sur le développement du sens de *praemium*, qui à l'origine n'est qu'un synonyme de *praeda* ; cf. T.-L. 45, 37, 5, *praemium* (opposé à *poena*) *ita et pretium recte facti triumphum haberet* L. Paullus *pro egregie bello gesto*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes. M. L. 6721.

Dérivés : *praemior*, -āris (rare) ; *praemiātor*, -trix ; *praemiōsus*, employé par Caton au sens de *pecūniōsus* ; *praemiālis* (Aug.).

**praepes**, -etis adj. : « qui vole en avant », épithète de l'oiseau : *p. auis*. Terme de la langue augurale (cf. Fest. 224, 6 ; Serv. in Ae. 6, 15 ; Gell. 7, 6, 3, etc.), qui s'oppose à *infera* ; cf. P. Nigidius Figulus, *Augurii priuati lib. I*, dans Funaioli, Gramm., frg. 38, p. 175, *discrepat dextra sinistrae, praepes inferae*, où Aulu-Gelle note « *ex quo est coniectare praepetes appellatas quae*

*altius sublimiusque uolent* »; de là l'emploi de *praepes* chez Ennius au sens de *altus*, dans le récit de la prise des auspices par Rémus et Romulus, A. 94, *praepetibus sese pulcrisque locis dant*, à côté de A. 91, *praepes/laeua uolauit ausis*. Dans la langue commune, l'adjectif a le sens de « qui se porte en avant » : *praepete ferro*, Ann. A. 407 (cf. *impetus, impete*). Dans la langue poétique, l'adjectif substantivé est devenu synonyme de *ausis*; cf. *ales*. Issu de \**prai-pet-s* (gén. pl. *praepetum*) de la racine \**pet-*.

V. *petō*.

**praepūtium**, -i n. : prépuce (depuis Varron); *praepūtīātus*, -tiō et *impraepūtīātus* (Tert.). Sans doute mot composé dont le second élément est obscur. Le rapprochement de *salapūtium* n'éclaire rien. Cf. peut-être \**pūtus* sous *pūtus*.

De *praepūtium* il semble qu'ait été extrait un simple \**pūtium* que supposent quelques formes romanes; cf. M. L. 6881.

**praes**, -dis m. (de \**prai-uas* > \**prae-(u)es*); on lit *praeuides*, CIL 1<sup>2</sup> 585, 46) : caution, donnant garantie à l'État créancier en faveur d'un débiteur qui a fait marché avec l'État (*maniceps*, cf. Varr., L. L. 5, 40). Différent de *uas* et *spōnsor*, qui désignent des cautions s'appliquant à des obligations entre particuliers. Terme technique de droit. Cf. gr. *πρωτόγγυος* (*πρωτόγγυος* tables d'Héraclée), calqué sur *praes* au moment où ce terme était encore \**praiuas*.

Dérivés et composés : *praedium* (usité surtout au pluriel *praedia*) : proprement « garanties en immeubles demandées par l'État créancier aux *praedēs* », ceux-ci devant être *locupletēs* « possesseurs de terres »; cf. Asc., in Cic., Verr. II 1, 45, 115 : *praedes dicuntur satidatores locupletes pro re, de qua apud iudicem lis est, ne interea qui tenet, diffidens causae, possessionem deteriorem faciat, tecta dissipat, excidat arbores, et culta deserat*; par suite « biens-fonds »; *praediolum*; *praediātor* (Cic.), -tōrius, -tūra; *praediālis* « muni de biens » (Apul., d'après *dōtānus*?); *compraedēs* : *ciusdem rei populo sponsores*, P. F. 35, 8.

V. *uas*.

**praesēns**, -sentis adj. : présent (dans l'espace, opposé à *absēns* ou, dans le temps, à *praeteritus, futūrus*) = gr. *παρών*. Ancien, usuel, classique (v. sous *ab*). Il est à noter que *praesēns* est sémantiquement différent de *praesum*, qui signifie seulement « être à la tête de »; le sens de « qui préside » (Auson., ep. 21, 1) est artificiel. Ceci s'explique par le fait que, le participe n'existant pas près du simple *sum*, la forme *praesēns* n'est pas liée à *praesum*.

Dérivés : *praesentia* (d'où britt. *presen*, mot savant); *praesentārius* (archaïque) et, à l'époque impériale, *praesentālis*; *praesentāneus* : présent, instantané, comptant (argent); substantif *praesentāneum* (sc. *remedium*) : remède instantané; *praesentō*, -ās : présenter; *praesentātō* et *repraesentō* (classiques); *praesentītiō*; *repraesentītiō*; le composé qui figure dans Cicéron et César avec le sens de « exécuter immédiatement, payer comptant » (aspect déterminé) est antérieur au simple. Cf. aussi *dēpraesentīarum* et *impraesentīarum* « instantanément », locutions archaïques

et populaires (Pétr., Caton), de *dē-*, *in-praesentīa rērum*? Cf. *in rē praesentī*.

**praesaepēs**, **praesēpe** : v. *saepēs*. M. L. 6724.

**praesēpium**, -i n. : sorte de chardon, trad. de *ἀρακουλός*, Diosc. 3, 97, qui servait à faire des fuseaux.

**praesertim** adv. : particulièrement, spécialement, surtout : *p. quod, cum*; *p. sī*. De *prae* + *sertum* qui s'apparente à *serō*, -is, *seruī*, *sertum*. Pour le sens, cf. *praecipuē*. Classique, fréquent dans Cicéron, mais rare dans la prose impériale; ne semble plus usité après Quintilien.

**praeses**, **praesideō** : v. *sedeō*.

**praesiderō** : v. *sīdus*.

**praestes** : v. *stō*.

**praestigiae** : v. *stringō*.

**praestinō** : v. *stanō* sous *stō*.

**praestō** : adverbe, joint surtout à *esse*, *adesse* « sous la main, à portée », d'où « au service » : *esse praestō alicui*. Ancien, classique; rare à l'époque impériale. M. L. 6726. Bret. arm. *prest*?

Un adjectif *praestus* qu'on lit dans des inscriptions de basse époque paraît reformé sur *praestō*. A *praestō* (cf. le type *sēdulus/sēdulō*) il faut rattacher sans doute :

**praestō**, -ās, -āuī (et *praestiū*, par confusion avec *praestō* de *stō*), -ātum, -āre : mettre à la disposition de (avec l'accusatif de l'objet et le datif de la personne intéressée : *praestāre alicui alicui*); et, par suite, « fournir, prêter » (ancien, usuel; fréquent à basse époque comme substitut expressif de *dare*, *praebere* (*praestare operam*), et par suite panroman, sauf roumain, dans ce sens), M. L. 6725; souvent employé pronominalement; *praestāre se*.

Les Latins établissaient un rapport, réel ou imaginaire, entre *praes* et *praestō*, cf. Varr., L. L. 5, 40, *praedia dicta, item ut praedes, a praestando, quod ea pignora data publice mancipis fidem praestant*, qui a eu pour conséquence le sens de « garantir » que présente fréquemment *praestō*. C'est à ce sens que se rattachent les dérivés d'époque impériale *praestātor*, *praestātō*.

Il a été proposé de l'adverbe des explications diverses dont aucune ne s'impose : \**prae-sitō* (v. *po-situs*), *prae-stō* (de la racine de *stāre*), \**prae-uad-* (cf. *praes*), \**prae-hesitō* (cf. skr. *hastah* « main », ingénieuse explication due à J. Wackernagel et proposée par lui à la *Versammlung des schweizerischen Philologenverbands* en 1919, mais qui se heurte au fait que le mot sanskrit n'a de correspondant nulle part).

**praestō**, -stās, -stitī : v. *stō*.

**praestōlor** (ō dans Plt., Epid. 221), -āris, -ātus sum, -ārī (et *praestōlor*, archaïque; cf. Non. 475, 31) : attendre, guetter; -ri dicitur qui ante stando, ibi, quo uenturum excipere uult, moratur, P. F. 250, 3; cf. Don., Eun. 975, *praestolari est praesto esse et apparere*.

Rare, surtout archaïque, repris à basse époque (Vulg. qui a aussi *praestōlātō*). Sans doute mot de la langue parlée. Dérivé de \**prae-stō-lo-s*?

**praesul**, -lis c. : celui qui saute en avant (cf. *salīō*,

épithète du prêtre principal des Saliens qui dansait en tête de la procession annuelle, Cic., Diu. 1, 26, 55. De là deux sens dérivés : 1° danseur (cf. *praesulter* et *praesultātor*); 2° président, directeur, chef (époque impériale); d'où *praesulor*, -āris; *praesulātus*, -tūs (= *προεσουλός*, latin ecclésiastique); d'après *cōsul*, *consulātus*.

**praeter** : v. *prae*.

**praetextō**, -textā : v. *texō*.

**praetor**, -ōris m. : préteur, titre donné à un magistrat romain dont les fonctions n'ont pas toujours été les mêmes. Les anciens font dériver ce nom, en raison du commandement militaire exercé au début par le préteur, de \**prae-itor* « celui qui marche en tête », comme skr. *prā-ētar-* (cf. *praesul*); v. Cic., Leg. 3, 3, 8. Mais il est possible que *praetor* soit (comme *magister*?) une déformation par étymologie populaire d'un terme étrusque : *purθ*, *purθne* que l'on a rapproché de gr. *πρωτανης*; cf. Fr. Leifer, *St. z. antik. Aemterwesen*, I, 83, 4 et 93 sqq.?

Dérivés : *praetōrius* (d'où *praetōrius* n.), -riānus, -ricius; *praetūra* (cf. *cēnsūra*); *prōpraetor*.

**prandēō**, -ēs, -dī (et *prandīdī*, blâmé par Diom., GLK I 367, 17 : *errant qui dicunt prandīdī*), **prānsūm**, -ēre : déjeuner. Ancien (Plt.), usuel, classique. M. L. 6728.

Formes nominales et dérivés : *prandium*, -i n. : déjeuner (du matin, dit aussi *ientaculum*, cf. *iēiūnus*, et du midi, cf. P. F. 249, 12 et 296, 20; les noms désignant les repas ont été fréquemment intervertis). Ancien, usuel. M. L. 6730. Irl. *proind*, britt. *prain*. De là *prandiolum* (Not. Tir.), *prandiculum* (Fest.), -lārius, *prandīarius* (Schol. Hor.), M. L. 6729; *prānsus* : qui a déjeuné; *dēprāns* (Naev., Com. 20, comme *dēsēs*?); *imprānsus* : qui est à jeun; *prānsor* (rare, archaïque); *prānsōrius*; *prānsiō*, -ās.

Comme *prandium* désigne un repas pris dans la première partie de la journée, on a été tenté d'y chercher un premier terme *pran-* (ou *pram-*) du groupe de *prior*, *pri-*, etc. — et il ne manque pas, hors du latin, de formes à -m comme lit. *pirmas* « premier » — et, au second terme, une forme à vocalisme zéro de la racine de *edō* (cf. gr. *ἐπι-στ-ov*). Tout ceci hypothétique.

**prasinus**, -a, -um : vert de poireau. Emprunt au gr. *πρασινος*.

Dérivés : *prasinātus* (Pétr.); *prasinīānus* : partisan des verts (dans les courses du cirque). M. L. 6730 a.

**prātum**, -i n. (*prātus* m., Gromat.) : pré, prairie. Ancien (Cat., Plt.); panroman. M. L. 6732. Celtique : corn. *praz*, arm. *prad* (de *prātum*); emprunt tardif.

Dérivés : *prātulum*; *prātālis*; *prātēnsis*; *prātēns*, -lentis (Apul., Met. 8, 18).

On rapproche irl. *rāih* « rethpart de terre » (cf. gaul. acc. *rātin* et *Argentorātum*?). Mais ni le sens ni la forme ne concordent.

**prātūra**, -ae f. : vente (Arc. Dig. 50, 4, 18). De *πράτος*.

**prāuus** (*prāuos*), -a, -um : tors, de travers (opposé à *rectus*). Se dit des parties du corps (jambes, bras,

bouche, etc.); et s'emploie aussi au sens moral : perverti, dépravé, mauvais. Ancien, usuel, classique. B. W. *brave*?

Dérivés et composés : *prāuitās*; *prāuō* : *στροβιλώ* (Gloss.), dont la langue classique ne connaît que le composé *dēprāuō*, -ās (opposé à *corrīgō*, Varr., L. L. 9, 11); *dēprāuātō*; *imprāuō* (tardif); *prāuēsco*, donné comme transitif dans les gloses et traduit par *διαφθείρω*, *ἀφανίζω*, *στεριόσκω*; *prāui-cors* ou *-cordius*, -loquium (langue de l'Église).

Étymologie peu claire. On est tenté de rapprocher le sens de *per-* dans *perēō*, *perperus*, etc., qui est ancien (v. *per*). Le suffixe serait le même que dans *prīuus* et surtout que dans *curuus*, *toruus*. Mais, tandis que sl. *pravū* « droit » s'oppose à *krivū* « oblique », lat. *prāuus* marche pour le sens avec *perperus*. Le difficile est d'expliquer *prā-*; par skr. *prāwah* et lit. *pirmas* « premier », on sait qu'il y a des formes dissyllabiques : \**pera-*, \**pra-*; le *prā-* de *prāuus* s'expliquerait donc : mais ceci oblige à poser pour le latin un type dont les correspondants sont lointains de toute manière.

**prēcūs**, -a, -um (*praecia*, *pretia*) : -a *uītis*, nom d'une sorte de vigne et de raisin (Vg., G. 2, 95; Plin. 14, 29). Synonyme de *praeoquus* d'après Servius. Cf. *Præciūm* (*pirum*), Cloaf. ap. Macr. 3, 19, 6.

**precor** : v. \**prez*.

**prēlum**, -i n. (*prēlus*, Gloss.) : levier et poutre du pressoir; puis le « pressoir » tout entier (*torcular*). De \**pres-lom* ou \**pret-slo-m*, cf. *pressī* de *premō*. Ancien (Cat.), technique.

**premo**, -is, **pressī**, **pressum**, **premere** : presser (sens physique et moral), serrer et « serrer de près, enfoncer, planter; accabler », etc. Le sens général « exercer une pression sur » s'est nuancé de diverses manières suivant le mot auquel il était joint. Usité de tout temps. M. L. 6738 et 6745, *pressus*, cf. germ. *fressa* (et *persa* de *pressa*; 6739?), \**premitus*; 6743, \**pressia*. — *Pressus* a le sens de « contenu, retenu », d'où, dans la langue de la rhétorique, « concis » (opposé à *inflātus*) et « précis, exact »; l'adverbe *pressē* est arrivé à prendre le sens de « de près, près » qu'il a dans les langues romanes (comme gr. *ἄγγι* en face de *ἄγγω*), cf. M. L. 6742, et qu'on aperçoit déjà dans des expressions comme *uītis pressius radere*, Pall. 12, 9; *pressius colla radere*, Vég., Vet. 1, 56. Cf. encore M. L. 196, *ad pressum*, d'où proviennent it. *appresso*, fr. *après* (v. B. W. s. u.); cf. aussi \**appressio*, M. L. 554 a. A *premo* correspond l'intensif *pressō*, -ās (souvent confondu avec *prēnsō*), évité par la langue classique, mais qui est dans Plaute et dans les poètes du siècle d'Auguste (cf. Ov., M. 8, 538; Vg., B. 3, 99, p. *uberis palmis*; Prop. 3, 15, 18); M. L. 6741, 6745.

Autres dérivés et composés : *pressim* adv. (Apul.; cf. *pedepressim*); *pressiō* (rare et technique; Cés., Vitr.); 1° pression; 2° sens concret : *pressio quod Graeci ὀνομάζουσι appellant*; *pressor* « qui premit » (Charis. p. 219, 16 B); « qui rabat le gibier » (Isid., Or. 10, 282); *pressōrius*, d'où *pressōrium* : pressoir, presse à étoffes, qui a remplacé *prēlum* dans les langues romanes, M. L. 6744; *pressūra* « coma » et « oppresion » (époque impériale), d'où britt. *prysur*, *prysuro*; *pressulus*, *pressulū* (Apul.); *pressus*, -ūs m. (classique, Cicéron); *pressicius* (Gloss. -m, *πρεσιμω*,

GGL II 407, 43). Cf. aussi *Prema*, divinité nuptiale, citée par St Augustin et Tertullien, et *prēlum*.

Composés : *apprimō*; *comprimō* et *compressiō*; *compressus*, *-ūs*; *compressō* (bas latin); dans l'Itala = ἐκ-θλιβω); *dēprimō* (demeuré en v. fr. *depriembre*, M. L. 2575); *explimō*; *explimō* : faire sortir en pressant, exprimer; d'où « modeler », cf. Plt., Pseud. 56, *expressam in cera ex anulo suam imaginem* (= *effingere*), et par suite « représenter, exprimer, prononcer »; et aussi « faire sortir de force, arracher »; *pecunia ut expressa et coacta*, M. L. 3057; *imprimā*, *impressiō* (= ἐντυπώω, ἐντύπωσις), M. L. 4318; *opprimō*; *reprimō*; *supprimō* : enfoncer en pressant, engloutir : s. *nāuem*; par suite « faire disparaître, supprimer »; et aussi « cacher au fond » (= *abscondō*, *cēlō*).

Cf. aussi M. L. 6743, \**pressia*; 6739, \**premitus*.

La comparaison de *premo* et de *pressi*, *pressus* montre que l'élément radical est ici *pr-*. Dans *-em-*, il y a une caractéristique du présent qui rappelle certaines formes du tokharien B; v. MSL 19, p. 160 sqq. L'élargissement *-em-* indique un procès qui duré; en latin, on a ainsi *dor-m-iō*, qui indique le fait d'être en état de sommeil; v. aussi lat. *tremō* et cf. peut-être la racine \**g<sup>w</sup>em-* (skr. *gam-*, got. *qiman*) en face de \**g<sup>w</sup>ā-* (skr. *gā-*, gr. βᾶ-). Le latin aurait conservé ici trace d'un type très archaïque.

Quant à *pressus*, *pressi*, il faut partir de \**pr-et-* ou *pr-es-*, avec un élargissement en *-t-* ou en *-s-*. La racine serait celle de skr. *sphurāti* « il heurte du pied », lat. *spernō*, etc.; mais les sens concordent mal; et les formes latines n'ont aucun correspondant précis. Ce qu'il y a de plus près pour le sens, c'est v. sl. *perę*, *pīrati* « fouler du pied, πατέιν »; mais l'ensemble du groupe slave et balteque est assez lointain; le sens de « frapper » y domine. Le sens de « presser, serrer » s'expliquerait par l'emploi du suffixe \**-em-* à valeur durative.

**presbyter**, -i m. : emprunt fait par la langue de l'Église (depuis Tert.) au gr. πρεσβύτερος « prêtre », avec doublets populaires *pr(a)ebiter* (d'après *praebeō?*), *prosbiter*, \**probiter*, auxquels remontent certaines formes romanes. M. L. 6740; B. W. s. u. Celtique : ir. *qrimítir*, *cruimíther*, *prespiter*; brit. *prylder*; germanique : v. angl. *preost*, all. *Priester*, alb. *prift*.

Dérivés : *presbytera*, -*terālis*, -*terālis*, -*ūs*; -*terium*.

**pretium**, -i n. : prix, somme d'argent et de monnaie versée contre une chose ou un service; cf. *est operae pretium* « on est payé de sa peine ». Comme τιμή, μισθός, et peut-être à leur imitation, s'emploie quelquefois en poésie dans le sens de *poena*. Sur le rapport établi par les Latins entre *pretium* et *praemium*, v. ce dernier. Ancien (Liv. Andr.), usuel. Panroman. M. L. 6746.

Dérivés et composés : *pretiōsus*; *pretiōsitas* (rare); *pretiō*, -*ās* (Cassiod.); et *appretiō* (= τιμώ dans la langue de l'Église), *appretiatiō*; *dēpretiō* (tardif); *dē-pretiātor*; *manupretium* : prix de la main-d'œuvre, salaire.

Aucun rapprochement sûr. On a souvent comparé le groupe de l'adverbe lette *preti* « en face », v. sl. *protivō*, « contre », gr. πρῶτ, etc. Mais le groupement de *pretium* avec *interpres* proposé par Bréal, MSL 3, p. 163 sqq.,

vaut mieux; ces mots se rattacherait à l'idée de « trafiguer » : cf. gr. πέρνημι, etc.

a) \***prex**, \***precis** f. (nominatif et génitif singulier non attestés en dehors des grammairiens et des glossateurs; on rencontre seulement le datif *precī*, l'accusatif *precem*, tous deux antéclassiques, et l'ablatif *prece*; le pluriel *precēs*, -*um* est plus fréquent) : demande; spécialement « prière(s) ». Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *precārius* : qu'on obtient seulement par prière (opposé à *dēbitus*, *prō imperiō*); *prēcaire*, mal assuré; de là, en droit, *prēcārium* : *in est quod precibus petenti utendum conceditur tandiu quamdiu is qui concessit patitur... qui precario concedit sic dat, quasi tunc recepturus cum sibi liberuū precarium solvere*, Dig. 43, 26, 1; adv. *precariō*; *precar*, -*āris*, -*ārī* : prier; panroman, M. L. 6733, *prēcare*, et 6734, \**precāria*; 6735, \**precāciare*; et ses dérivés et composés : *prēcātū*, -*tiuncula*, -*tiūus*, -*tor*, -*tōrius*, -*tus*, -*ūs*; *prēcāmen* (tardif); *ap-*, *com-*, *dē-*, *im-* *precor* et leurs dérivés. Britt. *dēprecoit* = *dēprecātū*.

V. *poscō*. Nom d'action, radical, de genre animé, féminin (cf. *lux*, *nex*, *uox*, etc.); ancien terme du vocabulaire juridique et religieux.

b) **proeus**, -i m. : celui qui demande en mariage, prétendant (archaïque et poétique). De là : *procō*, -*ās* (aussi archaïque), *procātū* (Apul.) et *procāx* (ancien, usuel, classique), *procāciūs*, *procācia* (d'après *audācia*); cf. Fest. 290, 23, ... *proci dicuntur qui poscunt aliquam in matrimonium, Graece μνηστῆρες. Est enim procare poscere, ut cum dicitur in iudice conlocando : « si alium procas, nūe cum procas », hoc est poscis; unde etiā meretricis procaes*.

Vocalisme o normal dans un nom d'agent, thème en -o/e- : cf. *toga* et *tegō*; *προχός* et *τρέχω*.

Un supin *prociūm*, qui doit venir de \**prōciō*, -*is* (cf. Meillet, BSL 23 (70), 81 sqq.), est attesté dans Livius Andronicus; cf. P. F. 252, 3, *prociūm cum prima syllaba corripitur, significat petiūm. Liviū* (Odys. 7, cf. Hom. α 248) : « *matrem <meam> prociūm plurimi uenerunt* ». Un participe \**prociūm* du même verbe est encore dans P. F. 252, 1, *prociūm testamentum dicebatur uelut procatum, prouocatum, i. e. irritum ac ruptum*. — *Prociūm*, *prociūus*, qui devaient servir d'abord de supin et de participe à *poscō*, ont été éliminés par des formes empruntées à *petiō* : *petiūm*, *petiūus*.

V. *poscō*.

I. **prī** (prior, **prīmus**) : en avant, d'avant (cf. P. F. 252, 25, *prī... antiqui pro prae dixerunt*), adverbe de sens local et temporel, apparenté à *prō*, *per*, *prae*; cf. aussi gr. hom. πρῶ, cré. πρῆν (une fois), qui a fourni de nombreux dérivés et composés.

Ce *prī* concorde avec *prussus*, *prei*, v. sl. *pri* (v. sous *prae*).

1° *prīdem* (de \**prī-dem* ou \**pris-dem*, cf. *priscus*) adv. : depuis longtemps, autrefois.

2° *prīdiē* adv. : la veille, le jour d'avant (ancien, classique). Cf. *postridiē*, *perendiē*. Dérivé : *prīdiānus*.

II. **prior**, **prīus**, comparatif issu de \**priyōs* : qui est en avant (dans le temps ou dans l'espace), précédent, premier (en parlant de deux). Avec idée de supériorité : supérieur (joint à *potior*). Subst. *prīorēs* m. pl., équivalant

valent poétique de *maiōrēs*. Le neutre *prīus* s'emploie avec le sens de « autrefois, auparavant » (cf. M. L. 6757); *prīus quam*. A basse époque, *prīorsum* (*prīorsus*), opposé à *retorsum*; *prīorātus* : priorité, préférence (Tert.). De *prior* : ir. *priōir*.

Le latin n'a pas le dérivé de *prō* qui existe dans osq. *pruter pan* « priusquam », skr. *prātār* « de bonne heure » (cf. gr. πρῶτ) ou dans gr. πρῶτερος, av. *fratarō* « le premier (des deux) », skr. *prataram* « de plus ». Il a généralisé le type en *-ior* dans l'opposition de deux, d'où les formes telles que *superior* et *exterior*. Ici, il a *prior*, en partant de *pr-* de *prō*, *prae*, *pri*, etc. C'est une forme nouvelle.

III. **prīmus** (le péligien *pris-mu* « *prima* » indique l'ancienne forme \**prismo-*) : qui est tout à fait en avant (*prima puppis* « l'extrémité de la poupe »), le premier. Opposé à *postermus*, comme *prior* à *posterior*. Sert d'adjectif ordinal à *īnus*, comme en grec πρῶτος à εἰς; v. M. Lejeune, BSL 29, p. 117 sqq. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6754. Celtique : ir. *prim*, britt. *prif*.

Au lieu de la forme \**somo-* du suffixe qui est dans *facillimus*, *pigerrimus*, *nouissimus*, il y aurait ici *-mo* comme dans *summus*. Dans *pris-* de *pél. pris-mu*, il y aurait la forme à degré zéro du suffixe des comparatifs comme dans *nou-is-simus*, mais devant \**mo-*, non devant \**somo-*. Pour le détail de la formation, on ne peut faire que des hypothèses. Du reste, les formes signifiant « premier » par rapport à plus d'un terme de comparaison diffèrent d'une langue indo-européenne à l'autre.

Dérivés et composés de *prīmus* :

*prīmānus* : de la première légion. Terme technique de la langue militaire; *prīmārius* : du premier rang, de premier ordre, M. L. 6749, panroman; *prīmās*, -*ātis* : originaire des premières familles; puis « du premier rang » (tardif). Même suffixe que *nostrās*, *optimās*, etc. Ir. *primait*; *prīmātus*, -*ūs* (tardif).

Tardif : *prīmāriola* = *prīmipara* (Soran., p. 77, 7). *prīmōr* (ou *prīmōris*, nominatif inusité), *I-eris* : qui se trouve au premier rang ou à l'extrémité, *prīmōrēs* *digiti*; *prīmōra labia*; *prīmōrēs*, -*um* (cf. *ductōrēs*); M. L. 6753. On l'explique comme tiré de *prīmō ore*, comme *sēdulus* de *sēdulō*, v. M. Leumann, Glotta 13, 32; mais peut être issu par contamination de *prīmus* et de *prior*. *prīmōtinus* (rare et tardif, d'après *sērōtinus*); *prīmulus* (Plt., Tér.); *prīmūus* adv. (anté- et postclassique) : en premier lieu; d'où *prīmūtinus* = πρῶτόνοτος (époque impériale), M. L. 6752; *prīmūtinus*, -*ōrum* m. pl. : droit d'aïeuse; *prīmūtiātus*, -*ūs* : id.; -*tiūalis*; *prīmūtiāe* (poétique et classique) : prémices; premiers fruits. M. L. 6751. Ir. *primū*.

*Prīmus* figure dans de nombreux noms propres : *Prīmānus*, *Prīmōsus*, *Prīmūlius*, etc. C'était un nom de bon augure.

Nombreux composés en *prīmi-*, *prīmo-*, *prīm-*, *prīn-* (faits en partie sur des types grecs en πρῶτ-) : *prīmāneus* : du premier âge (poétique et postclassique); *prīmīcerius* (v. *cera*), M. L. 6750. Formations analogues : *prīmīscrinius*, *prīmīuirgius*. Le modèle en a été *prīmīptus*, cf. *pīlum*; *prīmīformis* (tardif); *prīmīgenius*, *prīmōgenius* : né le premier; *prīmīgenius sulcus* *dicitur*, qui *in condenda noua urbe tauro et uacca designationis causa imprimitur*, P. F. 271, 3; *Prīmīgenia*, épithète de

la Fortune; *prīmīgenus* = πρῶτότοχος (rare); *prīmīpara* (Plin.); *prīmīpotēns* (Apul.); *prīmōcreātus*, -*genītālis*, -*genītus*, -*plastus* (hybride de la langue de l'Église), tous de l'époque impériale; *prīmordium* : v. *ordior*; juxtaposés : *prīmum tempus*, M. L. 6753 a.; v. *uēr*.

*apprīmus* (*ad-*), *apprīmē*, adjectif et adverbe archaïques : « *longē prīmus*, *prīmē* », avec un préfixe *ad-* de renforcement.

**prīnceps**, -*ipis* : adjectif et substantif formé de \**prīmōcaps* « qui prend la première part ou le premier rang, la première place » (pour la formation, cf. *quarticeps* et *maniceps*, *auceps*, etc.) : *p. senātūs*. Par extension, « chef » et « auteur ». A l'époque impériale, « premier de l'Empire; prince »; demeuré avec ce sens dans les langues romanes, sous des formes savantes, M. L. 6755. Le pluriel *prīncipēs*, dans la langue militaire, désigne les soldats qui d'abord devaient occuper le premier rang, mais qui, par suite de remaniements dans l'armée, furent placés après les *hasatū* tout en conservant leur appellation (cf. *praetor*). Les divers sens de *prīnceps* se retrouvent dans son dérivé : *prīncipiūm* « commencement, principe » (surtout au pluriel dans ce sens, comme *prīmordia*, *elementa*); et aussi « premier rang d'une armée », « quartier général dans un camp ». Autres dérivés : *prīncipālis* (-*pīālis*, Lucr.) : primitif; principal; qui concerne le prince; substantif « premier magistrat » (irl. savant *prīnsiopal*); *prīncipālītās* (Tert., Macr.) : premier rang; *prīncipālīter* (époque impériale); *prīncipātus*, -*ūs* m. = gr. ἡγεμονία, cf. Cic., N. D. 2, 11, 29 « premier rang, commandement en chef »; à l'époque impériale, « principat, règne »; *prīncipō*, -*ās* (-*por*) : gouverner, régner sur (langue de l'Église); *prīncipator*, -*itō*; *prīncipiō*, -*ās* [Aug.] : commencer. M. L. 6755 a, \**prīncipiāre*.

**prīscus**, -*a*, -*um* : ancien, antique (et qui n'existe plus à l'époque où l'on parle). Ancien (Enn., qui le joint à *casus* : *quem prisci casci populi tenere Latini*); assez fréquent dans Cicéron, n'est plus guère employé à l'époque impériale que par la langue poétique, où il comporte souvent une nuance de respect ou de vénération. Sert de surnom; cf. aussi *Prīsciānus*, -*cillus*. Adverbe : *prīscē* (Cic.).

**prīstinus**, -*a*, -*um* : même sens; mais se dit de choses qui durent encore, e. g. *odio prīstino incensa mulier*, Cic., Clu. 7, 18. Classique (Cic., Cés.); mais rare à l'époque impériale, quoiqu'on le trouve en poésie chez Virgile et Ovide et en prose chez Suetone, Columelle, Aulu-Gelle et Gaïus.

Pas de substantifs dérivés; le latin dit *antiquitās* ou *uētustās*. Adverbe : *prīstinē* (tardif).

Ces deux adjectifs sont des dérivés d'une forme \**prīs*, l'un avec le suffixe *-ko-* (cf. *casus*), l'autre avec la formation en *-tinus* de *diūtinus* (à côté de *diūturnus*), *crāstinus*, etc. (v. Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.* 5, § 172, IX, p. 222); à en juger par skr. *nū-(a)nah* « actuel », etc., *prīstinus* est d'un type ancien. Quant à *prīscus*, on n'en a pas plus que pour *prīstinus* un correspondant exact; mais il y a une forme parallèle : arm. *erēç* « ancien », d'où « prêtre » (d'après πρεσβύτερος), thème en *-u-* supposant une diphthongue en *-i-* (*ei* ou *oi*) suivie de \**sku-*. Le cas de gr. πρέσβους est autre : c'est peut-être

un ancien composé ; cf. les mots sanskrits en *-gu-* « allant ». Mais il faut retenir les formes à πρῆσις : thess. πρῆσις, etc. (v. Bechtel, *Griech. Dial.*, I, p. 149), et πρῆσις : ion.-att. πρῆσις. Le *pris-* de lat. *priscus* peut resoper sur \**preis-*.

Cf. *primus, prior*.

**pristis** : v. *pistrix*.

**prīuus, -a, -um** : pris isolément, singulier, particulier ; qui appartient en propre ; cf. P. F. 252, 20, *prīuus priuāque antiqui dicebant pro singulis. Ob quam causam et priuata dicuntur quae uniuscuiusque sint; hinc et priuilegium et priuatus; dicimus tamen et priuatum cui quid est ademptum*. Rare et archaïque ; remplacé soit par *prīuātus*, soit par *prōprius* et, dans le sens distributif, par *singuli*. Irl. *prío?*

Dérivés et composés : *prīuō, -ās* : d'abord « mettre à part, exempter », p. *dolōre, exsiliō* ; puis, avec nuance péjorative, « priver de », M. L. 6758 ; de là *prīuātus* (sc. *imperio*) : privé, employé par euphémisme comme substantif *prīuātus* « un particulier » (= ἰδιώτης) ; *prīuātō* « dans le privé », demeuré dans les langues romanes, M. L. 6761, avec le dérivé \**prīuatiā*, M. L. 6760 (cf. *appriouiser*), et en britt. *prīawt, prīod* « mari » ; *prīuātum* ; *prīuantiā* n. pl., transcription du gr. στερητικὰ ; *prīuātūus* (-tūus), terme de grammaire traduisant στερητικῶς ; *prīuantiā, -ae* f. : privation, suppression (ἀπαλείψις ; Mar. Vict., Cassiod.) ; *prīuātārius* « en propriété privée » (Ed. Diocl.).

Composés : *prīuilegium* : loi ou mesure prise en faveur d'un particulier, privilège ; *prīuilegiārius*.

*prīuignus, -gna* m. f. : fils ou fille d'un premier lit (proprement « celui qui est né à part des autres »). Cf. Isid. 9, 6, 21 : *prīuignus est qui ex alio patre natus est; et prīuignus dici putatur quia prius genitus. Vnde et uulgo antenatus*. Sert aussi de *cognōmen*, parfois déformé en *Prīuigenus*, d'après *Prīmigenus*.

*Prīuus* pourrait être issu de \**prei-u-os* (cf. *prā-uos, cur-uos*) « celui qui est en avant », et par suite « celui qui est isolé des autres ». Le S.C. des Bacchanales a encore la forme à diphtongue *preiuatod*. L'adjectif est italique commun : ombr. *prever* « singulis », *preve* « singillatim » ; osq. *preiuatud* « *prīuātō, reō* ». V. aussi *prōprius*.

**prō, prōd-** (cf. *prōdeō, prōdesse, prōdigō* ; le *d* de *prōd* est issu sans doute de *-de*, cf. *antiq, postiq; re et red, sē et sed* ; la forme *prōd-* s'emploie uniquement devant voyelle, du reste d'une manière non constante, au rebours de *red-* : cf. *prōmō et redimō, prōles, prohibeō* (cf. osq. *pru-hipid* « prohibuerit ») et *redhibeō*, ce qui a amené parfois à considérer *prōdeō, prōdigō* comme analogiques de *redeō, redigō*, mais l'hypothèse ne rend pas compte de *prōdesse*) : adverbe, préverbe et préposition. *Prō* comme préposition compte pour une longue ; comme préverbe, il est bref ou long ; ainsi *prōuehat atque prōpellat*, Lucr. 4, 194, mais *prōpellens*, 4, 286 ; *prōficiō*, mais *prōfisciscor* ; *prōpāgō* et *prōpāgō* (cf. *prōbus* et *prōnus*), etc. ; les poètes usent suivant leur commodité de cette double quantité, cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151. *Prō* en tant qu'adverbe n'est plus usité que dans les locutions *prō quam, prō ut* (cf. *prae quam*

*prae ut*) et dans *proinde* (cf. *perinde*). Sens : « en avant, devant (sens local ou temporel, cf. *profugus*, mais *proauus, pronepōs*), sur le devant de » (avec l'idée accessoire de quelque chose qu'on a derrière soi ; cf. *antel*). Ceci explique qu'à *prō* se soit liée l'idée de défense, de protection, d'où le sens de « pour » (demeuré dans les langues romanes, M. L. 6762), « dans l'intérêt de » (opposé à *contrā*), « à cause de » ; cf. Plt., Tri. 26, *castigabo pro commertia noxia* (alternant avec *qđ*) ; puis une idée de substitution « à la place de », *prō cōsule*, etc. ; d'où simplement « comme » ; *habere prō certō* « tenir comme (pour) certain » ; et « en guise de ». *Prō* marque aussi une proportion : « selon, dans la mesure de, proportionnellement à », *prō uiribus, prō uirilī parte, prō ratā parte, prō portione*.

L'ablatif qui accompagne *prō*, comme aussi *prae*, est véritablement un ablatif, et non un locatif : *prō castris* veut dire « en avant en partant du camp », cf. gr. πρὸ τοῦ τείχους. Usité de tout temps. A basse époque, parfois confondu avec *prae*. M. L. 6762.

En osque, dans la table de Bantia seulement, et sans doute d'après l'usage latin, *pru*, de *prō*, a des constructions pareilles à celles de lat. *prō* : *pru meddānu* « *prō magistrātū* », *pru medicatū* « *prō iudicātō* ».

En tant que préverbe, la forme *pro-* se retrouve exactement dans ombr. *pru-* : *prusekatu* « *prōsecātō* », osq. *pru-*, irl. *ro* (préverbe avec valeur spéciale), got. *fra-*, lit. *pra-*, v. sl. *pro*, skr. *pra-*, av. *fra-* ; le hitt. a *pra* (écrit *pa-ra-a*) « en avant » ; mais \**prō* n'est attesté nulle part comme préposition hors du grec, dès lors, même si \**pro* a pu aboutir à ombr. *-per-* ce qui n'est pas exclu, il n'y a pas de raison de croire que le *per* de ombr. *tuta-per, tota-per* soit un ancien \**prō*. En grec, *προ* offre encore beaucoup de traces de caractère adverbial, ainsi chez Homère, N 800, II 188, a 37, etc., et dans des expressions comme οὐρανὸν πρό, Ἰλιόθι πρό, ἡῶθι πρό, l'adverbe en -θι à valeur locative ne dépend pas de πρό. Une forme \**prō-* est attestée au premier terme de composés nominaux : gr. *πρῶ-πέριος*, v. sl. *pra-dēdū* « arrière-grand-père » (de même, le slave a *pa-meit* « souvenir » en face de *pa-minje* « je me souviens »), v. pruss. *prā-buskas* « étérnel », lit. *prō-pernai* « il y a deux ans » ; à en juger par là, *serai* ancien dans lat. *prō-clūis, prō-geniēs, prō-nuba*, etc. ; l'*ō* de lat. *prōgeniēs* est peut-être plus archaïque que l'*ā* du synonyme skr. *prajā*, qui peut devoir son *ā* à l'influence de *prajāyate* « il est issu de », *prajātah* (cf. lat. *pro-gnātus*), etc. Comme préposition, la forme ancienne serait \**prād*, dont l'origine n'est pas claire. Ce *prād* a servi de préverbe, de sorte que l'on a eu *prō-sum, prōd-est*, etc., de même que, inversement, on a *pro-nepōs* (cf. skr. *prānapāt*) en face de *prō-nurus*, etc. Pour le sens de ces mots, cf. le parallélisme de lat. *pro-auus* et du synonyme v. sl. *pra-dēdū*).

J. Wackernagel, *Sprachl. Untersuch. zu Homer*, p. 238 sqq., a voulu établir une différence de sens dans l'emploi de *prō* et *prō* en latin : *prō* signifierait « en avant », *prō* indiquerait le « départ ». Mais on n'observe aucune distinction de sens dans l'emploi des deux préverbes, et le plus souvent c'est la métrique qui décide : ainsi *prōficiō*, mais *prōfisciscor* ; on trouve *prōfugio* et *prōfugio* ; Lucrèce emploie *prōpāgare*, I 195, et *prōpā-*

*gent*, I 16 ; et, dans un même vers, *prōuehat atque prōpellat*, 4, 194.

V. J. B. Hofmann, I. F. 44, 73.

Le groupe de *prō* est à rapprocher de ceux de *per, prae, prior*, etc.

*prō* (et *prob* ; l'*h* sert seulement à noter la longue) : exclamation marquant l'étonnement ou l'indignation. S'emploie absolument, ou avec un vocatif ou un accusatif ; quelquefois, comme *ō*, peut-être à l'imitation du grec *οἶ*, avec un génitif (Tertullien).

Sans doute identique à *prō*, à l'originaire.

**prober, -bra, -brum ; probrum, -ī** : neutre d'un ancien adjectif *prober* repris par Aulu-Gelle 9, 2, 9, *animalia spurca ac probra*, qui avait un double sens, subjectif et objectif, « digne de reproche » et « reproché ». De là le double sens de *probrum* « reproche (fait à quelqu'un) » et « acte digne de reproche, faute contre l'honneur » (= souvent *stuprum*). Ancien, classique, usuel. L'emploi substantif de *probrum* provient peut-être de la locution *probrum est*.

De *probrum* dérivent : *probrōsus*, qui a supplanté *prober* ; *probrōsiūs* (bas latin) ; *probrō, -ās*, glosé *ouer-sit*, usité seulement dans les composés *ex-probrō, op-(ob-)probrō* (archaïque) « reprocher », et leurs dérivés *ex-probrātū* (classique) ; *-tor, -trix* (Sén.) ; *-bilis* (Vulg.) ; *opprobrium, -brōsus, opprobriō* (Gell.) ; *opprobri-mentum*.

*Prober* représente sans doute \**pro-bher-os* « mis en avant contre quelqu'un » ; le second élément appartient à la racine de *ferō*, cf. le sens de gr. *προφέρω*. Certaines gloses l'expliquent par *imputatio mali* ou *crimen proiec-tum*. — V. *improperō*.

**probus, -a, -um** : de \**pro-bho-s* « qui pousse bien (ou droit) », cf. *super-bus* ; cf. Acc. ap. Cic., Tu. 2, 5, 13, *probae fruges suapte natura enitent* ; Col., Arb. 3, 6, *probus ager*. S'est ensuite, comme *frūgī*, appliqué aux hommes avec le sens moral de « bon, honnête, probe », e. g. *frugi et probum esse*, Plt., Mo. 133. Ancien, usuel, classique. Irl. *-prom* dans *am-prom* « *improbis* ».

Dérivés : *probitās* et *probō, -ās* « trouver bon ; approuver » ; et aussi « faire approuver ; éprouver », d'où « démontrer, prouver ». Panroman, sauf roumain. M. L. 6764. Celtique : irl. *promain* ; britt. *profi*. Nombreux noms propres : *Probus, -biānus, -binus, -bilis*, etc.

De *probō* dérivent : *probātū*, d'abord de sens abstrait, équivalent à *δοκιμασία* (Cic., Off. 1, 144), employé à l'époque impériale avec le sens de « preuve » (concret, cf. *probationes* = *πίστεις*, Quint. 5, 10, 8) ; *-tor, -bilis, bilitās, -mentum* (tardif), M. L. 6763 (formes savantes), *-ticus* (St Jér.), *-tūus* (époque impériale) ; *probātōria* (sc. *epistula*). A basse époque, de *probō* a été tiré le postverbal *proba* « preuve » (cf. *pu-gnāre/pugna*) ; et à côté de *probitūs* se forme *probitus*, e. g. CIL VI 2977 (d'après *probitās*).

Composés de *probō* : *approbō* : 1° « prouver » et « faire approuver » ; 2° « approuver », M. L. 556 ; *approbātū*, qui, dans la langue philosophique, traduit *συνατάθεσις* ; *approbator, -tūus* ; *comprobō* (= *confirmō*) ; *reprobō* « réprouver » (tardif, conservé dans les langues romanes, M. L. 7228 et 4453) ; *reprobātū*, etc.

De *probus* : *approbus* (*ad-*) « ualdē probus » ; *improbis*, d'où *improbitās, improbō, -ās* : désapprouver, blâmer ; *reprobis* (Dig., Vulg.). Mais *approbus, reprobis* sont peut-être faits secondairement sur *ap-, re-probō*.

Mot itaïque : ombr. *prufe* « probē », osq. *prūfat* « *prōbatū* », *amprufid* « *improbē* », mais les formes osco-ombriennes peuvent être issues de \**prō-bho-s*, avec *ō*. Cf., d'autre part, véd. *pra-bhūh* « éminent, puissant ».

Pour le sens, on rapprochera v. angl. *from* « de bonne qualité, qui a de la valeur », v. h. a. *fruma* « utilité », en face de v. isl. *framr* « qui est au premier rang », gr. *πρῶμος* et *πρῶμος*.

\***procapis** : *progenies, quae ab uno capite procedit*, P. F. 251, 18? Les gloses ont *procapis, proximus* ; *procapibus, proximis*. Inexpliqué ; sans doute corrompu.

**procāx** : v. *prez*.

**procella, -ae** ; **prōcellō** : v. *cellō*.

**procerēs, -um** m. pl. (singulier rare et tardif, Juv. 8, 26 ; Capit. Max. 2) : « les grands, les chefs ». Serait substitué à un ancien *proci* (d'après *pauperēs?*), si l'on en croit la glose de Festus, 290, 21, *procum patricium, in discriptione classium quam fecit Ser. Tullius, significat procerum. I enim sunt principes* (le reste de la glose se rapporte à *procus* « prétendant » ; cf. Cic., Or. 46, 156, *centuriam fabrum et procum, ut censoriae tabulae loquuntur, ... non fabrorum aut procorum*... Terme archaïque, conservé seulement par la tradition littéraire et qui, à l'origine, a dû désigner une division du peuple romain. Rappelle pour la finale l'étrusque *Lucerēs*.

**prōcērūs, -a, -um** : de grande taille ; proprement « qui croît en avant » ; cf. *crēsō*. Cf. *Cerus Manus* « créator bonus », du Carmen Saliare, d'après P. F. 109, 7. Classique, usuel.

Dérivés et composés : *prōcērūtās* (classique) ; *prōcērūtūdō* (bas latin) ; *prōcērulus* (Apul.) ; *imprōcērūs* (Tac., Gell.).

En face de *crēsō* il a dû exister une forme \**herō* de la racine ; cf. arm. *serem* « j'engendre ». *Prōcērūs* rappellerait pour la formation *sin-cērūs*, q. u. V. *Cerus*.

\***prōcēstria** : construction en avant du camp ? : p. *dicuntur quo proceditur in muro. Aelius procestria aedificia dixit esse extra portam; Artorius procastris quae sunt ante castra*, P. F. 252, 5. Pas d'exemple dans les textes ; les explications rapportées par Festus semblent bien des étymologies populaires. Mot d'emprunt ?

**procul**, adverbe et préposition (ce dernier emploi est poétique) : à distance, au loin ; loin de. Ancien, usuel. Non roman. Sans doute neutre d'un adjectif \**proculis* (cf. *simul* et *similis, facul* et *facilis*) ou \**proculus*. A *procul*, les Latins rattachaient *Proculus* : *-m inter cognomina cum dicunt qui natus est pater peregrinante a patria procul. Proculus sunt qui credant ideo dictos quia patribus senibus quasi procul progressis aetate nati sunt*, P. F. 251, 14 ; et *Proculius, -lia* ; mais c'est peut-être une étymologie populaire, et le nom semble d'origine étrusque.

Le mot peut se composer de *prō-* et d'un ancien adverbe à rapprocher de gall. *pell* « loin », gr. *τῆλε* (éol. *τῆλυ*) « loin » et *πάλαι* « autrefois », skr. *caramāh* « le dernier ». On a objecté que le sens de *procul* s'explique assez par *pro* ; mais ce n'est pas une raison pour écar-

ter l'hypothèse que l'idée figurerait expressément dans la seconde partie de l'adverbe; les adverbies sont des formes affectives où un redoublement de l'expression a souvent lieu, ainsi dans *abhinc*, *ezinde*, etc.

\***proculiant** : *p. promūtunt aūt significare Antistius de iure pontificali lib. IX, F. 298, 21*. Sans autre exemple et sans étymologie. Sans rapport avec *procul*.

procus : v. *prex*.

**prōde** : sorte d'adjectif invariable tiré de *prōdest*, *prōdesse*; cf. *prōde est*, CGL V 137, 26, d'après *pote, necesse est*; de là *prōde fuit*, forme de parfait de *prōsum* qui s'est constituée en bas latin, *prōdefaciō*, *-ficō*, *-fīō*, *-fīcātīō* (et, par extension mécanique, *prōdefluō*, Orib., syn. 5, 6). Demeuré dans les langues romanes (sauf roumain). M. L. 6766 et 6767, \**prōdicāre*; B. W. *preux*, *proū*.

**prōdigium**, -ī n. : signe prophétique, prodige. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *prōdigiātōr* : -es, *harispecies, prodigiorum interpretes*, F. 254, 29; *prōdigiōsus*; *prōdigiālis*.

Étymologie contestée. La formation de *portentum* (cf. *tendō*), mot de sens voisin, et qui est joint à *prōdigium* par Cicéron, Pis. 4, 9, engagé à couper \**prōd-igium*, de \**prōd-agiom*, dont le second terme s'apparenterait à *agō*. V., toutefois, *aiō*.

**prōdigō**, -gus : v. *agō*.

**prōdō** : v. *dō*.

**proelium**, -ī n. : combat, bataille. Ancien, classique, usuel. Ne présente souvent pas de différence sensible avec *pugna*; cf. *exitus proeliorum*, Cic., Fam. 6, 4, 1; *exitus pugnārum*, id., Mil. 21, 56; à parfois un sens plus concret : César dit *committēre proelium* et non *c. pugnam*. Mais le dénomiatif n'a pas fourni de composés en dehors du *dēproeliāntēs* d'Horace, Od. 1, 9, 11, refait sur *dēpugnō*, et les dérivés sont rares et tardifs (sauf *proeliāris*, qui est dans Plt. : *pugnae proeliārēs*, Cu. 573). Non roman.

Dérivés : *proeliāris*, -e; *proelior*, -āris (et *proeliō*, Enn.) : « combattre » (plus rare dans César que *pugnō*); à l'époque impériale, *proeliātōr*, -tiō.

Étymologie inconnue.

**profānus** : v. *fānum*.

**prōfectō** adv. : de fait, réellement, assurément. Souvent renforcé par des particules : *p. hercle*, *p. enim*. Ancien, classique.

De \**prō factō*, avec abrégement de *ō* protonique; v. *factum* sous *faciō*.

**prōficiēscōr** : v. *faciō*.

**prōfundus** : v. *fundus*; B. W. *profund*.

**proinde**, **proin** adv. : de là en allant plus loin, par suite; par conséquent. *Proinde atque*, *proinde ut* introduisent une comparaison marquant l'égalité « de la même manière que; de même que; comme ». De là *proinde quasi*. Ancien, usuel, classique. M. L. 6773.

**prōlēs**, **prōlētārius** : v. *alō*.

**prōlixus** : qui s'écoule ou s'épanche en avant, coulant, d'où « facile, obligeant » et « long, étendu, proluxe ».

Dérivés : *prōlixitās*; *prōlixitūdō* (Pacuv.); *prōlixō*, -ās (Col.), etc. Peut-être *prōlicere* : *emānāre* (Gloss. Isid.). V. *lira*, *liquor*.

**prōlogus**, -ī m. : prologue. Transcription du gr. *πρόλογος* avec influence de *prō*; cf. *prōloquor*.

\***prōmellō** : verbe de forme et de sens obscurs qui figure seulement dans la glose de Festus, 301, 9 : *promellere, litem promouere*. Sans rapport avec *promulcum*.

**prōmeneruat** : v. *Minerua*.

**prōmō**, **promptus** : v. *emō*.

**prōmulcum** : v. *remulcum*.

**prōmulgō**, -ās, -āui, -ātum, -āre : terme de droit public « faire connaître en public; publier; promulguer (une loi) ». Classique, usuel.

Dérivés : *prōmulgātīō* (classique), -tor (tardif). Étymologie populaire dans P. F. 251, 1 : *-ri leges dicuntur, cum primum in uulgus eduntur, quasi prouulgari*. Le verbe est sans doute à rapprocher de *mulgō* « traire », c'est-à-dire « presser ». *Prōmulgāre*, intensif duratif en ā, signifierait donc « faire sortir en exprimant, mettre au jour »; cf. Meillet, MSL 17, 62. Il est glossé correctement *promit uel profert*, CGL IV 148, 47. Ce sens de \**melg-* se trouve en irlandais, ainsi v. *irl. du-r-innailc, gl. pronomulgauit*; v. H. Pedersen, *Vergl. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 580.

**promulsis** : v. *mel*.

**prōmunturium** (*prōmontōrium*), -ī n. : promontoire, cap. Classique, usuel. Généralement considéré comme composé de *prō* + un dérivé de *mōns* (cf. all. *Vorberg*, calqué sur le latin), mais la dérivation n'est pas claire. Le rapprochement de *tugurium* n'enseigne rien, car c'est sans doute par étymologie populaire que *tugurium* a été dérivé de *tegō* (d'où les graphies *teg*, *tig*). Le rattachement à *prōminēō* fait également difficulté. A basse époque, on trouve dans les gloses une graphie *promuntorium* transcrite par *προμυκτήριον*, influencé par *mungere*; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 24.

**prōmus** : v. *prōmō*, sous *emō*; de là *prōma*, -ae f. (= τὰ ταμεία « cellaria », Ital. ap. Tert.).

**promuscis**, -idis f. (Plin., Gloss., Isid.) : trompe de l'éléphant. Déformation populaire de *proboscis*; cf. Keller, *Lat. Volksetym.*, 70. M. L. 6777. †

**prōnus**, -a, -um (*prōnis*, Varr.) : qui penche en avant; d'où enclin à; qui a de l'inclinaison pour; bien disposé. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens. M. L. 6779.

Dérivés : *prōnitās* (Sén. le père); *prōnō*, -ās (Sid.), M. L. 6777 a. Cf. M. L. 6778, \**prōnāre*? (v. B. W. sous *broncher*), et 2575 a, \**dēprōnāre*. De \**prō-nos*, cf. pour le suffixe *infer-nus*, *inter-nus*, etc. †

**propāgēs**; **propagmen**; **propāgō** : v. *pangō*.

**prope** : adverbe et préposition de sens local « auprès, près » et « près de »; au sens moral « presque » (depuis Tér.). Comme préposition est suivi de l'accusatif, d'où *propediem* « un jour prochain », *propemodum* « à peu près, presque » (à côté de *propemodo*; cf. J. Wackernagel,

*gr.*; *Vorles.*, I 59). Ancien, classique, usuel. Il y a un comparatif *propior* avec un n. *propius* qui joue le rôle de préposition. Mais l'adjectif qui signifie « proche » est *propinquus*, ancien, classique, usuel; conservé dans quelques formes romanes. M. L. 6783; cf. *longinquus* et *antiquus*. Le superlatif de *prope* est *proximē*; de *propior*, *proximus*. De *proximus* dérivent *proximitās*, *proximō*, -ās et *ad-proximō* (Ital., Vulg.); *proximātus*, -ūs (Cod. Théod.). *melloproximus*, hybride formé de *μέλλο* et *proximus* (Cod. Théod. et Just.). *Proximus*, *proximō* sont représentés en vieux français et en provençal, M. L. 6794 et 6795; de même *approximō*, M. L. 559; *prope* et la forme renforcée *ad prope* ont aussi quelques représentants, M. L. 6781 et 197.

*Propinquus* a servi aussi à exprimer la parenté, comme *affinis* : *propinquū* « les proches », cf. gr. *ἄγγιστος*, *ἀγγιστεύς*. En dérivent : *propinquitās*; *propinquō*, -ās et *appropinquō*, M. L. 558. Mais sur *propius* la langue commune a bâti *propio*, -ās (Jér., Paul. Nol.) et *appropio*, M. L. 557. Cf. aussi M. L. 6782, \**prōpēanus* « prochain », B. W. s. u.; \**repropiare*, M. L. 7229.

**propter** : dérivé de *prope*, comme *praeter* de *prae*, adverbe et préposition « auprès [de], au bord [de] ». Le sens local, ancien (Cat., Plt.) et bien attesté jusqu'à Cicéron, tombe en désuétude à l'époque impériale; à partir de Tacite, où c'est peut-être un archaïsme voulu, il ne semble plus attesté. Le sens le plus répandu, déjà dans Cicéron, c'est le sens causal « à cause de, en raison de » (d'où dérive le sens final « en vue de »). Même évolution que dans *ob*, que *propter*, mot plus plein et plus populaire, a fini par éliminer (cf. Stolz-Leumann-Hofmann, *Lat. Gr.* 5, p. 504). Ce sens a pu se développer en parlant de locations comme *propter uiam fit sacrificium, quod est proficiscendi gratia, Herculi aut Sanco, qui scilicet idem est deus*, P. F. 254, 12. De là *propterea* et *quāpropter* « pourquoi » et « c'est pourquoi ». Cf. *praeterpropter*.

*Proximus*, *proximē* montrent que *prope* repose sur un type \**prokw-*, avec assimilation inverse de celle qu'offre le type *quinque*; c'est que \**kw-* ne pouvait figurer devant *-r-*; l'assimilation a donc été inversée. Le *p* de *propter* est sans doute d'après *prope*. La formation des deux adjectifs qui constituent une paire, *propinquus* et *longinquus*, n'est pas claire; l'indo-européen n'avait pas de suffixe \**-kw-* : *antiquus* est un ancien composé; on rapproche un type grec qu'on coupe arbitrairement *ἀλλο-απός*, *τῆλε-δ-απός* (v. BSL 28, p. 42 sqq.). Pour l'emploi de *propinquū* au sens de « proches (parents) », cf. av. *nabā-nazdišta-* « (parent) le plus proche du nombril ». — Cf. *procul*!

**properus**, -a, -um : rapide, qui se hâte. Adjectif archaïque (Caton, cf. Fest. 300, 3), conservé par la poésie et la prose poétique (Tacite); adverbies *properē* et archaïque *properiter*.

Dérivés : *properō*, -ās : transitif (surtout en poésie) et absolu « hâter » et « se hâter » (différencié de *festinō*, q. u.); d'où *properāns*, -ter; *properātus*, -tim; *properātio* (classique); *properantia* (Sall., Tac.); *properābilis* (opposé par Tert. à *tardebilis*); *approperō* (cf. *accelerō*); *dēproperus*; *dēproperō*; *exproperātus*; *improperō*, -ās; *improperanter* (avec in- local); *impro-*

*perātus* (avec in- privatif, Vg., Ae. 9, 798, sans doute calqué du grec ἀσποδάστος); *improperus* (Sil.); *praeproperus*, -ranter; *praeproperō*; *properipēs* = ὀκώπους (Catulle).

Non roman, pas plus que *festinō*.

La formation rappelle celle de *perperus*. Dans un cas comme dans l'autre, l'essentiel du sens vient du premier élément du mot. Sur *properō*, origine et emploi, v. F. Muller, Mnem. 60, 1933, 199-230. *Approperō* a subi l'influence de *prope*; de là *dēproperō* « abire properē ».

**prophēta**, -ae m. (*profēta*) : emprunt au gr. προφήτης usité surtout dans la langue de l'Église, qui en a tiré des dérivés latins : *prophētia* (Vulg. = προφητεία); *prophetō*, -ās, -āre (à côté de *prophētāō*); *prophētātio*; *prophētālis*; *prophētālis* (à côté de *prophēticus* = προφητικός); *prophētissa* f. (cf. *abbatissa*), à côté de *prophētis* = προφήτης; *comprophēta*, -iō, -ās (Jér.). Britt. *prophwyd*.

**prōpīnō** (sur l'ō, v. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 151), -ās, -āre : porter une santé à, boire à la santé de; de là « verser à boire à quelqu'un; administrer (une potion) »; puis, par image familière, « passer, procurer quelque chose à quelqu'un » (Enn., Sat. ap. Non. 33, 9); emprunt au gr. προπινω latinisé, ce qui explique la variation de quantité du préverbe (cf. *propinātiō*, -tor; *propina* (d'après *popina*, Isid., Or. 15, 2 fin.). Sur *propin* = προπιεῖν, v. Perrochat, *Festin de Trimalcion*, ch. 28, 3.

**propinquus** : v. *prope*.

**propitiū**, -a, -um : propice. Terme de la langue religieuse qui s'applique aux dieux et qui, dans la langue commune, s'est étendu aux hommes et aux choses. Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *propitiō*, -ās; *propitiābilis* (archaïque); *propitiātio*, -tor, -trix (langue de l'Église); *propitiātorius* (id.); *propitiētās* (Not. Tir.).

Doit appartenir au groupe de *petō* plutôt qu'être dérivé de *prope* (Wackernagel, *Vorles.*, II, 162). Le sens est à expliquer par des particularités de la langue religieuse. Cf. *petō* et *praepes*.

**prōpōla**, -ae m. : emprunt (Plt.) au gr. προπόλας « détaillant, revendeur, brocanteur ». Formes latinisées : *prōpōlās*, CIL XII 1110; *prōpōlārius*, CGL V 576, 56. Pour l'ō, v. *prōlogus* et *prōpīnō*.

**prōprius**, -a, -um : propre, particulier. Joint à *peculiāris*, opposé à *commūnis*; synonyme de *īdōs*. Du sens de « qui appartient en propre », on passe à celui de « permanent » (joint à *perennis*, *perpetuus*, etc.). D'après les *Captiui* de Plaute, 862, et d'après l'inscription sur les *Ludi saeculares*, le mot semble avoir eu un sens rituel; v. Lindsay, *The Captiui of Plautus*, 1900, ad l. Ancien, usuel, classique. Irl. *propir* « proprium » (scil. nōmen); mot savant.

Dérivés et composés : *propriē* adv. (*proprīum* dans Lucr. 2, 975, sans doute d'après *partim*, *proprīatim* Arn.); *proprietās* : caractère particulier, propriété, droit de possession, propriété; d'où *propriētārius*, -ī (langue du droit, Dig., Paul.); *propriētālis* (tardif); *propriō*, -ās : [s']approprier (rare, archaïque et post-

classique; *appropriō*, *-priātō*; *propriūfēcō* (bas latin). En grammaire, *improprius* traduit le gr. ἄκυρος (Quint. 8, 2, 3); de là *improprietas*.

Le nominatif *prōprius* a été sans doute rebâti sur la locution *prō priuō* « à titre particulier »; cf. *sēdulus, profānus*, d'après \**sē dolō, prō fānō*. Dans \**proprius*, l'o aurait été absorbé par l'u précédent, qui se serait vocalisé, et l'i aurait été ensuite abrégé devant la voyelle ainsi formée, d'où *proprius* (sur des traces de *proprius*, v. Lindsay, *Early latin verse*, p. 144, et préface des *Captiui*, p. 19). L'explication par \**pro-prios* (= *p(a)trios*) proposée par W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 114, et Wackernagel, *Festgabe Kaegi*, 40, ne convainc pas. *Proprietās* n'apparaît pas avant Cicéron, où c'est un calque de ἰδιότης; le sens de « droit de possession » appartient à la latinité impériale (Suét., Just., Juristes).

**propter** : v. *prope*.

**propterus** : v. *proteruus*.

**prōpudium** : v. *repudium*.

**prōra**, *-ae* f. (doublet archaïque en *-i*, *prōris*, acc. *prōrim* dû sans doute à l'influence de *puppis*; cf., pour l'alternance des thèmes, *παῖσις* et *pausa*; *burā* et *buris*) : proue de navire. Emprunt technique au gr. πρῶρα. M. L. 6784.

Dérivé : *prōrēta*, *-ae* m. : homme de proue (Plt.). Ionien? V. B. Friedmann, *Die ion. u. att. Wörter in Lat.*, 18 sqq.

\***proriga**, *-ae* m. : étalonnier (Plin., HN 8,156). Forme douteuse; cf. *auriga*?

**prōrsus** (*prōs*(s)*encus*), *-a*, *-um* : adjectif formé de \**prō* + *uorsus* encore attesté dans Plt., Pseud. 955, cité par Varr., L. L. 7, 81, sous la forme *prōuersus* (opposé à *trānsuorsus*). Proprement « qui marche en droite ligne ». *Prō(u)orsus* > *prōrsus* > *prōs*(s)*us* par assimilation de *r* à *s*; cf. *dossum, rus*(s)*um*. *Prōrsus, prōrsus* s'emploient comme adverbes, cf. *aduersus, aduersum*, avec le sens de « en droite ligne, sans obstacle », d'où « tout à fait » : *prōrsus perit*. Cf. *plānē*. Les formes romanes qu'on a voulu en faire dériver se concilient mal avec le sens de *prōrsus*; cf. M. L. 6785.

A *prōsus* se rattache *prōsa* (sc. *ōrātiō*) « le discours qui va tout droit; la prose »; cf. Isid., Or. 1, 38, 1, et Don., Eun. 306, d'où *prōsāria* (Sid.); *prōsaicus* (Ven. Fort., d'après λογικός?). A *prōsa* s'oppose *uersus*. Irl. *pros*. Cf. aussi *Prō(r)sa*, nom d'une déesse de l'accouchement, opposé à *Postuerta*, dans Varr. ap. Gell. 16, 4.

**prōsāpia**, *-ae* (*prōsāpiēs*, *-ei*) f. : descendance, progéniture. Archaïque, Cicéron le qualifie de *uetus uerbum*, Tim. 39, et Quintilien renchérit sur ce jugement, 1, 6, 40; 8, 3, 26.

On rapproche skr. *sāpah* « pēnis », *sāpāyan* « futuēns ». V. *ōpiō*.

**proscultō**, *-ās* (*proscultor*) : mot de l'Itala trad. δια- ou παρακλύτω (*explōrō, prospiciō*, Vulg.) « se pencher pour regarder, épier ». Formation analogique d'après *auscultō*? Ou apparenté à *sculta* (*sculca*), *scultātōrēs*? V. ces mots.

**Prōserpina**, *-ae* f. f. : emprunt au gr. Περσεφόνη (pé. *Perseponas* gén.), déformé par l'étymologie populaire, qui l'a rapproché de *prōserpō*; Proserpine étant, comme le serpent, *prōserpēns bestia*, la déesse qui chemine sous terre. Un intermédiaire étrusque est possible : les formes étrusques sont *Phersipnai*, CIE 5094; *Phersipnei* (tombea dell' Orco, Tarquinia). Un miroir étrusco-latin de Cosa, CIL I<sup>2</sup> 558, porte *Venos Diouem Prosepnai*; v. G. Devoto, *Studi etruschi*, I, 1927, p. 255 sqq.; et R. Bloch, *Rev. Phil.*, 1952, p. 182 sqq. L'ê de *Prōserpina* doit être de même origine que celui de *techina, mina*.

De là : *prōserpināca* (*herba*), Plin. 26, 23; 27, 127 (altéré en *scorpināca*, Apul., Herb. 18; cf. *scorpiō*); *prōserpinālis herba* dans Marc. Emp. 10 : polygone ou « renouée ».

**prōsiciae**, *-ārum* (*-ciēs*, *-cium*) f. pl. : v. *prōsecō*, sous *secō*.

**prosper** (*prosperus*), *-a*, *-um* (*prosperior*, Ov.; *-perimus*, Vell.) : qui vient bien, qui prospère. Ancien, usuel, classique. Les anciens l'expliquent comme issu de *prō spēre* « conformément à l'espoir »; cf. Nonius, 171, 24, *sperem ueteres spem dixerunt unde et prospere dicitur, hoc est pro spe*, et Tér. Ph. 895. La formation serait du type de *sēdulus*. Mais l'ê fait difficulté : on attendrait \**prospērē* (adverbe), \**prospērō* (dénominalif); et sans doute n'y a-t-il dans l'explication de Nonius qu'une étymologie populaire.

Dérivés et composés : *prosperitās* et *prosperō*, *-ās*; *prosperefaciō*; *improsper*; *improsperē*, *-peritās*; *perprosper* (époque impériale).

Le rapprochement avec skr. *sphirāh* « riche, abondant », v. sl. *sporū* (même sens), sans être sûr, est possible.

**prosternō** : v. *sternō*.

**prostibulum** : v. *prostō*, sous *stō*.

**prosumia**, *-ae* f. : *genus nauigii speculatorium paruum*, P. F. 252, 18. Deux exemples de Caecilium ap. Non. 536, 8 sqq. V. d'Alessio, *Riv. Fil. Istr. Class.*, 1941, 113.

**prōtēlum**, *-ī* n. (*ō* dans Lucr. 2, 531; 4, 190) : terme de la langue rurale dont le sens est « fait de tirer en avant, trait ou tirage continu »; cf. le sens des dérivés romans de *prōtēlum*, M. L. 6790 a, et \**protelāria*, 6790; dans la langue commune, « suite ininterrompue ». Usité surtout à l'ablatif *prōtēlō* « tout d'un trait »; cf. Non. 363, 1 sqq. De là *prōtēlō* (synonyme anté- et postclassique de *prōdicō*) « prolonger » et « pousser au loin », d'où, dans la langue militaire, « repousser » (peut-être par suite d'un rapprochement avec *itēlum*). Fausse étymologie dans P. F. 267, 2, *protelare, longe propellere, ex Graeco uidelicet τῆλε, quod significat longe*. — *Prōtēlum* est issu de \**prō-ten-s-lo-m* et s'apparente à *tendō, tenēō, tenuis*.

**prōtinus** (*prōtenus*) adv. : en poursuivant sa route, en continuant; immédiatement après. Autres formes archaïques : *prōtinam*, cf. Varr., L. L. 7, 107, *prōtinam* (scil. *uiam*?) *a protinus continuitate significans*; et *protinus, protenis*, cf. Afranius ap. Non. 375, 31 sqq. *Prōtinus*, comme *hāctenus*, semble bien un composé de

*tenuis*; d'après *protinam, protinis* (scil. *pedibus*?), on l'a expliqué aussi comme la forme de nominatif d'un adjectif *prōtinus*, *-a*, *-um* devenu invariable et *tinus aduersus, rursus*, et on a comparé les adjectifs en *-tinus* du type *crāstinus, diūtinus*, etc., skr. *diṓ-tandh* « diurnus ». L'o de *protinus* est bref chez Plt. et Tér., long chez Virg. (B. 1, 13, pour éviter le tr. braque).

V. *tenuis* II.

**prōteruus**, *-a*, *-um* (graphie *propteruus* dans Festus, 444, 31, citant un vers de Pacuuius, R. 137, où la scansion réclame une syllabe longue (troch. sept.), *amplius, rubicundo colore et spectu propteruo ferox*; même longue dans Plt., Amp. 837 (troch. sept.), *audacem esse, confidenter pro se et proterue loqui*. Plaute et TERENCE ne semblent connaître que *proteruus*; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 212. Après eux, on ne rencontre que *prōteruus*) : qui marche en aveugle? Cf. Ba. 612; effronté, imprudent. A l'époque classique, sous l'influence de *prōterō*, prend le sens de « qui renverse tout » (en parlant des vents; cf. Hor., Od. 1, 26, 2; Ep. 1, 66, 22; Ov., H. 11, 14).

Dérivés : *proteruē*, *-uiter*, *-uītās*, *-uia*, *-uītō*, *-is* (ces deux derniers, tardifs).

Étymologie incertaine comme le sens initial. On a proposé \**pro-pterg-uos*; cf. gr. πτέρως, πτερόν, skr. *pātram* « aile », qui serait dans le second élément de *accipiter*; cf. *petō*. V. Benveniste, *Origines*, p. 28.

**prōuerbium** : v. *uerbum*.

**prōuinea** : autre forme de *peruinea*.

**prōuincia**, *-ae* f. : terme technique du droit public, « charge confiée à un magistrat »; et spécialement « administration d'un territoire conquis »; d'où, par dérivation, « province ». Dans la langue commune a le sens général de « charge, fonction, mission ». Ancien, usuel, classique. Cf. fr. *Province*. Irl. *prouinse*.

Dérivés : *prōuinciālis*; *prōuinciātīm*, *-ciola* (Vinc. Ler.).

Pas d'étymologie sûre. La glose de P. F. 520, 7, *uinciam dicebant continentem*, est trop obscure pour être utilisée. Une autre glose du même, 253, 13, *provinciae appellantur quod populus Romanus eas prouicit, i. e. ante uicit*, n'est qu'une étymologie populaire. Peut-être mot d'emprunt, déformé par de faux rapprochements?

**prox** : *bona uox, uel ut quidam proba, significare uidentur, ut ait Labeo de iure pontificio lib. XI*, Fest. 298, 16. Se trouve dans Plt., Ps. 1279. Sans autre exemple. Cf. *prez*?

**proximus** : v. *prope*.

**prūdēns**, *-dentis* adj. : qui prévoit. Ancien (*prudenter* est dans Enn.), classique, usuel. Britt. *prudd*. Issu de *prōuidēns* > \**prōuidēns* > *prūdēns*; cf. Cic., *Diu.* 1, 49, 111, *quos prudentis possumus dicere, i. e. prouidentis*. Le rapport avec *prōuideō* est, on le voit, encore perçu; cf., de même, les définitions de *prōuidēns* données par Cicéron et rapportées par Non. 41, 28 sqq., Hort. 33, de Rep. VI (1) : *prudētia... quae ipsum nomen hoc nacta est ex prouidendo*. Toutefois, dans l'usage courant, *prūdēns* s'était détaché, phonétiquement comme sémantiquement, de *prōuideō* et avait pris le sens large de

« qui sait, qui est au courant de, expérimenté, sage », cf. *iūrisprūdēns*; *prūdēntia* est différencié de *prōuidēntia* par Cicéron lui-même, *Inu.* 2, 53, 160 : *prudēntia tribus partibus constare uidetur, memoria, intelligentia, prouidentia*, et défini par lui, *Off.* 1, 43, 153 : *prudēntia, quam Graeci φρόνησιον, est rerum expetendarum fugiendarumque scientia*. — La langue a recouru alors pour exprimer l'idée de « prévoyance » à des formes nouvelles refaites sur le composé récent *prōuideō* et qui se dénoient comme des créations savantes : *prōuidus, prōuidēns, prōuidēntia*, etc. (v. sous *uideō*).

Dérivés et composés : *prudēnter*; *Prūdēntius*, *-tilla*, *-ticula* (= *Phronēsiūm*); *imprūdēns* « qui ne prévoit pas », « qui ne sait pas, ignorant »; *imprudēnter*; *imprudēntia* (classique).

**prūina**, *-ae* f. : gelée blanche; *dicta quod fruges ac uirgulta perurat* (étymologie populaire), P. F. 253, 19. Dérivé : *prūinōsus*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques langues romanes, dont le fr. *bruiue*; cf. M. L. 6796.

On rapproche skr. *pruṣṣā* « givre », got. *friusa* (datif singulier) « φῦχος », v. h. a. *friosan* « frieren ». V. *prūriō*.

**prūna**, *-ae* f. : charbon ardent, tison. Ancien (Cat.), classique. Conservé dans quelques dialectes romans; cf. M. L. 6797.

Cf. le groupe de gr. πύρηγμα « je brûle », v. sl. *para* « vapeur », etc.

**prūnus**, *-ī* f. : prunier (Caton); **prūnum**, *-ī* n. : prune; *prūnulum* : petite prune; *prūnellum* (Ven. Fort.); *prūnella* (Gloss.); *prūniceus* (Ov., M. 12, 272, d'après *pūniceus*?); *prūnārius* (Gl.).

Les langues romanes ont conservé *prūnus*, M. L. 6800; à *prūnum* elles ont substitué \**prūna* ou \**prūnea*, M. L. 6798, 6799, comme le germanique : v. isl. *plōma* « Pflaume », finn. (*p]luumu*); *prūniceus* est demeuré en logoudorien, M. L. 6799 a.

Le grec a parallèlement προῦνον « prune ». On sait que les noms latins d'arbres fruitiers cultivés sont empruntés.

**prūriō**, *-is*, *-ire* : être échauffé ou en chaleur, démanger; sens moral « brûler de » (cf. *gestiō*). Ancien, technique et populaire. Conservé partiellement dans les langues romanes, avec des déformations par dissimilation; cf. M. L. 6802, *prūrire*, \**plūrire*, \**prūdire*.

Dérivés : *prūritus*, *-ūs*; *prūrituus*; *prūrigō*, M. L. 6801; v. Ernout, *Philologica* 1, 179; *prūriginōsus*; *prūriōsus*; *perprūriscō* (Plt. et Apul.).

Dénominalif d'un substantif *prūris* de \**preusis*; cf. *prūna, prūna* (v. ce mot). La même racine exprime l'idée de « brûlure » par le froid comme par la chaleur.

**psallō**, *-is*, *-ere* : jouer de la cithare. Emprunt au gr. ψάλλω; depuis Salluste. Dans la langue de l'Égise : chanter des psaumes. Irl. *salland, saltir*; britt. *sallwyr* « psaltérium ».

Dérivés : *psaltria* (Tér.); cf. *citharistria*; et tardifs *psaltrix, psaltātrix*, trad. ψάλλουσα.

**psalmus**, *-ī* m. : psaume. Emprunt (Tert.) au gr. ψαλμός. Latinisé, d'où *psalmi-cen*, *-sonus*. Prononcé \**salmus*, v. fr. *saume*; irl. *psalm* (savant), *salm*. Cf. le précédent. †

**pseudo-** : préfixe emprunté au gr. ψευδο-, qui, à l'époque impériale, a servi à former quelques composés hybrides : *pseudurbānus* (Vitr.), *pseudo-calidus*, *-liquidus*, etc., surtout fréquents dans le vocabulaire de l'Église (v. Blaise). Cicéron avait déjà créé *Pseudocato* (ad Att. 1, 14, 6); et Plaute, *Pseudolus*.

**-pte** : particule de renforcement qui se place après les adjectifs (surtout à l'ablatif singulier) et, plus rarement, après les pronoms possessifs; cf. P. F. 409, 1, *suopte pro suo ipsius, ut meopte meo ipsius, tuopte tuo ipsius*. Cf. gr. -πτε dans τπτρε.

V. *-pe* et *ipse*. Cf. *-met* et *-te*. M. Benvenistela rattaché, sans doute avec raison, *-pte* au groupe de *pois*, *pote*. Mais *-pse* fait difficulté.

1° **pūbēs**, **-is f.** : poil qui caractérise la puberté : *si inguen iam pube contigitur*, Cels. 7, 19. Joint et opposé à *capillus*, Plin. 34, 59. Par extension, « partie du corps qui se couvre de ce poil, pubis » (Vg., Ae. 3, 427, etc.); cf. gr. ἡβη, qui désigne aussi les signes de la puberté, les organes sexuels et la jeunesse). Employé collectivement pour désigner la population mâle adulte, en âge de porter les armes et de prendre part aux délibérations de l'assemblée; cf. Plt., Ps. 126, *pube praesenti in contione* (parodie d'une formule juridique ancienne commentée dans la glose de P. F. 304, 3, *pube praesente est populo praesente, συνεκδοχικῶς ab his, qui puberes sint, omnem populum significans*); T.-L. 1, 9, 6, *Romana pube*; Vg., Ae. 7, 219, *Dardana pube*, etc. (= *puberēs*, quel emploi César, B. G. 5, 56, 2, *omnes puberes armati convenire consueverunt*). A ce dernier sens se rattache l'adjectif *pūblicus*, qui pourrait être une contamination de *\*pūbicus* (non attesté, cf. *civicus*) et de *poplicus*. Ancien, classique, usuel. M. L. 6806, *\*pubula*.

Dérivés : *pūbescō*, **-is** (= ἡβασκω) : se couvrir de poils ou de duvets; arriver à la puberté. Ancien (Enn.), classique (Cic.). En poésie, « pousser, croître; arriver à son plein développement »; *impūbescō*; *repūbescō* (Col.). Un adjectif *pūbens* est attesté en poésie à partir de Virgile; mais il n'y a pas de verbe *pūbēō*, sauf peut-être à très basse époque (Cassiod.).

2° **pūbēs** (*pūber*, *pūbis*), **-eris** adj. et subst. m. f. : pubère, adulte : *p. puer qui iam generare potest. Is incipit ab annis XIV, femina uiripotens a XII*, P. F. 297, 2. Employé comme adjectif par Vg., Ae. 12, 413, avec le sens de « couvert de poils », plutôt que « *adultus* » (Serv.), *puberibus caulem foliis* (à côté de *pūbens*, même sens, Ae. 4, 514).

Dérivés : *pūbertās*; *impūbēs* (*-ber*, *-bis*), cf. ἡβηθός et dans les gloses : *pūberat*, *crescit*; *pūberāle*, ἐφηβαίον; *pūbertus*, *-ta*, ἐφηβός, d'où *pūbor*, *-āris* (Dosithe.); *dēpūbis*, *-bem*, *porcum lactantem qui prohibitus sit pube ferri*, P. F. 63, 9. Il est difficile de fixer la forme ancienne de l'adjectif, dont le nominatif est rare et tardif (Serv., in Ae. 5, 146). Là prose a les formes obliques du type *pūberem* (Cic., De Or. 2, 224), *pūberēs*, *impūberēs* (Cés., B. G. 5, 56, 2; B. C. 3, 14, 3). Les poètes et les prosateurs de l'époque impériale emploient de préférence *impūbis*, *-e* : T.-L. 9, 14, 11, *caedunt pariter... puberes impubes*, où le contraste est frappant; Vg., Ae. 9, 751, *impubes... malos*, etc. Le substantif dérivé *pūbertās* est dans

Cic., N. D. 2, 86. La double valeur, adjectif et substantif, de *pūbēs*, *pūber* rappelle celle de *uber* : mais *pūbēs* est du genre animé et féminin comme *plēbēs*. Les formes obliques de l'adjectif peuvent venir influencées par la flexion de *uetus*, *ueteris* : *pūberem aetātem* s'oppose à *ueterem aetātem*; et l'adjectif simple *\*pūbis*, *pūber*, avoir été rebâti sur *impūbis* (cf. *innūbis*, gr. ἄνθηθός), *impūber*, qui rappelle *dēpūber*. Histoire trouble et compliquée dont le détail nous échappe, faute de formes anciennes assez nombreuses.

Aucune étymologie sûre. On pense naturellement à skr. *pumān* « homme », acc. *pumānsam*, gén. *pumāsāt*, mais la formation de *pūbēs* reste à expliquer; ceci rendrait compte que de *pū-*; v., sur ces faits, Solmsen, IF 31, p. 476. Une racine de la forme *\*pūdh-* ou *\*pūbh-* avec sourde initiale et sonore aspirée finale, est exclue et *-bēs* doit être un second terme de composé : racine de *fuī*, etc. (cf. *pro-bus*), ou *\*dhē-*? Sans rapport avec *puer*.

**pūblicus**, **-a**, **-um** (*poublicom*, CIL I<sup>2</sup> 402) : qui concerne le peuple ou l'État, public (opposé à *privātus*) comme *δημόσιος* s'oppose à *ἰδιος*; cf. *rēs publica* « les affaires de l'État ». Subst. *pūblicus* m. « serviteur de l'État » (= ὁ δημόσιος); *pūblicum* n. « domaine public »; in *pūblicō* « en public ». Adv. *pūblicē*. Ancien, usuel, classique. Les formes romanes sont savantes, M. L. 6805; de même, irl. *puplach*, *publican*.

Dérivés : *pūblicō*, **-ās** : rendre public, mettre à la disposition du public; d'où « confisquer » (cf. *δημοσιεύω*, *-σάω*). Le sens de « publier » ne semble pas attesté avant l'époque impériale, M. L. 6804 (formes savantes). De là : *pūblicātio* « confiscation » (Cic.); *pūblicitas* « au nom du peuple ou de l'État »; *pūblicānus*, **-a**, **-um**, surtout substantivé : *pūblicānus*, f. m. « qui afferme les revenus de l'État; fermier général, publicain ».

V. *pūbēs* et *populus*. Sur le groupe *pūbēs*, *pūblicus*, v. Benveniste, R. Phil., 1955, p. 7.

**pūcinius** : petit (Diehl, Inscr. christ. uel. 4023). De *pūcenus*?

**pudet**, **puditum** est et **pudit**, **-ēre** : avoir honte. Verbe impersonnel, *mē pudet* (et *pudētur*, Pét. 47, 4, cf. *uerētur*). Toutefois, la construction personnelle *pudēt* apparaît chez les comiques, e. g. Plt., Cas. 877. De là : *pudēs* (et *impudēs*) et les adverbés *pudenter*, *impudenter*; *pudendus*; *pudenda*, *-ōrum* « les parties honteuses » (= τὰ αἰδωτά); *pudibundus*. Ancien, usuel, classique.

Dérivés et composés : *pudor* (cf. αἰδώς); *pudicus* (cf. *amicus* et *paedico*); *pudicitia* (opposé à *stuprum*, Cic., Cat. 2, 11, 25); personifié et divinisé; *pudicundus* (Gloss.); *pudesci* (Min. Fel., Prud.); *pudibilis* (tardif); *pudimentum*, αἰδοτόν (Gloss.); *pudofactus* (Gell.); *dispudet* : forme à préfixe augmentatif (cf. *discupio*, etc.), du vocabulaire de la comédie, reprise par Apulée; *pudōrātus* (langue de l'Église); *expudōrātus* (Pét. 39, 5); *pudōrōsus* (Gloss.); *pudōricolor* (Laevius); *impudencia* (ancien, Enn.), d'où *pudentia* (Apul.); *impudicus*, *-citia*; *impudicitas*; *stupratus*, *impudicus factus*, P. F. 96, 24; *dēpudicōre*

(Laberius, d'après *dē-honestāre*, *dē-uirgināre*); *dēpudet*, *dēpudescō* (latin impérial); *suppudet* (Cic., Fam., 9, 1, 2). Pour *repudium*, v. ce mot.

L'ensemble du groupe montre que le sens originel est « mouvement de répulsion ». On ne voit à en rapprocher que le groupe très différent de gr. σπείδω « je m'efforce, je me hâte » et de lit. *spaudziū* « je peine », *spūdētī* « se donner de la peine ». Pour des valeurs psychiques des racines telles que *\*(s)teud-*, *\*(s)peud-*, cf. lat. *studeō*; v. aussi *stupeō*.

**puer** (*puero* avec *-ou-* dans CIL III, p. 962, n. 2; sans doute forme tardive et populaire comme *plouebat* de Pét. 44, 18; v. *pluō*), **-rī** m. et f. (toutefois, la langue tend à créer un féminin *puera*, déjà dans Liv. Andr., Varr., mais qui ne s'est pas répandu) : enfant, garçon ou fille, dans la période de la vie qui succède à l'enfance et précède l'adulescentia. L'expression *ā puero*, *ā pueris* s'emploie comme le grec ἐκ παιδός, ἐκ παιδῶν au sens de « dès l'enfance ». Diffère de *liberī*, qui désigne les enfants par rapport aux parents. Toutefois, la distinction n'est pas toujours observée, et *puer* sert de singulier à *liberī* : cf. Vg., Ae. 4, 94, *tuque* (= *Venus*), *puerque tuus* (*Cupido*); et même CIL XIV 2862, *Fortuatae louis puero*. *Pueri* est même employé pour *liberī* américaine, Hor., AP 83. Souvent, comme le gr. παῖς a le sens de « jeune esclave »; cf. le fr. « garçon ». Étant donné l'extension de sens prise par *infāns*, *puer* faisait double emploi. Aussi n'a-t-il pas survécu dans les langues romanes, malgré sa fréquence et son ancienneté dans les textes; seules quelques formes dialectales conservent des traces de *puerculus*, *puerilis*; cf. M. L. 6807-6808.

Dérivés et composés : *puerītia* (*-tiēs*); *puerāscō* et *puerāscō*; *puerilis*, *-litas* (pour l', cf. *hostilis*, *civilitas*); *puerāris*; *puerāritas*; *puerāritas* (Tert., cf. *pullāritas*); *puerisus* : παιδικός (Gloss.); *puerāster* : ἀντρίπας (Gloss.); *puerculus* (Arn.); *puella* : fillette, terme de tendresse, fréquent dans la langue amoureuse (*puellus* est beaucoup plus rare et refait secondairement sur le féminin; dans les couples, la forme de diminutif est normale pour le féminin, cf. *anculus* (*seruus*), *ancilla*, *adulescens*, *adulescentula*; gr. παιδίσκη, etc.; v. W. Schulze, Lat. Eigenn., 418; E. Fraenkel, Glotta, I 286; J. Wackernagel, Glotta, 2, 6 sqq.); *puellāris*; *puellāscō*; *puellula*; *puellulus*, *-āris* (Labér. ap. Non. 490, 22?); *puellātorius* (Solin.); *depuellō* = ἐκπαρθενύω (Cael. Aur.); *puerpera*, *-ae* f.; *puerperium*; *puerigenus* (Fulg.). Tardifs : *puerinus*, *-a* (Diehl, I. C.); *puericellus* (Greg. Tur.).

Cf. peut-être aussi *Marci-por*, *Gaipor*. Mais *Naepor* semble étrusque : *Neipur*, *Naepirus*.

Cf. osq. *puklum* « puerum, filium », pél. *puclōis* « pueris » et skr. *putrāh*, av. *puθrō* « fils », avec une formation en *\*-tro-* en face de *-ero-* du latin.

Formations expressives apparentées dans *pūsus* et *pūsus*, *pūllus*.

Groupe de mots de caractère familier. On en rapproche gr. πα(φ)ίς, avec vocalisme « populaire » a.

**pūga**, **-ae** f. : fesse. Emprunt de la langue érotique au gr. πῶγῆ (Novius, Hor., cf. Non. 39, 30). Cf. *pūgē-*

*siaca* (*pigi-*, codd.) *sacra*, Pét., Sat. 140; *dēpūgis* (Hor.) = ἀπυγός; cf. *dēlumbis*.

**pugil**; **pugillus** : v. *pugnus*.

**pūgiō** : v. *pungō*.

**pugna**; **pugnō** : v. le suivant.

**pugnus**, **-ī** m. : poing; *pugnus a punctione*, i. e. *percussu dicitur*, P. F. 243, 1; « poignée » (par exemple, Cat., Agr. 82). Ancien, usuel. Panroman. M. L. 6814, *pūgnus*. Irl. *cuan-ene*, *punann*. Peut-être même racine *\*pug-/pug-* que dans *pungō*, *pupugi*, avec suffixe *-no-* comme dans *somnus*. Le poing est « ce qui sert à frapper »; la racine qui dans *pungō* a le sens spécial de « piquer » exprimerait d'une manière générale l'idée de « choc ». Cf. *pugil*, *-lis* m. (nom. *pugilis* dans Varr.; *ū* dans Prudence; même formation que *uigil*) : athlète qui pratique le pugilat, boxeur; d'où *pugilator*, *-āris* (*-lō*); *pugilātus*, *-ūs*; *pugilātio* (Cic.), *-tor* (Arn.), etc.

De *pugnus* « poing » dérive le dénominatif *pūgnō*, **-ās**, proprement « frapper, combattre avec le poing »; cf. Plt., Cas. 412, *oppugnātum* *ōs* « figure bourrée de coups de poing », mais qui a pris le sens élargi de « combattre, livrer bataille », M. L. 6813. Sur *pūgnō* a été bâti le substantif postverbal *pugna* « arme de combat », cf. Plt., Cu. 572-573, *leno minitatur mihi | meueque pugnae procliares plurimae optritae iacent?*, et surtout « bataille, genre de combat, tactique », v. fr. « poigne », M. L. 6811, comme *lucta* sur *luctāri*. De *pūgnō* « combattre » sont issus de nombreux dérivés et composés se rapportant tous à ce sens et sans lien avec *pugnus* : *pūgnāx*, *-ācis* m. « combattif, batailleur »; *pūgnāciter*, *-cītus*; *pūgnātor*, *-trix*, *-culum*, *-tōrius*, *-bilis*; *cupūgnō* = συμπολεμέω (non attesté avant Aulu-Gelle); *dēpūgnō* « combattre avec acharnement » (d'après *dē-bello?*); *expūgnō* « prendre d'assaut » = ἐκπολιορκεῖν, Cés., Corn. Nep., non dans Cic. ni dans Sall.; *impūgnō*; *oppūgnō* « livrer bataille autour » (différent de *obsidēō* « assiéger, bloquer »), déjà dans Plaute; *prōpūgnō* et *prōpūgnāculum* « ouvrage avancé de défense »; *repūgnō* « repousser en combattant », avec dérivés en *-ātio*, *-ātor*. Cf. aussi M. L. 4322, *impūgnāre* > empoigner, etc.

Sur *pūgnāle* « poignard », v. B. W., M. L. 6812.

De *pūgnus* « poignée » dérive *pugillus*, *-ī* m. (*pugillum* n.), qui a pris le sens de « poignée » à mesure que *pugnus* se spécialisait dans celui de « poing », M. L. 6809.

Dérivé : *pugillāris* (l'adjectif aurait un *ū* dans Juv. 11, 156, où le sens serait « de la grosseur du poing », *pugillāres testiculī*); mais certains lisent *pūpillāres*, cf. Friedlaender, ad loc., et le passage est obscur « qui tient dans la main »; substantivé au pluriel *pugillāres* ou *pugillāria* dans le sens technique de « petites tablettes à écrire » (qui tiennent dans la main fermée). Celtique : irl. *polaire*, britt. *poullor-awr*. De là : *pugillātor* « porteur de tablettes »; *pugillātio* « transport des tablettes »; *pugillārius* « fabricant de tablettes à écrire ».

Cf. l'élément radical du gr. πυγ- dans πύξ « avec le poing », πυγμαίχος « pugiliste », πυγμαή « poing, pugilat »; v. *pungō*.

**pule(h)er**, **-e(h)ra**, **-e(h)rum** (ancien *polc(h)er* d'après

Priscien; cf. CIL I<sup>2</sup> 640, *Polc[er]*; XI 6695, *Ap. Pulcri*; I<sup>2</sup> 1211, *pulcrat*; sur l'h de *pulcher*, cf. Cic., Or. 160, *quin ego ipse cum scirem ita maiores locutos esse, ut nusquam nisi in uocali aspiratione uerentur, loquebar sic ut « pulcros, Cetegos, triumphos, Cartoginem » dicerem; aliquando idque sero, conuicio aurium cum extorta mihi ueritas esset, usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reseruaui*; l'introduction de l'h a été favorisée par l'étymologie qui rapprochait *pulc(h)er* de gr. πολύχρους; l'hypothèse d'une origine ou d'une influence étrusque reste sans preuve; cf. W. Schulze, KZ 33, 386, et Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*<sup>5</sup>, p. 131) : a dû d'abord signifier « fort, puissant », aussi bien que « beau » à l'origine (cf., de même, *fortis* avec le sens de « beau » et la formation de *bellus*); ainsi Hor., Ep. 1, 16, 60, *pulchra Lauerna* « puissante Laverne », C. 4, 4, 5, *merses profundo, pulcrior euenit* (cf. l'Horace de Heinze, qui l'explique par *polleō* !). Dans la langue rustique s'emploie pour désigner un animal « corpulent, plein d'embonpoint » : *pulcher bos appellatur ad eximiam pinguitudinem perductus*, Fest. 274, 28; et dans la langue religieuse se dit d'un animal sans défaut réservé pour le sacrifice; cf. Comment. in Lud. Saec. 1, 106. De là « beau » au sens physique et moral; appliqué aux dieux, aux hommes, aux choses; correspondant au gr. καλός qu'il traduit.

Dérivés et composés : *pulc(h)rē*; *pulc(h)riūtūdō* (classique et usuel); *pulc(h)riūtās* (rare, Caecil.); *pulchellus*; *pulchrātia*, -ium (Gaton); *pulc(h)rescō* (tardif); *perpulc(h)er*.

Bien que d'usage courant et constant durant toute la latinité, n'est pas demeuré dans les langues romanes, où il a été supplanté par le diminutif affectif *bellus* ou par *formosus*, de sens plus concret (cf. *grandis* remplacé par *magnus*); v. Ernout, *Philologica* II, 80 sqq.

Sans étymologie. Les adjectifs signifiant « beau, joli » diffèrent d'une langue à l'autre.

**pūlēium** (*pulēgium* et *pulēius*, Gloss.), -ī n. : pouliot, plante aromatique, *p. martis*; dictame (Dynamid.). Attesté depuis Cicéron. Les formes romanes remontent à *pūlējum*, M. L. 6815. Panroman, sauf roumain. Germanique : v. h. a. *polaia* « Polei ».

Dérivé : *pūlēiātus*, -a, -um.

Sans étymologie.

**pūlēx**, -icis m. : puce, puceron. Ancien; panroman. M. L. 6816.

Dérivés : *pūlicō*, -ās (Gloss.), φυλλάζω, M. L. 6817; *pūlicārius* (-ris) : -a (*herba*), φύλλον; *pūlicōsus*; *pūlicinūs*.

Les langues offrent pour « puce » des mots semblables, non réductibles à un original commun : skr. *pluṣi*, arm. *lu*, v. sl. *blūca* et lit. *blūsa*, v. angl. *flēah*, gr. φύλλα; v. MSL 22, 142 sqq., 239 sqq. Cf., pour le suffixe, *cimex*, *culex*.

**pūllāria**, -ae (-rium?) f. : sorte de tumeur des genives (Mul. Chir.). Déformation de *παρούλις*?

**pūllus**, -ī m. : petit d'un animal (cf. *poulain*, *poutre*); spécialement « poulet »; fréjeton (d'une plante), cf. Cat., Agr. 51, *ab arbore abs terra pulli qui nascentur*. Dans la langue érotique : *puer, qui obscene ab aliquo amabatur*,

*eius a quo amatus esset pullus dicebatur*, P. F. 285, 3, de là *pūllārius*, « qui concerne les petits des animaux », « poulain »; et = gr. παιδεραστής (Gloss.), et *pūlliprema* dans Ausone, Ep. 70, 8. D'abord terme de la langue rustique; ancien (Plt., Enn.), usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6828, *pūllus*, *pūlla*.

Dérivés et composés : *pūllō*, -ās : pousser, germer (Calp.), M. L. 6818; *pūllatiō*, M. L. 6818 b; et *pūllēscō* supposé par *repūllēscō* (Col.); *pūllicēnus* (-cinus) : poulet, « poussin » (Lampr.), B. W. s. u., M. L. 6820; et britt. *pylgaint* de *pūllicinium* « point du jour » (cf. *gallicinium*); *pūllāstra* : poulette, *it. pollastra*, M. L. 6818 a; *pūllāmen* (Mul., Chir.), fr. « poulain », formation en -men, du type de *ferāmen* « gibier » (Capitulaire « de uillis », ch. 36 et 62), v. fr. *ferain*, prov. *feram*, et *uitulāmen* Poetae aevi Carol., éd. E. Dümmler, I 630); v. Niedermann, N. Jahrb. f. d. kl. Altertum 29 (1912), p. 313 sqq.; M. L. 6817 a; *pūllinus* : des petits animaux; des poulains, -ī *dentēs* (Plin.), M. L. 6822; -a (*carō*) : viande de poulet (Apic.); *pūllinā(ti)cus* (Plin. Val.); *pūlliter*, -tra : poulet, poulette (Varr., R. R. 3, 9, 9; rappelle *porcetra*). Sur la formation, v. Niedermann, *Mnemosyne*, 3<sup>e</sup> sér., 3 [1936], p. 270); M. L. 6825 et B. W. *poutre*; *pūllitiēs*, « couvée » (Varr., Col.); *pūllulus*, -ī « petit », d'où *pūllulō*, -ās « faire des petits, poulter », M. L. 6827; *pūllulāscō* et *repūllulō* (Plin.), M. L. 7231. D'autres dérivés sont supposés par les langues romanes : cf. M. L. 6823, \**pūlliō*; 6826, \**pūllius*; 6821, \**pūllinācia*; 6819, *pūllicella* (Lex Sal.). Cf. aussi le juxtaposé *pūlli pēs*, M. L. 6824, « pouppier » (dit aussi « pied de poulet » en français populaire). En germanique de *pūllārium* : m. b. all. *polre*.

Forme à gémination expressive, en face de got. *fula* « poulain ». Un rapport avec *puer* n'est pas exclu. Et, d'autre part, le grec a *πῶλος* « poulain ». L'u de arm. *ul* « chevreau » peut reposer sur *ō* ou sur *u*. V. aussi *pūsus*, *pusillus*; et *pūtus*, *Pullus* pourrait s'expliquer par \**put-sto*, cf. *quālus*.

**pūllus**, -a, -um : brun foncé, noir; cf. Varr., R. R. 3, 12, 5, *lepus superiore parte pulla, uentre albo*; Col., 1 praef. 24, *nigra terra quam pullam uocant* (d'où le sens de *pūllus* « (terre) meuble », en calabrais, M. L. 6829). De là *pūllum* n. : vêtement noir; en particulier « vêtement de pauvre », d'où le sens dérivé de *pūllus* « vulgaire, pauvre ». Ancien, usuel, technique. M. L. 6830.

Dérivés : *pūllātus* (opposé à *albātus*) : vêtu de noir; *pūlligō* (Plin. 8, 191); *pūlliciāceus* (Aug. ap. Suet., Aug. 87, 2); *pūllulus*.

V. *palleō*.

**pūllus** : diminutif de *pūrus* dans Varr., Men. 462? Sens peu sûr; v. Non. 368, 33 sqq.

**pūllumentum**, -ī n. : ragoût, mets saucé; d'où, familièrement, « nourriture ». Ancien (Plt.). Conservé dans quelques dialectes romans, cf. M. L. 6832, *pūllmentum*, à côté d'un doublet, non attesté dans les textes, \**pūllmen*, M. L. 6831.

Dérivé : *pūllmentāris*, -rius, d'où *pūllmentārium* n. : pâte pour engraisser la volaille; ragoût, frot.

De même ombr. *pelmner* « pulmenti ».

V. *pulpa* et *polenta*?

**pūllmō**, -ōnis m. : 1<sup>o</sup> poumon; 2<sup>o</sup> nom d'un animal marin, sans doute la méduse, *p. marinus* (Plin.); cf. gr. δακτυλίμων. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6833, *pūllmō*.

Dérivés : *pūllmōneus* : de la constance du poumon, spongieux; *pūllmōnārius* : pulmonique; *pūllmōnāceus*, dans -a *rādicula* « pulmonaire », plante; *pūllmōnculus*, -ī m. : excroissance charnue (langue des vétérinaires).

On ne saurait déterminer s'il y a un rapport de parenté avec les mots de même sens : gr. πλεῦμων et v. pruss. *plauti*, lit. *plaučiai*, v. sl. *plušta*, ou emprunt au grec, avec métathèse. Formations aberrantes : pour cette partie du corps, les noms varient d'une langue à l'autre.

**pūlpa**, -ae f. : maigre de la viande, chair; *est caro sine pinguedine*, Isid., Or. 11, 1, 81 : pulpe (d'un fruit). Ancien (Cat.); panroman. M. L. 6834, *pūlpa*.

Dérivés : *pūlpōsus* : charnu, M. L. 6835; *pūlpāmen*, -mentum, de même sens que *pūllumentum* (v. ce mot). Pas d'étymologie sûre. Sans doute apparenté à *pūllumentum* et peut-être à *puls*? V. *pollen*.

**pūlpitum**, -ī n. (*pūlpitus*, bas latin) : tréteau, estrade (surtout au pluriel); d'où « scène de théâtre, tribune, chaire ». Roman : fr. *pupitre*, etc. Irl. *pūlpid*; germanique : m. h. a. *pulpit* « Pult ».

Dérivé : *pūlpitō*, -ās : planchéier. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Mot technique, sans doute emprunté.

**pūlpō**, -ās, -āre : crier (se dit du vautour, Carm. Philom. 27).

**pūlpus**, -ī m. : forme tardive (Plin. Val. 5, 30) de *polypus*, gr. πολύπους, sans doute rapproché de *pūlpa*.

**pūls**, -tis (et *pūltis*, *pultes*, tardif) f. : bouillie de farine; pâte; purée. Ancien, classique, usuel. M. L. 6836, *pūls*. Celtique : irl. *colt*; germanique : v. h. a. *polz*.

Dérivés : *pūltārius* m. : soupière, conservé en espagnol *puchero*, M. L. 6840; *pūlticūla*; *Pūltō*.

Composé hybride : *pūltiphagus* (Plt., Mo. 828; cf. *Pūltiphagōnīdes*, Plt., Poe. 54); on a aussi *pūltificus* (-m jar) (Aus.).

V. *pollen*. Un emprunt au gr. πολύτος n'est pas impossible par un intermédiaire étrusque. L'aspect du mot est singulier et la flexion sans autre exemple.

**pūlsō**; **pūlsus**, -ūs; **pūltō** : v. *pellō*.

**pūluinūs**, -ī m. : coussin, oreiller, traversin; donné comme marque d'honneur aux personnages de marque. Désigne aussi tout objet ayant la forme d'un coussin : balustre d'un chapiteau imitant la forme bombée du traversin; dos d'une baignoire; levée de terre dans un champ; parterre en dos d'âne. Ancien (Plt., Cat.), classique, usuel. Passé en germanique : v. h. a. *pfūliwī(n)*, v. angl. *pyle*.

Dérivés : *pūluinar*, -āris (*pūluinārium*, Gloss.), neutre substantivé d'un adjectif *pūluināris* : oreiller,

édredon. Désigne souvent un objet plus grand et plus riche que le *pūluinūs*; de là le sens de « lit d'apparat » dans les lectisternes; *pūluillus* (diminutif), -nulus, -nātus, -nēnis, tous de l'époque impériale. Étymologie indéterminée.

**pūluis**, -eris (*pūluer*, Gloss.) m. et f. : poussière, poudre. Spécialisé dans le sens de « poussière de l'arène ou du champ de course, de bataille » (cf. gr. κόρυς); d'où le sens imagé « champ de bataille », puis « lutte, effort ». Ancien (Enn.), classique. Panroman. M. L. 6842, *pūlois* et *pūlus*, \**pulus* (cf. *cinis*, *cinus*). Britt. *pylor*.

*Pūlus*, ancien thème en -u-, a subi l'influence de *cinis*.

Dérivés : *pūluerō*, -ās : couvrir de poussière, M. L. 6841; *pūluerātiō*; et, à basse époque, *pūluerizō*, -ās (Vég.), hybride à suffixe grec, formé sur *κορυζω*; *pūluereus* et *impūluereus* (Gell. 5, 6, 21, formé sur *ἀκόρυτος*, ἀκόρυτι vocāv comme me l'a signalé J. B. Hofmann); *pūluerulentus*; *pūluerārius* (*uicus*); *pūluerāticum* (-ca) « pourboire, salaire » (latin impérial); *pūluisculus* (-culum), M. L. 6843. Cf. skr. *palāvah*, lett. *pelus* (pl.) « bal'e du grain », v. pr. *pelwo*. V. *pollen*.

**pūlus** : sorte de plante épineuse (Ps.-Rufin., Ios. ant. 9, 10)?

**pūmella**, -ae f. : boule de gui (Gl.). De *pōmum*? Cf. *pūmellus* « grenade » = *mālum pūnicum*. V. André, *Lex.*, s. u.

**pūmex**, -icis m. (les formes romanes supposent un doublet *pōmex*, cf. M. L. 6844, qu'on trouve dans les gloses), féminin dans Catulle 1, 2 : pierre ponce. Ancien (Plt.). Panroman, sauf roumain. V. h. a. *pūmiz*.

Dérivés : *pūmicō*, -ās : ponce (d'où *pūmica*, Grom.); *pūmicātor* : σμήκτης (Gloss.); *repūmicātiō* (Plin.); *pūmicōsus* : de pierre ponce; *pūmicōsus* : poreux (Plin., Vitr.).

Pour l'étymologie, v. *spūma*; la ressemblance de la « pierre ponce » et de l'éponge est frappante et a été signalée dès l'antiquité. L'ō de *pōmex* ne peut être que l'adaptation d'un *oi* normalement conservé en osque (la pierre ponce se trouve près des volcans); forme dialectale tardivement latinisée. Mais peut-être mot indigène, comme *sulp(h)ur*, rapproché secondairement de *spūma*.

**pūmilīō** (gén. pl. *poumilionom* sur une ciste de Préneste, CIL I<sup>2</sup> 560), -ōnis c. : nain, naine. Forme accessoire, sans doute dialectale : *pōmilīō*. Depuis Lucrèce. On trouve à basse époque et dans les gloses un adjectif *pūmilus* ou *pūmilis*; et *pūmilus* au sens de « nain » dans Stace et Suétone. Cf. le suivant.

Cf. gr. πυγμαῖος, Πυγμαλίων. *Pūmilīō* est la forme la plus ancienne; *pūmilus* en a été tiré secondairement, les formes en -ō, -ōnis paraissant vulgaires.

**pūmula**, -ae f. : espèce de vigne (naine?) sur le territoire d'Amiterne (Plin. 14, 37). Sans doute à rattacher au précédent et au groupe de *pu-er*, *pusus*, *putus*, etc.

**pungō**, -is, **pupugi** (*pepugi*; -*punzi* dans les compo-

sés), **punctum**, -ere : piquer, sens physique et moral. Ancien, classique, usuel. M. L. 6850.

Formes nominales, dérivés et composés : *pūgiō*, -ōnis m. : poignard, *dictus quod eo punctum pugnatur*, P. F. 265, 5; *pūginculus*; *punctum* : point, petit trou fait par une piquère; point (de ponctuation), traduction de *στυγή*. De là « partie d'un tout grosse comme un point » : *punctō temporis* = *στυγή καιρός*, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6847. Celtique : irl. *ponc* « punctum »; britt. *pygo*, *pyyth*; v. angl. *pyncgan*.

*punctus*, -ūs m. (Plin.) : piqure, point; *punctiō* (langue médicale) : point; d'où *punctiuncula*; *punctūra* (Cels.), M. L. 6848; *punctulum* (Apol.); *punctillum* (Sol.); *punctōrium* : instrument pour piquer (tardif), M. L. 6846; *punctim* : avec la pointe, opposé à *caesim*. Cf. encore M. L. 6845, *punctiare*; M. L. 6851, \**pūngellus*; B. W. *poinceon*.

*compungō* (bas latin, parfait *compugī*) : piquer. Composé d'aspect déterminé. Très usité dans la langue de l'Église au sens moral (gr. *κατανύσσω*) pour désigner la souffrance du remords. De là *compunctus*, *compunctiō*.

*expungō* : piquer tout en travers; effacer par des points (un nom), rayer; en particulier « effacer le nom d'un débiteur », d'où « donner décharge; décharger »; *interpungō* : *διακεντέω*; *interpunctiō* = *διακέντησις*; *perpungō* (Cael. Aurel.), cf. M. L. 6424, *perpunctus*; *repungō* (Cic., Fam. 1, 9, 19).

V. aussi *pūgil*.

L'élément radical *pug-* pourrait appartenir au groupe des mots à (s)p- initial indiquant un choc (v. *puet*, *pugnus*), comme *stig-* (v. *instigare*) au groupe de (s)t-. Sur \**pinctiare* « pincer », v. M. L. 6509 b et B. W. s. u.

**pūnicus**, **pūnicus** : v. *Poenus*; *p. arbor* : grenadier = *φοίνιξ*.

**pūniō** : v. *poena*.

**puppa** (*pūpa*), -ae f. : petite fille, poupée. Mot du langage enfantin. *Puppa* présente la même géminée que *acca*, *atta*, *pappa*, *puttus*. Les deux formes sont représentées dans les langues romanes, cf. M. L. 6852 et 6854 (all. dial. *poppe?*), ainsi que le diminutif *pūpula*, M. L. 6856. Sur *puppa*, *pūpa*, *pūpula* ont été formés les masculins *puppus*, *pūpus*, *pūpulus*, qui, du reste, sont rares et n'ont pas survécu. Sur *pūpula*, -lus est bâti un second diminutif *pūpilla*, -lus (avec *ū*, contrairement à *mamma*, *mamilla*, etc.) qui, dans la langue du droit, a pris le sens de « pupille, enfant mineur orphelin »; de là *pūpillaris* « de pupille », *p. aetās*, *pectūnia*; *pūpillātus*, -ūs. *Pūpula*, *pūpilla* désignent aussi la pupille de l'œil (cf. gr. *κόρη*), ou prunelle, ainsi nommée à cause de la petite image qu'on voit s'y refléter. Cf. M. L. 6853. Les gloses ont un verbe *pūpior*, *παιδεύουαι* CGL III 165, 21. Cf. aussi *Pūpius*, *Pūpiānus*, *Pūpinus*, etc.?

*Puppa* a dû avoir également dans le langage enfantin le sens de « sein » (cf. lett. *pups* « sein », *paupt* « gonfler »), qu'on retrouve dans les langues romanes; cf. ital. *poppa*. De ce *puppa* est issu un dénominatif \**pūppāre* « téter », M. L. 6854, \**pūppa* 2. Cf. le double sens de *mamma*.

**puppis**, -is f. (acc. *puppim*, abl. *puppi* et *puppe*) :

poupe d'un vaisseau. Ancien, classique. Panroman, sauf roumain. M. L. 6855.

Pas d'étymologie sûre. Le mot s'oppose à *prōra* (*pro-ris*); v. ce mot, qui est un emprunt.

**pūpulō**, -ās : crier (du paon). Onomatopée (Poel. Lat. Min. 1, 61, 26).

**pūpus** : v. *puppa*.

**pūrgō**, -ās, -āui, -ātum, -āre : purifier, nettoyer (sens physique et moral), purger; *sē pūrgāre* « se disculper »; et, à l'époque impériale, « excuser, justifier ». Ancien, classique, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 6859.

Dérivés et composés : *pūrgāmen* (Ov. = *κάθαρμα*); *pūrgāmentum*; *pūrgātiō* (= *κάθαρσις*), -tor, -trix, -tōrius (cf. M. L. 6859 a) (irl. d'Église *purgōiu*, *purgatōir*), -tūus, -tūra; *pūrgāticius* (Not. Tir.), *pūrgiū*, -ās (Plt.); *pūrgābilis* (Plin.).

*dē*, -ex (M. L. 3059), *per*-, *re*-*pūrgō*.

*Pūrgō* est issu de *pūrigō* (attesté encore dans le participe du composé plautinien *perpūrigātus*, cf. Mi. 177), dérivé de *pūrus*; cf. *lēuigō*, *iūrgō*, *luigō*. L'étymologie de Thurneysen qui dérive le verbe de \**pūr*- « feu », et *ag*-, d'après *jūmigō*, est invraisemblable.

**purpura**, -ae f. : pourpre. Désigne à la fois le coquillage (*murex*), la teinture qu'on en tire et l'étoffe ou le vêtement teint de cette couleur. Symbolise dans ce sens le pouvoir, et en particulier le pouvoir suprême : *purpuram sūmere*.

Emprunt ancien et oral au gr. *πορφύρα*, traité comme un mot purement latin, d'où l'adaptation du redoublement : cf. *furfur*, *curculiō*, etc.; a fourni de nombreux dérivés : *purpureus* (= *πορφύρεος*, cf. *pūnicus*); *purpurātus* (d'où *purpurō*); *purpuraster* (Galen.); *purpurārius*; *purpurio* = *πορφύριον*; *purpurissum* (φύκος) = *τὸ πορφύριον*; *purpurissa*, épithète de Vénus; *purpurissātus*, etc. Panroman, sauf roumain. M. L. 6862. Celtique : irl. *corcur*, *purpur*; britt. *porphor*. Germanique : got. *pūrpūtra*, *pūrpūtrōn* « colorer de pourpre »; v. angl. *purpure*, v. h. a. *purpura*. Les gloses ont aussi *purpurilla*, peut-être déformation par étymologie populaire de *turturilla* et qui est expliqué par *locus in castris extra uallum in quo scorta prostant; nam apud veteres, matronae stola, libertinae toga, prostituta purpurea ueste utebantur*. — *Purpurilla* est conservé dans le dialecte vénitien, M. L. 6863.

**pūrus**, -a, -um : pur, sans tache, sans souillure; et « pur de »; par suite « net, sans mélange », « exempt de ». L'adjectif appartient surtout à la langue religieuse; cf. plus bas l'emploi et le sens de *pūrare* et *pūrimenstrīō*. Correspond exactement à gr. *καθάρσις* Ancien, panroman (sauf roumain). M. L. 6864. Celtique : irl. *cirpūr*; britt. *pur*.

Dérivés : *pūrō*, -ās, -āre (= *καθαίρω*), supplanté à l'époque historique par *pūrgō*, *pūrifcō*, mais conservé dans une glose de Festus, 254, 9, *prophetas in Adrasto Iulius nominat antistes fanorum, oraculorumque interpretes* (2) : « cum capta uiridi lauro uelare inperant prophetae, sancta ita caste qui purant sacra », et qui est attesté par le témoignage des langues ro-

**pūsus**, -ī m.; **pūsa**, -ae f. : garçon, fille (Pompon. ap. Varr.; L. L. 7, 28).

Dérivés : *pūsiō*, -ōnis m. : garçonnet; *pūsiola* (Prud.); *pūstillus* (avec *ū*; cf., toutefois, Hor., Sat. 2, 3, 216, *Pūstillam*, nom propre) : de toute petite taille, petit, faible et n. *pūstillum* : un petit peu; *pūstillātus* « breui[s] statūra », CGL II 590, 41; d'où, à basse époque, *pūstillitās* (langue de l'Église), *pūstillanimitās* (Vulg., langue de l'Église), glosé *ὀλιγοπισία*; *pūstillanimitās* = *ὀλιγο*-, *μικρο*-*ψυχία*; *pūstillulus*; *perpūstillus*; *pūsin(n)a*, *Pūsinus* (tardifs). Usités de tout temps, mais appartenant surtout au vocabulaire familier (sauf dans la langue de l'Église).

*Pūsus* doit représenter un ancien \**pūssus* (de \**put-so-s* ou \**put-to-s*?); la brève de *pūstillus* rappelle l'alternance *mamma/mamilla*, *quālus/quāsilus*. Cf. *putus*; et *puer*, *pūllus*; *pūsinus*.

**put(t)a** : v. *putus* 2.

**putēō**, -ēs, -ēre (\**putēre*, v. fr. *puir*, etc.) : être pourri, gâté, corrompu; puer. Ancien, usuel.

Formes nominales et dérivés : *putor*, M. L. 6883, irl. *pudar*; *putidus*, souvent employé comme terme d'injure ou de blâme; se dit du style, cf. le fr. familier *puant*, M. L. 6878, britt. *put*; *putidulus*; *putidusculus* (Cic., Fam. 7, 5, 3); *putescō*, -is : se gâter, se corrompre (déjà dans Cat., Agr. 3, 4), M. L. 6876; *ex*-, *re*-*putescō*. Cf. aussi M. L. 6880, \**putium*, et 6879, \**putnāsius*; 6888, *pūulentus*.

Avec *ū* : *puter* (-tris), -tris, -tre : pourri, qui se décompose ou se désagrège, M. L. 6875; irl. *pudar*, britt. *pwdr*.

De là : *putreō* et *putrescō*, M. L. 6885; *imputrescō* (Col.), M. L. 4326; *putror* (Arn.); *putridus*, M. L. 6887, et *putridulus* (Amm.); *putribilis* (Paul. Nol., Aug.); *putredō*, -inis (bas latin) et *putrāmen* (Cypr.); *putrilāgō* (Non.); *putruōsus* (Cael. Aur.); *putrefaciō*, -fiō, -factiō; *imputrescō*, M. L. 4326; *imputribilis* (langue de l'Église = *ἄσπυτος*); *imputribiliter*; *putrimordāx* (Boèce).

Cf. encore M. L. 6884, \**pūōrius*; 6886, \**pūricāre*.

V. *pūs*.

**puteus**, -ī m. (-teum n., Inscr.; *putea*, n. pl., Varr. ap. Non. 217, 1) : puits. Ancien, usuel, classique. Panroman. M. L. 6877. Celtique : irl. *cūlthe*, *putte*; britt. *pydew*. Germanique : v. h. a. *pfuzzi*, etc. Sur britt. *putte* « cunus », v. J. Loth, s. u.

Dérivés : *puteālis* : de puits, *p. aqua*, M. L. 6872; *puteal* n. (*puteāle*) : margelle de puits; et spécialement, à Rome, margelle dont on entourait certains lieux frappés par la foudre : *p. Libōnis*; *puteānus* (Col., Plin.); *puteārius* m. : puisatier, M. L. 6873. Un dénominatif composé \**sūppūteāre* est supposé par certaines formes romanes, M. L. 8388. A *puteus* Varro rattache le nom de la ville *Puteoli* (M. L. 6874) et *puteiculi* (-lae), nom d'un lieu de sépulture sur l'Esquilin, mais propose également de les faire dériver de *putēō* (malgré la différence de quantité), L. L. 5, 26 : « a puteis oppidum ut Puteoli, quod incirum eum locum aquae frigidae et caldae multae, nisi a putore potius, quod putidus odoribus saepe ex sulphure et alumine. Extra oppida a puteis puteiculi, quod ibi in puteis abrubantur homines, nisi potius, ut Aelius scribit,

manes, M. L. 6857 et 2576 a, *dēpūrare*; cf. aussi *impūratūs*, populaire, employé comme terme d'injure par Plaute et Térence et repris par Apulée; *pūre* par *Plautus* archaïque *pūrimē* dans Fest., P. F. 301, 7, (superlatif archaïque *purissime tenuero*), conservé en romain avec le sens de « seulement », M. L. 6858; *pūriman* avec le sens de « seulement », M. L. 6858; *pūriter*; *pūritās* (rare et tardif d'après *καθαρότης*), M. L. 6860; *pūrifcō* (Non.); *pūrifcūs*; *pūrifcō*, -ficātiō, -ficātōrius (époque impériale); *impūrus*; *impūritia*, -ficātōrius (*p. esse dicuntur qui sacrorum causa iās; pūrimenstrīō* : *p. esse dicuntur qui sacrorum causa toto mense in caerimoniis sunt, i. e. puri sint certis rebus carento*, Fest. 298, 13. Sur *pūtus* et *nepus*, v. ces mots.

Lat. *pūrus* appartient à la racine dissyllabique de skr. *pavūr-* « celui qui purifie », *pavūtram* « instrument de purification », *pūtāh* « purifié », *pundūti* « il purifie ». C'est un terme de la langue religieuse qui, comme nombre d'autres de même genre, s'est perdu ailleurs. Le mot celtique, irl. *úr*, gall. *ir* « vert, frais », que l'on a rapproché, est pareil pour la forme à *pūrus*; le sens serait explicable à la rigueur; de même, en germanique, v. h. a. *fowen* « cribler ». Cf. peut-être *nepus*; mais le rapprochement de *pūrus* fait difficulté; v. *pūō*.

Le rapport entre *pūrare* et *pūrgāre* rappelle celui qui existe entre *iūrō* et *iurgāre*; mais, dans ce dernier couple, les sens ont divergé.

**pūs**, **pūris** n. (pl. *pūra* dans Plin.) : pus. S'emploie aussi comme terme d'injure (Lucil., Hor.). M. L. 6865.

Dérivés : *pūrulentus* (déjà dans Cat.); *pūrulentia* (tardif); *pūrulentatiō*, *pūritās* (Cael. Aur.); \**pūrōnis*, M. L. 6861. Un dénominatif *pūrō* figure dans *suppūrō* (déjà dans Caton, Agr. 157, 3, *cancer*) *fastulosus subius suppurat sub carne*), dont dérivent *suppūratō*, -tōrius. De *suppūrō* a été extrait tardivement le simple *pūrō* (Marc. Empir.), et les gloses ont aussi *dēpūrō*.

Thème en -s- \**puwos*, comme gr. *πύος* « pus » chez Hippocrate, à côté de *πύον*, *πύων* Cf. skr. *pūyati* = av. *puyeiti* « il pourrit », gr. *πύω* « je fais pourrir » (présent dérivé d'un ancien présent athématique non attesté); arm. *hu* « sang purulent »; lit. *pūliai* « pus » et *puvėšiai* « pourriture », *pūviu*, *pūti* « pourrir »; v. h. a. *fūl* « pourri ». — Lat. *putēō* rappelle skr. *pūtiḥ* « pourri »; noter la brève de *puter*.

**pūsitō**, -ās : crier (de l'étourneau), P. L. M. V 61, 17. V. le suivant.

**putstula**, -ae (*pussula*, *pūsula*; cf. P. F. 88, 25) f. : 1<sup>o</sup> bouton; 2<sup>o</sup> bulle. Terme technique. M. L. 6867.

Dérivés : *putstulō*, -ās; *putstulātus* et *pūstulātus* dans *argentum pūstulātum* « argent purifié » (qui a fait des bulles en cuisant); cf. Benveniste, Rev. Phil., 1953, p. 122, n. 4; *putstulōsus* et *pūstulōsus*; *putstulēscō*, -is; *putstulatiō*; *putstulāgō* = *βήχων*, tussilage. Le diminutif *putstella*, qui est dans les gloses, est conservé en roman. M. L. 6866.

D'une racine expressive \**p(h)u-* élargie par -s- dans *putstula* et dans r. *pyzdai* « souffler fort », etc., et par -t- dans skr. *phut-karōti* « il souffle » (il fait *phut*), lit. *pučū*, *pūsti* « souffler » (à côté de *pūnti*), gr. *φύσα* (de \**phūtia*) « soufflet »; le k' de arm. *p'uk'* « souffle » est d'origine obscure. Cf. aussi *pūsiō*.

*puticulae quod putescabant ibi cadauera proiecta, qui locus publicus extra Exquilias. Itaque eum Afranius putilucos in Togata appellat, quod inde suscipiunt per puteos lumen*. Cf. P. F. 241, 1.

*Puteus* a la même finale que *balteus, calceus, pluteus*, ce qui laisse supposer une origine étrusque. Sur étrusque *puteal*, v. Sigwart, Glotta, 8, 159. Dans rapport avec *putāre* ou *pauire*.

**putō** : v. le suivant.

1. **pūtus, -a, -um** (sur la quantité de l'u, v. Aulugelle 7, 5, 5; Alfenus prononçait *pūtus* d'après *pūrus*, mais la brève est attestée par le mètre dans Plt., Ps. 1200; cf. Lindsay, *Early lat. verse*, p. 103 et 213) : ancien adjectif presque uniquement employé dans la locution asyndétique *pūrus pūtus*, qui s'applique surtout à l'argent : *argentum pūrum pūtum* « argent pur [et] sans mélange ». Ancien, mais rare et de couleur archaïque; cf. P. F. 23, 10; 241, 4, qui attribue le mot aux *antiqui*. De *pūtus* Varron, L. L. 6, 63, fait dériver le dénominatif :

2. **putō, -ās, -āui, -ātum, -āre**, dont le sens général serait « nettoyer, purifier », cf. Varr., R. R. 2, 2, 18, *uellus lauare ac putare*, et qui se serait spécialisé dans des acceptions techniques :

1° « émonder, élaguer les arbres », sens qui s'est maintenu jusque dans les langues romanes, cf. M. L. 6869, *pūtāre*, et en germanique dans les mots *poten* (all. dial.), *possen* (franc.); cf. aussi bret. *embouda* « greffer, enter », de *impūtāre* (avec influence de *ἐμφοτοῦν?*) ; v. B. W. sous *enter*.

2° « apurer un compte », *rationem putāre*; cf. Varr., l. l. : *putare... purum facere; ideo antiqui purum putum appellarunt; ideo putator quod arbores puras facit; ideo ratio putari dicitur, in qua summa fit pura: sic is sermo in quo pure disponuntur uerba, ne sit confusus atque ut diluceat, dicitur disputare*; et Gell. 7, 5, 6 sqq., etc. De ce second sens serait dérivé celui de « compter, calculer, estimer » et, d'une manière plus générale, « juger, penser », peut-être d'après *λογίζομαι*; cf. *aestimō, dūcō*, qui présentent des développements analogues. — *Putāre* et son composé *computāre* sont les verbes qui correspondent à *ratio*, le verbe *reor* étant rapidement sorti de l'usage.

Ce double sens de « élaguer » et de « calculer, penser » se retrouverait dans les dérivés et composés de *putāre*; cf., par exemple, *putāmen, amputō*, en face de *putātūus, disputō, imputō*. Ainsi se seraient constituées deux séries qui sémantiquement n'ont rien de commun entre elles :

1° *Putā, -ae* f. : déesse qui présidait à l'émondage (Arn. 4, 7); *putāmen* (usité surtout au pluriel) : branches élaguées d'un arbre; puis « épluchures, écailles d'un fruit », etc. Mot technique en *-men* de la langue rustique; *putātio* : élagage, émondage. Sens classique; le sens de « estimation » n'apparaît que tardivement; *putātor* : élagueur (Varr., Plin., Col., Ov.), M. L. 6869 a, 6870; *putātōrius* : *-a fals*, d'où *putātōria*, substantivé et conservé dans les langues romanes, M. L. 6871; *\*putō, -ōnis*, M. L. 6882; *imputātus* : non taillé; *amputō* : tailler tout autour, rogner; d'où « couper, muti-

ler » (sens propre et figuré); *amputātiō, dēputō* : tailler de haut en bas; *exputō* : enlever en taillant, élaguer; *imputō* : enter, M. L. 4325; cf. aussi M. L. 4300, *\*impūtāre*; *interputō* : faire des éclaircies, émonder; *supputō* : tailler par-dessous, M. L. 8387 b.

2° *putātūus* : putatif (langue de l'Église); *putātio* : compte, estimation (Macr., Dig.); *computō* (composé d'aspect déterminé) : compter, cf. Plt., Mi. 204, *delecta digiuis rationem computat*; mettre en compte. A remplacé dans ce sens *putāre*, spécialisé dans le sens de « penser », et est passé dans les langues romanes, ainsi que le bas latin *computus, -i* (postverbal de *computō*, comme *pugna* de *pugnō*), qui, au sens de « compte », s'est substitué à *ratio*, M. L. 2108, 2109; *computātiō* (irl. *compóitecht*), *-tor*; *dēputō* : compter, estimer (ant. et postclassique); *disputō* : examiner contradictoirement ou dans tous ses articles un compte (Plt., Au. 529); dans la langue de la rhétorique et de la dialectique, « exposer les arguments d'une cause; discuter de » (trad. *διαλογίζομαι*, cf. *dissere*); *disputātiō* (= *διαλογισμός*, Cic., Cés., Quint.), *-tor*; *disputātrix*, employé par Quint. 12, 2, 13, pour traduire *ἡ διαλεκτική* (sc. *τέχνη*); *disputābilis*, etc.; *exputō* : examiner sous toutes les faces; comprendre (rare, mais d'époque classique, cf. *ἐκλογίζομαι*); *imputō* : mettre en compte; imputer, attribuer (usuel et classique; sur les différents sens, v. Ingrid Odelstierna, *De ui... gerundii...*, *accedunt de uerbo imputandi adnotationes*, p. 67 sqq.; mais les dérivés *imputātiō, -tor, -tūus* sont de basse époque), M. L. 4324; B. W. *enter*; et germanique : v. h. a. *impfūōn*, etc.; *reputō* : faire et faire les comptes, calculer; d'où « réfléchir, examiner » (classique, mais non dans César), M. L. 7232; *reputātiō* (époque impériale); *perputō* (Plt., Cist. 155); *supputō* (= *ὑπολογίζομαι*) : compter, supputer (époque impériale, comme les dérivés *supputārius, -tātiō, -tor*). Cf. aussi *appūtāre* (Not. Tir.), M. L. 559 a.

L'impér. *puta, ut puta* s'est employé comme adverbe à basse époque, au sens de « par exemple, comme »; v. Blaise, s. u.

Il se peut, toutefois, que l'on ait affaire à deux racines originaires distinctes, l'une signifiant « couper », l'autre signifiant « purifier, épurer », et que les étymologistes auraient essayé de confondre sous un sens fondamental unique.

Ni l'u bref de *putus* en regard de l'ū de skr. *pūdh* « purifié », normal dans une racine dissyllabique, ni le sens de « bien élagué » qui ressort de *putāre* ne permettent, semble-t-il, de rapprocher *pūrus* (cf. toutefois *pūter* en face de skr. *pūtih*). En revanche, on peut rapprocher lit. *piūti* « couper », *piūklas* « scie », v. pruss. *piuclan*, traduit par *Sichel*, Voc.

**putus (pātus) m.; put(t)a f.** (p. : *meretrix*, Greg. Tur., Vit. patr. 19, 3) : petit garçon, enfant. Synonyme familier de *puer*; traduit par *μικρός* dans les Gloses, CGL II 165, 43 et 45.

Diminutif *pūtillus* dans Plt., As. 964 (septen. jamb.), *hirundinem, monerulam, passerulum pūtillum*. Pour la brève, cf. *mamilla, ofella, quasillus*. L'abrégé de Festus, p. 241, 8, attribue à Plaute un adjectif *putitius* (l. *puticius?*) mais, dans le passage correspondant des Bacchides, v. 123, les manuscrits de Plaute ont *poticio*, dont la quantité de la voyelle initiale est incertaine et le sens

**pyramis, -idis** f. gr. *πυραμῖς*. Latinisé en *pyramida, -ae* (Claud. Mamert., Boèce).

**pytissō, -ās** : *α. λ.* de Térence, Hau. 457, de *πυτίσσω* « cracher (le vin après l'avoir goûté) » (Étym. Magn., non attesté dans les textes). V. *spuō*.

**pyxis, -idis** (*pyxis, buxis*, manuscrits de Juv. 13, 25) f. : boîte, cassette. Emprunt au gr. *πυξίς*, déjà dans Cicéron.

Dérivés : *pyxidicula* (Celse); *pyxidatus, -a, -um* (Plin.). Les dérivés romans et germaniques ont subi l'influence de *burus* : v. ce mot. Irl. *pioasa*.

obscur. Sur *pātus*, conjecture de Scaliger dans le *Catalepton*, 7, 2, v. Ernout, Rev. Phil., 1955, p. 52.

Les formes romanes remontent à *pūtus, pātta, putāna* : ital. *putto, putta, puttana*, fr. *pute, putain*, M. L. 6890 (cf., toutefois, B. W., qui rapprochent *putain* de *puer*); le roumain *puchio* suppose *\*pūtulus*, M. L. 6889.

Le nom propre *Pōtinius*, cité par Varr., L. L. 7, 28, dans le pentamètre *Fili Potoni, sesquisenex puerum*, semble être sans rapport avec le groupe et d'origine étrusque; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 216.

Cf. *puer, pullus*.

**putiō** : v. *pauiō*.